هكذا من الأصل

E-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 10 203 — 46 PAGES — VENDREDI 18 NOVEMBRE 1977

ah d'Iran se prononce
pour un blocage
u prix du pétrole
pendant un an

LIRE PAGE 8

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1.60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,30 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 L.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,60 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 36
5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

...xtradition précipitée de Mᵉ Croissant

...gnement

...aus Croissant a été « jugé » ...is et livré précipitam- ...ans la nuit : présumé ... d'un délit mineur, on ...lié par hélicoptère à ceux ... réclamaient. Les bons ... entre la France et l'Al- ... fédérale — ou du moins ...eux qui les gouvernent ... saufs. On se réjouira ...hin de la bonne volonté ...tée par un voisin aussi ...odant. Ne le suspectait- ... depuis quelque temps ...r délibérément les diffi- ...'une démocratie modèle ?

...F.A. aura ainsi en quel- ...ois récupéré deux de ses ... : Kappler, criminel de ... arraché aux Italiens par ...loit sportif fort apprécié ...magne, et Croissant, « fils ...é », que l'on va juger.

... rentre donc dans ...re ». A quel prix ? La ... s'est proclamée et se ...ne encore, dans sa Consti- ... même, terre d'asile pour ...ilés politiques. Rendons ... justice au gouvernement ... que ce grand principe a ...u cours des âges, bien des ...s. Pour ne pas remonter ...urs cruels de 1940, où les ...étaient d'une tout autre ... — Croissant ne risque ni ...ure ni la mort, mais quel- ...nnées de prison, — rappe- ...ue, en 1968, un médecin ... d'origine espagnole, fut ...turalisé », M. Marcellin ... ministre de l'intérieur, et ...t à la frontière d'une ...e alors franquiste. Quatre ...us tard, le Conseil d'Etat ...it le retrait de naturali-...

...oids de la police a pesé ...ien des cas plus lourd que ...s de la justice. Cette fois, ...ant, ce sont des magistrats ...t tranché. Et tranché sur ...ssier épais, mais dans ... les présomptions rempla- ... les faits.

...voit mal, après l'étrange ...n de la chambre d'accusa- ...uel réfugié politique pourra ...tir dans une relative sécu- ...r le sol français. Qu'il ...e de « dissident » de l'Est, ...iliens exilés, d'Argentins ...es.

...voit mal aussi comment la ...e des accusés pourra être ...e sans crainte. Mᵉ Crois- ...avait fait beaucoup pour ...ents. Trop, très probable- ... En France, le cas, dans ...faires politiques, n'est pas ... Les avocats du F.L.N. ... solidaires des hommes ...défendaient. Ils eurent de ... ennuis, mais ne furent ... traînés devant un tribu- ...Non plus que les avocats ...A.S.

...lemagne fédérale, exaspérée ...e terrorisme qui s'attaque ... façon aussi stupide que ...elle aux bases mêmes d'une ... bloquée et satisfaite de ... s'est lancée aux trousses ...fenseurs imprudents. Etait- ...essaire de la suivre dans ...oie aussi dangereuse pour ...tice ?

...rance hypocrite du droit ... politique, glissement des ...nes de la défense... l'affaire ...ant risque d'apparaître en ...tive comme un pas, non ...n fascisme ou un nazisme ...nques, qui ne menacent ...ous leurs formes anciennes ...uvelles la France ni même ...agne, mais vers un dur- ...ent des pouvoirs, un rétré- ...ent des libertés, une intolé- ... fille de la peur, dans une ...e du confort et du confor-...

...t se passe comme si les ...sables français, jaloux de ...nsensus massif sur lequel ...itie la République fédérale ... opposition à la prison grise ...nt enfermés les Allemands ...st, — rêvaient d'un aligne- ... d'une défense commune ... tout ce qui conteste, tout ... « ne pense pas bien ».

... en était ainsi, Baader et ...éides verraient se réaliser ... partie des rêves qui ont ... à leur sanglante folie.

• Bonn manifeste une vive satisfaction
• Des organisations françaises protestent

Après l' « avis favorable partiel » donné le 16 novembre, en début d'après-midi, par la chambre d'accusation de Paris, le décret d'extradition de Mᵉ Klaus Croissant a été immédiatement signé par le gouvernement, puis exécuté en quelques heures. Extrait de la prison de la Santé vers 20 h. 45, Mᵉ Croissant a été remis aux autorités ouest-allemandes peu après 1 heure, ce jeudi 17 novembre.

Cette décision a été accueillie avec satisfaction en République fédérale d'Allemagne, mais a provoqué de vives réactions en France, où cette *mesure a été dénoncée par divers partis ou mouvements de gauche et* d'extrême gauche. Plusieurs manifestations ont eu lieu à Paris, au Palais de justice, et en province. A Grenoble, une dizaine de manifestants ont été interpellés.

La rapidité avec laquelle le gouvernement a décidé cette extradition a surpris les défenseurs de Mᵉ Croissant, qui espéraient que l'application *du décret pourrait être différée le temps d'introduire un recours devant le Conseil d'Etat.*

Un porte-parole du ministère de la justice a précisé à Bonn, ce jeudi *matin, que Mᵉ Croissant ne pourrait être jugé par la justice ouest-allemande* que pour les faits qui ont motivé son extradition par la France.

Privé du dernier recours

par MAURICE DUVERGER

Il est possible que Mᵉ Klaus Croissant soit coupable des faits qui lui sont reprochés. Il est possible que ces faits constituent des infractions de droit commun et non des infractions politiques. Il est possible que leur auteur soit jugé équitablement dans la République fédérale, qui est un Etat démocratique. Il est possible que les juges de cet Etat respectent les règles de la convention *franco-allemande qui leur* interdit de reprocher à l'extradé les actes pour lesquels notre chambre d'accusation a déclaré que l'extradition était injustifiée.

Il est possible que le Conseil d'Etat *n'ait pas rendu dans l'affaire* Croissant le même arrêt que dans l'affaire Astudillo-Calleja, où il a annulé un décret d'extradition pris dans des circonstances analogues, après un avis semblable de la même *chambre d'accusation de Paris.* Tous les procès sont singuliers, et l'on ne peut jamais être sûr que la décision rendue dans un cas puisse être exactement transposée dans l'autre.

(Lire la suite page 13.)

AU JOUR LE JOUR

VIVE LE SPORT !

Ainsi, avant même que Rocheteau, Platini et Dalger envoient la balle dans les filets, Klaus Croissant sortait de derrière les barreaux de la Santé à destination des barreaux du Bade-Wurtemberg, le gouvernement français ayant le coup de pied plus rapide que l'équipe de France, et les juges français ayant estimé que, si l'avocat allemand avait été réclamé pour des raisons politiques, il devait être restitué pour des raisons de droit commun, ce qui, de toute évidence, n'a rien à voir avec la raison d'Etat.

Aussi nous sentons-nous plus proches aujourd'hui de ces pays pour lesquels les traditions d'asile politique ne sont plus que des ex-traditions, et où l'on ne parle qu'en l'absence de son avocat.

Ce qui nous confirme, une fois de plus, qu'il ne faut pas confondre la balance de la justice et la justice qui balance.

BERNARD CHAPUIS.

La recherche d'un règlement au Proche-Orient

• *La Syrie « n'est pas d'accord » avec l'initiative de M. Sadate mais ne tenterait pas de l'entraver*
• *Le président égyptien promet de ne pas « négocier » en Israël*

Le président Sadate *a annoncé, ce jeudi* 17 novembre, à Damas, *où il vient de rencontrer* le président Assad, qu'il maintenait son intention de se rendre en visite officielle à Jérusalem, où M. Begin l'a invité. Le Raïs a reconnu que le chef de l'État syrien n'était « pas d'accord » *avec ce projet, mais a assuré qu'il n'y avait pas* de « divergence stratégique » entre les deux pays, ajoutant qu'il n'avait pas l'intention de « négocier » à Jérusalem. Il ne semble pas que les Syriens, tout en s'en démarquant, souhai*tent entraver l'initiative* de leur allié (voir en page 4 l'article de notre envoyé spécial).

En Israël cependant, bien qu'on ne connaisse *pas encore* la date exacte de l'arrivée de M. Sadate, les préparatifs de la visite, notamment sur le plan de la sécurité, sont déjà entamés, et la bourse des valeurs de Tel-Aviv accuse une hausse de 5 à 10 points.

La *division s'accentue, dans le mouvement* palestinien et dans le monde arabe, à propos de la visite de M. Sadate à Jérusalem. Parmi les organisations palestiniennes, le F.D.P.L.P. de M. Hawatmeh a rejoint le Front du refus dans son opposition. *La Libye et l'Irak ont confirmé leur hostilité* à l'initiative du *président égyptien.*

Bienvenue à l'ennemi...

De notre envoyé spécial

Tel-Aviv. — D'abord incrédules ou sceptiques, les Israéliens se laissent gagner par l'espoir, et parfois par l'euphorie. Ceux qui, *hier encore, n'osaient pas croire* à la prochaine visite du président Sadate parlent aujourd'hui de « *miracle* » et, parmi les juifs orientaux des quartiers populaires de Tel-Aviv, de l' « *avènement de l'ère messianique* ». Le rappel à l'ordre et probablement le prochain limogeage du chef de l'état-major, le général Gour, pour avoir mis en doute les bonnes intentions du *chef de l'Etat égyptien* (*le Monde* du 16 novembre) ont largement contribué à atténuer les craintes et les suspicions, somme toute naturelles, dans un pays en *guerre depuis une trentaine d'années*, au sein d'une population encore traumatisée par l'attaque surprise du Yom Kippour de 1973.

Le télégramme que le Raïs égyptien a adressé, le mercredi 16 novembre, au colloque de la revue *New Outlook*, à l'occasion de l'ouverture de ses assises, le même *jour, a fortement impressionné* les congressistes et l'opinion. Diffusé par toutes les chaînes de radio et la télévision, le message — qui est parvenu à Tel-Aviv via Nicosie — comporte un vibrant appel à la paix et à la réconciliation, à un « *fructueux dialogue entre Arabes et Israéliens* ». Très habilement, le président Sadate paraphrase un verset de l'Ancien Testament que citait autrefois abondamment M. Ben Gourion, en soutenant que « *les hommes de bonne volonté devraient édifier ensemble la paix qui permettrait de transformer les épées en socs de charrues* ». « *C'est alors seulement*, ajoute-t-il, *que nous dissiperons le cauchemar d'une nouvelle guerre, que nous mettrons un terme aux souffrances et aux angoisses de nos peuples.* »

La lecture de ce message, en soi *sans précédent*, à la séance inaugurale du colloque de *New Outlook*, a déclenché un tonnerre d'applaudissements de la part de plus de quatre cents personnalités israéliennes et étrangères, de dirigeants juifs venus de dix-sept pays. *Qui aurait cru*, il y a quelques jours seulement, que le nom d'un chef d'Etat arabe serait acclamé au cœur même de Tel-Aviv ?

« Il reconnaît la légitimité de notre État »

« *Vous verrez*, nous chuchote à l'oreille un ancien ministre, *un million d'Israéliens descendront dans la rue pour acclamer le président Sadate.* »

La voix brisée par l'émotion, l'un des principaux dirigeants et fondateurs du parti Dash, M. Amnon Rubinstein, devait lancer, peu après, à la tribune : « *Quels que soient les résultats concrets de cette visite, celle-ci figurera à jamais dans nos manuels d'histoire. En venant personnellement à Jérusalem pour s'adresser à la Knesset, le président Sadate est le premier chef d'Etat arabe qui reconnaît tout à la fois la légitimité de notre Etat et du choix de la Ville Sainte comme capitale d'Israël, notre indépendance et notre système parlementaire.* » Dans un même élan, le rédacteur en chef de *New Outlook*, M. Simha Flapan, proclamait à la tribune : « *Les préjugés, les suspicions, les peurs irrationnelles, s'écrouleront bientôt comme autrefois les murs de Jéricho.* »

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

Succès de M. Callaghan aux Communes sur la politique de régionalisation

Les députés britanniques ont adopté, à une confortable majo*rité, mercredi soir 16 novembre, la procédure dite « de la guillotine »* qui limitera la durée des débats sur la dévolution de pouvoirs à l'Ecosse et au Pays de Galles. M. Callaghan peut ainsi espérer faire voter les projets de loi de régionalisation qui avaient été repoussés par les Communes au *printemps dernier.*

(Lire page 6.)

ANDRÉ MALRAUX ou l'honneur d'être un homme

par ROMAIN GARY

Je l'ai vu pour la première fois en 1935, dans une baraque de tir forain, à Montmartre : il visait une de ces balles qui dansent sans fin sur un jet d'eau ; et c'est ainsi que je le vois encore, dans ma fidélité et dans mon regret : à la fois balle bondissante et fontaine jaillissante, cascadeur de l'univers dans un foisonnement d'idées qui ne cessaient de fuser et de se retourner mille fois sur elles-mêmes, prodigieux lanceur d'interpellations qui ne touchaient terre que pour s'élancer à nouveau, et *dont le* rapport avec la vérité était d'abord celui avec la beauté.

Jamais, dans mon expérience humaine, je n'ai connu d'être aussi acharné à chercher une éthique dans l'esthétique, *d'homme pour qui l'action fut* avant tout une tentative de mettre fin à la mortelle aliénation de la beauté. A ceux qui lui reprochaient son interminable pérégrination à travers les musées, au *cours de la deuxième partie de* sa vie, je rappelle que la culture fait toujours passer ce qui nourrit les hommes avant ce qui nourrit la culture. Mauriac avait dit de lui, dans les années 50 : « *Il s'est retiré sous sa tente avec des cartes postales.* » Peut-être, mais la tente était celle de l'éternel nomade à la recherche d'un sens *au désert*, et les « cartes postales » des chefs-d'œuvre étaient des points de repère dans ces cheminements.

Il avait écrit que l'humanité progresse « *en enterrant de plus en plus loin les cadavres de ses aventuriers* », et il fut toujours lui-même la patrouille la plus avancée de cette errance. Nous avons oublié un peu aujourd'hui qu'il fût le premier à pressentir *et à créer dans ses romans* l'homme qui allait venir, celui de la Résistance, des chambres à gaz et du sacrifice du matin. Si Jean Moulin, d'Estienne d'Orves, Pierre Brossolette et — en face... — Che Guevara, Castro, ou, plus à la mesure d'aujourd'hui, un Régis Debray, ou les terroristes allemands et italiens, n'étaient certes pas sortis des *Conquérants*, *de la Condition humaine* et de *l'Espoir*, ils furent néanmoins prévus, annoncés dans cette suite d'œuvres, avec une prescience sans précédent dans l'histoire du roman.

(Lire la suite page 31.)

UNE SEMAINE AVEC LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Continuant son « tour de *France des régions* » « le Monde » va, du lundi 21 au samedi 26 novembre, convier ses lecteurs à passer une semaine avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Chaque jour il publiera *sur plusieurs pages les reportages et les enquêtes de* ses envoyés spéciaux et de ses correspondants, à propos des six départements qui composent cette région, l'une des plus riches et des plus diverses.

« REPÉRAGES », de Michel Soutter

Les musiques de l'âme

En 1970, Michel Soutter réalisait « James ou pas ». Ce fut une révélation qui succédait à celle qu'avait été, l'année précédente, « Charles mort ou vif », d'Alain Tanner. Ainsi le cinéma suisse existait. Non pas tâtonnant, balbutiant, à la traîne des productions françaises ou italiennes, mais possédant, dès ces coups d'essai, son originalité, une coloration particulière, un « accent » qui retenait l'attention.

Pour ce qui concernait Soutter, cet accent semblait être celui de la fantaisie, du rêve et des vagabondages sentimentaux. Opinion confirmée par « les Arpenteurs » (1972) et « l'Escapade » (1973) deux films où la réalité dérapait *vers l'insolite, où les mouvements du cœur obéissaient à des foucades imprévisibles* et où les personnages les plus simples, les plus transparents, portaient en eux une part de mystère. C'est cette part de mystère qui, de toute évidence, intéresse Soutter. La face cachée des êtres, l'étrange combinaison de fantasmes, de pulsions et d'actes manqués qui détermine leur comportement et plus précisément leur démarche amoureuse. Eléments le plus souvent indéchiffrables, que le cinéaste s'efforce pourtant de déchiffrer ou, tout au moins, de détecter, de « repérer » dans « Repérages ».

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 34.)

LES FEMMES ET L'ÉDITION

— Une enquête de Michèle Solat ;
— Les réponses des responsables des principales « collections pour femmes » à notre questionnaire.

Lire pages 26 et 27 dans le Monde des livres.

idées

TIERS-MONDE

Le point de vue de...

MAURICE GUERNIER

Cinq géants et cent-quatorze nations...

Maurice Guernier, inspecteur de l'économie nationale, est membre du Club de Rome et auteur du livre la Dernière Chance du tiers-monde.

SUR cent quarante - quatre nations membres des Nations unies, trente constituent, en droit ou en fait, cinq grandes communautés économiques ou politico- économiques. Ce sont les cinq géants : l'Amérique du Nord (1 554 milliards de dollars de P.N.B.), l'Europe de l'Ouest (1 566 milliards), l'U. R. S. S. et l'Europe de l'Est (855 milliards), le Japon (446 milliards), la Chine (244 milliards).

A eux seuls, ces cinq géants — groupant la moitié de la population mondiale, — produisent et consomment 90 % du produit mondial brut (P.M.B.). De leur côté, les cent quatorze autres nations — le tiers-monde, — ne produisent que 10 % du P.M.B., alors que leur population représente l'autre moitié de l'effectif mondial.

Puisque cette situation de grand déséquilibre est née spontanément, il est *donc* nécessaire qu'un nouvel ordre soit instauré par une politique volontariste fondée par une stratégie planétaire.

Il y a trois conceptions possibles d'un ordre mondial :

● *Un ordre de nationalisme,* c'est-à-dire un ordre « éclaté » en cent quarante-quatre nations, les unes très puissantes, comme nous l'avons vu, les autres très petites : les micro-Etats. Cet ordre est dominé par deux principes de base : le principe de l'indépendance nationale absolue (alors que s'accroît l'interdépendance de fait) ; le principe de l'égalité absolue des nations : le Togo vaut la Chine.

● *Un ordre mondialiste,* c'est-à-dire un ordre dans lequel les cent quarante-quatre nations se soumettraient à des lois et à une autorité mondiale supra-nationale. C'est, par exemple, l'esprit dans lequel Jan Tinbergen a rédigé le rapport RIO. C'est aussi, en grande partie, la voie selon laquelle les Nations unies espèrent améliorer l'ordre international.

● *Un ordre intercommunautaire,* c'est-à-dire un ordre construit sur des accords signés entre de grandes communautés économiques.

La première conception est celle du monde d'hier et d'aujourd'hui : c'est un ordre qui conduit au « grand déséquilibre » entre pays industriels et tiers-monde. C'est l'ordre qu'il faut changer.

La deuxième conception, l'ordre mondialiste, me semble être — dans le monde tel qu'il est — une formule prématurée, donc utopique.

Deux géants, l'Union soviétique et la Chine, n'attachent aux problèmes du tiers-monde qu'un intérêt très marginal, et de toute *façon ne sont pas prêts à collaborer* avec les trois autres géants pour aider au développement économique de deux milliards sept cent millions d'êtres humains. Ils ont d'ailleurs beaucoup à faire dans leur propre pays.

Les Etats-Unis ont un tel potentiel économique interne que les problèmes économiques extérieurs restent pour eux marginaux, sauf en ce qui concerne leurs propres besoins, leurs propres intérêts, et notamment leur propre sécurité.

L'Europe et le Japon — du fait même de l'exiguïté *de leur* territoire, de leur extrême pauvreté en énergie et en matières premières — *ont une tout autre attitude* : ils sont nécessairement tournés vers l'extérieur et spécialement vers le tiers-monde.

Il y a donc une discordance évidente entre les grandes puissances dans leurs attitudes concernant le tiers-monde, c'est-à-dire dans l'image qu'elles se font du nouvel ordre mondial.

De ce fait, toute politique inspirée par les Nations unies, nécessairement fondée sur le cadre mondialiste, a peu de chances de réussir.

La troisième conception, l'ordre inter-communautaire, c'est-à-dire entre les grands ensembles économiques et humains ayant chacun leurs caractères et leurs règles spécifiques de civilisation, d'organisation sociale et de développement, paraît la conception la plus réaliste.

La loi des plus forts continuera *à régler les rapports des riches et des pauvres,* si ces derniers ne réussissent pas à dépasser le stade micro-nationaliste actuel, en créant des grandes communautés fédérales, comme les Américains l'ont fait au dix-neuvième siècle, les Soviétiques après 1917, les Européens à partir de 1957. Les pays du tiers-monde doivent s'organiser en véritables communautés économiques de développement, sinon ils dépériront.

Ces grandes communautés économiques doivent se modeler sur les grandes civilisations de la planète — *comme le sont déjà* les cinq grandes communautés, — de manière à permettre le « dialogue des civilisations », dans un monde certes uni, mais diversifié comme l'est la nature humaine et sociale dans ses modes de vie et dans ses aspirations.

Le nouvel ordre économique mondial pourrait ainsi s'organiser par une série d'accords intercommunautaires entre une quinzaine de grandes communautés mondiales. Il s'établirait donc en souplesse, chacun recherchant, à sa propre diligence, les meilleures voies de négociation, selon ses besoins, selon ses intérêts, selon son environnement économique et social, sans attendre la *longue gestation d'une organisation mondialiste.*

Europe, Proche-Orient, Afrique

Dans l'ordre d'urgence, deux accords intercommunautaires paraissent essentiels à l'établissement de ce nouvel ordre mondial : un accord entre l'Europe et le Proche-Orient, un accord entre l'Europe et l'Afrique noire.

Le cas de l'Europe. Elle ne peut et ne pourra assurer le paiement de ses importations considérables d'énergie et de matières premières qu'en s'alliant étroitement à ses *deux voisins du sud, le monde du* Proche-Orient et le monde africain. De leur côté, ces deux mondes ont un besoin aussi urgent et aussi essentiel d'un accord avec l'Europe.

● *Le monde du Proche-Orient* — de l'Iran au Maroc, — avec ses 200 millions d'habitants de l'an 2000, occupant tout le sud de notre mer commune la Méditerranée, avec ses richesses pétrolières déséquilibrées — qui s'épuiseront en trente ans — contrastant avec une très grande pauvreté de production, a un besoin extrêmement urgent d'un équipement massif et planifié pour survivre. Sinon, son avenir sera le plus sombre de la planète, et l'Europe aura comme voisins immédiats 200 millions de miséreux.

● *Le monde africain,* avec ses difficiles problèmes de développement et ses capacités potentielles de production, a également un besoin urgent d'une aide massive de démarrage, une sorte de plan Marshall pour décoller vers un progrès authentiquement africain.

Ces deux mondes du Sud se trouvent déjà confrontés avec quatre problèmes, dont la gravité va croissant chaque jour : le problème alimentaire ; le problème de l'emploi ; le problème de la désertification ; enfin, le problème financier.

On peut dire que, tout d'un coup, des liens nouveaux de solidarité sont nés entre ces trois grandes communautés humaines, des liens totalement différents de ceux d'hier qui n'étaient qu'aide et coopération marginales.

C'est à l'Europe de proposer la construction en commun de ce grand ensemble triangulaire.

Il faut qu'elle comprenne que sa politique à l'égard du tiers-monde doit évoluer : des simples accords d'assistance à pays pauvres, elle doit s'élargir vers la conclusion de traités de solidarité préférentiels avec le Proche-Orient et l'Afrique noire, unissant ces trois grandes communautés humaines — qui atteindront un milliard d'habitants vers l'an 2000 — et qui ont désormais des intérêts complémentaires évidents.

Ces traités de solidarité pourront envisager un accroissement considérable de l'aide et surtout des programmes à long terme d'équipement et de redéploiement industriels, des contrats à long terme d'échange d'énergie (pétrolière, solaire, atomique) et de produits, l'intensification de la recherche et de la coopération technologiques, les échanges de cadres et de travailleurs, des accords monétaires, etc.

On peut considérer que le lancement d'une telle grande politique, devenant un axe principal de la politique européenne, pourrait apporter à l'Europe — *durement frappée* par la hausse des prix de l'énergie — une relance économique profonde et durable *du fait même* de l'exceptionnelle importance des masses financières en jeu : achats de pétrole en monnaie européenne, ventes d'équipements industriels et de produits alimentaires, échanges réciproques de produits finis.

Depuis le 7 novembre, et pendant un mois environ, se tient à Genève une sess[ion] de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développem[ent]) au niveau des hauts fonctionnaires. Les participants s'efforcent de dégager les po[ssi]bilités d'un accord sur la création d'un fonds *commun pour la stabilisation des co[urs]* des matières premières. Sa signature débloquerait d'un coup le dialogue Nord-Su[d].

Pas de pitié pour les pays sous-développé[s]

par
KHOURAICHI THIAM (*)

DU *temps de Truman, on les appelait crûment les « pays économiques arriérés ».* Depuis, hommes d'Etat et publicistes ont eu recours à une multitude d'expressions pour désigner cette même réalité, cette même plaie : tiers-monde, pays pauvres, pays sous-développés, pays en voie de *développement,* pays en *développement.* De toutes ces *formules, la* dernière est la plus usitée. Présentée comme une parade à la susceptibilité de certains Africains en particulier, l'expression induit pourtant en erreur : elle laisse supposer l'existence d'une possibilité, pour *les pays intéressés, de sortir du sous-développement,* d'accéder au rang de pays développés. Rien de plus erroné : mis à part quelques pays pétroliers et *assimilés,* aucun des pays sous-développés ne possède de chances valables de quitter un jour cette cohorte lamentable, du moins dans le contexte actuel des relations économiques imposées par les pays industrialisés et en dépit du *tam-tam* organisé autour de la conférence Nord-Sud et du nouvel ordre économique mondial.

En effet, selon une image d'Epi*nal* largement répandue, l'esprit d'initiative, la liberté d'entreprise, *la tendance à l'épargne, l'environnement* socio-culturel, et bien entendu l'existence de richesses naturelles adaptées à l'ère du machinisme, *auraient seuls présidé* à la naissance et à l'épanouissement du capitalisme en Europe, en Amérique du Nord et au Japon. En par*tant de ces prémisses,* d'aucuns invitent les pays *sous-développés* à suivre la même voie pour atteindre les mêmes résultats.

Un pays développé est, jusqu'à nouvel ordre, par définition — les critères de l'ONU le confirment — un pays industrialisé. Or l'industria*lisation présuppose,* entre autres, une accumulation préliminaire de richesses. Ce processus se trouve être précisément un obstacle insurmontable de nos jours.

Comptoirs, rapine et traite des Noirs

A l'orée du capitalisme, les comptoirs espagnols, anglais ou français constituaient des sources d'accumulation particulièrement intéressantes. Un échange, oh ! combien inégal, quand il ne s'agissait pas de pillage pur et simple, donnait lieu à des transferts énormes de richesses.

La *rapine,* elle aussi couverte d'un voile pudique, doit être *considérée* comme l'une des sources principales de cette accumulation. En témoignent les gallons, ces navires espagnols bardés de canons et servant à rapporter d'Amérique latine « l'or, l'argent et les marchandises précieuses ». En témoignent également, dès *le seizième siècle, les corsaires* — les pirates *officiels* comme l'Anglais Sir Francis Drake — *qui* prélevaient leur dîme au passage, ou s'enhardissaient jusqu'à piller les comptoirs espagnols de Colombie, par exemple. Leurs collègues français s'appelaient Jean Bart, Duguay-Trouin, Robert Surcouf, etc. Et l'intérêt des *uns et des autres, trois siècles durant,* ne se limita guère aux seuls vaisseaux espagnols. Négoce hautement rentable, puisque de nombreux commerçants de la côte française de l'Atlantique réussirent à *décupler leur* mise initiale dans l'armement d'un navire au terme d'une seule course.

Bien entendu, ces deux formes d'accumulation se trouvent hors de portée de n'importe quel pays sous-développé. Ainsi, on voit mal le Sénégal se *livrer* à une guerre de rapine ou d'annexion de la Gambie ; l'état de fait des relations internationales, l'O.N.U., l'O.U.A., l'U.R.S.S., les Etats-Unis, etc, sans compter l'opinion publique mondiale, auraient tôt fait de le ramener *à la réalité.* A ce titre, l'occupation de terres arabes par Israël et du Sahara occidental par le Maroc et la Mauritanie, ou la présence turque à Chypre, constituent des exceptions.

La traite des Noirs fut jadis une troisième forme, particulièrement intéressante, d'accumulation. Elle devait l'être, puisque certains négriers restaient à l'ancre, devant Assinie par exemple, toute une semaine, pour « récolter » trois Africains. Ceci se trouve confirmé par Alex Haley dans son livre *Racines :* son aïeul Kounta Kinte aurait été vendu à 850 dollars de l'époque, soit près de 7 000 dollars ou 37 000 F francais de nos jours. Négoce encore plus rentable quand les négriers de Nantes ou de Saint-Malo se livraient à un genre spécial de commerce triangulaire : troc de pacotilles contre des êtres humains en Afrique, vente des esclaves et achat d'épices aux Antilles et commercialisation des aromates en France. Les esclaves, il ne faut pas l'oublier, ont servi à la mise en valeur des colonies espagnoles, anglaises, françaises et portugaises des Amériques.

Cette source particulière d'accumulation, interdite depuis plus d'un siècle, ne survit nulle part aujourd'hui et ne peut donc concourir à cet enrichissement primitif pourtant indispensable à l'essor des pays sous-développés. Elle est, elle aussi, hors de leur portée.

Le travail humain, la plus-value créée par l'homme, a également favorisé l'accumulation rapide du capital en Europe comme au Japon. Plus de *deux cents années durant* — p[...] quoi fausser les données du [...]blème en le célant — adultes [...] enfants travaillèrent dans les m[...] comme dans les manufactures o[...] échoppes anglaises, françaises, japonaises, dix, douze ou qua[...] heures par jour et six jours [...] semaine. Aucun pays sous-dével[...] *ne pourrait oser recourir à* [...] exploitation aussi intensive d[...] main-d'œuvre sans s'attirer les [...]dres de la C.I.S.L., la F.S.M., [...] B.I.T. ou de l'O.I.T.

Au demeurant, il ne servira[it] *rien de pratiquer des horaires* [...] inhumains dans le tiers-monde[...] *effet, dans la plupart de ces* [...] le capital est *encore,* aux mains [...] *d'étrangers, soit de bourgeoisies* trahissant leur mission histor[ique] préfèrent mettre leurs bénéfice[s en] sûreté à l'étranger, au lieu d[e les] réinvestir sur place et de conc[ourir] ainsi à l'accumulation capitaliste [...] sommes ainsi soustraites aux réi[nves]*tissements, donc à l'expansion* [éco]nomique, se seraient élevées en [...] et pour les transferts privés un[...]ment, à quelque 280 millions de [dol]lars pour la seule Côte-d'Ivoir[e] [...] représenteraient 18 % de son [...] Les chiffres doivent être tout [...] éloquents, sinon davantage, en [Amé]rique latine.

Toujours dans le domaine [de] l'accumulation par le travail, [d'au]cuns se pâment d'admiration d[evant] les « investissements humains » [...] Chine, comme leurs parents le[...] saient hier devant le mouve[ment] stakhanoviste. Ainsi, selon *Air Asie* (du 27 juin 1977), au Viet[nam] « en un mois, vingt-deux mille p[aires] de mains se relayant jour et [nuit] ont creusé un canal de 12 mètre[s de] large et de 18 kilomètres de [...] et soixante-quinze petits canaux [com]plémentaires ». Avec des houe[s et] des brouettes, précise l'auteur.

La *quasi-totalité* des pays s[ous-]développés ne peuvent recour[ir à] cette forme d'accumulation, co[...] ils ne peuvent, à leur corps dé[fen]dant, adopter le schéma ayant [...] aidé à l'essor du capitalisme. [En] effet, l'accumulation du type [des] pays de l'Est nécessite par dé[fini]tion un encadrement comme s[euls] *peuvent le fournir les partis com*[mu]nistes de Chine ou du Viet[nam,] forgés tous deux dans la lutte ar[mée.] Comment croire surtout à la p[ossi]bilité de mobiliser tout un pe[uple] pour des travaux de force ou, m[...] d'opprimer jusqu'à son instinct [de] conservation de l'espèce sans [re]courir systématiquement à différe[ntes] formes de violence ? La plupart [des] pays sous-développés à économi[e de] marché ne disposent pas d'appa[reils] de coercition aptes à cette tâ[che].

Et l'aide ?

Enfin, d'aucuns, tout en admettant l'*inadaptation* des modèles capitaliste, soviétique ou asiatique, font valoir l'émergence d'un élément nouveau favorable au développement du tiers-monde, à savoir l'aide. Là encore, on se trouve en présence d'une initiative de narcose de l'opinion publique. Tout d'abord, l'aide publique au développement — en dépit des acrobaties comptables de chacun des pays donateurs tendant à mettre en relief son effort, voire sa générosité — diminue régulièrement, à taux constants.

Le rôle de l'aide dans le processus d'accumulation, déjà négligeable *en soi, se trouve encore réduit par* la prédilection des pays donateurs pour des investissements d'accompagnement (routes, ponts, etc.) jugés indispensables à l'expansion du secteur privé, ou pour des projets sociaux. Il y a huit ans, un chef d'Etat africain lançait l'idée d'un plan Marshall — une aide massive à des conditions la rendant similaire à un don — pour le tiers-monde. Autant en emporte le vent, même si l'on continue d'en parler.

La voie de l'accumulation de capital, donc celle du développement, paraît semée d'embûches, d'obsta*cles pratiquement* insurmontables. Si l'on ajoutait à ces facteurs négatifs, les critères du développement de l'ONU (*nécessité d'une forte* proportion d'ouvriers spécialisés d'une faible proportion d'illettrés, d'une participation élevée du secteur industriel au P.N.B., etc.) on serait obligé de se rendre à l'évidence : les pays sous-développés non pétroliers ne peuvent avoir la prétention de se muer un jour en pays industrialisés, c'est-à-dire développés.

(*) Conseiller technique au ministère de l'enseignement supérieur du Sénégal.

Mais si, toujours dans le c[ontexte] actuel, *la plupart des pays du* t[iers-]monde n'ont aucune chance d'a[cc]éder au rang de nations développ[ées,] les pays industrialisés, eux non p[lus,] ne peuvent *espérer* une quelcon[que] pérennité de leur primauté abso[lue.]

Tout d'abord, la *politique de* [la] canonnière sur le plan internati[onal] appartient à un passé révolu, [...] comme *sur le plan national* les m[as]sacres de grévistes par la trou[pe.] Par ailleurs, aucune classe soc[iale,] aucun *peuple,* n'acceptera ni [la] *damnation éternelle ni la vocation* [de la] misère. Le chant de l'*Internation[ale],* devenu quelque peu désuet [en] *Europe, pourrait être adopté,* s[em]ble-t-il, par les peuples des p[ays] sous-développés.

Mais les pays industrialisés [ne] paraissent pas avoir pris conscie[nce] de la gravité de la situation, ou [plu]tôt se montrent incapables de [sur]*monter leurs contradictions inter[nes]* pour trouver une solution d'ensem[ble,] la seule possible.

On avait cru, au lendemain d'[oc]tobre 1973 et du quadruplement [du] prix du brut, à un réveil salutaire [des] dirigeants du monde industrialisé. [La] crise pétrolière, survenant en pér[iode] de récession économique structure[lle,] aurait *pu déboucher,* du moins [le] croyait-on, sur un nouveau modèle [de] rapports. Le gouvernement fran[çais] organisait alors la conférence No[rd-]Sud, et on parlait à profusion du n[ou]vel ordre économique mondial. [Or] depuis trois ans, au lieu d'une p[oli]tique *réaliste prenant en compte* [les] facteurs *nouveaux,* on assiste à [de] pitoyables manœuvres pour gag[ner] du temps, pour reculer l'échéance [de] l'actualisation des rapports avec [le] tiers-monde, pour tenter de perpét[uer] le règne des échanges inégaux, p[our] étayer la primauté croulante [du] monde industrialisé.

« Le Mythe du développement »

sous la direction de Candido Mendes

LA plupart des débats d'idées dénommés colloques remplissent surtout la fonction de faire se rencontrer des spécialistes sans qu'il s'y débatte grand-chose. C'est loin d'être le cas avec *le Mythe du développement,* qui sous un titre provocant examine avec beaucoup d'intelligence, de *diversité et de probité intellectuelle* la crise du développement. Tenu en Italie, à Figline - Valdanno, le colloque réunissait des spécialistes nord-américains, européens et latino - américains. L'ouvrage regroupe d'une part les contributions de Castoriadis, de Pierre Massé, Candido Mendes, Jean-Marie Domenach, James Grant, H. Jaguaribe, Amilcar Herrera et Edgar Morin ; d'autre part, les discussions et la « table ronde » auxquels ont participé Jacques Attali, Lucien Bianco, René Dumont, Juliette Minces, etc., etc.

Constat premier : l'« épuisement des utopies » pour appréhender le proche avenir. Le dix-neuvième siècle et ses certitudes idéologiques, lui-même héritier des « lumières », se meurt : mythes du progrès, optimisme, rationalité, etc. sont contrebattus non par des idées, mais par les faits (les théoriciens ont toujours un peu tendance à oublier que les théories claudiquent le plus souvent derrière les réalités).

A quelques exceptions près, on constate la faillite du programme de développement et des idéologies de coopération internationale diffusés au cours des années 50. La réalité, c'est l'élargissement du fossé entre pays développés et sous-développés, doublé de l'écart croissant entre pauvres et très pauvres, certains Etats ne dépendant plus que de la charité internationale.

La conjonction de la croissance démographique, de la réduction des réserves mondiales en matières premières, la nécessité de freiner le gaspillage et l'innovation anarchique, le fait de ne plus pouvoir considérer la croissance indéfinie comme un axiome secouent les bases de nos sociétés depuis quelques années. C'est de ce constat — en incluant la nouvelle conscience écologique — que débat *le Mythe du développement.*

Le mérite de cet ouvrage poly*phonique c'est de ne pas* proposer de nouveau « modèle » ; de poser plus de questions qu'il n'en résout. L'important étant d'introduire l'hygiène du doute, de la critique ; de « désidéologiser » autant que faire se peut.

GÉRARD CHALIAND.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LE PROJET DE VISITE DU PRÉSIDENT SADATE A JÉRUSALEM

La date de la visite que rendra le président Sadate à Israël n'est pas encore fixée. Le texte de l'invitation qui lui a été adressée par le premier ministre israélien par l'intermédiaire des ambassadeurs américains à Tel-Aviv et au Caire ne devait lui être remis que ce jeudi à son retour de Damas et publié dans la soirée.

Le journal israélien « Yédioth Aharonoth » a rapporté mercredi que le premier ministre israélien avait, ces derniers mois, envoyé indirectement des notes au président Sadate par l'intermédiaire des Etats-Unis et de la Roumanie. Dans ces messages, M. Begin assurait M. Sadate de sa volonté d'établir des contacts directs et de le rencontrer au Caire, à Jérusalem ou ailleurs. Le même journal, citant une « bonne source », annonce ce jeudi que des contacts ont été récemment pris en vue d'une éventuelle visite à Jérusalem du roi Hussein de Jordanie.

Deux faits importants ont confirmé que les dirigeants palestiniens du Front du refus étaient décidés à s'opposer par tous les moyens à l'initiative de M. Sadate. Le Front du refus a lancé mercredi un appel « aux forces nationalistes et progressistes » pour leur demander de renverser le régime égyptien. Dans un communiqué diffusé à Beyrouth, il ajoute que « les forces nationalistes et progressistes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Egypte doivent frapper la tête du régime égyptien et l'empêcher de faire des concessions et de signer un traité de réconciliation, de reconnaissance et de bon voisinage avec l'ennemi sioniste. (...) »

Le Front du refus critique aussi avec virulence la direction de l'O.L.P., qu'il accuse de suivre une « politique tortueuse et démagogique ».

De son côté, M. Abou Salah, membre du comité central du Fath, dans une déclaration remise à la presse a qualifié de « dangereuse » la décision du président Sadate de se rendre « chez l'occupant ».

M. Nayef Hawatmeh, secrétaire général du F.D.L.P., qui ne fait pas partie du Front du refus, a invité mercredi à Tripoli (Libye) les pays arabes à rejeter la proposition du président Sadate qualifiée de « capitulation ».

● EN LIBYE, une manifestation populaire de grande envergure a eu lieu mercredi dans la ville d'Al-Zintan, au sud-ouest de Tripoli, « pour dénoncer la visite prévue par le président Sadate à l'entité sioniste et raciste dans les prochains jours ».

● A BAGDAD, le gouvernement irakien a publié, mercredi, un communiqué affirmant que le projet du président Sadate « constitue une grave déviation de la ligne arabe et ne doit pas être accueilli en silence... Nous trouvons très étrange qu'un dirigeant arabe se permette de lui-même de se rendre dans les terres occupées et engage un dialogue avec les usurpateurs... Si le chef de l'Etat égyptien devait aller jusqu'au bout de son projet, un tel pas serait alors une catastrophe panarabe. »

● A WASHINGTON, le président Carter a déclaré, mercredi, qu'à son avis le président Sadate irait prochainement à Jérusalem et que ce voyage serait « un pas en avant vers la réunion d'une conférence élargie » à Genève sur le Proche-Orient... « Personne n'est sûr de ce qui va se passer » du fait de la visite du président égyptien en Israël, a poursuivi M. Carter, qui a rappelé que ce projet de voyage était « une idée du président Sadate ». « C'est très courageux », a ajouté M. Carter, qui a révélé avoir été presque quotidiennement en contact avec le chef de l'Etat égyptien au cours des dernières semaines.

De son côté, le porte-parole du département d'Etat a qualifié le projet de M. Sadate d' « imaginatif, constructif et positif », et il a estimé que la visite, si elle avait lieu, « améliorerait le climat psychologique au Proche-Orient ».

● A NEW-YORK, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, a déclaré, mercredi, qu'il « suivait avec beaucoup d'intérêt le nouveau rebondissement spectaculaire au Moyen-Orient... » « Il va sans dire, a ajouté le porte-parole de M. Waldheim, que le secrétaire général est favorable à toute initiative qui puisse contribuer à la convocation de la conférence de Genève. »

● AU CAIRE, interrogé par téléphone par la radio française, M. Boutros Ghali, ministre d'Etat, a affirmé que le président Sadate était prêt à prendre des initiatives pour « forcer la porte de la négociation » mais que l'Egypte n'accepterait « en aucun cas » une paix séparée avec Israël. M. Boutros Ghali a ajouté : « Si la visite a lieu, une certaine muraille psychologique sera brisée de la même façon que l'Egypte a brisé la ligne Bar-Lev. » Il a estimé toutefois qu'il ne fallait pas essayer d' « avancer trop vite » et rappelé l'importance du problème palestinien.

● A PARIS, les orateurs réunis à l'occasion de l'assemblée générale de l'association France-Israël, mercredi 16 novembre, ont approuvé l'initiative de M. Sadate et la réponse positive que M. Begin lui a donnée. Dans une résolution, l'alliance demande au gouvernement français d' « adopter au Proche-Orient une politique plus équitable ». De son côté, le grand rabin, M. Jacob Kaplan, s'est déclaré « très heureux » de la prochaine visite en Israël du président Sadate.

Bienvenue à l'ennemi...

(Suite de la première page.)

Le message du président Sadate répondait à une missive de M. Flapan acheminée par l'entremise d'un journaliste juif américain, M. Mark Bruzonsky, qui ne cache pas ses convictions sionistes. Arrivé au Caire dimanche soir, ce dernier avait été reçu, dès le lendemain matin, par le président égyptien, qui souhaitait s'informer des objectifs du colloque. « Le conflit israélo-arabe, a déclaré M. Sadate à son interlocuteur, est à 70 % d'ordre psychologique... Je me rends en Israël précisément pour détruire cette barrière artificielle et absurde qui empêche les Israéliens de faire les concessions indispensables à un compromis. Je suis profondément convaincu qu'une paix réelle entre nos peuples est non seulement souhaitable, mais aussi possible. »

Quelques heures après avoir expédié son message à New-Outlook, qui célèbre le vingtième anniversaire de sa fondation, et avant de prendre l'avion pour Damas, le président Sadate recevait, mercredi, l'ambassadeur des Etats-Unis au Caire. Selon les milieux proches de l'ambassade américaine à Tel-Aviv, le chef de l'Etat égyptien a accepté sur-le-champ le principe de l'invitation du premier ministre israélien, ajoutant : « Dites à M. Begin que je me rendrai à Jérusalem dans les prochains jours, mais je ne peux décemment fixer la date avant mes conversations avec le président Assad. »

Des préparatifs fébriles

De fébriles préparatifs sont en cours à Jérusalem. Les responsables de la sécurité tiennent réunion sur réunion, tandis que nombre de télégrammes sont échangés avec les autorités du Caire en vue de résoudre les problèmes pratiques que posera la visite, notamment ceux d'ordre protocolaires. Des agents des services spéciaux et de hauts fonctionnaires égyptiens seraient attendus dans les prochains jours. Des drapeaux égyptiens, par centaines, sont en voie de fabrication ; une fanfare de l'armée s'entraînerait à jouer l'hymne national nassérien ; deux grands hôtels de Jérusalem se disputent l'honneur de loger le président égyptien ; les services d'information mettent en place en toute hâte les installations de télécommunications et les structures d'accueil pour un millier de journalistes, le plus grand rassemblement de presse jamais vu dans le pays depuis la visite du pape Paul VI, en janvier 1964. Les Israéliens croient rêver...

Un contexte équivoque

La visite, malgré tout, s'inscrit dans un contexte éminemment équivoque. Le président égyptien a de toute évidence, la ferme intention de se présenter à la Knesset comme le porte-parole de l'ensemble des belligérants arabes. En témoignent la caution explicite ou implicite qu'il tente d'arracher à la Syrie, après avoir très probablement obtenu l'approbation de l'Arabie Saoudite, ses multiples déclarations en faveur de l'évacuation par Israël de « tous les territoires occupés », l'insistance qu'il met à défendre — par exemple dans le message adressé à New Outlook — le « droit inaliénable du peuple palestinien à un Etat ».

Il est dès lors prévisible que le Raïs s'emploiera à convaincre le gouvernement et l'opinion israéliens que la solution du problème palestinien, qu'il estime être « à l'origine et au cœur du conflit israélo-arabe », devrait être le point de départ d'un règlement global et définitif. Telle est sans doute sa conviction, mais aussi son intérêt puisqu'une telle procédure lui permettrait de faire l'économie d'une dramatique confrontation avec les autres belligérants arabes, qui ne manqueraient pas, dans le cas où ils feraient cavalier seul, de dénoncer sa « trahison ».

A l'inverse, les dirigeants israéliens s'apprêtent à accueillir le chef d'un Etat avec lequel ils ont toujours rêvé de conclure une paix séparée. Les dirigeants du Likoud actuellement au pouvoir, encore plus que leurs prédécesseurs travaillistes, font une nette distinction entre les revendications territoriales des Etats arabes et celles des Palestiniens. « La Judée et la Samarie » (Cisjordanie), pour M. Begin et ses amis, font partie intégrante et donc inaliénable de la patrie ancestrale juive. Le premier ministre israélien va jusqu'à éviter de prononcer le mot de « Palestiniens » et, mardi encore, au cours du débat à la Knesset, les désignait sous le vocable d' « Arabes d'Eretz Israël ».

Aux raisons idéologiques s'ajoutent des calculs d'ordre stratégique et politique. Les dirigeants israéliens sont persuadés qu'ils gagneraient définitivement la partie s'ils parvenaient à retrancher en quelque sorte l'Egypte du monde arabe, qui serait alors frappé de paralysie. Privés du soutien militaire de la plus puissante nation du Proche-Orient, les Palestiniens, les Syriens, les Jordaniens, les Libanais, n'auraient plus alors d'autre choix que de se plier aux exigences israéliennes.

Priorité au problème palestinien ?

Nombre de participants au colloque de New Outlook se sont élevés vigoureusement, mercredi, contre une telle éventualité, en faisant valoir qu'elle porterait un tort considérable non seulement à la cause de la paix et à la stabilité au Proche-Orient, mais aussi aux intérêts bien compris de l'Etat d'Israël lui-même. « Ne pas résoudre en priorité le problème palestinien, a déclaré M. Saul Friedlander, professeur d'histoire à l'université de Jérusalem, ne ferait qu'ajourner l'explosion ; ne pas conclure un règlement global inciterait tous les exclus, soviétiques et Palestiniens en tête, à entretenir l'agitation. »

Félicitant l'orateur pour cette prise de position, lord Caradon, ancien ambassadeur aux Nations unies, et auteur de la résolution 242 du Conseil de sécurité adoptée il y a tout juste dix ans, a rendu un vibrant hommage à l'Union soviétique qui, a-t-il dit, n'a cessé d'œuvrer pour une paix durable au Proche-Orient tenant compte de l'existence et de la sécurité d'Israël. Il a soutenu qu'un règlement ne serait réalisable que sous l'égide américano-soviétique. « Certes, a-t-il ajouté, la décision du président Sadate de venir à Jérusalem, en faisant table rase des tabous, est méritoire ; mais si le Front du refus est en perte de vitesse dans le monde arabe, j'ai le regret de constater que son équivalent en Israël est non seulement très puissant, mais qu'il est aussi et surtout au pouvoir. J'estime dès lors que la situation actuelle, malgré les apparences est lourde de périls. »

M. Dean Brown, ancien ambassadeur des Etats-Unis, qui fut le représentant spécial de M. Kissinger au Liban, lors de la guerre civile, a plaidé pour sa part en faveur de la participation active de l'Europe et du Japon, directement concernés par une éventuelle guerre au Proche-Orient, dans l'élaboration et l'application d'un règlement. Il a longuement exposé les difficultés auxquelles se heurte le président Carter, laissant entendre que ce dernier était paralysé par « l'attitude négative du Congrès, de l'opinion et des lobbies aux Etats-Unies ». Or, a-t-il ajouté, « les problèmes que pose le Proche-Orient à la communauté internationale sont trop importants pour être laissés au bon vouloir des belligérants. A défaut d'être imposée, la paix devrait être orientée par les grandes puissances ».

Le réquisitoire de M. Goldmann

M. Nanum Goldmann, qui a abondé dans le même sens, mais dans un style beaucoup plus énergique, a eu droit à une interminable ovation des congressistes. « Ayant démissionné de mes fonctions de président du Congrès juif mondial, a-t-il déclaré en préambule, je me sens enfin libre de dire publiquement toute la vérité. »

Conteur incomparable, doué d'un sens aigu de l'humour, faisant appel, tour à tour, à ses souvenirs personnels, aux anecdotes, aux « bonnes histoires » juives qui ont fait la joie de l'assistance, il a, en définitive, dressé le réquisitoire le plus sévère, le plus passionné à l'encontre de la politique que pratique l'Etat d'Israël depuis sa fondation. « En trente ans, s'est-il exclamé, Israël n'a jamais présenté un seul plan de paix aux Arabes, se contentant de rejeter tous les projets de règlement élaborés, tant par ses adversaires que par ses amis ! Tout s'est passé comme si les dirigeants israéliens n'avaient d'autre objectif que de préserver le statu quo toutes les fois qu'un nouveau lambeau de territoire était rattaché à l'Etat. »

Développant ensuite la thèse selon laquelle « les juifs et les Arabes sont incapables de conclure la paix par leurs propres moyens », M. Goldmann a critiqué « le soutien aveugle des juifs américains à la politique israélienne » et a invité le président Carter à manifester davantage de courage pour empêcher l'Etat juif de glisser vers de nouvelles catastrophes. « Les Etats-Unis, a-t-il affirmé avec force, n'ont pas besoin pour cela d'envoyer la VI[e] flotte pour occuper Israël. Il leur suffirait d'interrompre ou de restreindre les livraisons d'armement. Après tout, il n'y a aucune clause dans la Constitution américaine qui oblige M. Carter à satisfaire toutes les exigences d'un gouvernement avec lequel il n'est manifestement pas d'accord » !

De l'avis général, les acclamations de l'assistance, où figurent de nombreuses personnalités israéliennes et de la Diaspora juive, permettent de mesurer l'évolution intervenue depuis quelques années dans les milieux libéraux ou de gauche, et qui ne manquera pas de s'accentuer quand le président Sadate s'adressera personnellement au peuple israélien.

ERIC ROULEAU.

PROCHE-ORIENT

Damas « n'est pas d'accord » avec l'initiative du chef de l'État égyptien mais ne semble pas vouloir la torpiller

De notre envoyé spécial

Damas. — Le président Assad *« n'est pas d'accord »* avec le projet de voyage à Jérusalem du chef de l'Etat égyptien, mais ne s'y opposera pas, et M. Sadate maintient intégralement, en dépit d'une divergence *« tactique et non stratégique »*, ses intentions et ses objectifs. C'est le point essentiel de la conférence de presse que le Raïs, seul face aux journalistes, a donnée le jeudi 17 novembre, à l'issue de ses premiers entretiens avec les dirigeants syriens.

« Assad n'est pas d'accord avec moi, c'est son droit, et il est convaincu de la justesse de son point de vue, mais nous avons eu souvent des divergences sur la tactique à suivre sans en avoir sur la stratégie », a dit notamment le chef de l'Etat égyptien. Il a poursuivi : *« Je n'avais pas à expliquer à Assad mes raisons, et il ne me les a pas demandées. Il a ses convictions sur la voie à suivre, et j'ai les miennes. Mais nous sommes d'accord sur le fond. »*

Le président Sadate maintient son projet. *« Je me rendrai sans aucun doute à la Knesset*, a-t-il dit, *car je tiens toujours parole. Je n'ai pas demandé l'acquiescement préalable du monde arabe, sinon j'aurais demandé la convocation d'un « sommet », mais je considère que rien de fondamental n'a changé dans ma politique, et que j'agis conformément aux résolutions prises à Rabat en 1974. Aucune question de procédure ne m'arrêtera sur le chemin de Genève. Seul le problème de fond m'intéresse, et lorsque j'aurai été à Jérusalem j'en reparlerai avec Assad. »*

Enfin M. Sadate a confirmé qu'il ne mènerait aucune *« négociation »* en Israël et qu'il avait demandé à se rendre à la Knesset et non à rencontrer les membres du gouvernement : *« Je vais dire aux Israéliens des faits et rien d'autre. La vérité est fondée sur deux faits : l'évacuation des territoires arabes occupés en 1967 et les droits du peuple palestinien, notamment le droit de créer un Etat. Sans les Palestiniens il n'y aura pas de conférence de Genève, et sans la solution de leur problème il n'y aura pas de paix. »*

L'impression prévaut ici que les Syriens entendent se démarquer de la démarche égyptienne, mais que, sans être d'accord sur le procédé, ils ne veulent pas désavouer avec éclat le Raïs et s'abstiendront de lancer une campagne contre lui avant de connaître les résultats de son voyage.

Reçu mercredi avec tous les honneurs habituels, le président égyptien a vu rapidement se manifester les réserves de son hôte.

Les deux hommes ont eu dans la soirée un long tête-à-tête qui s'est prolongé jusqu'à 1 heure du matin, ce qui entraîna l'annulation d'un dîner de gala prévu pour 21 heures. L'absence du ministre égyptien des affaires étrangères — M. Fahmi n'accompagne pas son président — a eu pour conséquence l'exclusion du ministre syrien, M. Khaddam, du dialogue.

Les Syriens auraient défini une attitude en trois volets : profiter de l'opération déclenchée par le président Sadate, éviter de se compromettre dans son *« voyage à Jérusalem »*, l'empêcher de faire cavalier seul. Le président Assad laisserait en conséquence son téméraire partenaire poursuivre sa démarche, dans l'espoir qu'elle donnera aux Etats-Unis la possibilité de débloquer la conférence de Genève. A cette fin, la Syrie déblaye même discrètement la voie devant M. Sadate en limitant l'opposition virtuelle de certaines fractions palestiniennes. On relève à ce sujet que la force arabe de dissuasion (à 90 % syrienne) a pris les devants en interdisant toute manifestation au Liban. La censure a sévi à Beyrouth contre deux quotidiens qui étaient passé outre à l'interdiction de publier les critiques d'un quotidien irakien contre l'initiative du président Sadate. Quant aux journaux de Damas, ils ont reçu la consigne de ne pas publier les informations sur le voyage projeté de M. Sadate en Israël. *A fortiori* sont-ils tenus de s'abstenir de toute réaction hostile.

LUCIEN GEORGE.

Le roi Hassan II : l'O.L.P. est, parmi tous la plus raisonnable

Dans une interview publiée ce jeudi 17 novembre par *France-Soir*, le roi Hassan II, évoquant l'action de l'O.L.P., déclare : *« Nous sommes en train de perdre du temps. Tout le monde dit : « Jamais on ne discutera avec » l'O.L.P. » Or, on y arrivera, et, à mon avis, plus nous perdrons du temps plus l'O.L.P. s'exacerbe, plus on donne d'armes aux adversaires (arabes) de l'O.L.P. Car il faut bien se dire — je connais un petit peu tout ce monde-là — que l'O.L.P. est parmi tous la plus raisonnable. Qu'on lui donne une responsabilité. Mais en lui déniant cette responsabilité, cette représentativité, on est en train de l'exacerber, d'une part, et, d'autre part, de renforcer son aile gauche extrémiste, l'aile du « refus » qui, elle, reçoit beaucoup d'argent de certains autres pays arabes. Alors je pense qu'il vaut mieux prendre l'interlocuteur qui est reconnu par tous les pays arabes ainsi que par la Ligue arabe. »*

Répondant à une question sur le financement de l'O.L.P., le souverain chérifien affirme, d'autre part : *« L'O.L.P. vous dira que depuis 1971 seuls l'Arabie Saoudite et le Maroc continuent à lui donner de l'argent... La Libye ne donne plus à l'O.L.P., l'Algérie non plus. Nous sommes les deux seuls, chacun selon ses facultés contributives. »*

● UN ENSEIGNANT FRANÇAIS, M. Daniel Braun, professeur de psychopédagogie au centre pédagogique régional d'Aït-Hassan, à Casablanca, travaillant au Maroc dans le cadre de la coopération, a été arrêté le 4 novembre dans le restaurant où il dînait avec des amis. Il est accusé *d'avoir tenu*, au cours du repas, des propos critiques et injurieux à l'égard du roi Hassan II, et serait également inculpé d'atteinte à l'ordre public. Son épouse, infirmière à Vesoul, n'a été avertie de cette arrestation que le 11 novembre. C'est le SGEN - *C.F.D.T.*, dont M. Braun est membre, qui a diffusé en France ces informations.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● M. ALI AHMED KHORAN, ministre de la planification, a été assasssiné mercredi 16 novembre, devant son bureau, à Kaboul, a-t-on appris jeudi. Né en 1931, diplômé d'une université américaine, M. Ali Khoran était l'un des représentants de la nouvelle classe technocratique afghane. Il fit toute sa carrière au ministère de la planification dont il devint le responsable en 1974. On ignore les raisons de son assassinat. — *(A.F.P.)*.

Canada

● LE MINISTRE QUEBECOIS des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a annoncé, mercredi 16 novembre, que son gouvernement a acepté le principe d'une aide technique et financière aux groupes francophones des autres provinces du Canada. *« Même si le Québec et les Québécois n'ont pas de droit juridique ou de responsabilité politique envers les minorités francophones des autres provinces, ils ne peuvent rester indifférents au fait que ces gens leur reconnaissent une responsabilité morale »*, a indiqué M. Morin. — *(A.F.P.)*

Espagne

● LE CONGRES DES DEPUTES a décidé, mercredi 16 novembre, à la demande du parti socialiste ouvrier espagnol, de nommer une commission d'enquête dans les prisons abritant des détenus de droit commun. Cette décision, adoptée à l'unanimité, intervient à la suite des nombreuses mutineries qui ont éclaté ces dernier mois dans les prisons espagnoles. — *(A.F.P.)*

États-Unis

● L'ADMINISTRATION CARTER s'est prononcée, mercredi 16 novembre, en faveur de la reprise des livraisons d'uranium faiblement enrichi au Brésil. Le combustible nucléaire est destiné au réacteur *d'Angra-1, construit par la* firme Westinghouse au sud de Sao-Paulo, et qui doit entrer en service début 1978. La Maison Blanche est parvenue à la conclusion que *« le Brésil observait tous les critères de sécurité retenus par le projet de loi présidentiel en cours d'examen au Congrès »*. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● DEUX ANCIENS OFFICIERS DE LA WAFFEN SS, le lieutenant-colonel Huber Meyer et le colonel Walter Harzer, ont été expulsés de Grande-Bretagne dans la nuit du 16 ou 17 novembre *sur les ordres* du ministre de l'intérieur, M. Merlyn Rees. Meyer, ancien officier d'état-major d'unité blindée, et Harzer, ancien commandant de la 9e division SS Hohenstaufen, étaient venus en Angleterre pour participer à une conférence de presse destinée au lancement d'un livre intitulé *la Waffen SS : une histoire en mille cent quinze images.*

République démocratique allemande

● LE CORRESPONDANT A BERLIN-EST de l'hebdomadaire de Hambourg *Der Spiegel* a fait l'objet d'une réprimande officielle, mercredi 16 novembre de la part du ministère est-allemand des affaires étrangères. Celui-ci lui reprochait d'avoir diffusé des *« informations mensongères »*. L'hebdomadaire avait notamment indiqué dans son dernier numéro que, au cours de la *récente manifestation de jeunes* sur l'Alexanderplatz, dans la capitale de la R.D.A. *(le Monde* du 11 octobre), quatre policiers avaient été tués. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● LES EVEQUES ANGLICANS SUD-AFRICAINS ont estimé, dans un communiqué publié mercredi 16 novembre, à l'issue de sept jours de réunion à Marianhill, près de Durban, que les morts de détenus politiques, les *arrestations*, la montée du chômage et le système d'éducation séparé pour les Noirs ne peuvent qu'accroître la *dégradation* des relations raciales en Afrique du Sud. Le communiqué se réfère en particulier à la mort en prison du leader des mouvements de la conscience noire, Steve Biko, et à celle d'un jeune ministre du culte anglican, Phakamile Mabija. — *(A.F.P.)*

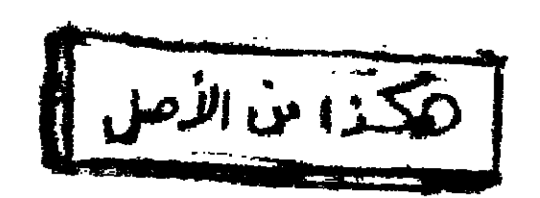
Thaïlande

● LA NOUVELLE ASSEMBLEE NATIONALE, qui sera chargée de rédiger la nouvelle Constitution, *a été désignée mercredi* 16 novembre par le roi. Deux cent vingt-neuf de ses trois cent soixante membres sont des militaires. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● LA *MERE D'ANATOLE* CHTCHARANSKY, convoquée par le juge du K.G.B. à la prison où est détenu son fils depuis *le 15 mars* dernier *(le Monde* du 17 novembre), a été informée qu'un avocat « serait nécessaire dans un mois ou deux ». Mme Chtcharansky, qui a été interrogée pendant six heures, a précisé qu'elle avait désigné trois avocats français, dont Me Roland Rappaport. L'officier du K.G.B. lui a indiqué que ces avocats ne pourraient assister leur client devant le tribunal et qu'elle devrait choisir un avocat soviétique. — *(A.F.P.)*





AMÉRIQUES

Chili

TRIBUNE INTERNATIONALE

M. Helms est un homme honorable

par ARMANDO URIBE (*)

UN terroriste d'Etat vient d'être condamné aux Etats-Unis. La sentence? Deux ans de prison (avec suspension de la peine) et 2 000 dollars d'amende (payés par ses amis).

M. Richard Helms n'a pas été condamné en tant qu'auteur ou complice d'actes de terrorisme. Il l'a été pour quelque chose de bien plus sérieux que le meurtre d'un chef d'Etat : avoir menti sous serment devant une commission du Sénat. Le contenu de ses mensonges, vieux de plusieurs années, concernait l'intervention américaine au Chili. En 1973, avant le coup d'Etat, M. Helms avait déclaré à la commission du sénateur Church qu'il n'y avait pas eu et qu'il n'y avait pas d'ingérence secrète des Etats-Unis au Chili. Le même sénateur Church a signé, après le coup d'Etat de Pinochet, trois rapports officiels contenant les preuves des interventions menées dès avant 1970, et qui se poursuivaient de plus belle au moment même où M. Helms déclarait le contraire. Le premier de ces rapports s'appelle On Assasination, *le second,* Covert Action in Chile (1963-1973), *le troisième et dernier est la synthèse des travaux de la commission d'enquête Church et comporte deux gros volumes. Leur lecture est fascinante, bien supérieure comme texte politique et littéraire aux chétives productions des terroristes de bas étage, qui ont tellement fait parler d'eux ces jours-ci.*

Les hautes œuvres de M. Helms, ancien directeur de la C.I.A., ancien ambassadeur en Iran, homme honorable, méritent l'attention des moralistes, surtout la dernière, qui couronne sa longue carrière au service de l'Occident chrétien, c'est-à-dire son acceptation du mensonge (« Nolo contendere *», dit-il, comme les moines acceptant leurs fautes). En effet, il s'agissait pour lui d'un conflit moral du plus haut rang. Son serment d'Etat l'empêchait d'avouer au Sénat les secrets d'Etat relatifs aux complots chiliens, tandis que son serment en face de la commission Church l'empêchait de mentir là-dessus. Les deux serments invoquaient Dieu et la vérité. Mais qu'est-ce que la vérité, comme demandait Pilate au Christ? D'où conflit de valeurs suprêmes.*

Les administrations Ford et Carter, comprenant la portée d'un tel dilemme, retardèrent l'ouverture du procès public de M. Helms. A la fin d'octobre, on arriva à un accord : le contenu des mensonges de M. Helms ne serait pas débattu en public, le coupable acceptant d'avoir commis une faute mineure, celle de ne pas avoir témoigné devant le Sénat exactement et complètement (« Fully, completely and accurately *»), le ministère public américain se contentant de cet aveu. Condamnation minimale, petite amende vite satisfaite et suspension de la peine.*

L'affaire du Chili est ainsi définitivement classée dans les instances officielles et publiques. Il était temps, n'est-ce pas?

Eh bien, non!

L'ACCORD intervenu entre les Etats-Unis et M. Helms est un chapitre de plus dans le processus des « Covert Actions *» au Chili. Le sénateur Church et combien peu d'autres de par le monde! semblent le croire quand ils critiquent cet accord.*

Comme je fais partie de ceux qui sont encore en mesure de se scandaliser quand d'autres s'esclaffent, et que de surcroît je suis chilien (deux malheurs, en somme), qu'il me soit permis d'en exposer les raisons :

1) Les actions secrètes des agences américaines que M. Helms coordonnait directement, par ordre spécial de M. Nixon, d'octobre 1970 relatif au Chili, ne se réduisaient pas aux activités des « civils » de la C.I.A., mais impliquaient aussi des galonnés du Pentagone (1).

2) Ces activités subversives au Chili, selon la commission Church, ne se limitèrent pas à la période la mieux connue de l'élection du président Allende, en octobre-novembre 1970 (2), mais se poursuivirent sous la direction de M. Helms et l'inspiration de M. Kissinger, jusqu'au coup d'Etat de 1973 et même au-delà. Par exemple, les premiers plans économiques et le « Livre blanc » de la junte furent préparés avec la collaboration et par des agents des Etats-Unis (3).

3) Les activités américaines entre la fin 1970 et la fin 1973, composant ce qu'on appela le « Track II *» (rail numéro 2) sous le binôme Kissinger-Helms, ne purent être suffisamment décelés par le Sénat à cause des réticences de l'administration Ford vis-à-vis de l'enquête Church, en invoquant encore pour le Chili de Pinochet la subsistance des considérations de « sécurité nationale », surtout à propos des actions des agences de renseignements du Pentagone au Chili (4).*

4) Un procès public et complet devant un « grand jury » aurait obligé tant la défense de M. Helms que le ministère public (le département de la justice) à produire des documents et à fournir des témoignages sur les activités du « Track II » qui menèrent en 1973 au coup d'Etat et à ses conséquences, donc à faire couler de source les renseignements que la commission Church ne put pas obtenir ou publier. C'est précisément l'argument qu'en moins de mots l'actuel gouvernement américain a brandi pour expliquer l'accord entériné avec M. Helms : « Le président Carter et le garde des sceaux, Griffin Bell, ont dit que des problèmes légitimes de sécurité nationale pourraient surgir d'une tentative de poursuivre M. Helms. *» Le département de la justice ajouta dans une déclaration du 1er novembre qu' «* un procès dans ce cas-ci impliquerait des coûts énormes pour les Etats-Unis et pourrait affecter des secrets nationaux *» (5).*

5) A ces raisons, M. Helms en ajouta une autre, tant pour justifier les mensonges de 1973 que pour s'opposer au procès public en 1977 : le danger que court la sécurité nationale des Etats-Unis, si ses sources de renseignements sont révélées, en compromettant l'efficacité des opérations de ses agents (6).

TROIS conclusions se dégagent de ces faits avérés :

La première est qu'avant le coup d'Etat, en 1973, M. Helms manqua à la vérité, parce qu'à l'époque les opérations américaines contre le président Allende battaient leur plein (7) et qu'il s'agissait pour lui et pour ses supérieurs, MM. Nixon et Kissinger, d'assurer leur succès — ce qui advint.

La deuxième, qu'il s'agissait également de protéger à l'époque ses sources de renseignements et d'opérations.

La troisième, que si on révélait aujourd'hui, en 1977, quels étaient ses agents au Chili, cela nuirait aux présents intérêts nationaux des Etats-Unis par rapport au Chili.

Mais pourquoi serait-il dangereux de révéler en 1977 qui étaient en 1973 les agents des Etats-Unis au Chili?

C'est que, dans un procès public, on aurait su que ces agents étaient en 1973 les instruments des services du Pentagone, non moins que de la C.I.A., qu'ils étaient les interlocuteurs des militaires américains, qu'ils étaient des membres des forces armées chiliennes. C'est qu'ils sont aujourd'hui, en 1977, en place et au pouvoir au Chili.

Eviter le procès Helms relève donc évidemment des intérêts actuels de la sécurité nationale des Etats-Unis au Chili.

Il y a deux ans, quand on commençait à parler aux Etats-Unis des possibles accusations judiciaires contre M. Helms, le secrétaire d'Etat Kissinger assista avec d'autres notables américains à un dîner en son honneur à New-York et lui offrit un toast qu'il clôtura par ces mots : « Mr. Helms is an honourable man. *» Bien que privée, cette manifestation suscita un article dans le* New York Times. *Après le récent compromis Etats-Unis-Helms,* The Washington Post, *dans un éditorial qui est une belle apologie du dilemme moral de Helms, à propos duquel le journal parle de « théologie du secret », la phrase est reprise à la fin : Nous le considérons comme «* an honourable man *» (8).*

Ces mots viennent du Jules César *de Shakespeare. Un long discours de Marc-Antoine au Forum scande sans cesse :*

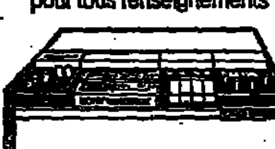
« For Brutus is an honourable man;

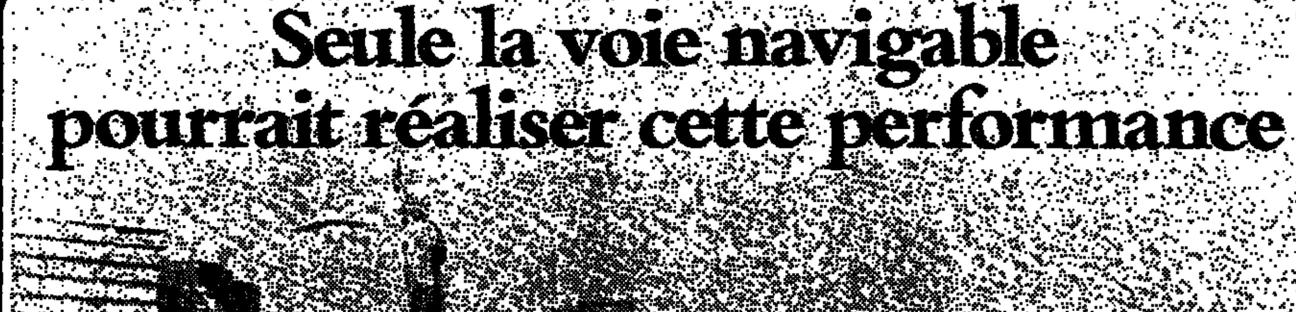
» So are they all, all honourable men, »

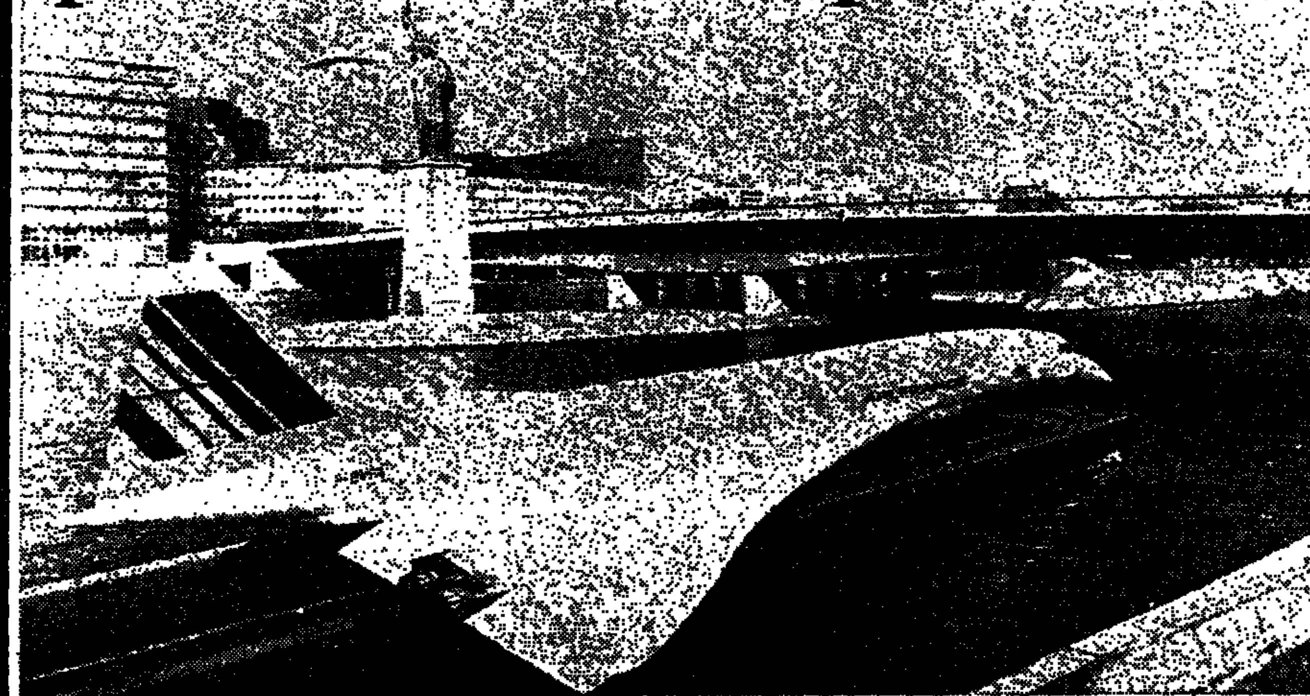
les mêmes mots. Shakespeare parle ici des assassins d'un chef d'Etat.

(*) Ancien ambassadeur du Chili.

(1) Rapport Church « Covert Action in Chile (1963-1973 ».
(2) Rapport Church « On Assasination ».
(3) « Covert Action in Chile ».
(4) Ibidem.
(5) *International Herald Tribune,* 2 novembre 1977.
(6) *International Herald Tribune,* 9 novembre 1977 : David B. Broder, « Unrelenting legacies of history ».
(7) *The Washington Post,* 3 novembre 1977, éditorial, « The Helms Bargain ».
(8) Dans *International Herald Tribune,* 3 novembre 1977.







EUROPE

Grande-Bretagne

M. Callaghan a fait approuver par les Communes le principe de la régionalisation

De notre correspondant

Londres. — Les députés britanniques ont décidé mercredi 16 novembre, à une confortable majorité, de limiter respectivement à dix-sept et onze jours les débats sur les projets de loi créant des assemblées régionales en Ecosse et au pays de Galles. Le premier ministre, M. Callaghan, est désormais assuré que rien ne pourra empêcher la Chambre des communes d'adopter rapidement une législation qui engage la Grande-Bretagne sur la voie d'un certain régionalisme.

Néanmoins, la création des deux Assemblées n'est pas pour demain. Après l'adoption des deux lois par les députés, la législation régionaliste devra encore franchir l'obstacle de la Chambre des lords. Ces derniers, favorables en majorité à une centralisation des pouvoirs à Westminster, ne devraient accepter la loi sur l'Ecosse qui leur sera sans doute soumise à Pâques qu'avec la plus grande réticence. Enfin, même après leur adoption définitive par le Parlement — sans doute l'été prochain — les deux lois ne pourront entrer en application que si les populations écossaisse et galloise adoptent par deux référendums le principe des assemblées régionales.

C'est à ce stade que les députés travaillistes « rebelles », hostiles à la régionalisation, s'engageront dans la bataille. Pour ne pas mettre en difficulté le gouvernement travailliste, ils n'ont pas voulu voter contre les projets de loi soumis au Parlement. Mais, comme l'a rappelé mercredi soir M. Eric Moonman — qui a pris la tête du groupe des députés travaillistes « anti-régions » —, les adversaires des assemblées régionales mèneront une campagne intensive en Ecosse et au pays de Galles au moment des référendums. Ils sont assurés de trouver des oreilles attentives dans ces deux provinces où les partis nationalistes sont loin de faire l'unanimité.

M. Callaghan a les coudées franches

Le gouvernement de M. Callaghan n'en a pas moins remporté, mercredi soir, une victoire qui renforce son autorité et consolide son assise politique. L'octroi d'une relative autonomie aux provinces écossaise et galloise constituait, en effet, un élément important des conditions posées par les libéraux à leur alliance avec les travaillistes. En faisant progresser d'un grand pas la législation régionaliste, M. James Callaghan a rempli, en partie, son contrat et renforcé le pacte entre les deux partis.

De leur côté, les conservateurs, qui n'ont cessé de faire campagne contre les projets du gouvernement, essuient une cuisante défaite. Les projets de loi sur le principe de dévolution de pouvoirs à l'Ecosse et au Pays de Galles ont été adoptés, lundi soir et dans la nuit de mardi à mercredi, par respectivement 44 et 31 voix de majorité.

Même pour le double vote de mercredi soir, qui s'annonçait plus serré et pour lequel les conservateurs avaient battu le rappel de leurs troupes, y compris les douze députés participant à l'Assemblée européenne, la majorité du gouvernement est restée de 26 et 27 voix.

Neuf députés travaillistes seulement ont voté contre le gouvernement, tandis que les onze députés nationalistes écossais et les trois députés nationalistes gallois votaient naturellement en sa faveur.

M. Callaghan a désormais les coudées franches pour lancer le débat sur le deuxième sujet important de cette session parlementaire : la loi sur les élections directes à l'Assemblée européenne. Mais il dispose surtout d'une marge de manœuvres plus étendue pour choisir la date des élections générales. Les grands projets de lois que le gouvernement souhaitait faire adopter par le Parlement pourront l'être à temps pour que les élections générales aient lieu à l'automne prochain, si le premier ministre le juge bon.

On saura alors si le calcul du gouvernement concernant la création d'assemblées locales dotées de pouvoirs importants à Edimbourg et à Cardiff était juste. Si les Ecossais et les Gallois sont satisfaits, ils devraient envoyer au Parlement une forte représentation travailliste. — *(Intérim.)*

Italie

Les Brigades rouges blessent grièvement le directeur adjoint de « la Stampa »

De notre correspondant

Rome. — Les sénateurs italiens, qui terminaient, mercredi 16 novembre, leur débat sur l'ordre public, ont pu mesurer à quel point le sujet est d'actualité. Dans l'après-midi, on apprenait coup sur coup l'enlèvement d'un industriel milanais, M. Zambeletti, propriétaire d'une usine pharmaceutique, et l'attentat commis à Turin contre M. Carlo Casalegno, directeur adjoint de *la Stampa*.

Cette fois, on a voulu tuer. Le journaliste n'a pas été blessé aux jambes, comme les précédentes victimes, mais à la tête. « *Nous avons haussé le tir* », déclarent les Brigades rouges, qui revendiquent « *l'exécution de ce domestique de l'Etat* ».

M. Casalegno, âgé de soixante et un ans, était dans état grave jeudi matin. Il a été atteint de quatre balles tirées presque à bout portant. Les médecins hésitaient à extraire l'un des projectiles, qui s'est logé entre deux vertèbres cervicales. « *Mort ou vivant, Casalegno est liquidé* », affirment cyniquement les terroristes dans un second message.

L'attentat provoque une grande émotion dans les milieux de la politique et de la presse. Les Brigades rouges l'escomptaient bien en choisissant Turin, qui est devenue ces dernières semaines la capitale de la violence (*le Monde* du 27 octobre), et en s'attaquant à l'un des journalistes les plus écoutés d'Italie.

Les dirigeants politiques ont condamné l'attentat avec indignation, notamment M. Enrico Berlinguer. Les syndicats de Turin ont décidé un arrêt de travail partiel, et la Fédération nationale de la presse a pris une mesure semblable. Tout le monde aimerait pouvoir affirmer avec la même conviction que M. Arrigo Levi, directeur de *la Stampa* : « *Si les terroristes cherchent maintenant à tuer, s'ils commettent des actes désespérés, c'est parce qu'ils ont perdu la partie et qu'ils le savent.* »

Après la magistrature, l'industrie et le monde politique, la presse est devenue en 1977 l'une des cibles du terrorisme. Cinq autres journalistes — de gauche, de droite ou sans coloration précise — ont subi le même sort que M. Casalegno.

L'attentat de Turin a renforcé l'unanimité des sénateurs. Dans un appel auquel seule l'extrême droite s'est opposée, les six partis constitutionnels (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain et libéral) engagent le gouvernement à proposer au plus vite des mesures concrètes pour défendre l'ordre public, conformément au programme adopté en juillet dernier. Le refus des « lois spéciales », qui feraient le jeu des terroristes, est affirmé de toutes parts. « *La démocratie*, déclarent les forces politiques, *se défend par la mobilisation démocratique.* »

ROBERT SOLÉ.

[Né en 1916, M. Carlo Casalegno entra à *la Stampa* en 1948. Directeur adjoint, il rédige une chronique intitulée « Notre Etat », où se manifestent de grandes qualités de jugement et une éminente autorité intellectuelle et morale. *Le Monde* partage l'indignation de la presse italienne et exprime à son confrère ses vœux de prompt rétablissement.]

Portugal

Le général Eanes lance un solennel appel au calme

De notre correspondant

Lisbonne. — Face à la dégradation sensible du climat économique et politique, le président de la République, le général Ramallo Eanes, la lancé un solennel appel au calme, le mercredi 16 novembre dans la soirée, à la télévision.

La perspective d'un week-end agité explique sans doute ce message présidentiel inattendu. En effet, deux grandes manifestations sont prévues : l'une est convoquée à Lisbonne par l'union des syndicats contre la politique économique et sociale du gouvernement ; l'autre est organisée à Porto par diverses personnalités indépendantes proches du P.S.D. et du C.D.S. en faveur du général Pires Veloso, récemment écarté du commandement de la région militaire Nord et très populaire pour sa lutte « *contre les communistes* ».

Voulant s'élever au-dessus des partis, le président Eanes a indiqué qu'il ne chercherait à favoriser personne et s'attacherait à défendre la Constitution et les institutions démocratiques contre les attaques de droite ou de gauche. A propos des négociations en cours entre le gouvernement et l'opposition, le chef de l'Etat a demandé aux partis de ne pas créer de nouvelles entraves à la concrétisation d'accords politiques et sociaux.

Le chef de l'Etat, accusé récemment par la presse de Porto de vouloir instaurer un régime « *à la péruvienne* », sous la pression de la gauche du Conseil de la révolution, a récusé l'appui de ceux qui « *veulent se présenter comme les alliés préférentiels du président de la République* » et a condamné « *les mouvements de masse qui cherchent à exercer des pressions illégitimes sur le pouvoir* ». Il a précisé les grands objectifs qui, selon lui, doivent orienter la politique portugaise : construction d'une « *démocratie pluraliste* » tournée vers l'Europe, intégration du Portugal dans le Marché commun et son maintien dans l'OTAN. Aussi se déclare-t-il opposé « *à tous les totalitarismes de droite ou de gauche* » et aux tentatives pour imposer au pays « *des modèles importés de l'étranger* ».

Il a ajouté : « *L'instauration d'un climat d'entente et de mobilisation patriotique qui favorise le travail est devenue un impératif national que les forces politiques ne peuvent pas ignorer sous peine de trahir les espoirs de la population.* »

Une tâche rendue plus difficile

D'autre part, le scandale qui vient d'éclater au secrétariat d'Etat à la communication sociale (information) risque de rendre encore plus difficile la tâche de M. Soarès. En effet, une enquête a été ouverte sur les activités du chef de cabinet du secrétaire d'Etat, accusé de s'être livré au trafic de devises. Propriétaire d'une entreprise de taxis, il aurait également falsifié des plaques d'immatriculation et acheté des voitures par l'intermédiaire des services officiels. D'autres membres du ministère pourraient également être impliqués, et le secrétaire d'Etat, M. Roque Lino, a donné sa démission, immédiatement acceptée par M. Soarès.

Enfin, le procès des seize membres d'un groupe terroriste, dirigé par le commandant Mota Freitas, ancien chef de la police de Porto, a commencé au tribunal militaire de Lisbonne, le mercredi 16 novembre. Liés à des organisations d'extrême droite comme le Mouvement démocratique pour la libération du Portugal (M.D.L.P.) et l'Armée de libération du peuple (E.L.P.), les terroristes sont accusés de plusieurs attentats à la bombe dont celui commis contre l'ambassade de Cuba en 1975.

JOSÉ REBELO.

Belgique

Devant les parlementaires

LE ROI JUAN CARLOS AFFIRME QUE L'ESPAGNE PEUT DONNER UN « NOUVEL ÉLAN » A L'EUROPE

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Pour la première fois dans l'histoire du Parlement belge, un chef d'Etat étranger a pris la parole devant le sénateurs et les députés belges. Mercredi après-midi 16 novembre, le roi d'Espagne a été reçu par une délégation des deux Chambres, et son bref discours a été considéré par les milieux officiels belges comme ayant « *une véritable portée politique et dépassant les simples propos académiques* ».

Après un rappel des liens historiques entre les deux pays, le roi Juan Carlos a déclaré : « *L'Espagne est aujourd'hui à la fois une vieille nation et un peuple jeune capable d'apporter une expérience millénaire et un nouvel élan qui peuvent être également nécessaires pour compléter le tableau à la fois unitaire et diversifié de ce que peut et doit être cette nouvelle Europe au sein d'une Europe démocratique qui doit pouvoir compter sur l'effort solidaire de tous. C'est une tâche exaltante qui s'ouvre devant nous.* »

Les souverains espagnols effectuent une visite officielle de trois jours en Belgique. Le soir, dans un discours, à l'issue d'un dîner officiel au palais royal, le roi Juan Carlos a affirmé : « *L'Europe occidentale démocratique doit apporter un élément de paix, de liberté et de justice dans le domaine international. Nous croyons que cette Europe doit élargir le champ de ses regards vers le nord et vers le sud.* »

Le roi des Belges a répondu en disant : « *Votre demande d'adhésion à la Communauté européenne est pleinement justifiée. Elle peut avoir pour l'ensemble des Etats membres une influence bénéfique.* » — P. de V.

ASIE

Philippines

LE PRÉSIDENT DU P.C. CLANDESTIN AURAIT ÉTÉ ARRÊTÉ

Le président du parti communiste philippin clandestin pro-chinois, M. José Maria Sison — connu sous le nom d'Amado Guerrero, — a été capturé le 8 novembre dans la province de La Union, au nord de la capitale, a appris de source religieuse le correspondant de l'A.F.P. à Manille. M. Guerrero aurait rencontré le président Marcos immédiatement après son arrestation. De source officielle, on se refuse à commenter ou à démentir ces informations.

Professeur de science politique, auteur du livre *Philippine society and revolution*, M. Guerrero avait pris la tête du P.C. « *réforme* », fondé après un différend, en 1968, avec les dirigeants du premier P.C., pro-soviétique, et opposés à la lutte armée. S'appuyant sur l'idéologie maoïste, il avait créé la Nouvelle Armée populaire, ou N.P.A., aile militaire du parti, et s'était lancé dans des opérations de guérilla. Depuis l'instauration de la loi martiale, en 1972, le P.C. pro-chinois et la N.P.A. ont reçu des coups assez durs. Avec l'arrestation de M. Guerrero, les principaux dirigeants révolutionnaires sont désormais sous les verrous. Plusieurs milliers de maquisards continuent toutefois d'opérer :

Chine

L'ÉCRIVAIN LAO SH. EST RÉHABILITÉ

Pékin (*A.F.P.*). — L'un des plus célèbres écrivains chinois modernes, Lao She, a été complètement réhabilité, dix ans après sa disgrâce et sa mort. La revue *Littérature du peuple* a publié de lui, dans son numéro d'octobre, deux poèmes : *les Années passées*, et *Aujourd'hui*.

L'agence officielle Chine nouvelle a annoncé, mercredi 16 novembre, la « *publication à titre posthume* » de ces deux poèmes

EUROPE

Grèce

Le nationalisme, premier thème de la campagne électorale des grands partis

De notre envoyé spécial

Athènes. — C'est à Bismarck que fait songer la gigantesque affiche où M. Caramanlis se dresse sur Syntagma, la place centrale d'Athènes. A Bismarck, pilote débarqué par le jeune Guillaume II, lequel affirmait que le cap restait inchangé. Le premier ministre grec, en tenue de yachtman, portant un très britannique blazer, *regarde le lointain*, très assuré du cap qu'il tient. Mais quel souverain, quelle autorité pourrait le débarquer, sinon le peuple auquel il demandera, le *20 novembre*, de confirmer que la route est bonne (1).

Le portrait géant doit, bien sûr, *flatter un peu la vérité. Le* vétéran de la vie politique, leader de la Nouvelle Démocratie, l'homme seul qui a pris la carrure d'un Giscard gaullien et, à soixante-*dix ans, gouverne* avec *un cercle* restreint de collaborateurs, se soucierait de l'avenir à court terme : à qui laissera-t-il la Grèce ? Comment affrontera-t-elle les *échéances* ?

Faut-il en croire les ragots athéniens ? On entend tout et le contraire de tout, dans un mélange où toutes les vérités sont bonnes à *dire, mais meilleures* à *taire*. Plus encore qu'à Rome, prévaut ici le proverbe : « *Je te le dis, mais je le nie.* » Qu'est-ce qui est incontestable ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Une démocratie assurée

Par exemple, les calculs électoraux. Tous les interlocuteurs admettent qu'au soir du scrutin le chef du gouvernement obtiendra la majorité absolue des sièges *au Parlement et recueillera* entre 40 % et 50 % des *suffrages*, pour prendre les limites extrêmes de la fourchette. « *Son électorat représente tout ce qui n'est pas la gauche avancée ou l'extrême droite* », nous dit M. Georges Rallys, ministre à la présidence du conseil et bras droit de M. Caramanlis.

Mais si on examine les variations possibles des blocs charnières à l'extrême droite, au centre droit, au centre gauche, au marais tout simplement, on trouve que *la moitié au moins* des suffrages resteraient indéterminés et qu'ils sont susceptibles de faire la décision. Ce sont des sujets de conversations plus que de véritables incertitudes. A chacun des groupes dont la somme ne fait pas *une opposition constituée*, M. Caramanlis peut, en fin de compte, enlever les électeurs sensibles au fait qu'il soit là et qu'il gouverne.

Son bilan offre en effet tous les mérites d'une politique pragmatique, d'une « politique des choses », comme on dit dans l'Italie voisine. Ce n'est pas que son parti, la Nouvelle Démocratie, redoute les mots : il prône une « *démocratie socialiste parlementaire* » ; quoique attaché à la libre entreprise, il se flatte des mesures « *socialistes* » prises depuis trois ans, tels l'instauration du contrôle d'Etat sur les banques commerciales et populaires, les chemins de fer, la compagnie aérienne, la prospection des ressources minérales et énergétiques ou le dispositif d'incitation à la restructuration de l'agriculture.

« *Depuis trois ans, la démocratie a été également rétablie au Portugal et en Espagne*, nous dit M. Georges Rallys. *Mais la comparaison des résultats est nettement en faveur de la Grèce : les règles du jeu fonctionnent bien, la presse est tout à fait libre, il n'y a pas de difficultés internes sérieuses, la télévision est utilisée par tous les partis. Dans les universités, seule une minorité s'agite, mais la police ne bouge pas, car le gouvernement ne veut pas être accusé de répression.*

» *En Espagne et au Portugal, le chômage est énorme. En Grèce, il est de 1,5 % de la population active. La hausse des prix ne dépassera pas, en Grèce, 11 % à 12 % cette année, contre le double dans les deux autres pays. Les seules dépenses importantes ont été consacrées au réarmement : le quart du budget de l'Etat, soit 54 milliards de drachmes sur 205 milliards.* »

Cette présentation officielle des choses trouve une confirmation, au moins apparente, dans les faits : la campagne n'a pas été parcourue par des courants de *révolte*, de protestations véhémentes ; des hurlements de haut-parleurs se livrant à une concurrence affreuse. Certes, quelques bagarres de banlieue, quelques dizaines de blessés, mais pas de chocs de milices armées, pas de ces faits qui montrent les prodromes de la guerre civile latente. En dehors des meetings parfois très fréquentés, on relèverait plutôt un certain manque de passion, attribué par la Nouvelle Démocratie à *l'horreur des Grecs pour* le fanatisme.

> **LA LOI ÉLECTORALE**
>
> Le mode de scrutin, réformé en 1974, est le système proportionnel *dit « renforcé »*. Le candidat doit obtenir le quotient électoral résultant de la division du nombre de bulletins valables par le nombre des sièges à pourvoir *plus un pour être élu*.
>
> Les restes sont regroupés par ressort de cour d'appel et sont redistribués à la proportionnelle entre les partis qui ont obtenu *soit 17 % des voix pour un parti* isolé, soit 25 % pour une coalition de deux partis, soit 30 % pour une coalition de trois partis et plus. Ce dernier chiffre sera en fait appliqué à la coalition des petits partis de gauche, à supposer — hypothèse peu probable — qu'ils atteignent 30 %.
>
> Une troisième distribution des derniers restes pourvoit cinq ou six sièges, selon le même système.
>
> Chaque parti présente, en outre, une liste de douze personnalités pour autant de sièges, élues à la proportionnelle selon *le nombre de voix obtenues* par leur formation dans l'ensemble du pays.
>
> L'électeur porte une croix devant le nom des candidats *pour marquer sa « préférence »*.

Le silence de l'armée

L'inexistence de partis structurés de longue date contribue à expliquer ce calme. Le vote préférentiel incite à faire de la propagande sur un nom, sur une tête d'affiche. *En dehors du parti* communiste de Grèce, dit de l' « extérieur », proche de l'Union soviétique, qui a implanté son appareil de permanents, seul le Pasok, le parti socialiste de M. Andréa Papandréou, mérite la dénomination de parti. Même dans ce cas, l'organisation est, depuis trois ans, éclipsée par la *forte personnalité du leader.*

Les autres formations peuvent *se résumer* en un personnage qui entraîne une clientèle. Le plus connu est M. Mavros, qui guide l'EDEK, l'Union démocratique du centre. Les idéologies sont donc plutôt molles. Les enjeux de politique étrangère constituent pour l'essentiel les motifs qui ont incité le chef du gouvernement à anticiper les élections d'un an ou qui animent l'opposition de M. Papandréou. Sur cette priorité, il n'y a pas désaccord fondamental entre les deux hommes, bien qu'ils divergent quant à la *place de la Grèce, non quant au* rôle qu'ils donnent au nationalisme.

« *M. Caramanlis savait qu'il aurait à prendre, au printemps 1978, des décisions qui ne seront pas populaires*, nous déclare M. Papandréou, *qu'il devrait régler des problèmes liés, un* package-deal : *le retour définitif de la Grèce dans l'OTAN et la question des bases américaines, l'affaire de Chypre, la question de l'Egée. Il n'a d'autre choix que mener la partie comme l'ont décidé les Etats-Unis, assistés par l'Allemagne de l'Ouest.* »

A cet avenir — perpétuation du statut d'« Etat-client », — les socialistes du Pasok opposent un programme : « *helléniser l'Etat grec* », l'amener sur une « troisième voie », celle du dégagement de toute alliance. Ceci implique notamment la renonciation à l'entrée dans la Communauté européenne, qui maintiendrait la Grèce dans son statut de pays « périphérique » ; une opposition de principe claire et sans concessions *a priori* à la politique turque en Egée et à Chypre ; une politique de « non-alignement actif » jointe à la transformation de toutes les structures économiques grecques dans un sens socialiste.

> **LES MODALITÉS DU SCRUTIN**
>
> — Le corps électoral comprend 6 250 000 inscrits, dont 3 162 737 femmes, répartis en cinquante-six circonscriptions. Le vote est obligatoire jusqu'à l'âge de soixante-dix ans et à partir de vingt et un ans. La loi portant à vingt ans la majorité électorale ne sera applicable qu'après ces élections. Il y a 550 000 nouveaux électeurs et 2 100 candidats.
>
> — Quatre-vingt-dix partis ont été *légalement* déclarés, dont : trois paysans, deux royalistes, quatorze nationalistes, neuf socialistes, quatre communistes, deux ouvriers, sept indépendants. *Onze d'entre eux*, ayant refusé de signer une déclaration de reconnaissance du régime républicain et de renonciation à la violence, n'ont pas été admis à *participer* au scrutin.
>
> — Les formations qui ont le plus de chances de recueillir des voix sont :
>
> Le Front national (extrême droite), de MM. Stefanopoulos et Theotokis (nouveau parti) ;
>
> La Nouvelle Démocratie, de M. Caramanlis, 215 députés dans le Parlement sortant et 54,37 % des suffrages ;
>
> Les néo-libéraux, de M. Mitsotakis (nouveau parti) ;
>
> *L'Union démocratique du centre* (EDEK), de M. Mavros, 57 députés et 20,42 % des suffrages ;
>
> Le parti socialiste (Pasok), *de* M. Andréa Papandréou, 15 sièges et 13,58 % des suffrages ;
>
> L'Alliance des cinq petits partis de gauche (EDA, P.C. dit « de l'intérieur », Initiative démocratique, Marche socialiste, démocrates-chrétiens), six députés en 1974. Ces partis étaient alors alliés au parti communiste de Grèce (dit « de l'extérieur »), qui a cinq députés. La coalition avait obtenu 9,45 % des suffra*ges en 1974.*
>
> La Chambre sortante comprenait en outre deux indépendants, représentant 2,18 % des suffrages.

Le nationalisme, c'est aussi le prix à payer pour ramener une armée au sens de sa mission. M. Caramanlis qui, *à l'origine*, reçut le pouvoir du président de la République désigné par la junte, a su réorganiser les forces armées et en refaire un outil de *défense. Avec fermeté et souplesse*. il l'a épurée selon le code pénal et non selon les intentions politiques. Il l'a mise à l'épreuve du terrain et de l'armement nouveau. *Mais des blessures demeurent*, en particulier, le souvenir de l'humiliation de l'impuissance devant les interventions turques à Chypre, en juillet 1974.

La question qui se pose, mais qui ne surgit que par allusions, *c'est bien celle de la place et* des intentions actuelles de ce qu'on nomme l' « armée », terme trop global qui recouvre en fait quelques dizaines de responsables de l'armée de terre, connus, et un nombre indéterminé d'officiers *plus jeunes, entrés* dans la carrière pendant les années de dictature, lorsque la sécurité militaire triait les candidats.

A cet égard, M. Andréa Papandréou nous a tenu des propos fort mesurés :

« *Le climat a changé depuis 1974*, nous dit-il, *à cause de la faillite de la junte, du rôle des alliés dans l'affaire de Chypre, du refus de tout compromis avec la Turquie sur l'Egée. Il y a plus de nationalisme, moins de préjugé favorable à l'Amérique, mais il demeure des résidus très importants de ce qu'on nomme la « peur du nord », la crainte du panslavisme et du communisme. L'ennemi, pour cette armée, a été très longtemps à l'intérieur même du pays.* »

» *En ce qui concerne l'épuration, il faut distinguer, frapper seulement les porte-parole de la dictature, les vrais responsables. L'officier du rang pensait qu'il faisait son devoir. Les jeunes officiers croyaient à la dictature militaire parce qu'ils voulaient voir aboutir, grâce à elle, des transformations sociales. Les seuls qui ne peuvent participer à la vie grecque sont ceux qui ont joué un rôle primordial : fonctionnaires civils, juges, professeurs, une classe limitée au total.*

» *La hantise de l'ennemi de l'intérieur explique qu'un climat démocratique n'ait pu s'établir à l'intérieur de l'armée. Mais, je répète dans mes réunions qu'il faut établir une fraternité entre le peuple et l'armée ; c'est la condition essentielle pour le développement national et le progrès social. Cette phrase trouve un large écho.* »

Si le Pasok ne commet pas l'erreur, si fréquente dans les partis socialistes, d'ignorer les « *traîneurs de sabre* », ceux-ci *se* détourneront-ils de toute doctrine de gauche ? Aucun élément ne permet d'affirmer qu'une évolution est, sur ce point, invraisemblable. Dans l'*immédiat*, les responsables militaires susceptibles de s'abandonner à de nouvelles tentations politiques paraissent conserver leur confiance à la politique de *M. Caramanlis. Ce* n'est pas à leur échelon que peuvent se nouer d'étranges alliances qu'on vit en d'autres pays sous l'égide du national-populisme.

Un rude hiver

L'hiver *et* l'année *1978, en tout* cas, seront rudes. La réussite économique dont peut se targuer M. Caramanlis va-t-elle persister ? Les pronostics sont pessimistes, qu'il s'agisse de l'inflation, de l'équilibre d'une balance des comptes trop dépendante des revenus invisibles (émigration, tourisme, marine marchande), du *chômage, en particulier celui des* classes moyennes et des jeunes.

S'il est certain que la démocratie a pleinement fonctionné depuis trois ans, les critiques affirment que l'opinion n'a été que très mal informée par une presse complètement dévouée au premier ministre. A-t-elle jamais *connu toute* l'*ampleur des grèves* du printemps échappant en partie à une centrale syndicale aux mains du pouvoir et animées par la conjonction de groupes communistes *et* d'*anciens* fidèles de la junte ?

M. Caramanlis n'a-t-*il* pas sous-estimé la puissance du désir de changement dans l'opinion publique ? demandent les mêmes observateurs. Il a certes sauvé *l'essentiel* et *restauré les grands* équilibres, mais les problèmes de fond ne sont pas posés, alors qu'ils concernent le choix de société : le poids de l'Eglise, *l'influence des anciens fonction*naires de la junte dans la magistrature, la permanence de la droite et de l'extrême droite dans la fonction publique. C'est une totale absence de doctrine politique qui, selon ces observateurs, a permis à M. Caramanlis de pallier le pire. Combien de temps pourra-t-il encore s'appuyer uniquement *sur* les *forces* majeures du capitalisme ?

Spéculations ou analyses pertinentes, de telles réflexions ne *sont pas posées dans la campagne* électorale, qui n'a pas impliqué de remise en cause véritable des hommes en place. Certes, aucune relève n'est là et la génération politique au pouvoir ou dans l'opposition ne semble pas se soucier d'une succession. Le phénomène n'est pas propre à la Grèce.

Pourtant, derrière la victoire vraisemblable de M. Caramanlis, on discerne déjà le handicap qui préoccupe beaucoup le premier ministre, dit-on : celui du court *terme, celui de* n'*avoir pas d'autre* tactique que celle des « petits pas », dans une conjoncture où la priorité donnée aux affrontements aux frontières dissimulera de plus en plus mal les urgences d'une transformation sociale Peut être la chance de la Grèce d'éviter un bouleversement réside-t-elle dans le niveau extrêmement bas de sa démographie. Les jeunes y poussent beaucoup moins fort qu'ailleurs.

JACQUES NOBECOURT.

(1) Voir le reportage d'André Fontaine « Les Grecs au seuil de l'Europe », *le Monde* des 20, 21 et 22 septembre 1977

DIPLOMATIE

Le chah d'Iran s'est prononcé à Washington pour un blocage du prix du pétrole pendant un an

Le chah d'Iran, venant des Etats-Unis, commence, ce jeudi 17 novembre, une visite à Paris. Deux entretiens sont prévus avec le président de la République, l'un ce jeudi après-midi à l'hôtel Marigny, résidence du souverain, l'autre vendredi, après un déjeuner à l'Elysée. *Les entretiens* doivent porter notamment sur les problèmes pétroliers, le Proche-Orient, la Corne de l'Afrique et les relations bilatérales.

De notre correspondant

Washington. — La dernière journée du séjour du chah d'Iran à Washington, mercredi 16 novembre, a été plus calme que la première. Les manifestations n'ont pas manqué — elles se sont même étendues à plusieurs points de la ville — mais l'on n'a déploré aucun blessé, alors qu'il y en avait eu cent vingt-quatre la veille. La presse commente largement ces incidents, et des journalistes s'étonnent que le chah ait pu se faire convoyer jusqu'à Washington par sa brigade d'applaudissement. On relève aussi que c'est la première fois que des manifestations importantes mettent aux prises des citoyens presque exclusivement étrangers. Les partisans américains des deux camps étaient, en effet, une infime minorité.

Les derniers entretiens à la Maison Blanche, qui se sont poursuivis par une conversation en tête à tête entre M. Carter et le chah, ont porté sur les relations bilatérales. Essentiellement sur les questions nucléaires et sur les fournitures militaires. En ce qui concerne le premier point, l'administration américaine essaie d'obtenir du chah la garantie que son ambitieux programme d'équipement nucléaire — vingt réacteurs doivent être construits, dont six à huit seront commandés aux Etats-Unis — *ne contribuera pas* à la prolifération. Des progrès *« importants »* ont été faits dans cette voie, mais le communiqué publié jeudi se borne à préciser que M. Carter a avancé *« quelques suggestions pour la solution des quelques problèmes qui subsistent ».*

A propos des armes, le communiqué affirme que M. Carter souhaite voir un *« Iran fort »*, dont la sécurité est *« une question de très grande priorité »* pour les Etats-Unis. Le chah n'a pu cependant obtenir de son hôte les cent avions F 16 qu'il avait demandés en plus des cent soixante appareils déjà promis par l'administration Ford il y a un an. Le Congrès doit approuver cette vente de 3 milliards de dollars, alors que les législateurs s'étonnent déjà de voir l'Iran absorber plus de la moitié des ventes d'armes américaines, notamment les matériels les plus sophistiqués dont le maniement nécessite la présence de citoyens américains. Or on compte déjà en Iran quarante mille Américains qui pourraient bien être promis au rôle d'otages en cas de conflit.

D'une manière générale, les observateurs ont été frappés par la chaleur avec laquelle M. Carter a célébré son hôte et sa politique, ainsi que la réserve avec laquelle le problème des droits de l'homme *a été abordé. Sans doute le communiqué* ne passe pas ce sujet sous silence, mais il se borne à signaler que le président a passé en revue la politique des droits de l'homme *« à travers le monde ».* De source officielle, on se refuse à dire, bien entendu, que la situation en Iran est satisfaisante, mais c'est pour ajouter aussitôt que M. Carter n'a donné un *« prix d'excellence »* à cet égard à aucun pays, pas même au sien. Le porte-parole du président a relevé diverses mesures concrètes prises par le chah depuis l'an dernier : visites de la Croix-Rouge et de la presse internationale dans les prisons iraniennes, amnistie accordée à 1 500 prisonniers, etc.

Quel que soit l'avis porté sur ces mesures, il apparaît que le chah a été mieux traité que tous les dirigeants de pays autoritaires venus à Washington ces derniers mois. Beaucoup mieux notamment que les dictateurs d'Amérique latine qui ont été reçus en septembre, et qui ont tous eu droit *à une algarade plus ou moins* appuyée sur la violation des droits de l'homme dans leur pays.

Le chah a fait un geste important en annonçant mercredi dans une conférence de presse, à l'issue de ses entretiens avec M. Carter, qu'il avait décidé, après avoir entendu les arguments du président américain, de renoncer à son attitude de neutralité initiale en ce qui concerne la hausse des prix du pétrole. L'Iran, a-t-il dit, se prononcera finalement pour un blocage des prix pendant un an, comme le président américain l'avait souhaité. Dans les milieux américains informés, on attribue cette décision à la saturation actuelle du marché. Mais l'on n'en apprécie pas moins le renversement de la situation : l'Iran passe du camp des « durs » de l'OPEP à celui des modérés.

MICHEL TATU.

RECTIFICATIF. — Une erreur s'est glissée dans l'article d'Eric Rouleau sur l'Iran (*le Monde* du 16 novembre 1977). A la fin du paragraphe commençant par *« un ancien dirigeant « mossadeghiste »*, M. Bazaghan », il fallait lire *« et de l'ayatollah Khomeini dont le fils vient de mourir dans des conditions mystérieuses en Irak où il vivait en exil ».*

A L'UNIVERSITÉ YALE

M. Santiago Carrillo suggère le démantèlement de l'OTAN et du pacte de Varsovie

De notre envoyé spécial

New-Haven (Connecticut). — M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste d'Espagne, a prononcé à l'université Yale, mercredi 16 novembre, une conférence qui était son premier discours public depuis son arrivée aux Etats-Unis, lundi. Il sera encore l'hôte de l'institut Hopkins, à Washington, de l'Institut hispano-américain et du Conseil pour les relations extérieures, à New-York. Cette dernière conférence ne sera pas publique. Ce sera le seul moment où il pourrait rencontrer des responsables du gouvernement américain, mais son emploi du temps ne prévoit pour le moment aucun entretien avec des représentants de l'administration. M. Felipe González, premier secrétaire du parti socialiste espagnol, qui se trouve lui aussi aux Etats-Unis, doit en revanche être reçu par le vice-président, M. Mondale, et le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance.

C'est la première fois depuis la guerre froide qu'un dirigeant d'un parti communiste de l'Europe de l'Ouest est autorisé à se rendre aux Etats-Unis.

La rencontre à Yale entre les représentants de l'*establishment* américain et un vieux routier des luttes ouvrières s'est déroulée de façon spontanée. M. Carrillo a été présenté par le président de l'Association des étudiants et écouté avec bienveillance par un auditoire composé en grande majorité de jeunes étudiants, dont beaucoup ignoraient encore qui il était lorsque la nouvelle de sa venue leur a été annoncée. M. Carrillo a dû, pour entrer dans la salle, franchir pour la seconde fois les piquets de grève du syndicat des employés de l'université. Alors qu'il avait eu la veille des mots sévères pour le syndicalisme américain, auquel il a reproché d'être *« plus à droite que la droite espagnole » (Le Monde* du 17 novembre), il a tenu à souligner mercredi qu'il se sentait solidaire des revendications du personnel en grève.

Son discours visait principalement à rassurer ses auditeurs américains sur l'indépendance du parti communiste d'Espagne à l'égard de Moscou, et sur sa modération. M. Carrillo a expliqué le sens de la participation de son parti aux accords conclus avec le gouvernement actuel, et a souligné la nécessité d'un effort de *« réconciliation nationale ».*

Il a affirmé que *« la seule politique de gauche possible aujourd'hui est celle qui unit toutes les forces démocratiques ».* Il a indiqué que la nouvelle Constitution espagnole, à la rédaction de laquelle son parti collabore, accorderait sans doute une plus grande autonomie aux régions, et maintiendrait la forme monarchique de l'Etat. *« La monarchie,* a-t-il dit, *joue pour le moment un rôle positif dans le rétablissement de la démocratie. »*

C'est au chapitre de la politique internationale que M. Carrillo a affirmé le plus clairement l'originalité de son parti. *« Nous voulons rester indépendant des deux grandes super-puissances,* a-t-il dit. *Nous devons nous intégrer à l'Europe et nous souhaitons entrer dans le Marché commun. Nous devons nous préparer à construire avec les autres pays d'Europe une Europe économique et politique qui aura une voix indépendante sur la scène internationale. »*

« Je ne comprends rien à la gauche française ! »

M. Carrillo a ensuite souligné les carences de l'équilibre stratégique établi par les deux blocs, affirmant qu' *« avec l'OTAN les Etats-Unis tiennent les pays qui en sont membres dans leurs mains et que, avec le pacte de Varsovie, Moscou tient aussi les pays membres dans sa main ».* Ces deux blocs, a-t-il ajouté, sont *« un luxe très cher dans le temps de crise où nous sommes, cher en matières premières et en pétrole, cher en bureaucraties militaires ».*

Il a fait alors une proposition : *« Qu'arriverait-il,* a-t-il demandé, *si les Etats-Unis proposaient à l'Union soviétique de démanteler les deux blocs en même temps ? La compétition se situerait alors sur le terrain technologique, économique et culturel, et non plus sur le terrain des blocs militaires. Qu'auraient à y perdre les Etats-Unis ? Rien, je crois. Ils sont très bien préparés pour cette compétition. Que perdrait l'U.R.S.S. ? Rien, non plus. Elle y gagnerait, parce que la nécessité de placer la compétition dans ces domaines amènerait une démocratisation de son régime et que le développement n'est pas facile sans démocratisation. »*

M. Carrillo a encore indiqué que son parti ne demanderait pas l'évacuation des bases américaines d'Espagne si les bases soviétiques dans les pays de l'Est n'étaient pas, elles aussi, évacuées.

Il a consacré la dernière partie de son exposé à offrir les garanties les plus larges aux investissements américains en Espagne. *« Je suis réaliste,* a-t-il dit. *L'Espagne a besoin de technologie, d'investissements, de crédits pour se développer. Moi, communiste, partisan du socialisme, je peux assurer que les investissements étrangers seront respectés par nous. »* Beaucoup d'applaudissements et quelques rires incrédules ont accueilli ces propos.

Interrogé sur la situation de la gauche en France, M. Carrillo a répondu : *« J'ai vécu plus de trente ans en France, et je ne comprends toujours pas un mot de ce qui se passe à l'intérieur de la gauche française ! »*

ALAIN-MARIE CARRON.

● *M. Giscard d'Estaing se rendra en visite au Mexique l'an prochain,* a annoncé le 16 novembre à Mexico M. Rossi, ministre français du commerce extérieur, à l'issue d'un entretien avec le président Lopez Portillo. — *(A.F.P.)*

● *Le débat sur le désarmement.* — Par 117 voix, sans opposition, Israël s'abstenant seul, la commission politique de l'Assemblée générale des Nations unies, au cours de son débat sur le désarmement, a invité, mercredi 16 novembre, les pays du Proche-Orient à proclamer leur intention de s'abstenir, sur une base réciproque, de fabriquer, acquérir ou posséder des armes nucléaires ou de permettre le stockage de ces armes sur leur territoire. Elle demande à toutes les parties d'adhérer au traité de non-prolifération des armes nucléaires. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

Le conflit du Sahara occidental

Le président Bongo propose de réunir à Addis-Abeba le «sommet» extraordinaire de l'O.U.A.

La neuvième séance des négociations entre M. Claude Chayet, émissaire du gouvernement français, et ses deux interlocuteurs du Front Polisario, MM. Omar Hadrani et Salem Ould Salek, s'est terminée, mercredi 16 novembre, à Alger, vers 20 heures, après *deux heures quarante-cinq* minutes de discussions. Interrogé sur le point de savoir si le champ de la négociation s'était rétréci, M. Chayet a jeté un regard sur M. Ould Salek avant de répondre brièvement : *« Peut-être ».* Les entretiens reprennent ce jeudi après-midi à la villa Al Nasr, siège du Front Polisario, à Alger.

● A DAKAR, le ministre sénégalais de l'information, le docteur Daouda Sow, a annoncé, mercredi, au cours d'une conférence de presse que son gouvernement allait entreprendre des démarches diplomatiques auprès du Front Polisario en vue de la libération des trois ressortissantes sénégalaises enlevées, le 25 octobre, en Mauritanie. Selon une dépêche de l'agence algérienne A.P.S. datée de Dakar, le Rassemblement national démocratique (R.N.D.), parti d'opposition, aurait demandé, dans une déclaration de son secrétariat politique, *« la dénonciation immédiate des accords militaires qui lient le Sénégal et la France et qui font du Sénégal un bastion du colonialisme français ».* Le ministre de l'information a qualifié d'*« anti-nationale »* l'attitude des partis d'opposition qui apportent leur soutien au Polisario.

● A NOUAKCHOTT, l'émir Saoud El Fayçal, ministre saoudien des affaires étrangères, qui effectue une mission de conciliation, a rencontré, mercredi soir, le président Ould Daddah.

● A LIBREVILLE, le président Bongo a proposé, mercredi, que le « sommet » extraordinaire de l'O.U.A. *sur le Sahara occidental* se tienne à Addis-Abeba. Il a annoncé qu'il dépêcherait prochainement M. Assane Seck, ministre gabonais des affaires étrangères, auprès du roi Hassan II et du président Boumediène afin d'obtenir *« une désescalade de cette guerre ».* Le président Bongo a aussi été saisi par Madrid de l'affaire de l'enlèvement de trois pêcheurs espagnols au large du Sahara occidental. — *(A.F.P.).*

L'EXAMEN DU
RADIO-TÉLÉVISI
Une grande première p
PEUGE
LA NOUV
FORMULE
Au Centre Internationa
Au pavillon d'Armen
305 PE

politique

L'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES

RADIO-TÉLÉVISION : majoration accrue de la redevance

C'est devant moins d'une dizaine de députés que les crédits de la radio-télévision française sont examinés, sous la présidence de M. NUNGESSER (R.P.R.). Rapporteur spécial, M. LE TAC (R.P.R.), dont le rapport écrit a été présenté par « le Monde » du 15 novembre, redoute que la discussion des crédits de la R.T.F. ne soit à nouveau marquée par un « dialogue de sourds ».

Le rapporteur critique l'application du principe de la concurrence, qui a abouti, dit-il, à *« enfermer les présidents. (...) Prétendant occuper le même terrain, c'est-à-dire le même public aux mêmes heures, les chaînes se livrent une véritable guerre. On divise le public au lieu d'additionner les publics. La concurrence classe les téléspectateurs sans aucun souci de diversité. Seul compte le pourcentage d'audience. »*

M. DE PREAUMONT (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, rappelle le contexte dans lequel la réforme de 1974 est intervenue. *Il fallait, dit-il,* mettre fin à la rigidité de l'Office et *« privilégier la finalité et non pas la nature ou l'origine des fonds publics affectés à la R.T.F. ... Il serait abusif aujourd'hui de tirer des conclusions sur la nature de la réforme. Il est difficile d'obtenir le consentement de publics superposés ».*

Après M. GANTIER (P.R., Paris) qui déplore l'insuffisance des équipements, M. FILLIOUD (P.S., Drôme) dénonce *« le système de hiérarchie actuel, qui entretient l'autocensure ».* Il rappelle qu'un des motifs de la réforme de 1974 était d'éviter le gaspillage et la pléthore des effectifs. Or, dit-il, *« le budget présenté cette année est supérieur de 50 % à celui de 1973 et on compte quatre cents agents de plus pour une production de moindre qualité ».*

M. GAUSSIN, (réf., Loire) dénonce, lui aussi, la baisse du niveau des programmes.

M. LAURENT (P.C., Paris) déclare que *« la radio-télévision est malade de l'argent et du pouvoir ».* Il estime que depuis 1974 l'information *« est devenue de plus en plus contrôlée ».*

Critiquant à son tour la faiblesse de la création à la télévision, il déclare : *« C'est une télévison de clients que vous voulez et que vous faites, comme sur le plan politique vous souhaitez et vous réalisez une télévision de sujets. »*

M. ROBERT-ANDRE VIVIEN (R.P.R., Val-de-Marne), affirme que *« les journalistes sont libres de leur choix ».* Il estime cependant, lui aussi, que l'incertitude qui précède pendant de longs mois l'échéance du mandat des présidents de chaîne est nuisible à l'accomplissement de leur fonction.

Interviennent encore MM. HOUTEER (P.S., Haute-Garonne), KIFFER (réformateur, Moselle), Mme D'HARCOURT (R.P.R., Hauts-de-Seine), FLORNOY (R.P.R., Seine-et-Marne).

L'examen des crédits de la Télévision et de la radio se poursuit mercredi après-midi 16 novembre. *M. Bord,* secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, *indique que la hausse du* taux de redevance se justifie *notamment* par la *compensation* de la suppression de la taxe radio, *qui se traduit par une perte de* recette de 60 millions. Soulignant la *vulnérabilité* du réseau de T.D.F., il estime inopportun de continuer à développer ce réseau s'il doit être systématiquement détruit par un terrorisme aveugle. Au total, indique-t-il, ce sont près de 45 millions que T.D.F. devra trouver pour financer la reconstruction des équipements détruits en Corse et dans l'Ouest. Aussi le gouvernement propose-t-il d'augmenter de 2 et 3 francs la progression de la redevance initia*lement prévue, ce qui porterait la* redevance à 178 francs pour le *noir et blanc et à 267 francs pour* la couleur, les sommes ainsi dégagées étant réservées à T.D.F. pour les seuls besoins des équipements de sécurité.

Pour ce qui est de la répartition de la redevance, il rappelle que le gouvernement a décidé de donner un poids plus important au facteur qualité qu'à celui de l'audience.

Evoquant ensuite les craintes de la commission des finances au sujet d'une excessive croissance de la publicité à la télévision, il observe que les recettes publicitaires de la presse écrite ont progressé de 15 % en 1976 (cette progression s'est accélérée en *1977) et en déduit que dans la* période récente la télévision ne lui a pas *fait une concurrence* excessive.

M. Bord *cite des chiffres* montrant qu'en 1977 les objectifs fixés en *matière de création seront* dépassés (les trois sociétés diffuseront 747 heures de création françaises et, en 1978, il y aura 800 heures de créations françaises).

Le secrétaire d'Etat indique que le gouvernement examinera la proposition de M. de Préaumont d'instituer un médiateur de l'audio-visuel qui serait chargé de recueillir les doléances des téléspectateurs.

Il cite les résultats des sondages démontrant sur ce point la satisfaction des téléspectateurs au sujet des programmes et il relève avec intérêt la récente proposition de M. ROBERT-ANDRÉ VIVIEN d'instituer un jour par semaine sans politique, proposition qui devrait être examinée à son avis par un groupe de pro*fessionnels. Le* gouvernement prendra une initiative en ce sens

M. BORD indique qu'en *décembre* prochain 97 % de la population *française sera en mesure de* recevoir les programmes de FR 3. En *ce qui concerne* la *diffusion* de TF 1 en couleurs, 40 % de la population *sera desservie* à la *fin* de cette année. Quant à l'achèvement complet du réseau, il interviendra en 1982 au lieu de 1983.

L'Assemblée nationale examine ensuite un amendement de M. RALITE (P.C.) tendant à supprimer la ligne 83 de l'état E autorisant la perception de la redevance. Le député estime *« injuste d'augmenter la participation des téléspectateurs alors que le gouvernement prélève indûment des sommes considérables par l'intermédiaire de la T.V.A. ».*

M. BORD s'oppose à un amendement qu'il juge *« démagogique »,* opinion partagée par M. VIVIEN (R.P.R.). L'amendement *communiste* est repoussé.

Le gouvernement propose *ensuite de majorer les taux de* la redevance en les portant à *175 F pour les récepteurs en noir* et blanc et à 267 F pour les récepteurs couleur, majorations qui s'ajoutent à celles initialement prévues.

Pour M. Le Tac (R.P.R.), rapporteur spécial, il appartient aux ministères de l'intérieur et de la défense d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la sécurité. M. Fillioud (P.S.) condamne au nom de son groupe les attentats mais exprime son hostilité à l'amendement pour des raisons de principe

M. Krieg (R.P.R.) trouve la proposition du gouvernement *« totalement inadmissible. C'est au ministère de l'intérieur,* estime-t-il à son *tour, d'assurer la sécurité et l'ordre ».*

M. Ralite (P.C.) ajoute : *« N'instituons pas de milices privées, payées par les téléspectateurs. »* L'amendement est adopté, l'opposition et quelques députés de la majorité votant contre. L'Assemblée autorise ensuite la perception de la redevance ainsi majorée.

● *M. Dominique Bussereau,* secrétaire du bureau politique du parti républicain chargé de l'audiovisuel, a déclaré, mercredi 16 novembre, en réponse au rapport de M. Le Tac, qu'au terme d'une consultation menée par son parti auprès des téléspectateurs ceux-ci *« s'estiment satisfaits de la réforme de l'O.R.T.F., qui a amélioré la qualité de l'information et introduit le pluralisme dans la création ».* Il a ajouté : *« La réforme a atteint la majeure partie de ses objectifs, même si de nombreux perfectionnements restent à accomplir. »*

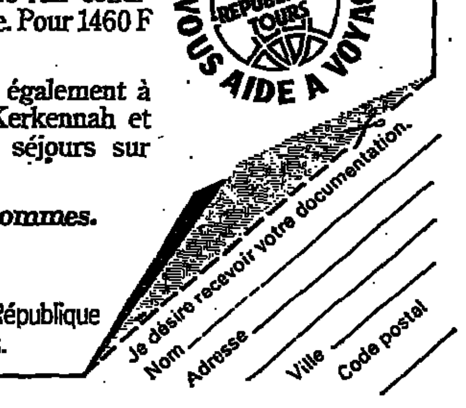
Avant l'examen du budget militaire par les députés

M. BARRE S'EST ENTRETENU AVEC MM. BOURGES ET LABBÉ (R.P.R.)

En prévision du nouveau débat qui doit avoir lieu, dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 novembre à l'Assemblée nationale, sur le projet de budget d'équipement militaire pour 1978, M. Raymond Barre, premier ministre, a convoqué, mercredi 16 novembre dans la soirée, à l'hôtel Matignon, le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, et le président du groupe parlementaire R.P.R. au Palais-Bourbon, M. Claude Labbé.

On sait (« le Monde » des 11 et 17 novembre) que le groupe R.P.R. à l'Assemblée nationale a assorti l'éventualité d'une approbation, de sa part, des crédits militaires de la condition que le gouvernement s'engage, par une déclaration solennelle devant les députés, à maintenir la dissuasion nucléaire et à mettre en chantier un nouveau sous-marin lance-missiles à propulsion nucléaire.

A l'hôtel Matignon, on ne fait aucun *commentaire sur la réunion* de mercredi soir, mais il est évident que le premier ministre, responsable de la tactique du gouvernement au Parlement, a voulu rapprocher au préalable les points de vue de MM. Bourges et Labbé, qui sont, tous deux, membres du mouvement présidé par M. Jacques Chirac. Le président du R.P.R. avait, du reste, fait savoir qu'il considérait comme « une nécessité impérieuse » la construction d'un sixième sous-marin lance-missiles à propulsion nucléaire.







POLITIQUE

L'examen du projet de loi de finances

ÉQUIPEMENT : moderniser les moyens de transport terrestres

Mercredi 16 novembre, sous la présidence de M. ALLAINMAT (P.S.), l'Assemblée nationale aborde l'examen des crédits de l'équipement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du logement et des transports, crédits qui s'élèvent à 44 milliards de francs (soit 11 % des dépenses totales de l'Etat) et dont « le Monde » a présenté l'analyse dans son édition du 26 août dernier.

Ouvrant la discussion, M. ICART, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, indique que ce budget est caractérisé par trois orientations.

1) Il permet la mise en œuvre du VII[e] Plan, à l'exception de la réalisation de la liaison à grand gabarit mer du Nord-Méditerranée, qui pose un sérieux problème. Il permet également la mise en place des réformes de la politique foncière et de l'urbanisme, qui seront achevées en 1978. Le budget instaurant un nouveau type d'aide aux collectivités locales en matière de réserves foncières, c'est, au total, 3 500 hectares de terrain *à bâtir que ces dernières pourront* acheter l'année prochaine.

Pour ce qui concerne la réforme de l'aide au logement, elle sera étendue à toute la France à partir du début de 1978, avec la prudence qui s'impose. Au niveau des crédits, un effort considérable est consenti, et aucun autre pays ne conduit un effort équivalent en faveur du logement. Un nouvel essor de la construction sociale sera possible et concernera d'abord l'accession à la propriété des Français aux ressources modestes ou moyennes.

2) Ce budget s'inscrit dans le cadre d'une conception plus large de l'aménagement du territoire.

En 1978, la première de nos tâches sera de maintenir à un niveau élevé le rythme de réalisation des grands équipements. Il s'agira d'abord d'accélérer la modernisation des moyens de transport terrestres, non seulement *dans le domaine routier, mais* aussi en matière de transports ferroviaires. En ce qui concerne la réalisation du train à grande vitesse Paris-Lyon, le ministre confirme l'ouverture dès 1981 du tronçon sud de la nouvelle ligne. Il s'agira ensuite de développer et de valoriser les zones industrielles.

« *Il nous faut également poursuivre*, déclare-t-il, *l'industrialisation du pays en opérant les rééquilibrages indispensables et contribuer à l'équilibre du marché du travail en limitant les effets du redéploiement industriel. Certes, la création de groupes puissants est nécessaire dans certains secteurs, mais il importe surtout d'encourager la création et le développement des P.M.I. et d'entreprises artisanales.* »

3) C'est un budget de rigueur, malgré une volonté de sélection systématique des dépenses les plus utiles. Evoquant la situation des entreprises publiques, il note que la tâche de redressement financier est de longue haleine. Aussi, le budget comporte-t-il encore une importante aide de l'Etat : 13,9 milliards pour la S.N.C.F., 1 434 millions pour la R.A.T.P. et 400 millions pour Air France. Pour les travaux publics, observe le ministre, il s'agira d'un budget de maintien de l'activité. Pour le bâtiment, il apporte des éléments très positifs.

région ne sera pas desservie par l'autoroute A 10. M. MASSON (P.R., Yonne) demande un renforcement de la sécurité routière, notamment par un meilleur entretien des routes et des autoroutes.

M. MADRELLE (P.S., Gironde) estime à quarante mille le nombre des emplois industriels qui manquent en Aquitaine. M. GUERMEUR (R.P.R., Finistère) intervient pour demander l'assouplissement des règles d'urbanisme en zone rurale. M. DELORME (P.S., Alpes-de-Haute-Provence) évoque la situation des Alpes du Sud et en particulier de la vallée de la Durance depuis l'achèvement des installations hydro-électriques de cette rivière et du Verdon.

M. ROLLAND (R.P.R., Allier) proteste contre le fait que l'autoroute A 71 doive passer par Montluçon et non par Moulins. M. BRUN (N.I., Allier) estime au contraire cette décision tout à fait satisfaisante et espère qu'elle sera maintenue.

Après M. Terrenoire (R.P.R., Loire), qui traite de plusieurs problèmes de la région Rhône-Alpes, M. Caurier (app. R.P.R., Marne) souligne le sous-équipement du sud de son département.

M. Icart répond aux orateurs en faisant le point, notamment, de la liaison Nord-Méditerranée. Il ne faut pas attendre, explique-t-il, un péage unique pour toutes les autoroutes, mais l'écart maximum qui est de un à trois sera réduit. Le ministre propose ensuite un amendement qui majore la subvention prévue pour le transfert aux départements de la voirie nationale secondaire. Il est adopté et la séance est levée à 2 h. 30.

Priorité essentielle au réseau autoroutier

Selon M. PLANTIER (R.P.R.), rapporteur spécial pour l'équipement, « *les priorités inscrites au VII[e] Plan sont respectées au moins pour la plupart d'entre elles* ». Le rapporteur relève cependant le retard de la réalisation de l'axe fluvial mer du Nord-Méditerranée, dont le taux d'exécution à la fin de 1978 n'atteindra pas 30 %. Il souligne en revanche la priorité donnée au réseau autoroutier, priorité qui lui paraît « *tout à fait essentielle, dans la mesure où elle conditionne la réussite de la politique d'aménagement du territoire* ». Cependant, la commission a constaté que « *cette année, le gouvernement ne semblait pas en mesure de tenir ses engagements relatifs au niveau de la subvention qu'il alloue aux départements en compensation de la prise en charge par ceux-ci de l'essentiel du réseau national déclassé.* »

M. SALLÉ (R.P.R.), rapporteur spécial pour l'aménagement du territoire, se félicite du doublement des crédits du conservatoire du littoral et de la majorité des crédits de paiement destinés à la rénovation rurale.

En revanche, il s'inquiète du « *niveau très limité des crédits destinés aux missions d'aménagement du tourisme* » ainsi que de ceux qui sont affectés au Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.) et au fond d'aide et de décentralisation (F.A.D.).

M. MONTAGNE (réf.), rapporteur spécial pour l'urbanisme, dénonce « *la complexité de la réglementation* » et demande que les crédits consacrés à la constitution d'espaces verts soient augmentés dans l'avenir, de même que l'aide accordée à l'aménagement des villes moyennes.

M. VALLEIX (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour l'équipement, trouve dans ce « budget d'austérité » un motif de satisfaction : « *Les crédits de paiement*, dit-il, *progressent de 17,6 % pour les routes, et de 4,6 % pour les voies navigables.* » Il critique à son tour la manière dont le gouvernement utilise le secteur du bâtiment et des travaux publics comme un « *amortisseur de conjoncture* ». « *Comme en 1977*, ajoute l'orateur, *le réseau urbain sera sacrifié : les autorisations de programmes accusent une baisse de 16 % qui est bien mal venue après la réduction de 16,4 % constatée en 1977 par rapport à 1976.* » Il regrette que l'évolution récente des péages autoroutiers ait « *encore accentué les inégalités tarifaires : les régions qui ont été les dernières servies, qui sont aussi les régions les plus défavorisées du point de vue économique, sont aussi celles où les péages sont les plus élevés* ».

M. JOSSELIN (P.S.) : les péages sont inutiles

M. GUERMEUR (R.P.R.), rapporteur pour avis sur l'aménagement du territoire, regrette l'insuffisance du budget proposé. Il insiste sur la nécessité de « *développer la politique d'aménagement du territoire en faveur des villes moyennes et des contrats de pays* ».

En séance de nuit, sous la présidence de M. ALLAINMAT (P.S.), M. CANACOS (P.C.), rapporteur pour avis sur l'urbanisme, déclare que les crédits de ce secteur « *ont diminué de plus de 50 % en cinq ans* ». Il s'inquiète notamment de la baisse des autorisations de programmes affectées à l'action foncière et du transfert de responsabilités de l'Etat en direction des communes.

Ouvrant la discussion générale, M. JOSSELIN (P.S., Côtes-du-Nord) s'inquiète du faible accroissement du budget. Il critique ensuite la politique de construction d'autoroutes et remarque qu'au terme de décisions prises « *sur les 4 700 kilomètres d'autoroutes de rase campagne qui seront construits en 1980, les sept dixièmes seront situés à l'est d'une ligne Le Havre-Marseille* ». L'orateur dénonce les avantages consentis aux actionnaires privés des sociétés d'autoroutes. Il estime les péages inutiles et remarque qu'ils sont particulièrement lourds dans l'Ouest, ce qui, dit-il, « *provoque des évasions de trafic* ».

M. BOUDET (réf., Orne) craint que la diminution des autorisations de programmes n'entraîne une baisse d'activité en fin d'année dans le secteur des travaux publics. Il demande des mesures fiscales en faveur de l'équipement des collectivités locales et souligne que la taxe professionnelle qui pèse sur les entreprises de travaux publics est particulièrement lourde.

M. BARBET (P.S., Hauts-de-Seine) constate que « *en dépit des engagements pris, les crédits nécessaires à la construction de l'autoroute A 14 ne sont toujours pas inscrits au budget* ».

M. NEUWIRTH (R.P.R., Loire) déplore l'attention, à son avis insuffisante, que l'administration porte au problème des deux roues.

M. DEPREZ (P.R., Hauts-de-Seine) se prononce pour la poursuite de l'aménagement du quartier de la Défense à Paris et estime notamment indispensable d'achever le système de desserte et les échangeurs. M. ROYER (non-inscrit, Indre-et-Loire) plaide pour l'aménagement de la vallée de la Loire, des hautes vallées et de ses affluents. M. FRANCESCHI (P.S., Val-de-Marne) déplore la situation faite à l'Institut géographique national « *menacé par le démantèlement et la privatisation* ».

M. MESMIN (réf., Paris) exprime son étonnement du fait que « *un certain nombre d'organismes publics tels que le Port de Paris peuvent encore échapper à l'obligation d'obtenir un permis de construire* ».

M. RIGOUT (P.C., Haute-Vienne) met en cause le VII[e] Plan qui, selon lui « *fait passer avant tout les intérêts des grandes sociétés même si cela conduit à la désertification de vastes zones du territoire* ».

M. POPEREN (P.S., Rhône) évoque l'insuffisance des moyens de communication dans l'est de la région lyonnaise. M. DESANLIS (réf., Loir-et-Cher) demande la prolongation du système des aides spéciales rurales.

M. HARDY (R.P.R., Charente) souhaite que la nationale 10 soit élargie à quatre voies entre Poitiers et Bordeaux, puisque cette

● *Le M.R.A.P (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix)* réunira son congrès biennal les samedi 26 et dimanche 27 novembre, à la salle Cadet-La Fayette, 16, rue Cadet, 75009 Paris (métro Cadet).

★ M. R. A. P., 120, rue Saint-Denis, 72002 Paris (tél. 233-09-57).

● *Le congrès de l'Union pacifiste de France*, qui s'est tenu les 12 et 13 novembre à Chartres, s'est prononcé pour le « *désarmement unilatéral* » de la France. Après avoir entendu un exposé de M. Lemoine, maire (P.S.) de Chartres sur les positions du P.S. « *pour une armée au service du peuple* », les congressistes ont décidé de « *rester intransigeants quant aux positions que prendront les candidats aux élections législatives sur les problèmes du désarmement* ».

Le gouvernement est battu au Sénat sur le « secret de l'instruction » et la réforme de la police judiciaire

Au cours d'une séance qui s'est achevée un peu avant 3 heures du matin dans la nuit du 16 au 17 novembre, le Sénat, mettant en échec le gouvernement, a amputé des deux tiers environ de ses dispositions le projet de loi tendant à réformer le code de procédure pénale sur le secret de l'instruction, à modifier le système de recrutement des effectifs de la police judiciaire et à aménager le mode de désignation des jurés d'assises. Les sénateurs, à de très larges majorités, et le plus souvent en se prononçant « à main levée », ont suivi les conclusions de leur commission des lois et de son rapporteur, M. Tailhades (P.S., Gard), dont les réactions d'hostilité à l'égard de ce projet avaient été très vives (« le Monde » daté du 11 novembre).

Partant du constat que le secret de l'instruction demeure un principe « régulièrement » violé dans les faits, le garde des sceaux défendait une réforme prévoyant la levée du secret au profit de certaines personnes qui concourent à la procédure. Mais son projet instituait en contrepartie un délit nouveau, celui d' « atteinte à la présomption d'innocence ». « *Cette réforme*, a souligné M. TAILHADES, *aboutirait à restreindre considérablement la liberté de l'information et constituerait une menace pour la presse.* » Le rapporteur demandait, en conséquence, le rejet de la totalité des articles du chapitre premier concernant le secret de l'instruction : « *Ou bien*, a-t-il précisé, *il faut opter pour le secret et le faire respecter, ou il faut permettre une libéralisation totale. Le texte gouvernemental est ambigu et contradictoire : il part de l'intention de libéraliser et aboutit à de sévères restrictions du droit de l'information.* »

La commission des lois demandait aussi le rejet du chapitre II concernant l'extension des attributions et des posibilités de recrutement des officiers et agents de police judiciaire. Cette extension, estime le rapporteur, conduirait à abaisser le niveau de ce personnel. La commission n'approuve que le chapitre III, modifiant le mode de recrutement des jurés d'assises. L'originalité du nouveau système réside dans l'application du tirage au sort à tous les stades de la procédure et dans l'obligation de listes comportant un nombre égal d'hommes et de femmes. La commission propose toutefois quelques modifications à ce chapitre, en vue d'éliminer les risques d'arbitraire dans l'établissement des listes.

M. LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne) s'intéresse surtout aux dispositions concernant le secret de l'instruction et instituant le nouveau délit d' « atteinte à la présomption d'innocence ». « *Cette réforme*, affirme-t-il en substance, *est le contraire d'une libéralisation, car seule est actuellement tenue au secret, selon la jurisprudence, la personne qui concourt à l'instruction. Vous vous en prenez aux avocats et aux journalistes. En assimilant Klaus Croissant à un terroriste, vous avez vous-même, sur Europe 1, vous, garde des sceaux, attenté au principe de la présomption d'innocence.* »

M. VIRAPOULLE (Union cent., la Réunion) condamne à son tour les deux premiers chapitres du projet. « *Vous instaurez*, dit-il, *un monopole de l'information judiciaire publique : s'il est adopté, vous verrez demain un magistrat instructeur — doté déjà de puissants pouvoirs — dire à la télévision pourquoi tel individu est coupable. Supposez que, demain, ledit individu soit révélé innocent : quelle contradiction intenable pour le pouvoir judiciaire !* »

Au sujet du recrutement des effectifs de police judiciaire, l'orateur déclare : « *Le groupe centriste sait parfaitement à quel embarras se heurtent actuellement les autorités de police, faute d'effectifs. Mais le vrai problème de la police, c'est celui de sa misère, c'est aussi celui de sa qualification : nous ne pouvons continuer d'être un pays riche qui a une police pauvre, mal équipée, mal logée, mal formée ! Face à ce problème, chronique et profond, vous nous proposez un remède inadéquat.* »

M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'intérieur : « *Actuellement, les inspecteurs de police souhaitant devenir inspecteurs principaux doivent passer un concours pour lequel il n'y a pas de préparation particulière. Le faible pourcentage des reçus est donné comme la garantie de la qualité de la sélection. Nous vous proposons, au contraire, une scolarité prolongée et organisée en vue du concours, lequel serait sanctionné par des magistrats.* »

M. PEYREFITTE : un contrôle nécessaire

M. ALAIN PEYREFITTE, garde des sceaux, dénonce les procès d'intention qui lui ont été faits, notamment, estime-t-il, par M. Lederman.

« *Il y a quinze jours, à Europe 1, je n'ai fait*, précise-t-il, *que rappeler des principes généraux (...). La présomption d'innocence remonte à la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Mais ce principe n'avait trouvé jusqu'ici aucune expression dans le droit positif (...). Vous avez tout à fait raison d'être farouchement attachés à la liberté de la presse, pour laquelle aucun pays au monde ne peut nous donner de leçons. Mais quand elle porte ombrage à la réputation des personnes ? Il y a les poursuites en diffamation, mais la rapidité de la prescription limite beaucoup leur efficacité. D'autre part, un magistrat peu scrupuleux — s'il en existe — ou un avocat trop bavard ne pouvaient être contrôlés dans leurs déclarations aventurières. Ce contrôle nécessaire, nous vous demandons de l'instituer.* »

M. GUY PETIT (ind. Pyrénées-Atlantiques) apporte son soutien au ministre. « *Il n'est pas supportable*, déclare-t-il, *que la presse puisse impunément traîner dans la boue les hommes publics et, encore moins, les personnes privées.* »

M. LEDERMAN, au nom de son groupe, pose alors la « *question préalable* » tendant au rejet global du texte. Celle-ci est repoussée par 164 voix contre 23 (P.C.).

Le Sénat repousse ensuite, à main levée, comme le lui a demandé le rapporteur, l'ensemble des articles constituant le chapitre premier, sur le secret de l'instruction. Pour le chapitre suivant, relatif à la police judiciaire, le garde des sceaux en appelle à la solidarité de la majorité gouvernementale. Mais il n'est pas entendu et les sénateurs suivent la plupart des conclusions de leur commission des lois, écartant même (par 189 voix contre 97) un article en faveur duquel M. Peyrefitte s'était battu avec opiniâtreté. Cet article prévoyait de conférer aux officiers de paix en tenue la qualité d'officiers de police judiciaire. Avaient vivement plaidé pour la suppression de l'article : MM. TAILHADES, LEDERMAN et CAILLAVET.

Le chapitre III sur les jurés d'assises, lui, est adopté avec toutefois quelques modifications. l'une d'elles tend à accroître le nombre des jurés suppléants de la liste spéciale annuelle. Un autre amendement institue le huis clos pour le tirage au sort des jurés, ceci afin de mieux garantir leur sécurité quand elle risque d'être menacée. Les sénateurs ont enfin modifié l'intitulé du projet pour tenir compte de l'ensemble des votes de la nuit.

Au début de la séance de l'après-midi, les sénateurs avaient adopté, avec quelques modifications de forme, le projet de loi instituant une compensation entre le régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés du commerce et de l'industrie et le régime des salariés agricoles, pour les rentes de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (rapporteur : M. D'ANDIGNE, R.P.R., Orne).

« *Il s'agit*, a précisé M. BLANC, secrétaire d'Etat à l'agriculture, *d'accorder une égalité de traitement à tous les travailleurs. Toutefois, la compensation ne doit avoir en aucun cas pour effet d'abaisser la cotisation des agriculteurs au-dessous de celle du régime général.* » Les communistes ont voté contre ce texte, estimant qu'il aggravait les charges du régime général.

Le Sénat a ensuite approuvé, avec une modification rédactionnelle, le projet de loi tendant à réprimer l'organisation frauduleuse de l'insolvabilité (rapporteur : M. GEOFFROY, P.S., Vaucluse). « *Il s'agit*, a déclaré M. Peyrefitte, *d'adapter notre système juridictionnel à la délinquance économique.* »

ALAIN GUICHARD.

M. Servan-Schreiber, Godot et le quarteron

Le comité exécutif du parti radical a siégé jeudi 17 novembre, à huis clos. La veille, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber avait déclaré au micro de France-Inter, à propos du groupe d'études Avenir radical, fondé notamment par MM. André Rossi, Olivier Stirn, Michel Durafour et Pierre Brousse : « *[Ce] petit quarteron des ministres et anciens ministres liés au pouvoir voudrait que nous nous alignions sur le pouvoir. Il voudrait que, pour proposer ce que chacun de nos candidats va proposer aux Français, nous attendions que le premier ministre nous y autorise, en janvier. J'ai dit non. C'est à nous, formations politiques, et aux responsables, de dire ce que nous avons à proposer aux Français.*

« *On me reproche aussi — et cela est tout à fait à côté de la raison — de ne pas être en accord avec les autres formations sur les candidatures. Or cela fait maintenant trois mois que nous travaillons très étroitement avec les centristes et les républicains pour parvenir à des candidatures raisonnables, pour des primaires raisonnables. Le travail s'achève. Il doit même s'achever cette semaine.*

« *C'est donc un faux procès qui m'est fait. Un faux procès instruit par des gens qui, au fond, voudraient empêcher le parti radical de s'exprimer, d'avoir son identité et aussi empêcher ce front de se constituer en attendant on ne sait quel mot d'ordre. En attendant Godot. Moi, je n'attends pas Godot.* »

Auparavant, le président du parti radical avait affirmé : « *Le premier ministre a annoncé que c'est en janvier qu'il rendrait publics ses objectifs. Je critique et je suis en désaccord avec cette programmation politique. Il nous reste très peu de temps. On a perdu beaucoup de temps et nous venons de perdre une année encore pour les réformes de structures qui sont indispensables et qui auraient pu rallier les Français. Maintenant, on voudrait encore nous faire perdre deux mois pour ne commencer à parler aux Français qu'au mois de janvier. Ce n'est pas raisonnable.* »

LE QUOTIDIEN COMMUNISTE DU NORD « LIBERTÉ » PUBLIE UN ARTICLE DU REPRÉSENTANT RÉGIONAL DU C.N.P.F.

(De notre correspondant.)

Lille. — Le quotidien communiste du Nord, *Liberté*, vient d'ouvrir, pour la première fois, ses colonnes à M. Maurice Hannart, président du comité inter-professionnel social et économique (CISE), qui est l'organisation régionale du C.N.P.F.

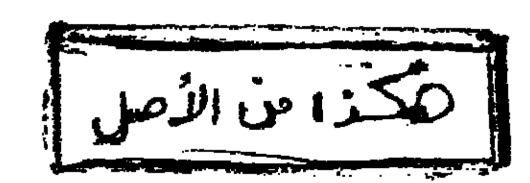
En affirmant d'emblée qu'il « *ne partage aucune des thèses développées par le patron des patrons* », le quotidien communiste souligne aussi « *qu'il a voulu créer les conditions de l'échange, tenter un véritable débat démocratique* ».

Dans son article, publié le 16 novembre, M. Hannart insiste sur la profonde transformation du Nord depuis quelques années. Si, note-t-il, en sept ans, les houillères et le textile ont perdu quelque soixante-cinq mille emplois, les autres secteurs de transformation en ont créé cinquante-cinq mille, auxquels il faut en ajouter quatre-vingt mille dans le tertiaire. *Ce sont surtout* des activités de transformation et de service qu'il convient donc encore de développer, affirme-t-il. Elles permettront notamment de remédier à un sous-emploi féminin très important.

Après avoir analysé le phénomène du chômage, M. Hannart conclut : « *Ce n'est pas en s'accrochant désespérément à des formes dépassées d'activité que la région assurera son avenir, mais en se montrant capable d'aller de l'avant sur des chemins neufs. A s'épuiser dans des luttes internes, notre région risque de se détruire. En rassemblant ses énergies, elle se découvrira les atouts du progrès.* » — G. S.

● *L'Organisation communiste internationaliste* (trotskiste) s'est prononcé, mercredi 16 novembre, au cours d'une réunion publique à Paris, pour « *une majorité P.C.-P.S. à l'Assemblée nationale* ». Plusieurs centaines de personnes ont participé à cette réunion organisée sur le thème suivant : « *Il faut chasser le gouvernement Giscard-Barre* ».

● *Jeunes radicaux de gauche.* — Le numéro d'appel de ce mouvement est le 229-19-15 et non le 229-07-68, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *le Monde*.



POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 16 novembre 1977, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● MUSÉES

Conformément à la demande formulée par le président de la République lors du conseil des ministres du 18 août dernier, le ministre de la culture et de l'environnement a présenté au conseil des ministres un projet de loi-programme relative aux musées.

Ce projet prévoit un accroissement de l'effort d'équipement fait par l'Etat, tant à Paris qu'en province, de plus de 20 % par an pendant cinq ans. Il doit permettre aux musées de mieux assurer leur rôle de conservation et de présentation de notre patrimoine, qui est d'une exceptionnelle richesse, de manière qu'il constitue pour le public, et notamment pour les élèves d'âge scolaire, une voie d'accès privilégiée à la culture et à la connaissance des arts.

Le projet de loi-programme comporte des crédits qui s'élèvent à 1 200 000 000 de francs.

Ces crédits sont affectés notamment au début de la réalisation du Musée du XIXe siècle à la gare d'Orsay (environ la moitié des crédits nécessaires à la réalisation de ce grand projet figure dans la loi de programme), à la poursuite de la restauration du Louvre, à la restitution des décors historiques de Versailles, Fontainebleau et Compiègne, à l'achèvement du musée de la Renaissance au château d'Ecouen et du musée Picasso à l'hôtel Salé, ainsi qu'au soutien des efforts des collectivités locales pour la mise en valeur de leurs musées et la réalisation des projets les plus importants de construction et d'aménagement.

● SÉCURITÉ SOCIALE

Le conseil a adopté un projet de loi relatif à la généralisation de la Sécurité sociale ainsi qu'un projet de loi relatif aux régimes d'assurance-maladie-invalidité-vieillesse applicable aux ministres des cultes et aux membres des congrégations religieuses.

Le projet de loi relatif à la généralisation de la Sécurité sociale organise la protection contre les risques de maladie et de maternité soit par l'assouplissement des conditions d'affiliation aux différents régimes obligatoires, soit par le rattachement de toutes les personnes qui ne seraient pas couvertes par les régimes obligatoires existants au régime de l'assurance personnelle.

Les conditions dans lesquelles il est possible de bénéficier des régimes obligatoires existants sont assouplies : les délais pendant lesquels il est possible de continuer à bénéficier des droits aux prestations, après la perte de la qualité d'assujetti à une assurance obligatoire, passent de un à trois mois ; le droit aux prestations sera ouvert non seulement, comme aujourd'hui, aux salariés remplissant un minimum d'heures, mais également, si cette condition n'est pas remplie, à ceux qui auront versé un minimum de cotisation ; enfin la notion d'ayant droit est élargie. Par ailleurs, le champ d'application du régime des travailleurs indépendants couvrira, pour l'assurance-vieillesse et, par voie de conséquence, pour l'assurance-maladie, toute personne exerçant une activité professionnelle non salariée.

Pour toutes les autres situations, l'assurance volontaire instituée en 1967 est remplacée par une nouvelle assurance dénommée « assurance personnelle ». Elle couvre toutes les personnes qui le souhaitent et qui ne bénéficient pas, pour une cause quelconque, d'un régime obligatoire. Cette assurance est gérée par le régime général. L'adhésion est possible à tout moment, et le droit aux prestations s'ouvre dans un délai très bref. Le régime verse les prestations du régime général. Il est alimenté par des cotisations assises sur le revenu qui, en cas d'insuffisance de ce dernier, peuvent être prises en charge par l'aide sociale ou par des tiers. Les autres régimes d'assurance volontaire existants seront mis en extinction.

Cette loi viendra compléter, à partir du 1er janvier 1978, les autres mesures de généralisation de la protection sociale prises par décret pour les prestations familiales et l'assurance-vieillesse.

Le projet de loi relatif à la protection sociale des ministres des cultes et des membres des congrégations religieuses est destiné à ceux d'entre eux qui ne relèvent pas d'un régime obligatoire de Sécurité sociale.

En matière d'assurance-maladie, les ministres du culte et les religieux relèveront du régime général pour les prestations en nature de l'assurance-maladie. L'affiliation, le recouvrement des cotisations et le paiement des prestations seront assurés par un organisme agréé soumis à la tutelle du ministre chargé de la Sécurité sociale et du ministre délégué à l'économie et aux finances.

Des cotisations forfaitaires à la charge des intéressés et, éventuellement, des collectivités religieuses dont ils relèvent, devront assurer l'équilibre de la section financière distincte qui sera ouverte dans les écritures de la Caisse nationale d'assurance-maladie.

En matière d'assurance-vieillesse un régime autonome est institué qui assurera le versement d'une prestation indépendante du revenu, uniforme pour tous, accordée à soixante-cinq ans et proportionnée à la seule durée validable. Pour une durée de trente-sept ans et demi, elle sera d'un niveau comparable à celui de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. Les cotisations des ministres des cultes et des religieux, complétées par celles des collectivités dont ils relèvent, seront fixées après consultation d'une caisse autonome chargée de la gestion du régime et placée sous la tutelle du ministre chargé de la Sécurité sociale et celui de l'économie et des finances.

L'adoption de ces projets de loi achève la mise en œuvre effective du droit de tous les Français au bénéfice de la Sécurité sociale.

(Lire page 44.)

● FRANÇAIS D'ORIGINE MUSULMANE

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre a fait une communication sur la situation des deux cent cinquante mille Français d'origine musulmane et exposé le programme destiné à hâter leur insertion dans la communauté nationale, dans le respect de leur personnalité culturelle et religieuse.

Il sera créé une commission nationale des Français musulmans, organisme consultatif de réflexion et de propositions au sein duquel les associations seront représentées, ainsi qu'une mission interministérielle, placée sous l'autorité du premier ministre, destinée à relancer l'action entreprise par l'administration.

Les efforts de cette mission porteront, notamment, sur l'adaptation de l'enseignement, sur la formation des jeunes et leur entrée dans le monde du travail, la condition des personnes âgées, des femmes isolées et des inaptes au travail. En ce qui concerne le logement, il conviendra d'achever le programme d'éclatement des hameaux de forestage et des cités d'urgence et de mettre en place de nouvelles formes d'accession à la propriété. Des solutions seront également apportées aux problèmes cultuels, ainsi qu'à diverses questions dont la solution exige un effort de coordination des diverses administrations.

Ces décisions sont destinées à prolonger et à compléter l'action entreprise depuis 1974, notamment en faveur du logement et des jeunes.

● LES RÉFUGIÉS D'INDOCHINE

Au sujet du drame des réfugiés d'Indochine, le président de la République a rappelé l'importance de l'effort d'accueil accompli par la France. Depuis juin 1975, plus de trente-deux mille réfugiés ayant des liens avec la France ont été accueillis sur notre territoire. Le président a indiqué que, fidèle à ses traditions, la France, terre d'asile, poursuivrait son action humanitaire en faveur d'hommes et de femmes confrontés à de dures épreuves. Elle souhaite que tous les Etats qui sont en mesure de le faire joignent leurs efforts aux siens.

● UN FLÉAU DRAMATIQUE

Le ministre de l'intérieur a présenté le bilan de la politique de sécurité routière mise en œuvre par le gouvernement depuis 1972.

En cinq ans, grâce aux mesures réglementaires qui ont été adoptées, et notamment à la limitation de la vitesse et à l'obligation du port de la ceinture de sécurité, grâce aussi aux travaux d'amélioration du réseau routier, le nombre des personnes tuées sur la route a diminué de 20 % malgré une augmentation du trafic de l'ordre de 30 %.

Au cours des douze derniers mois, ce nombre qui est à comparer à celui de dix-sept mille atteint en 1972, est descendu à moins de treize mille, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui de 1965.

Compte tenu de l'accroissement de la circulation, le risque d'accidents mortels sur les routes françaises a été réduit de 40 %.

Le gouvernement a constaté avec satisfaction ces premiers résultats et a arrêté les orientations de nouveaux développements de sa politique de sécurité routière, qui devraient permettre d'abaisser à un chiffre proche de dix mille le nombre des victimes de la route.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté une communication sur le contrôle de la conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

Les résultats de diverses enquêtes montrent qu'environ 4 % des conducteurs sont sous l'empire d'un état alcoolique et que près de 40 % des accidents mortels sont dus à l'alcoolisme, qui est donc la cause la plus importante de mortalité sur les routes.

C'est pourquoi le gouvernement a décidé que la lutte contre ce fléau serait l'une des principales orientations de la politique de sécurité routière.

A cette fin, le gouvernement demandera l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi, adoptée en juin dernier par l'Assemblée nationale, tendant à sanctionner plus sévèrement les conducteurs en état d'ivresse. Il présentera un amendement permettant de contrôler l'état d'imprégnation alcoolique des conducteurs, même en l'absence d'accident ou d'une autre infraction.

Le président de la République a déclaré :

« Le premier devoir d'un Etat moderne est de protéger la vie des citoyens et d'assurer leur sécurité. Tous les Français ont également le devoir de témoigner, par leur comportement sur la route, de leur responsabilité et de leur solidarité envers les autres.

» Tout sera mis en œuvre pour continuer à lutter résolument contre le fléau dramatique que constituent les accidents de la route, et notamment pour combattre la conduite irresponsable sous l'influence de l'alcool. »

● L'EMPLOI DES JEUNES

Le ministre du travail a présenté au conseil les derniers résultats du pacte national pour l'emploi.

Il a rappelé au préalable que les statistiques de l'emploi du mois d'octobre, confirmant les tendances enregistrées pour septembre, manifestent clairement qu'un coup d'arrêt a été donné au chômage. En deux mois, le nombre corrigé des variations saisonnières des demandeurs d'emploi a baissé de 115 000, soit 10 %. Les demandes d'emploi satisfaites en octobre ont atteint le niveau le plus élevé depuis deux ans.

Depuis le 1er juillet, 810 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi ont trouvé du travail.

Pour ce qui concerne le pacte national de l'emploi, M. Beullac a indiqué ensuite que l'effort conjugué des administrations, de l'Agence nationale pour l'emploi, des organismes consulaires, des organisations patronales et des entreprises elles-mêmes s'est poursuivi très activement en octobre. Au 31 octobre, le nombre total des places offertes depuis le 1er juillet dans le cadre du pacte national pour l'emploi s'élève ainsi à 262 500, dont 97 500 embauches et 36 000 contrats d'apprentissage avec exonération des charges sociales, 74 000 places habilitées de stages en entreprise, 10 000 contrats emploi-formation, auxquelles s'ajoutent les 45 000 places de formation ouvertes dans les centres de formation.

Le ministre a rappelé cependant que l'effort devait être poursuivi sans relâche d'ici à la fin de l'année pour remplir l'objectif que s'est fixé le gouvernement, à savoir offrir aux jeunes sortis cette année du système scolaire un emploi ou une formation professionnelle adaptée aux besoins.

En indiquant qu'il allait procéder à une ultime relance de l'action, M. Beullac a fait observer que les chefs d'entreprise qui souhaitent embaucher ou former des jeunes doivent maintenant prendre très rapidement leur décision, et que les jeunes eux-mêmes ont intérêt à profiter, dès à présent, de l'ensemble des possibilités qui ont déjà été dégagées.

● ÉLECTIONS AUX COMITÉS DE PARENTS

Le ministre de l'éducation a commenté les résultats déjà connus des élections des représentants des familles aux conseils de parents dans les écoles primaires et maternelles. Ces élections ont eu lieu pour la première fois, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif.

La participation des parents a été relativement forte ; la majorité des élus sont des « indépendants », non affiliés à une fédération nationale.

Le ministre s'est déclaré très satisfait du déroulement démocratique des élections : très peu de recours pour annulation ont été déposés.



Le Monde

société

L'EXTRADITION DE Me KLAUS CROISSANT

Après son extradition, Me Klaus Croissant a été incarcéré à la prison de Stuttgart-Stammheim, où sont morts, le 18 octobre dernier, Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe, ses anciens clients. Cette information a été donnée par un avocat de Me Croisant, à Mannheim, mais au ministère de la justice du land de Bade-Wurtemberg on se refuse — pour des raisons de « sécurité » — à préciser dans quelle prison se trouve Me Croissant.

L'ancien avocat du groupe Baader et une nombreuse escorte avaient quitté vers 20 h. 45 la prison de la Santé, à Paris, pour se diriger, *selon certaines informations*, vers l'aérodrome partiellement désaffecté de Coulommiers (Seine-et-Marne). De là, Me Croissant a été transféré par avion à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, qui avait été placé sous le contrôle d'un important service d'ordre. Puis, il a été transporté en République fédérale d'Allemagne dans un hélicoptère de la Bundeswehr.

Au cours de la nuit, le ministère français de la justice a publié le communiqué suivant : « Me Klaus Croissant a été remis, le 17 novembre 1977, à 1 h. 15, aux autorités d'Allemagne fédérale, conformément au décret d'extradition pris le 16 novembre par le gouvernement français. Ce décret est limité aux faits retenus par l'avis de la chambre d'accusation de Paris concernant le mandat décerné le 15 juillet 1977 par le tribunal régional de Stuttgart. »

La signature du décret avait suivi de peu la lecture, en début d'après-midi, des deux arrêts par lesquels la chambre d'accusation a rendu un « avis favorable partiel » à l'extradition. Immédiatement après l'audience, les quatre défenseurs de Me Croissant, Mes Stéphanie Bordier, Roland Dumas, Jean-Jacques de Felice, et Joë Nordmann ont donné lecture de ce communiqué : « Après l'avis donné par la chambre d'accusation, les avocats de la défense expriment leur angoisse pour le sort de Me Croissant, dont la vie serait en péril s'il devait être extradé, bien qu'un seul élément du premier mandat ait été retenu. La France républicaine ne peut livrer un réfugié dont la demande d'asile est en cours. Au cas où le gouvernement prendrait néanmoins un décret d'extradition, la défense fait connaître qu'elle saisirait aussitôt le Conseil d'Etat, qui s'est déjà déclaré compétent pour annuler un décret d'extradition et pour décider au préalable qu'il soit sursis à son exécution. Elle demande solennellement qu'aucune mesure irrémédiable ne soit prise au mépris de la règle de droit. »

La décision rapide du gouvernement n'a pas laissé le temps aux avocats de présenter leur recours.

L'audience venait de se terminer dans une atmosphère houleuse. Près de deux cents personnes se pressaient devant les portes de la salle d'audience en scandant : « Libérez Croissant ! » Précédemment, des bousculades s'étaient

La chambre d'accusation : « avis favorable partiel »

Tout en se prononçant en faveur de l'extradition de Me Klaus Croissant, la chambre d'accusation a écarté la plupart — et les plus graves — des accusations contenues dans le dossier présenté par les autorités ouest-allemandes. Ajouté à l'emploi répété du terme ambigu d'« *avis favorable partiel* », cet aspect des deux arrêts *rendus le* 16 *novembre* a, pendant quelques instants, provoqué la perplexité d'une grande partie du public, qui ne savait pas, en fin de compte, quelle conséquence il fallait tirer de cet « avis », d'autant que l'audience venait de se terminer sur l'annonce du rejet de la seconde demande d'extradition. Toutefois, on devait rapidement se rendre à l'évidence : les magistrats se prononçaient en faveur de l'extradition, bien qu'ils ne retiennent, parmi de multiples accusations, qu'une seule charge contre Me Croissant.

La conclusion des dix-neuf pages du premier arrêt est la suivante : la chambre d'accusation *« est d'avis qu'il convient d'émettre un avis favorable partiel à la demande d'extradition faite par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne contre le nommé Klaus Croissant, objet d'un mandat d'arrêt en date du 15 juillet 1977 délivré par le tribunal régional de Stuttgart pour association de malfaiteurs »*.

L'arrêt précise que « *les effets de l'extradition* » sont « *limités au reproche qui est fait à Croissant d'avoir contribué à mettre sur pied et à faire fonctionner* » entre les membres du groupe Baader, détenus ou non, « *un système d'information par brochures, livres, notices, instructions et documents en tous genres, et d'avoir par là même favorisé par fourniture de correspondance les agissements d'une association de malfaiteurs* ». Cet arrêt ne vise que des faits survenus entre 1972 et le début de l'année 1976.

Les magistrats ne retiennent pas l'accusation selon laquelle Me Croissant aurait fourni aux principaux membres du groupe Baader des renseignements pour leur permettre d'échapper aux recherches policières. Ils écartent deux autres accusations : selon la première, Me Croissant aurait organisé des grèves de la faim et contraint les membres du groupe à suivre ses ordres ; selon la seconde, il se serait livré à « *une intense activité de propagande* » en faveur de *l'« association de malfaiteurs »* en organisant des réunions ou conférences de presse et en transmettant à *l'hebdomadaire Der Spiegel* une interview d'Andreas Baader. Pour les *motifs de la première demande* d'extradition, il est précisé que l'inculpé encourt une peine de six mois à cinq ans d'emprisonnement.

Dans le second arrêt, beaucoup *plus court (sept pages)*, la chambre d'accusation rejette purement et simplement l'ensemble de la seconde demande d'extradition adressée après un mandat d'arrêt international délivré le 30 septembre dernier — jour de l'arrestation de Me Croissant à Paris. L'ancien avocat du groupe Baader y était accusé d'avoir soutenu une association de « terroristes », c'est-à-dire plusieurs membres de la Rote Armee Fraktion recherchés pour être les auteurs présumés de sept meurtres, parmi lesquels ceux du procureur général Siegfried Buback, le 7 avril 1977, du banquier Jurgen Ponto, le 30 juillet, et de M. Hanns-Martin Schleyer.

Me Croissant est soupçonné d'avoir engagé dans son cabinet d'avocat plusieurs membres de la R.A.F., et d'avoir transformé ce cabinet en véritable Q.G. du groupe terroriste. Me Croissant nie formellement ces allégations. Les magistrats de la chambre d'accusation, en refusant de considérer la requête fondée sur ces accusations, ont critiqué la constitution du dossier transmis par le gouvernement de Bonn : *« L'exposé des faits,* disent-ils, *fait ressortir qu'à de nombreux endroits le juge d'instruction allemand s'exprime au conditionnel ou utilise des termes qui amenuisent la portée de l'affirmation. »* Et ils ajoutent que *« c'est sous cette forme qu'est notamment présentée l'une des clés du mandat d'arrêt selon laquelle une grande partie des membres* (de la R.A.F.) *« serait » recrutée parmi les collaborateurs du cabinet Croissant »*. Pour les inculpations correspondant à cette *demande, Me Croissant encourait* une peine de cinq à dix ans d'emprisonnement en application d'une nouvelle loi votée en 1976 par le Bundestag et créant le délit d' *« association de terroristes »*.

Les magistrats ont refusé d'examiner le caractère éventuellement politique de la demande faite par les autorités *ouest-allemandes*, en soulignant que la convention franco-allemande du 29 novembre 1951 *passe sous silence* ce *cas* de rejet de l'extradition prévu par la loi du 10 mars 1927. Le *texte de* l'arrêt fait, d'autre part, remarquer que, selon la convention, le caractère politique des faits incriminés ne saurait faire *« de plein droit obstacle à l'extradition dès lors qu'il s'agit d'un attentat à la vie non commis en combat ouvert »*. Plus loin, les magistrats précisent que, même si *« les crimes de sang reprochés à la bande à Baader révélaient une certaine motivation politique, celle-ci ne pourrait être prise en considération, en application de la convention »*.

Bien que l'arrêt de la chambre d'accusation laisse entendre que, *conformément* à la loi et à la convention d'extradition, Me Croissant ne pouvait être poursuivi devant la justice allemande pour des inculpations autres que celles retenues par la justice française, *la fin* de la lecture des deux arrêts a été accueillie dans le public par des cris : *« Pourriture de justice française ! »*, *« Nazis ! »* et *« Fascistes ! »*.

F. C.

Libres opinions

On insulte les morts, maintenant ?

par CHARLOTTE DELBO (*)

UN jeune couple de randonneurs était assis au bord de la route, sous le grand soleil. A l'approche de ma voiture, la *jeune fille s'est levée, m'a fait signe. Je me suis arrêtée,* ai demandé où ils allaient. Question sotte sur l'unique route qui traverse le Mani (l'un des trois caps, celui du milieu, qui terminent le Péloponnèse) et au bout de laquelle il n'y avait plus qu'une bourgade. A Gerolimin, nous nous sommes trouvés dans la même auberge et, pendant deux jours, nous avons pris nos repas à la même table. Tous deux étaient de Berlin, étudiants. Pendant deux jours, ils ont vu le numéro tatoué sur mon bras gauche et n'ont rien dit. Ce n'est qu'au moment de reprendre la route que la jeune fille a pu surmonter sa gêne pour me dire : *« Nous savons ce que signifie ce numéro. Nous l'avons vu en photo. C'est la première fois que nous le voyons sur une personne vivante. Excusez-nous, cela nous trouble beaucoup. Nous savons peu de chose de cette époque. Ni les parents — mon père avait vingt ans en 1940 — ni les grands-parents n'en parlent. On dirait que l'Allemagne est née après la guerre. C'est odieux... Vous devez haïr les Allemands ?*

— Non. Il y en a qui peuvent me réconcilier avec l'Allemagne...

— *Les Baader-Meinhof ?*, a dit le garçon avec élan. *Pour vous ils devraient racheter les SS. Ce sont les seuls qui osent secouer la fausse bonne conscience, la conscience fausse de l'Allemagne. Les seuls qui aient un idéal. Aucun parti ne répond aux rêves de la jeunesse. Confort et conformisme, liberté contrôlée dont tout le monde se contente et les anciens nazis qui ont retrouvé toute leur arrogance... »*

La jeune fille est intervenue : *« Vous savez comment on les traite, en prison ? Un jour on les assassinera. A la première occasion, on les assassinera. »*

Ainsi parlions-nous, ces deux jeunes Allemands et moi, sur les *routes de Grèce, l'été dernier.*

... Qui croit à leur suicide ? Personne et justement pas ceux qui les insultent. Se suicider, choisir sa mort, cela marque d'habitude un *souci de l'honneur qui impose du respect même aux ennemis.* Pour eux, on ne cesse de surenchérir dans l'insulte, dans la haine. Ce qui permet de mesurer à quel point ils dérangent.

Que dans un monde de bourgeois repus et triomphants des jeunes gens aient envie de tout faire sauter, est-ce donc si surprenant, si immoral ? Depuis Jésus-Christ, des hommes, jeunes, la plupart, ont voulu sacrifier leur vie pour sauver les autres hommes. Selon les époques, on les a appelés des saints, des nihilistes, des anarchistes. Les baptiser aujourd'hui terroristes permet un bien rassurant amalgame — *sans parler du misérable jeu de mots* — *Baatler* — que s'est permis M. Oraison.

Terroriste, c'est aussi bien de droite que de gauche, n'est-ce pas ? Pendant l'occupation, les résistants étaient des terroristes pour les brigades spéciales (par qui j'ai été arrêtée le 2 mars 1942), mais comme les partis de gauche ont toujours été opposés à l'action individuelle, comme on ne peut nier l'existence de groupes néo-hitlériens en Allemagne, donc Baader-Meinhof sont de droite, pire, hitlériens. Et voilà qui justifie tout.

Les partis de gauche ont toujours prôné l'action des masses. Quand on a vu que cette action des masses n'a empêché aucune guerre, que ce soit 14-18 ou l'Algérie, qu'elle n'a pas empêché l'ascension de Mussolini, ni celle de Hitler, on comprend que la jeunesse tire les leçons de l'histoire et envisage d'autres moyens. Rien ne permet de les traiter d'hitlériens pour autant, et la chasse aux sorcières ne porte jamais les chasseurs dans les antres des néo-nazis. Alors, qui cela arrange-t-il de traiter le groupe Baader-Meinhof de fascistes ? Ceux qui étranglent la liberté en faisant croire qu'ils la protègent parce qu'ils transforment toute la population en justiciers, en flics, en indics ?

Ah ! j'oubliais... Tout commentaire sur cette affaire doit commencer par une déclaration de principe : contre le terrorisme. J'aurais cédé au bon usage si je n'avais vu *Une journée particulière*. Pour qui était *déjà adulte en 1938, donc pour qui a vécu la suite, la réponse peut* être différente. Si, ce jour-là, le jour où Hitler est venu à Rome voir Mussolini pour sceller leur pacte l'Axe, si des terroristes avaient fait *sauter le train de Hitler, ou les voitures dans lesquelles paradaient les* deux dictateurs sous les vivas de la foule italienne, si des terroristes avaient voulu se sacrifier ce jour-là, ils nous auraient épargné Auschwitz, à moi qui en suis revenue et à six millions d'autres qui n'en sont pas revenus.

(*) Ecrivain, auteur d'*Auschwitz et après.*

Indépendances

Toujours réaffirmée, toujours remise en doute, l'indépendance de la magistrature est un principe qui revêt un caractère quasi sacré, tant on ne cesse de l'invoquer, et l'importance que l'on accorde à ce principe semble être souvent à la mesure même des craintes que l'on a de ne pas le voir respecté.

Dans l'affaire Croissant, comme dans beaucoup d'autres cas *aussi délicats, la nécessité* absolue de cette garantie d'indépendance a été rappelée par *toutes les parties en cause.*

Toutes les personnes, tous les mouvements, qui ont pris la défense de Me Croissant ou qui se sont déclarés opposés à son extradition, ont dénoncé les « pressions » du gouvernement ouest-allemand ou la campagne qui paraissait s'organiser *outre-Rhin* pour incriminer davantage l'avocat du groupe Baader. De *même a-t-on reproché au gouvernement* français ou à certains de ses membres de vouloir influencer les magistrats de la chambre d'accusation.

D'autre part, si un procureur général est venu exceptionnellement occuper le siège du *ministère public à l'audience du* 2 novembre, c'est, selon M. Paul-André Sadon lui-même, parce que des « *menaces* » pesaient sur ces magistrats. Mais M. Sadon visait, lui, l' « agitation » et les « campagnes » menées en faveur de Me Croissant. Le procureur général, qui réclamait l'extradition de ce dernier, a-t-il été rassuré avant l'issue du procès ? On a remarqué que celui qui affirmait dans cette affaire, « *l'obligation pour le chef du parquet d'assumer pleinement ses responsabilités* », était absent à l'audience du *16 novembre.*

Toutes ces inquiétudes étaient-elles vaines ? La magistrature a-t-elle manifesté sans aucun doute son indépendance ? Le ministre ouest-allemand de la justice a répondu par l'affirmative en apprenant que la chambre d'accusation venait de donner un avis favorable à l'extradition qu'il réclamait. « *Cette décision,* a-t-il dit, *n'est pas surprenante de la part d'une juridiction indépendante.* » Cette opinion ne peut être surprenante, *elle non plus.*

A la lecture des arrêts rendus le 16 novembre, il faut bien constater que les magistrats de la chambre d'accusation ont fait preuve d'indépendance... mais surtout à l'égard d'une autre juridiction. La chambre d'accusation vient de contredire fondamentalement un récent avis du Conseil d'Etat. Dans un cas dont la similitude avec celui de Me Croissant a déjà été soulignée *(le Monde* du 16 novembre), le Conseil d'Etat *a considéré que les* dispositions de la loi du 10 mars 1927 devraient « *compléter* » *celles des conventions internationales* d'extradition.

Une décision expéditive

En annulant, le 24 juin dernier, *le décret d'extradition* visant un ressortissant espagnol, M. Pedro Astudillo, le conseil a rappelé que *l'article 5 de la loi de 1927* prohibait l'extradition si celle-ci était demandée dans un but politique, et il a jugé que cette règle s'imposait même s'il n'en était pas fait mention dans la convention franco-espagnole d'extradition. La convention franco-allemande passe aussi sous *silence ce point, mais les magistrats de* la chambre d'accusation se sont opposés très clairement à l'interprétation adoptée par le Conseil d'Etat et ils ont déclaré : « *Il n'y a pas lieu de rechercher si l'extradition est demandée dans un but politique.* »

En règle générale, la chambre d'accusation ne saurait être absolument liée par la jurisprudence de la haute juridiction administrative. Mais dans l'avis donné par le Conseil d'Etat, il s'agissait d'un point de doctrine. Si la justice doit être indépendante, les décisions de justice ne sauraient être aussi « *indépendantes* » les unes des autres, encore moins contradictoires.

Autre manifestation d'indépendance : celle du gouvernement qui a décrété immédiatement l'extradition de Me Croissant avant même que les défenseurs de ce dernier ne puissent introduire *un recours contre ce* décret. Le gouvernement en avait le droit, mais le moins que l'on puisse penser est qu'il a agi avec empressement, sinon précipitation : dès le matin du 16 novembre — bien avant que ne soit connue la décision de la chambre d'accusation — toutes les dispositions avaient été prises, tant au ministère de la justice qu'à l'Hôtel Matignon, pour que soient remplies les formalités nécessaires à la signature du décret et à l'organisation du départ de Me Croissant vers la République fédérale d'Allemagne. *Ce caractère expéditif* rappelle étrangement celui qui avait été dénoncé dans l' « affaire Abou Daoud », lorsque *la* même chambre d'accusation s'était prononcée pour la libération du militant palestinien recherché tant en R.F.A. qu'en Israël (*le Monde* du 13 janvier).

A l'encontre de Me Croissant, le gouvernement n'a pas adopté la *même attitude* qu'à l'égard de M. Pedro Astudillo. Dans le cas de ce dernier le ministre de la *justice avait pris le soin de faire* savoir — devant le Parlement — qu'il avait décidé de différer l'exécution du décret d'extradition en attendant la décision du Conseil d'Etat et celle de l'Office français pour les réfugiés et apatrides (OFPRA), auprès duquel M. Astudillo avait demandé le statut de réfugié politique. Me Croissant, lui aussi, *avait introduit une requête* auprès de l'OFPRA pour obtenir le droit d'asile et allait faire un *recours auprès du Conseil d'Etat* — si on en avait laissé le temps.

Le gouvernement craignait-il la décision du Conseil d'Etat ? A-t-il voulu faire preuve d'indépendance à l'égard d'une juridiction qui a récemment manifesté ce même état d'esprit en censurant des textes ou mesures présentés par le gouvernement ? On prend, en tout cas, le risque *de laisser penser* que les décisions gouvernementales, elles aussi, sont tout à fait indépendantes *les unes des autres et* contradictoires.

FRANCIS CORNU.

PRIVÉ DU DERNIER RECOURS

(Suite de la première page.)

En droit strict, le gouvernement français pouvait agir aussi vite qu'il la fait, bien qu'on ne puisse pas rapprocher la hâte qu'il vient de mettre en cette affaire et celle qu'il avait mise à expulser Abou Daoud : car ce n'est pas la même chose que verrouiller sur un homme les portes d'une prison ou lui ouvrir les portes de la liberté. Mais, en droit strict, rien n'obligeait à attendre que le Conseil d'Etat, saisi à 20 h. 30 d'un recours contre un décret signifié à 20 heures, ait eu le temps de se réunir et de décider un sursis d'exécution qui aurait interdit toute extradition avant que la haute juridiction n'ait statué au fond. En droit strict, les autorités de Paris pouvaient s'incliner devant l'impatience allemande.

La décision du 16 novembre ne pose qu'une question, mais redoutable. Dans l'affaire Astudillo-Calleja, le ministre de la justice avait décidé de surseoir à l'exécution du décret *d'extradition* jusqu'à ce que le Conseil d'Etat ait statué au *fond*, tout en maintenant l'intéressé en prison. Le commissaire du gouvernement genevois avait tenu lui-même à souligner ce fait dans ses conclusions. Pourquoi le ministre de la justice n'a-t-il pas pris une décision semblable dans l'affaire Croissant, qui est infiniment plus grave parce qu'elle met en cause non seulement l'asile politique, mais les droits de la défense ? Pourquoi n'a-t-il pas simplement attendu que le Conseil d'Etat lui-même prononce (*ou refuse*) un sursis à statuer qui aurait pu l'être dans une huitaine de jours ?

La question peut se formuler en d'autres termes. Pourquoi le gouvernement français a-t-il privé Me Croissant du dernier recours auquel celui-ci avait droit ? Du seul recours en qui tout le monde pouvait avoir confiance parce qu'il est porté devant une juridiction dont l'indépendance et l'autorité sont reconnues. Du seul recours devant un véritable tribunal, car la chambre d'accusation ne statue pas en tant que tel, mais seulement comme un organisme collégial donnant un avis sur un acte *administratif*. C'est pourquoi cet avis ne peut pas faire l'objet d'un recours en Cassation. Et *c'est parce que* cette garantie n'existe pas que le Conseil d'Etat s'est *déclaré* compétent *pour juger de la légalité des* décrets d'extradition.

La haute juridiction attache tant d'importance à cette garantie que des ordres avaient été donnés pour que son secrétariat reste ouvert jusqu'à l'heure où le recours de Me Croissant serait déposé, ce qui n'était possible qu'après la notification du décret d'extradition. Dans une affaire qui met en cause l'honneur de la France, il est réconfortant de constater qu'il y a des hommes et des juges qui ont le sens de leur *devoir.*

N'accusons pas le garde des sceaux, car la décision n'a pas été prise par lui. Huit jours plus tôt, devant le Conseil constitutionnel, le président de la République a donné une très belle définition de l'Etat de droit : « *Celui dans lequel chaque autorité, de la plus modeste à la plus haute, s'exerce sous le contrôle d'un juge, qui s'assure que cette autorité respecte l'ensemble des règles de compétence et de fond auxquelles elle est tenue.* » Depuis le 16 *novembre* 1977, à 20 h. 30, les Français savent comment ces mots se traduisent en actes.

MAURICE DUVERGER.




N DE Mᵉ KLAUS CROISSANT

…roduites, alors que le service d'ordre tentait …e disperser la foule et que plusieurs dizaines …'avocats manifestaient sur les marches du …alais de justice pour protester contre l'extra…ition de Mᵉ Croissant.

Peu avant 18 heures, une délégation d'avo…ats représentant le Syndicat des avocats de …rance (SAF), le Mouvement d'aide judiciaire …MAJ) et la Fédération nationale des jeunes …vocats, était reçue au ministère de la justice …ar un collaborateur du garde des sceaux.

En fin d'après-midi, Mᵉ Croissant remettait …, un avocat, Mᵉ Marie-France Schmidlin, une …éclaration écrite affirmant : « Face au danger …'être extradé en R.F.A. et d'être incarcéré dans une des prisons de cet Etat, je déclare, bien que connaissant le régime spécial de détention réservé aux prisonniers politiques en R.F.A., destiné à détruire leur intégrité psychique et physique, et à anéantir leur identité politique, que je ne mettrai jamais fin à ma vie par un suicide. Si on devait apprendre ma mort dans une prison allemande, ce ne sera jamais un suicide. Ne croyez pas au mensonge des assassins. »

Selon Mᵉ Schmidlin, Mᵉ Croissant aurait ajouté de vive voix en lui remettant ce texte : « Si vous apprenez un jour que j'ai cherché à fuir et que l'on m'a tiré dessus alors que je fuyais, ne le croyez jamais. Je ne fuirai jamais. »

…dances

Les réactions politiques et syndicales

M. ROBERT BALLANGER, …résident du groupe communiste …l'Assemblée nationale : « Au …om des députés communistes, …e proteste solennellement contre …'extradition de Klaus Croissant. …e gouvernement français a foulé …ux pieds l'indépendance de la …ustice, sur laquelle les pressions …es plus ouvertes ont été exercées …ar le garde des sceaux. Il vient …e bafouer les traditions répu…licaines sur le droit d'asile poli…ique. C'est une honte. (…) »

L'extradition immédiate de …avocat allemand « montre la …omplaisance docile du gouverne…ent français à l'égard du gou…ernement de la République …édérale d'Allemagne (…) ; un gou…ernement digne de ce nom ne …ivre pas à la sauvette un avocat …tranger poursuivi pour l'exercice …es droits de la défense dans le …omaine politique ». *De tels …gissements* « montrent que le …ouvoir, dans sa pratique, fait …asser la raison d'Etat et la …omplicité des représentants des …orces capitalistes de la petite …urope avant la liberté (…) ».

LE BUREAU EXECUTIF DU …ARTI SOCIALISTE « rappelle …a condamnation de toutes les formes de terrorisme et la nécessité de les combattre dans le …espect du droit et des principes …ui inspirent la Déclaration uni…erselle des droits de l'homme …t la convention européenne des …roits de l'homme, ratifiée par la …rance en 1973 ».

…P.S.U. : la décision d'extradition … souligne l'absence d'indépen…ance des magistrats qui, derrière …ne hypocrisie qui ne trompe …ersonne, ont appliqué les injonc…ons de M. Peyrefitte ». *L'extra…tion de Mᵉ Croissant* « l'expose …rejoindre les prisons allemandes …u suicide et le met tout sim…ement en danger de mort ».

…ORGANISATION COMMU…ISTE DES TRAVAILLEURS …marxiste-léniniste) : « La jus…ce a extradé Klaus Croissant au …épris du plus élémentaire huma…isme alors que le procureur …llemand, qui a demandé l'extra…ition, est un ancien nazi, alors …ue les militants de la R.A.F. …ont suicidés les uns après les au…es dans leurs cellules. Elle l'a fait alors qu'aucun des assassins nazis réclamés par la justice française n'a jamais été extradé et qu'ils occupent les meilleures places dans l'appareil d'Etat allemand, alors que le nazi Kappler évadé d'Italie a été reçu à bras ouverts. En entérinant la décision de justice, le gouvernement prouvera sa volonté de se soumettre au diktat du gouvernement allemand. »

NOUVELLE ACTION FRANÇAISE : « L'extradition de Klaus Croissant constitue un triple scandale :

» 1) Parce qu'elle viole une très vieille loi d'hospitalité qui protège toutes les victimes de l'injustice et du sectarisme quelles qu'elles soient,

» 2) Parce qu'elle viole les droits de la défense,

» 3) Parce qu'elle livre Klaus Croissant aux lois scélérates de la République fédérale qui ont déjà permis d'inculper soixante-dix avocats allemands coupables d'avoir fait leur métier. » (…)

M. ETIENNE TARREDE, secrétaire national de la Fédération des républicains de progrès :

« Il est inadmissible, quelle que soit la gravité du cas, de vider de leur substance les procédures destinées à garantir l'existence des libertés individuelles.

» Sans préjuger le moins du monde du fonds du dossier, nous condamnons cette extradition quasi clandestine. »

C.F.D.T. : « Contrairement au langage tenu par le garde des sceaux, l'extradition ne sert pas à lutter contre le terrorisme, mais constitue une atteinte aux droits fondamentaux pour lesquels le mouvement syndical s'est toujours battu. »

LA COORDINATION REGION ILE-DE-FRANCE D'ECOLOGIE 78 :

« Cette décision est une atteinte au droit de la défense et à un droit fondamental qui est celui de l'asile politique. »

LE CONSEIL NATIONAL DU MOUVEMENT D'ACTION SYNDICALE (M.A.S.) invite « l'ensemble des étudiants à des débrayages et à tenir au plus vite dans toutes les facultés des *réunions de protestation.* Il lance un appel pressant à toutes les organisations syndicales étudiantes (UNEF-Renouveau, UNEF Unité syndicale, COSEF), pour réaliser dans les plus brefs délais une initiative de riposte qui soit *à la hauteur du précédent* que représente cette mesure. »

COMITE CONTRE L'EUROPE GERMANO-AMERICAINE : « L'extradition de Klaus Croissant est un acte très grave qui déshonore ses auteurs. » « Il attente gravement aux droits d'asile et aux droits de la défense, il marque l'accélération *dangereuse* de la dégradation des libertés et de l'indépendance nationale devant la renaissance menaçante de l'impérialisme allemand. »

Les généraux François Binoche et Jacques Paris de Bollardière, et Jean-Paul Sartre notamment figurent parmi les signataires de ce communiqué.

Dans les milieux judiciaires

Les avocats français de Klaus Croissant, Mᵉˢ Stéphanie Bordier, Roland Dumas, Jean-Jacques de Felice et Joe Nordmann s'indignent dans un communiqué de la « précipitation mise par le gouvernement à prendre sur l'heure un décret d'extradition et à le faire exécuter en dépit des recours exercés en particulier devant le Conseil d'Etat ».

Ils protestent contre « cette méconnaissance d'une gravité exceptionnelle du droit d'asile et du droit de la défense ». *Ils signalent en outre que, venus assister leur client à la prison de la Santé, ils ont été, sur ordre, refoulés et chargés par les forces de police.*

Pour le MOUVEMENT D'ACTION JUDICIAIRE (MAJ) « l'extradition de Klaus Croissant est un véritable scandale (…). La violation du droit par ceux qui ont la charge de le faire respecter, s'appelle, selon la déclaration des droits de l'homme, une forfaiture. Le ministre de la justice vient d'accomplir une forfaiture. Nous demandons sa démission ».

Au cours de la conférence de presse du Mouvement d'action judiciaire, Mᵉ Michel Tubiana s'est indigné du fait que « le droit à la défense ait été radicalement violé et que les recours, tant auprès de la Cour de cassation que du Conseil d'Etat, n'aient pu s'exercer ». *Il a également vivement condamné l'interdiction qui a été faite aux avocats de Klaus Croissant de voir leur client.*

Le SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE (SAF) note : « L'arrêt de la chambre d'accusation de Paris rendu le 16 novembre a donné les mains libres au gouvernement pour décider du sort de Mᵉ Klaus Croissant. Le *pouvoir* l'a, *séance tenante,* fait remettre aux autorités de l'Allemagne fédérale. Un avocat se trouve ainsi livré pour avoir assuré la défense de ses clients. »

…RECOURS



(Dessin de CHENEZ.)

LA HONTE ET LA JOIE

Sur les Champs-Elysées, de …etits groupes de jeunes se formaient, criant leurs slogans. Bloqués dans leurs voitures arrêtées, …es conducteurs entamaient à …oups de klaxon — ti-ti-ti-ta-ta …trois brèves, deux longues) — …a symphonie des grands soirs.

A l'Elysée tout proche, M. Gis…ard d'Estaing mettait la der…ière main aux formules du …élégramme qu'il allait rendre …ublic dans l'instant.

Manifestations au cœur de …aris, intervention en *pleine …uit* du président de la Répu…lique. *A la même heure,* un …vion franchissait à basse alti…ude la frontière de l'Est. A son …ord, Mᵉ Klaus Croissant, livré …ar la France, terre d'asile, à la …ustice allemande.

Pourtant, en *prêtant* l'oreille, …n lisant le message présidentiel, …e n'était pas la honte, mais la …oie que l'on rencontrait. « On …a gagné », criaient les jeunes …es Champs-Elysées. Et le télé…ramme de M. Giscard d'Estaing …'était pas adressé au chancelier …chmidt, mais à l'équipe de …rance de football, qui venait …e vaincre la Bulgarie. — P. V.-P.

P.S., P.C., Croissant, Rocheteau

La France s'asseyait devant les petits écrans pour assister à la rencontre France-Bulgarie. Eux couraient dans Paris, quelques avocats, quelques dizaines, révoltés par ce qui allait arriver. Déchirer le ticket de Mᵉ Klaus Croissant pour l'Allemagne pendant que les tricolores gagnaient le leur pour l'Argentine ? Ils ont même fait ce qui ne leur ressemblait guère pour y parvenir : tirer les sonnettes du P.S. et du P.C.

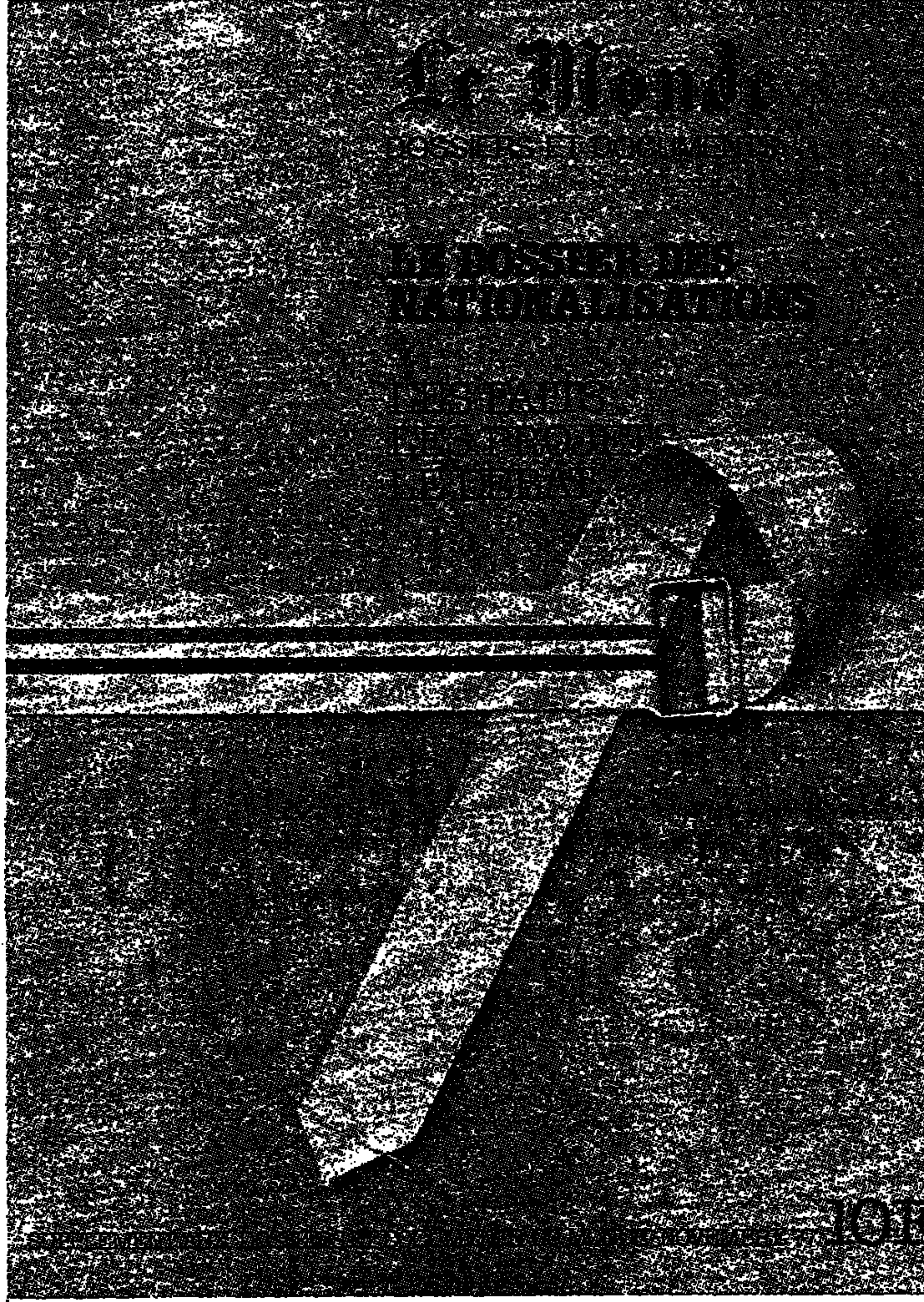
M. Roland Leroy les a reçus, place du Colonel-Fabien : le P.C. serait ferme, son opposition était formelle. M. Robert Ballanger allait envoyer un télégramme de protestation au président de la République, au nom du groupe...

Place du Palais-Bourbon, au *siège du P.S.,* ce fut moins simple. M. Lionel Jospin avait dit que le *bureau exécutif,* qui se réunissait au même moment, allait prendre *position* : « *Attendez 20 h. 30.* » Mais à 19 h. 30 M. Claude Estier revenait dans le hall d'entrée et jetait un froid en proférant : « *Vous n'avez rien à attendre de nous ce soir. Nous n'avons pas de réponse à vous donner. Nous prendrons une position publique.* »

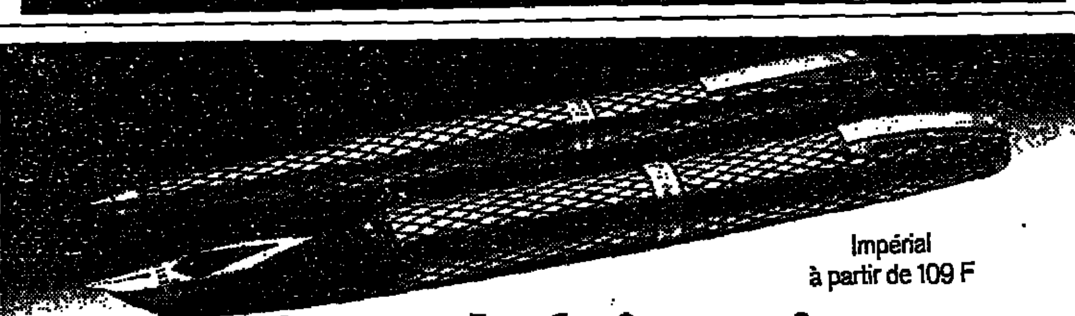
Nonobstant, on attendait la fin de la réunion en discutant avec le - militant - sympa - qui - est - allé - acheter - des - rafraîchissements - pour - tout - le - monde et avec la - militante - un - peu - revêche - qui - ne - s'en - laisse - pas - compter.

21 heures. François Mitterrand passe, entouré des autres membres du bureau. Claude Estier *persiste,* se fâche et s'en va. Pierre Mauroy, bonhomme : « *Allez, soyez gentils, vous sortez gentiment, et je vous donne, dehors, d'individu à individu, la position du P.S.* » Discussions, plaisanteries, *tout le monde sort.* M. Mauroy laisse tomber : « *Le bureau exécutif s'est prononcé contre l'extradition de Klaus Croissant.* » A cette heure, l'avocat allemand a déjà été extrait de la prison de la Santé. Dans quelques minutes, Rocheteau va marquer le premier but.

MICHEL KAJMAN.









SOCIÉTÉ

L'EXTRADITION DE Me KLAUS CROISSANT

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

Le quotidien LIBERATION reproduit sur sa page de couverture, rayé de deux traits de plume, l'alinéa quatre du préambule de la Constitution de 1946, auquel se réfère explicitement la Constitution de 1958 : *« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République ».*

Yves Moreau écrit dans L'HUMANITE : *« La décision déshonorante du pouvoir giscardien se fonde, prétend-il, sur un arrêt de la chambre d'accusation. Mais dans quelles conditions cet arrêt a-t-il été rendu ? Comment oublier les pressions gouvernementales à la suite desquelles il a été obtenu ? Comment oublier l'intervention personnelle du garde des sceaux, M. Peyrefitte ? »*

Dans L'AURORE, Jean Laborde explique les *« raisons »* du gouvernement français : *« Elles concernent la lutte contre le terrorisme, qui ne peut plus être menée à partir d'un seul territoire national. Elle doit être européenne d'abord, universelle ensuite. Il importe que tous les gouvernements qui veulent se débarrasser de cette lèpre affreuse se déclarent solidaires, non pas seulement dans les paroles, mais dans les actes. »* Il s'interroge aussi sur la *« hâte »* avec laquelle la décision a été prise, sans attendre l'*« épuisement des voies de droit (...) »*

« Naguère, rappelle Jean Laborde, *deux ministres du général de Gaulle sauvèrent le général Jouhaud que le chef de l'Etat voulait fusiller, en lui représentant que l'existence même du haut tribunal militaire était en question devant le Conseil d'Etat. De Gaulle s'inclina, et Jouhaud fut sauvé. »*

Dans LE MATIN, Gilles Martinet écrit : *« Le souvenir de la livraison par Pétain des antifascistes allemands est encore trop brûlant pour moi pour que je puisse consentir à cette violation d'un principe essentiel ».*

Jean-Claude Soyer note dans LE FIGARO que l'Allemagne *« appartient à la même communauté démocratique que nous ». « Dès lors, affirmer qu'en livrant Klaus Croissant à l'Allemagne fédérale on risque de porter une atteinte grave aux droits de l'homme, et notamment au droit de la défense »,* marquerait *« une suspicion illégitime ».*

Sous le titre *« Trop de bruit »,* Benoît Rayski estime, dans FRANCE-SOIR, que l'affaire Croissant est *« relativement simple ».* Il attribue à la *« passion »,* à l'*« excès »* et à l'*« outrance » « ce déchaînement verbal qui tend à faire de Klaus Croissant un martyr en puissance, un prisonnier promis à l'assassinat »,* ainsi que la présentation de *« l'Allemagne sociale-démocrate d'Helmut Schmidt comme un Etat policier où la torture et le meurtre des opposants seraient de règle ».*

LE « TIMES » : un geste de confiance.

Le Times du jeudi 17 novembre consacre son éditorial à l'*« extradition des terroristes ». « Me Croissant,* y lit-on, *s'est attiré le soutien d'une fraction vociférante de la gauche française, qui a accepté sa thèse manifestement absurde selon laquelle la République fédérale d'Allemagne est, ou peu s'en faut, un Etat fasciste, et lui un combattant dans la résistance politique. »* Après avoir décrit la difficulté d'établir en droit le caractère politique d'un délit, l'éditorialiste du *Times* conclut : *« Extrader un terroriste allemand en République fédérale est un geste de confiance dans la démocratie et la justice allemandes. »*

Très vive satisfaction à Bonn

De notre correspondant

Bonn. — Le verdict de la chambre d'accusation autorisant l'extradition de Me Croissant et la façon expéditive dont le gouvernement français a mis cette mesure en application provoquent naturellement la plus vive des satisfactions en Allemagne fédérale. Pour les dirigeants comme pour l'opinion, le résultat essentiel du jugement de Paris est que l'avocat des terroristes ne s'est pas vu reconnaître le statut qu'il revendiquait : celui d'un *« combattant de la liberté »* en butte aux persécutions d'une *« justice politique ».* Une décision différente aurait été considérée ici comme un encouragement direct adressé aux membres de groupes terroristes et à leurs sympathisants.

Un second motif de satisfaction tient à ce que la décision de la cour française peut être considérée comme un geste de confiance envers la République fédérale d'Allemagne et son appareil judiciaire. Certes, on ne manque pas de noter que les juges français n'ont pas entièrement partagé le point de vue de leurs collègues ouest-allemands. On trouve même assez paradoxal que la chambre d'accusation de la cour d'appel ait rejeté l'argumentation formulée par le procureur fédéral dans le second mandat d'arrêt établi contre Me Croissant et accusant celui-ci d'avoir soutenu l'action d'une association criminelle : ce deuxième mandat d'arrêt devait, aux yeux des autorités de Bonn, renforcer l'accusation portée par le premier et assurant que l'avocat avait profité de son statut privilégié pour établir un réseau d'information entre les terroristes arrêtés et leurs collègues encore en liberté.

Il est vrai qu'en Allemagne fédérale aussi, certains juristes avaient émis des doutes à ce sujet. Non pas que les *« certitudes psychologiques »* fassent défaut : bien peu de gens en R.F.A. arrivent à croire que Me Croissant n'a pas été de tout cœur avec les terroristes qu'il défendait, et qu'il ne leur a pas accordé un soutien actif. Mais les esprits les plus pondérés mesurent que les convictions intimes ne constituent pas des preuves valables sur le plan juridique, et le procès de Me Croissant n'est pas joué d'avance.

Quoi qu'il en soit, les décisions de la chambre d'accusation parisienne et du gouvernement français sont considérées comme un indispensable *« geste de solidarité »* dans la lutte contre un terrorisme qui ne menace pas seulement la République fédérale. Comme l'écrit, ce jeudi matin, le quotidien de centre gauche munichois *Süddeutsche Zeitung,* il s'agit d'un *« non à la justification politique du terrorisme dans les pays civilisés ».* De ce point de vue, les Allemands de *l'Ouest ne manquent d'ailleurs* pas de rappeler que la France avait, elle aussi, un intérêt direct dans cette extradition. Une décision différente, estime-t-on à Bonn, aurait comporté le risque que le territoire français devienne à la fois un refuge et une nouvelle base d'opération pour des terroristes désormais assurés qu'ils échapperaient à la justice de leur pays.

Pour l'opinion, en République fédérale, l'extradition de Me Croissant apparaît enfin comme un désaveu de la campagne anti-allemande menée par une partie de la gauche française. Même les milieux les plus libéraux ou les plus critiques à l'égard de l'Etat *ouest-allemand ont jugé stupéfiante* l'attitude des défenseurs parisiens de l'avocat des terroristes. Personne ou presque ne comprend ici par quelle *« aberration »* Me Croissant a pu être considéré par ses avocats et partisans français comme un *« résistant »,* persécuté par une justice indigne de ce nom.

Un désaveu de la campagne anti-allemande

Sans doute ne manque-t-on pas de suggérer ici que la campagne parisienne en faveur de Me Croissant visait peut-être plus à embarrasser le gouvernement français qu'à défendre la justice. D'autre part, il s'agirait pour ceux que l'hebdomadaire libéral de Hambourg *Die Zeit* appelle *« les agitateurs et les simplificateurs »* de présenter la société ouest-allemande come un modèle capitaliste dont le terrorisme ne serait qu'un sous-produit et qui aboutirait inévitablement aux persécutions politiques. Enfin, les accusations contre la République fédérale paraissent s'insérer encore dans un schéma politique présentant l'Allemagne de l'Ouest comme la complice et l'instrument de l'impérialisme américain en Europe.

Est-ce à dire que l'extradition doive mettre fin à ce que certains vont jusqu'à considérer, de ce *côté-ci du Rhin,* comme une explosion de *« racisme anti-allemand »* ? Personne ne se fait d'illusions sur ce point. On ne doute guère que l'affaire Croissant restera à l'ordre du jour des relations franco-allemandes et qu'elle continuera sans doute de faire *peser quelques nuages* sur les rapports entre les deux peuples, même si les relations entre gouvernements sont aujourd'hui au beau fixe.

JEAN WETZ.

UN NOUVEAU SUCCÈS DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME estime la presse ouest-allemande

La plupart des quotidiens ouest-allemands « bouclent » leurs dernières éditions en fin d'après-midi et de ce fait ne commentent guère que la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, mais non celle du gouvernement français. D'une manière générale, leurs commentaires insistent sur le « courage » des magistrats français et sur le fait que l'attitude de ces derniers peut avoir porté un nouveau coup au terrorisme.

Die Welt (groupe Springer) écrit : *« Au pays de Jean-Paul Sartre, l'armée des sympathisants est particulièrement active. Si, avec son aide, la justice ou le gouvernement avait pu éviter l'extradition, un triple but aurait été atteint : l'Allemagne se serait trouvée discréditée comme un pays contre lequel il importe de mener une « résistance politique » ; l'amitié franco-allemande, pierre angulaire de la Communauté européenne, de l'alliance occidentale et de la protection de Berlin, aurait été profondément atteinte ; le terrorisme aurait été légitimé, et il aurait pu établir son quartier général, tout tranquillement, en France. Ce qui, naturellement, eût aussi comporté des conséquences pour la stabilité politique intérieure de la France. (...) Le tribunal a subi les plus fortes pressions de la part des cercles « intellectuels ». Pour son courage, qui, en de telles circonstances n'allait pas de soi, il a droit à des remerciements. »*

La *Süddeutsche Zeitung* (centre gauche, Munich) estime que la décision de la cour constitue *« un nouveau succès de la lutte antiterroriste internationale »,* mais ajoute : *« Le procès de Me Croissant devra s'appuyer sur un dossier solide, sinon l'on se demandera si toute cette agitation politique était bien justifiée. »*

La *Frankfurter Rundschau* (gauche, Francfort) écrit de son côté : *« Ce n'est qu'en s'en tenant fidèlement aux limites imposées par l'état de droit que le gouvernement de la R.F.A. remettra, dans l'esprit des Français, le cas Croissant dans son véritable cadre : juridique et non politique. »*



Le Parlement européen demande aux Neuf de coopérer dans la lutte contre le terrorisme

De notre correspondant

Strasbourg. — Le Parlement européen condamne fermement le terrorisme international et demande une coopération effective des gouvernements dans la lutte antiterroriste. La résolution, adoptée à l'unanimité mercredi 16 novembre, étend la condamnation aux autorités des pays qui faciliteraient l'action des terroristes ou pratiqueraient le recel d'otages.

Le texte réclame la mise en place d'une collaboration quasi-institutionnelle entre les gouvernements avec le recours au mécanisme communautaire et, en particulier, à la Commission de Bruxelles, pour mener la lutte antiterroriste. Outre l'application effective des conventions antiterroristes déjà existantes — en particulier de celles du Conseil de l'Europe, dont il demande la ratification par les pays membres, — la résolution demande la mise au point d'une convention contre les prises d'otages avec un engagement contraignant pour les Etats contractants.

Le débat a mis en lumière le souci des groupes politiques de mener la lutte dans le respect des idéaux démocratiques, en particulier celui des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Il faudra toujours se souvenir, a souligné le porte-parole du groupe socialiste, des paroles du président d'Allemagne fédérale, M. Scheel, affirmant, lors des obsèques de M. Schleyer, que *« le droit de critique représente un aspect vital de la démocratie occidentale ».*

Le porte-parole du groupe démocrate-chrétien a demandé que la Communauté européenne retire aux pays complices des terroristes le bénéfice des accords commerciaux préférentiels signés dans *le cadre de la convention de* Lomé. L'Ouganda, qui avait hébergé les pirates et sequestré les otages d'Entebbe, se trouverait dans ce cas. Le représentant du groupe libéral a proposé que les pays procurant asile ou passeport aux terroristes soient exclus des escales du trafic aérien international. Pour rendre plus efficace la lutte contre le terrorisme, il a suggéré un début d'intégration des services de police européens avec la création d'un office de renseignements, ainsi qu'un organisme de recherches au niveau communautaire. Au nom de la Commission, M. Davignon a précisé que si elle souhaitait renforcer la lutte contre le terrorisme, elle ne pouvait proposer des mesures techniques de lutte, celles-ci relevant de la compétence des Etats membres.

J.-C. HAHN.

● *L'extradition de Christoph Wackernagel,* le terroriste ouest-allemand arrêté le 11 novembre dernier au cours d'une fusillade à Amsterdam, a été officiellement demandée mercredi 16 novembre par l'Allemagne fédérale au gouvernement de La Haye. La justice néerlandaise devra statuer sur cette demande. — *(A.F.P.)*

● *Deux attentats ont été commis,* dans la nuit du 15 au 16 novembre contre les *succursales* de firmes allemandes Mercedes, boulevard Voltaire (Paris-11e) et Siemens, rue du Four (Paris-5e). Un correspondant anonyme se réclamant des *« groupes autonomes Vengeance pour Baader et ses camarades »* a revendiqué les deux actions.

Le meurtre de M. Schleyer

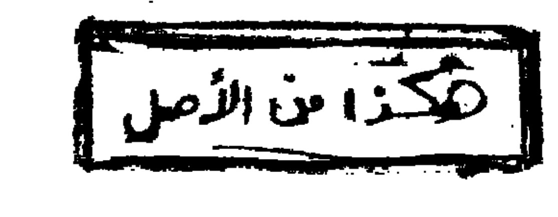
LES ENQUÊTEURS PENSENT QUE LE « PATRON DES PATRONS » ALLEMAND A ÉTÉ ASSASSINÉ HORS DE FRANCE.

Près de quatre semaines après la découverte du corps d'Hanns-Martin Schleyer, le 19 octobre à *Mulhouse,* les enquêteurs envisagent sérieusement l'hypothèse selon laquelle l'otage a été séquestré et assassiné hors de France. Avant d'en arriver à cette « impression », les enquêteurs ont procédé à trois phases d'investigations. Dans un premier temps, le concours de toutes les forces de l'ordre mobilisées a été utilisé pour *« des recherches en vrac »* tous azimuts. Dans un deuxième temps, à partir du 24 octobre environ, les recherches ont été *« canalisées et orientées »* (*le Monde* du 25 octobre). Enfin, les recherches sont devenues *« ponctuelles ».*

Dans cette dernière phase — alors qu'auparavant des investigations avaient notamment été menées dans le Sundgau, région limitrophe de la Suisse, — les policiers se sont attachés à pousser leurs recherches dans le Rebberg, quartier résidentiel de Mulhouse relativement étendu. Parallèlement, quelque *« sept cents interventions de la police judiciaire »,* si elles n'ont pas indirectement apporté des preuves, ont fourni des indices.

Ces recherches, négatives à court et à moyen terme semble-t-il, ont cependant contribué à la conviction des enquêteurs. L'agrandissement d'une bouteille de lait repérée sur un document photographique envoyé par les ravisseurs a ainsi permis d'établir qu'elle provenait d'une coopérative laitière suisse. D'autres indices *confortent* les policiers dans cette thèse. Est-ce un hasard, dès lors, si les enquêteurs, et tout particulièrement le service régional de police judiciaire de Strasbourg, s'apprêtent à en finir avec des investigations dont les résultats n'ont pas été à la hauteur des *moyens engagés ?* — L. G.





L'AFFAIRE DU « TRÉSOR DE GUERRE DU F.L.N. »

La succession de M. Khider à la Banque commerciale arabe a été régulière

estime le tribunal fédéral de Lausanne

De notre correspondant

Berne. — Nouvel épisode dans l'affaire des fonds du F.L.N. confiés, en 1962, par M. Mohamed Khider à la Banque commerciale arabe de Genève, le tribunal fédéral de Lausane, la plus haute instance judiciaire suisse, a cassé, mardi 15 novembre, un jugement de la cour de justice du canton de Genève, implicitement favorable aux thèses de l'Etat algérien. Une plainte avait été déposée par un ancien administrateur de la banque, M. François Genoud, qui contestait la régularité des opérations ayant permis à l'administrateur délégué, M. Zouheir Mardam, de nationalité syrienne, d'acquérir la majorité des actions.

Avec une partie des quelque 50 millions de francs suisses déposés par l'ancien trésorier du F.L.N., M. Mardam s'était assuré, après la *mort de ce dernier*, en 1967, le contrôle de la banque. Ensuite, il renforça encore sa position par une série de mesures *d'assainissement* décidées au cours d'assemblées générales, en 1967 et 1968, non *sans avoir promis de* restituer à l'Etat algérien ce qui lui revenait. Promesse *non* tenue, selon M. Genoud.

Contrairement à la justice genevoise, le tribunal fédéral a estimé que M. Mardam était valablement habilité à modifier le capital par actions de la banque. En tant que détenteur de la majorité des actions au porteur qu'il avait acquises par voie fiduciaire, l'administrateur-délégué n'a pas commis d'irrégularité en exerçant son droit de vote. Au contraire, le tribunal fédéral a considéré que la justice genevoise avait fait *« une erreur manifeste »* en croyant que M. Khider était devenu le propriétaire de la majorité des actions.

Ce nouveau jugement ne contribuera sans doute guère à détendre *l'atmosphère* entre Alger et Berne. En 1974 déjà, le tribunal fédéral avait débouté le gouvernement algérien, qui réclamait à la Banque commerciale arabe le remboursement des fonds du F.L.N. (*le Monde* du 3 juillet 1974). En juillet dernier, l'Algérie avait vivement réagi à des sommations de payer qui lui avaient été adressées par l'Office des poursuites du canton de Genève pour couvrir les frais du procès intenté à la Banque commerciale arabe en 1974 (*le Monde* du 27 juillet). Les autorités algériennes se sont cependant toujours refusées à admettre les explications du gouvernement helvétique, qui se retranche derrière le principe de la séparation des pouvoirs pour justifier son impuissance dans ce litige.

Par souci d'apaisement, on tient à rappeler à Berne que, dans son dernier arrêt, le tribunal *fédéral* n'avait pas à déterminer qui pouvait être un propriétaire plus légitime de la majorité des actions de la banque que l'administrateur-délégué. D'autre part, le tribunal de Lausanne a décidé de communiquer son jugement à la commission des banques, qui devra vérifier si la Banque commerciale arabe de Genève n'a pas commis d'infraction à la loi fédérale sur les banques.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

DES MANŒUVRES FRAUDULEUSES SONT-ELLES A L'ORIGINE DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU C.E.S. PAILLERON ?

A la veille du procès — qui doit s'ouvrir, jeudi 17 novembre, devant la seizième chambre du tribunal correctionnel de Paris — des neuf prévenus, inculpés après l'incendie du C.E.S. Edouard-Pailleron d'homicides et de blessures par imprudence, la confirmation par le parquet de Metz, de l'existence d'un dossier concernant les activités de la société Brockhouse-Lorraine (aujourd'hui dissoute), éclaire peut-être indi*rectement* les origines du drame sous un jour inédit : celui d'une *affaire en partie frauduleuse.*

Le parquet de Metz vient en *effet de réagir pour s'en étonner* à la publication, le 3 novembre, dans *le journal Libération*, d'un article mettant en cause la société *Brockhouse-Lorraine.* L'information en cours à Metz, qui vise une *affaire complexe de* fausses factures, de fraude fiscale et de transferts illégaux de capitaux, s'efforcerait d'établir si les liens, entre Brockhouse-Lorraine (le siège se trouve en Grande-Bretagne) et la société anonyme Constructions modulaires, civilement responsable dans le procès à venir, ne confirmerait pas la confusion pure et simple entre les deux sociétés.

De ce seul fait — s'il était établi — et de la présence dans le dossier de Metz d'une lettre adressée par un haut fonctionnaire au P.-D. G. de Brockhouse-Lorraine, après l'incendie du C.E.S. Pailleron, résulteraient des éléments nouveaux relatifs aux circonstances de la construction du C.E.S. Pailleron et au système des marchés ouvrant droit à une construction scolaire.

L'association des familles des *victimes* de l'incendie du C.E.S Edouard-Pailleron s'est montrée surtout sensible aux responsabilités de l'administration et de ses représentants *dans* l'incendie où périrent, le 6 février 1973, vingt personnes dont seize *enfants.*

● *Les meurtres du dixième arrondissement.* — L'examen médical légal de Mme Djavica Prgomet, la jeune femme d'origine yougoslave découverte étranglée, après avoir été violée, mardi 15 novembre (*le Monde* du 17 novembre), rue Jacques-Louvel-Tessier, à Paris (10ᵉ), semble confirmer l'hypothèse selon laquelle la jeune secrétaire et Mlle Christine Kergreis, tuée le 5 novembre, de la même manière, pourraient avoir été victimes *du même criminel.* Plusieurs ressortissants yougoslaves sont actuellement entendus dans les locaux de la police judiciaire.

FAITS ET JUGEMENTS

Douze ans après l'enlèvement de Mehdi Ben Barka.

M. Bachir Ben Barka, *fils du* chef de l'opposition marocaine *Mehdi Ben Barka, enlevé le* 29 octobre 1965 à Saint-Germain-des-Prés, *a fait le point, mercredi* 16 novembre, au cours d'une conférence de presse, sur l'instruction judiciaire ouverte le 29 octobre 1975 après le dépôt d'une plainte contre X pour l'assassinat de son père. Cette nouvelle procédure, engagée pour éviter que joue la prescription, n'a pas encore permis de faire toute la lumière sur cette affaire.

« *Le bilan est décevant* » a reconnu Mᵉ Léo Matarasso qui, en compagnie de Mᵉˢ Germaine Sénéchal et Maurice Buttin, a réouvert le dossier en examinant un à un les principaux éléments. Mᵉ Matarasso a notamment réaffirmé que Mᵉ Pierre Lemarchand, bien que celui-ci l'ait nié, était bien, selon les experts, l'auteur du questionnaire retrouvé dans la serviette de Georges Figon et destiné sans aucun doute à Mehdi Ben Barka.

« *Ce qui prouve,* a ajouté l'avocat, *que Mᵉ Lemarchand était mêlé à l'enlèvement* ». L'instruction menée par M. Hubert Pinsseau, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, n'a pas permis également de savoir ce que sont devenus les quatre truands qui avaient participé à l'enlèvement, dont Georges Boucheseiche. Enfin, les avocats de la partie civile ont protesté contre le fait qu'on ne puisse, douze ans après l'enlèvement, connaître la teneur des documents détenus par le SDECE sur cette affaire. Le commissaire Caille a en effet estimé que *« les sources doivent rester secrètes »* et qu'il n'existait aucune prescription en la matière. M. Bachir Ben Barka s'est demandé, en conclusion, si on n'allait pas *« vers un nouveau scandale dans la deuxième instruction de l'affaire Ben Barka ».*

Une enfant de huit ans assassinée à Mulhouse.

L'une des six enfants de la famille Jenny, Carole, âgée de huit ans, dont le père est chauffeur routier à Mulhouse, a été découverte morte, mercredi 16 novembre, vers 14 heures, sur une berge du canal de décharge de l'Ill, à la hauteur du musée automobile Schlumpf, non loin de son domicile.

Son corps nu, enveloppé dans un dessus-de-lit rouge et dissimulé dans un carton, portait des traces de strangulation et de brûlures de cigarettes. Il semble, en outre, qu'elle ait subi des violences sexuelles. Elle avait disparu, mardi 15 novembre vers 18 heures, alors que sa mère venait de l'envoyer faire une course dans une épicerie située à 150 mètres seulement de leur maison. La police, alertée vers 21 heures, avait en vain cherché la fillette toute la nuit, notamment en bordure du canal. — *(Corresp.)*

Attentat contre l'Amicale des Algériens en Europe.

La vitrine du siège de l'Amicale des Algériens en Europe, à Amneuille, près de Metz (Moselle), a été brisée, dans la nuit du mardi 15 au mercredi 16 novembre, par des pavés. Deux bouchons allumeurs de grenades d'exercice et des tracts signés par le « Front national pour la défense du peuple algérien » (F.N.D.P.A.) ont été retrouvés sur les lieux de l'attentat. Dans ces tracts, le F.N.D.P.A., organisation inconnue des services de police de la région dénonce *« la politique du président Boumediene et de son administration, qui mettent l'Algérie en coupe réglée ».* Ce mouvement *« met en garde »* le président algérien contre *« sa politique avec le front Polisario, qui alourdit ses relations avec la France ».*

La mort d'un bébé : pour l'hôpital de Pontoise « aucune faute n'est à relever ».

Le centre hospitalier de Pontoise (Val-d'Oise) examine, dans un communiqué publié mardi 15 novembre, les conditions de l'accident dans lequel, le mardi 8 novembre, un enfant âgé de deux ans et demi, James Blondel, a trouvé la mort après une chute de 15 mètres dans la cage d'un monte-charge (*le Monde* du 15 octobre).

« Compte tenu de ce que l'attention du personnel n'était pas appelée sur le danger que pouvait présenter l'appareil pour de très jeunes enfants », l'hôpital estime qu'*« aucune faute n'est à relever. (...) Les commissions de sécurité qui se réunissent régulièrement à l'établissement (...) n'ont jamais fait état d'un manque relativement à ce monte-charge ».*

D'autre part, les élus socialistes de Pontoise précisent que Mme Marie-France Lecuir, conseiller municipal socialiste, membre du conseil d'administration de l'hôpital, *« a voté contre les budgets 77 et 78 qui ne prévoient pas des effectifs de personnel correspondant aux besoins des malades de la région de Pontoise ».*

ÉDUCATION

LA QUERELLE SCOLAIRE

Les établissements privés pourront refuser leur intégration

propose la version définitive du plan socialiste pour l'éducation

Le bureau exécutif du parti socialiste a adopté, le mercredi 9 novembre, le « plan socialiste pour l'éducation ». Ce document ne sera pas rendu public avant la fin de ce mois. Il est possible que M. Mitterrand le présente lui-*même au cours d'une conférence de presse.* L'un des chapitres les plus attendus est celui qui concerne l'enseignement privé. Par rapport à l'avant-projet de 1976 — dit « rapport Mexandeau », — le plan socialiste est nettement en recul et prévoit notamment que « les établissements privés pourront refuser leur intégration ».

« Ramener l'ancienne querelle scolaire à ses véritables proportions »

Voici les principaux passages du plan socialiste pour l'éducation :

« La décentralisation et la démocratisation de l'institution scolaire comme la diversité des pédagogies et l'ampleur des transformations qu'elles supposent permettent de ramener l'ancienne querelle scolaire à ses véritables proportions et d'y mettre un terme dans un esprit de dialogue et d'ouverture

» Hostile à tout monopole, le parti socialiste estime que le service public d'éducation peut et doit répondre aux besoins de tous les jeunes, avec leurs différences. Récusant tout endoctrinement et toute idée d'école officielle, les socialistes pensent que le pluralisme des idées, des croyances, des cultures, des ethnies, que l'indispensable droit à la différence trouvent leur liberté d'exercice et d'épanouissement au sein d'un seul service, public et laïc d'éducation (...), voilà la véritable école libre. (...)

» La laïcité ne se réduit pas à la neutralité détournée de son sens primitif qui a déjà servi d'alibi à des attitudes d'indifférence, d'irresponsabilité ou de démission. (...) Sans faire l'impasse sur ce qui pose problème, elle refuse le sectarisme et l'endoctrinement. Respectant l'individu, elle exclut qu'on inculque aux jeunes une quelconque doctrine officielle ou officieuse. L'attitude des enseignants qui présentent les différentes doctrines doit tendre à la sympathie, au sens fort du terme, sauf s'il s'agit d'idéologies contraires à la dignité de l'homme. (...)

La politique à l'école

» Cette conception de la laïcité définit l'attitude des socialistes vis-à-vis de la politique à l'école. Y serait contraire le fait que l'école se transforme en champ clos entre factions politiques divergentes. Mais, en revanche, le domaine politique, parce qu'il touche de nombreuses disciplines comme l'histoire contemporaine, l'instruction civique, les sciences économiques, etc., ne saurait être artificiellement maintenu hors de l'école. (...)

» La notion de laïcité, à mesure que s'éloignent les conflits du début du siècle (...), se charge d'une valeur nouvelle : celle qui a trait à l'égalité. L'un des dangers du dualisme scolaire, c'est qu'il permet l'approfondissement des clivages sociaux. Mais nous sommes conscients du fait que les frontières sont complexes et que les inégalités concernent aussi le service public actuel. C'est pourquoi la signification moderne de la laïcité dépasse, tout en la prenant en compte, la vieille opposition du public du privé.

» L'unité du service public de l'éducation a toujours été la position du parti. (...) Les socialistes ont toujours été hostiles au fait que l'Etat subventionne par des fonds publics ou para-publics des réseaux scolaires concurrents (...)

» Les socialistes refusent donc un dualisme scolaire qui consacrerait l'installation permanente de deux systèmes parallèles et concurrents, tous deux financés par l'Etat. (...) Le risque est grand que l'opposition grandisse entre un système « privé » orienté de plus en plus à droite par la pesanteur des notables conservateurs qui remplacent de plus en plus les religieux et les ecclésiastiques à la tête des établissements ; l'autre — dit public — qualifié de gauche pour le discréditer aux yeux d'une fraction de l'opinion publique. Une telle évolution tourne le dos au pluralisme. (...)

» Les socialistes assignent à l'éducation, prise globalement, entre autres objectifs, d'une part de favoriser le libre choix de chaque jeune par la confrontation des convictions, et, d'autre part, de permettre à chaque famille spirituelle et idéologique d'affirmer son originalité et de la développer.

» Le libre choix repose sur la laïcité d'un service d'éducation librement ouvert à tous — public. C'est pourquoi les socialistes se prononcent pour l'intégration, en règle générale, des établissements percevant des fonds publics d'origine fiscale ou parafiscale, au service public. Les établissements pourront refuser cette intégration qui sera progressive et négociée, et exclura tout licenciement, toute spoliation et tout monopole. Les intérêts matériels et moraux des personnels seront préservés. »

Les modalités de l'intégration

Passant en revue les différents types d'enseignement privé — catholique, commercial, technique et patronal, — le document du P.S. fixe ensuite les « *modalités de l'intégration* » pour les établissements sous contrat :

« Un premier pas est la suppression rapide du contrat simple (envisagée dès 1959). Les établissements auront le choix entre le contrat d'association modifié et le retour au hors contrat. La modification du contrat d'association portera sur les points suivants :

» — Agrément du chef d'établissement par les autorités académiques ;

» — Présence d'un représentant du service public dans les délibérations des organismes de gestion ;

» — Remplacement d'une partie du forfait d'externat par la prise en charge par l'Etat de la rémunération des personnels non enseignants ;

» — Gestion des postes de l'enseignement sous contrat suivant les règles en vigueur dans les établissements publics ;

» — Retour à la loi du 31 décembre 1959 en ce qui concerne la nomination des enseignants (le service public recouvrant la possibilité de récuser les candidats proposés par les chefs d'établissement) ;

» — Reconnaissance aux enseignants de l'enseignement associé de l'indépendance scientifique garantie aux enseignants fonctionnaires de l'Etat.

» Un deuxième pas est l'intégration au service public des établissements sous contrat d'association par voie de nationalisation, soit à l'initiative de ces établissements, soit à celle de l'Etat. Cette intégration passe d'abord par l'intégration dans la fonction publique de tous les personnels exerçant dans les établissements considérés, intégration sans privilège ni sanction, négociée avec les organisations syndicales représentatives de tous les personnels intéressés. Les bâtiments et les terrains feront l'objet d'une location ou éventuellement d'un achat ou de tout autre mode d'occupation de gré à gré. Une priorité sera accordée à la nationalisation des établissements techniques. »

DE NUANCES EN NUANCES

L'état définitif du plan socialiste pour l'éducation se caractérise, pour la partie qui touche à l'enseignement privé, par une réaffirmation, nuancée, des principes et par des propositions souples pour une intégration en douceur. On est loin désormais du premier état de ce plan qui, l'an dernier, prévoyait qu'en une ou deux législatures tous les établissements ayant reçu des fonds publics seraient nationalisés ou privés de crédits. La position du P.S. est désormais la suivante : une conception renouvelée de la laïcité doit garantir le pluralisme au sein de l'enseignement public, l'intégration du privé reste un objectif, mais elle sera négociée car par cas.

« *Les établissements pourront refuser cette intégration* », affirme aujourd'hui le P.S. Sans dire explicitement qu'ils continueront à être financés, le P.S. ne dit plus qu'ils seront « punis » financièrement pour ce refus. Pour les dirigeants socialistes, la généralisation du contrat d'association est la solution la plus réaliste compte tenu, à la fois, de l'état de l'opinion publique et de la nouvelle sociologie du P.S., où les militants de la « laïcité » traditionnelle ne sont plus hégémoniques

En introduisant, pour la première fois, la notion d' « *enseignement associé* », le parti socialiste manifeste nettement que l'abrogation de la loi Debré de 1959, qui a institué le système des contrats, n'est plus un objectif pour ce parti. Il propose désormais de renforcer le contrôle de l'enseignement public sur le privé (dans les organismes de gestion et pour la nomination des chefs d'établissement et des maîtres).

De nuances en nuances, l'évolution du P.S. l'a conduit à adopter une position qui est très éloignée de celle qu'il avait au départ et donnait un argument électoral à ceux qui pouvaient l'accuser de vouloir étouffer une liberté.

Reste à savoir si la dernière version de ce plan apaisera les inquiétudes. Du côté de l'enseignement catholique, on appréciera la souplesse des procédures, mais on continuera de regretter l'objectif d'unification du service d'éducation. Du côté du Comité national d'action laïque, la réaffirmation des principes ne suffira pas à atténuer l'amertume de ceux qui ont parlé de « reniement ». A la violence des réactions suscitées par le premier état du plan ne succédera sans doute aucun enthousiasme Il est vrai que le but du P.S. était d'en finir avec la dramatisation de cette querelle, dont la relance l'avait surpris

BRUNO FRAPPAT.



RECHERCHE

LES PRIX ALBERT-LASKER ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS A CINQ EUROPÉENS

New-York (*A.F.P.*). — Cinq chercheurs européens, quatre suédois et un britannique, ont été désignés, le mercredi 16 novembre, à New-York, comme lauréats des prix Albert Lasker pour 1977, pour leurs travaux en recherche fondamentale ou en recherche appliquée.

Le prix de recherche fondamentale a été attribué au docteur Sune Bergström, chimiste et ancien recteur de l'institut Karolinska de Stockholm (Suède), au docteur Bengt Samuelson, professeur de chimie physiologique dans le même institut, et au médecin britannique John Vane, du laboratoire de recherche Wellcome, à Beckenham (Kent), pour leurs travaux sur les prostaglandines, qui sont des substances de type hormonal aux effets physiologiques régulateurs sur la circulation et le fonctionnement de divers organes.

Le docteur Bergström, dont les travaux ont débuté vers 1965, a été le premier à isoler les prostaglandines et à déterminer la structure chimique des types « E » et « F » de ces substances. Son collègue, le docteur Samuelson, a réalisé la biosynthèse de ces substances, analysant leur métabolisme et mettant au point de nouvelles méthodes de mesure. Le docteur Vane a, pour sa part, isolé un nouveau type de prostaglandine, le « X ».

Le prix Lasker de recherche appliquée a été attribué à deux autres savants suédois, le docteur Inge Edler, chef du département de cardiologie de l'hôpital universitaire de Lund, et à M. Helmuth Hertz, un physicien de l'institut de technologie de la même ville.

UNE JOURNÉE D'ÉTUDES FÉDÉRALE

La FEN ne souhaite pas la disparition des grandes écoles

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) a organisé, mercredi 16 novembre, à la Mutualité à Paris, avec les membres de ses syndicats nationaux, un débat sur le thème : « Université, instituts universitaires de technologie, grandes écoles : quelles perspectives d'unification pour l'enseignement supérieur ? » Cette réunion avait pour but de préciser un point important du système éducatif qui pourrait être intégré à la deuxième version du projet éducatif que prépare la direction de la FEN.

M. André Henry avait eu beau prévenir ses invités qu'il attendait une discussion différente des habituelles empoignades des congrès fédéraux. Il avait eu beau appeler les participants « *à dépasser les simplifications hâtives, les crispations conservatrices et les discussions faussement progressistes ou pseudo-révolutionnaires* », la séance de travail a ressemblé aux réunions de la commission administrative de la FEN, au plus fort de l'opposition entre la tendance socialiste Unité, Indépendance et Démocratie (UID) — à laquelle appartient l'actuelle direction fédérale — et la tendance proche des communistes, Unité et Action (U. et A.) Dès l'ouverture, le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), de tendance U. et A., critiquait à la fois le bien-fondé et l'organisation de la réunion proposée par l'équipe de M. Henry.

Partir des acquis

En fait, le SNES et le SNE-Sup. (Syndicat national de l'enseignement supérieur), lui aussi de tendance U. et A., étaient venus dire qu'ils étaient, de par leur situation, plus à même de mener une réflexion sur une réforme des formations supérieures que les autres syndicats nationaux de la FEN et que la direction fédérale. L'équipe de M. Henry avait, au contraire, posé comme préalable l'égalité de l'intérêt que tous les syndicats, et l'ensemble des adhérents de la FEN, peuvent porter à une amélioration du système éducatif supérieur.

Ce désaccord manifesté tout au long de la journée explique sans doute que les positions de la FEN concernant l'intégration des grandes écoles à l'Université n'apparaissent finalement pas encore très clairement. « *Il faut éviter*, a déclaré M. Henry, *d'opposer artificiellement (...) les universités et les grandes écoles. Je souhaite qu'on les voie plutôt comme les éléments d'un système de formation, qu'on parte des acquis de formation et de puissance dynamique, qu'ensemble elles peuvent rassembler* » La direction fédérale estime qu' « *il ne s'agit pas de faire disparaître* » les grandes écoles « *ou de les noyer dans la masse* ».

« *Nous devons*, explique le secrétaire général de la FEN, *prendre en compte leur réalité, leurs moyens et ce qu'elles représentent de positif et de crédible.* » M. Henry a également proposé que ces établissements soient considérés « *comme des unités d'enseignement et de recherche gardant leur spécificité propre durant une période transitoire (...)* ». Cette position, moins tranchée que le souhait d'intégration rapide des grandes écoles manifesté par l'équipe fédérale voici encore quelques mois, est peu éloignée de celle que propose le projet du P.S. récemment adopté par le bureau exécutif de ce parti. Enfin, M. Henry estime envisageable « *d'imaginer une sorte de tronc commun universitaire qui reprendrait les meilleurs acquis des actuelles classes préparatoires ainsi que ceux du premier cycle actuel* ».

Lors du débat général, plusieurs participants, membres du SNES et SNE-Sup ont regretté que la fédération isole le problème de l'unification de l'enseignement supérieur d'une discussion plus générale sur l'Université. Il est vrai que la démarche inverse de celle de M. Henry aurait peut-être permis de poser plus clairement la question de la sélection dans le système universitaire. Ce point a été quelque peu laissé dans l'ombre, au regret des représentants du SNES.

Les deux groupes n'ont guère été plus avant dans l'échange de réflexion sur le strict sujet proposé. Le problème de la formation des maîtres dans un système éducatif réformé — principal point de divergence entre, d'une part, les syndicats animant la tendance U et A, et, d'autre part, le Syndicat national des instituteurs (S.N.I.-P.E.G.C.) et l'équipe fédérale — a souvent occulté les discussions. Toutefois M. André Henry a considéré comme positif le fait que les syndicats qui lui sont opposés se soient rendus à son invitation.

DÉSUNIONS

Le débat de la FEN sur l'unification de l'enseignement supérieur a sans doute été victime de la désunion de la gauche. Six mois plus tôt, l'état des relations socialo-communistes n'aurait pas pesé sur une discussion qui est apparue sans attrait pour les participants, en raison du trop net décalage par rapport à l'évolution politique. Le dialogue sur un problème qui divise les deux principales sensibilités syndicales de la fédération aurait pu s'engager il y a quelques mois. Au lieu de cela, le débat a tourné court.

Les représentants communistes du SNES et du SNE-Sup. ont donné l'impression de revenir à des positions plus figées et de vouloir limiter leur action à des revendications immédiates. De son côté, la direction de la FEN qui, il y a quelques mois, préconisait encore une intégration rapide des grandes écoles, a hésité à prendre une position aussi nette.

En s'efforçant de mettre sur pied, l'hiver dernier, son propre projet éducatif global, la FEN cherchait surtout à formuler de manière cohérente les demandes des travailleurs face à un éventuel gouvernement de gauche, soupçonné par avance, de vouloir négocier « à la baisse » une réforme du système éducatif avec ses partenaires sociaux. Mais qui aurait encore intérêt, dès lors que s'éloignent les perspectives de victoire électorale, à promouvoir ce projet ? Pas la tendance Unité et action qui ne s'est jamais reconnue dans le plan fédéral.

On voit mal également ce que la tendance socialiste d'Unité, indépendance et démocratie (UID) peut actuellement gagner à porter tous ses efforts sur le projet éducatif fédéral. Le retour à l'isolement des partis de gauche imposerait plutôt aux socialistes d'accroître, au sein de la FEN, l'influence de leur parti. La logique voudrait, au contraire, que le courant socialiste soutienne le projet éducatif du P.S., en taisant, si c'est nécessaire, les divergences qui opposent les amis de M. Henry aux thèses du parti socialiste.

PHILIPPE BOGGIO.

UNE BAGARRE AU LYCÉE PROFESSIONNEL DE SARTROUVILLE (Yvelines)

« La rencontre de deux tempéraments »

Le lycée d'enseignement professionnel (ex-C.E.T.) Jules-Verne de Sartrouville (Yvelines) a connu trois jours d'agitation et de grèves parmi les élèves, après un incident survenu le 4 novembre : *au cours d'une altercation, un professeur d'ajustage a eu* le nez cassé par un élève, un Algérien de dix-huit ans. Ce dernier a été exclu de l'établissement par décision du conseil de discipline, réuni le 10 novembre. Une place lui aurait été trouvée dans un établissement voisin. Quant au professeur, qui a été brièvement hospitalisé, il doit en principe reprendre son service lundi prochain.

L'incident, jugé « raciste » par beaucoup d'élèves, a suscité un communiqué du comité local du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, qui souligne que « de tels faits sont la conséquence de la misère sociale et culturelle de la plupart des élèves du technique et des campagnes d'incitation à la haine raciste qui empoisonne actuellement notre pays ».

Que s'est-il passé exactement le 4 novembre à 13 heures dans l'atelier du lycée d'enseignement professionnel ? Il est difficile de le savoir, puisque la scène s'est déroulée entre les deux protagonistes seuls. Un professeur qui se trouvait à proximité et un élève qui s'apprêtait à partir ont seulement assisté au dénouement de l'altercation.

D'après tous les témoignages recueillis (directrice, professeurs, élèves — y compris le jeune Algérien, El Hadj, et son camarade), le professeur aurait demandé à deux élèves particulièrement indisciplinés de rester après le départ des autres pour leur donner à chacun une « colle ». El Hadj aurait protesté et, comme il annonçait son intention de ne pas venir en consigne, le ton aurait monté entre le professeur et son élève. Le professeur, qui revient *de huit ans de coopération en Algérie*, aurait dit à l'élève « *Tu es encore pire que ceux de là-bas* » et l'élève aurait répondu : « *Mon oncle va venir te casser la gueule* »

Racisme délibéré ou échanges d'injures sous l'effet de la colère ? Toujours est-il que les deux hommes se sont empoignés et que l'élève a donné du poing et de la tête « *C'est la rencontre de deux tempéraments* », dit la directrice, Mme Villari. Le professeur est un enseignant « *exigeant* », « *consciencieux* », qui ne supporte pas le travail bâclé. Quant à l'élève, fils de divorcés élevé par des grands-parents et des oncles, il a connu une scolarité difficile. « *Nous l'avons pris parce que personne n'en voulait* », ajoute la directrice, en expliquant que le même incident aurait pu se produire avec un autre professeur. Mais elle dénie à l'incident tout caractère raciste.

Née en Tunisie et y ayant vécu jusqu'en 1971 (« *après le départ des autres* »), Mme Villari se défend d'éprouver elle-même le moindre sentiment anti-arabe.

Quant aux professeurs, c'est vrai, il arrive qu'ils se plaignent d'entendre leurs élèves étrangers parler dans leur langue maternelle jusqu'en travail de groupe (« *surtout les Portugaises* », *précise-t-on*), mais il s'agit de récriminations purement « *professionnelles* ».

Alors ? Etait-ce « *la rencontre de deux tempéraments* » ? Oui, mais pas seulement. Dans un établissement de mille cents élèves où un tiers des effectifs est de « nationalité » étrangère et plus de la moitié de « souche » étrangère, il est inévitable que des incidents « raciaux » se produisent « *On s'insulte souvent entre nous, pour rire* », avouent certains élèves. Les étrangers, cependant, sont sensibles à la moindre allusion. On cite ce cas d'un professeur de dessin qui, ayant constaté qu'on avait enlevé une rangée de lampes au plafond pour faire des travaux, avait dit : « *C'est ennuyeux, cette rangée en moins.* » Certains élèves avaient entendu : « *C'est ennuyeux, ces étrangers* » et l'avaient sommé de s'expliquer...

Rencontre de deux tempéraments, rencontre de deux « sensibilités » et, naturellement aussi, rencontre d'enseignants devant sans cesse lutter pour faire leur métier dans des conditions difficiles et d'élèves souvent maintenus contre leur gré dans un enseignement qu'ils n'ont pas choisi.

ROGER CANS.

● *Trois cents personnes* environ, pour la plupart personnel administratif, technique ou ouvrier de l'université Paris-Sud (Orsay), ont manifesté, mercredi 16 novembre, rue Dutot (15e) devant le secrétariat d'Etat aux universités. *Elles* entendaient protester ainsi contre la situation qui est faite au personnel « hors statuts » et particulièrement contre le fait que, pour certaines de ces personnes, l'intégration se fait avec une perte de salaire ou une déqualification.

AÉRONAUTIQUE

M. CAVAILLÉ : la constitution d'un holding SNIAS-Dassault demandera un délai important.

Répondant, mercredi 16 novembre, à l'Assemblée nationale, à une question de M. Alex Raymond, député socialiste de la Haute-Garonne, M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, a indiqué que, en ce qui concerne la *prise de participation* de l'Etat dans le capital de la Société des avions Marcel Dassault et la constitution d'un holding avec la Société nationale industrielle *aérospatiale (SNIAS)*, le ministre délégué aux finances, M. Robert Boulin, avait entrepris les démarches nécessaires

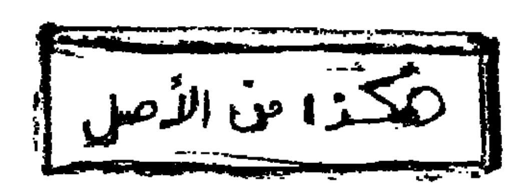
« *Mais*, a-t-il ajouté, *le problème est complexe, et sa solution demandera un délai important, que nous nous efforçons cependant de réduire.* »

On sait que, au *salon aéronautique* du Bourget de juin dernier, le premier ministre avait annoncé le projet d'une prise de participation de l'Etat dans le capital de la *société privée* Dassault (minorité de blocage) et la création d'un holding avec la division « avions » de la SNIAS. Ce projet se heurte à de nombreuses difficultés (*le Monde* du 19 octobre).

D'autre part, à la veille de la discussion à l'Assemblée nationale, du budget de l'aéronautique civile, la C.G.T. a *confirmé* sa volonté de continuer son action pour la mise en chantier du moyen-courrier A-200 par la SNIAS en coopération européenne (*avec les Britanniques et les Allemands*).

Ce jeudi, des délégations de travailleurs de la SNIAS prévoient de se rendre à l'hôtel Matignon, où ils remettront soixante mille cartes-pétitions pour défendre l'A-200.





ÉDUCATION

POINT DE VUE

L'X et son image

par LAURENT SCHWARTZ (*)

NOTRE système de formation des *ingénieurs traverse*, à mon avis, une crise grave. [P]rofesseur à l'Ecole polytechnique, [q]ui en constitue la clef de voûte [e]t *le symbole, j'ai pu constater* [l']approfondissement de cette crise. [J]e crois qu'il est de mon devoir [d]*e présenter ce problème à l'opi*[n]ion publique, en vue d'un débat [é]largi et renouvelé.

« Former des cadres de très haut [n]iveau scientifique et technique, en [m]ajorité des ingénieurs », telle est [l]a finalité de l'Ecole polytechnique, [p]roclamée lors de sa création par [l]a *Convention, constamment réaf*[fir]mée, la dernière fois en 1974 [l]ors d'un conseil interministériel à [l']*Elysée*. Jusqu'en 1914, l'Ecole a [d]onné à la France, *outre de grands* [s]cientifiques comme le mathéma[t]icien Henri Poincaré, de grands [i]ngénieurs *comme* Albert Caquot [e]t surtout la masse des ingénieurs qui ont contribué à la prospérité et au renom de leur pays. Depuis *plusieurs décennies, cette finalité*, réaffirmée dans les textes, a été de plus en plus niée dans les faits. Les anciens élèves sont de moins en moins utilisés dans la technique et la science, de plus en plus dans la gestion. Ils n'y sont pas préparés et *n'y* utilisent pas leur formation scientifique.

D'après une enquête de la Fédération des associations et des sociétés *françaises d'ingénieurs diplômés (tableau ci-dessous)*, les polytechniciens sont, par rapport aux ingénieurs de toutes origines, plus *concentrés dans l'administration*, les affaires et le commerce et moins dans les domaines industriels *classiques (construction mécanique* ou électrique).

Branche de travail	Pourcentage des ingénieurs	Pourcentage des polytechniciens
[M]étallurgie	6	2,9
[M]écanique générale	4,7	1,9
[C]onstruction de machines	10,4	4,1
[C]onstruction électrique	10,3	2
[T]ravaux publics	8,3	3,7
[P]étrole, atome	4,3	5,9
[C]ommerce	8,7	10
[B]anques, assurances	2	5,3
[S]ervices publics	18,3	50,1

Le secteur tertiaire rassemble 75 % des anciens polytechniciens, si bien, dit Paul Granboulan *« qu'il serait tentant, en guise de boutade, de changer le nom de polytechnique en polyservices* (1) ».

Certes l'administration est très importante. La présence aux côtés d'anciens élèves de l'ENA (Ecole *nationale d'administration) d'administrateurs* à formation scientifique est éminemment souhaitable. Mais alors il serait bon qu'ils aient été, sauf quelques exceptions, de vrais ingé[n]ieurs pendant cinq, dix ou quinze ans. Les directeurs scientifiques des [i]*ndustries étrangères ont d'abord été* [d]es scientifiques, alors que les [j]eunes X deviennent souvent très vite [d]es administrateurs, sans expérience [n]*i technique ni scientifique (ni d'ail*[le]*urs aucune autre !)*. Ils perpétueront [à] leur tour la tendance déjà trop [g]rande de notre industrie (*et de nos* [i]ndustriels) à mépriser la recherche [e]t le développement.

L'humanité est confrontée avec d'immenses problèmes : énergie, matières premières, équipement du tiers-monde, lutte contre la pollu*tion, santé...* La recherche et le développement seront nécessaires à tous les niveaux. L'industrie française n'est pas suffisamment compétitive et la recherche scientifique survit difficilement. Ainsi 40 437 brevets d'invention ont été déposés en France en 1975 (plus par des étran*gers que par des Français) contre* 60 095 en Allemagne fédérale et 159 821 au Japon (2). Certes nous avons des techniques de pointe, *mais pas une technique en pointe* globalement : Concorde est une très belle réalisation technique (sans dis*cuter de son utilité) ; si l'aéronautique américaine* le met en péril par des procédés commerciaux ou politiques plus que techniques, c'est *essentiellement parce qu'elle domine* 95 % du marché de la branche par son avance technique générale. Pour *l'informatique*, la France dépend *presque complètement* des Etats-Unis, et, aux yeux d'un industriel américain, pour les semi-conducteurs elle *serait presque au niveau du tiers*-monde (3). Au contraire, dans le domaine de l'armement, où un effort *massif de recherche et de développement* a été fait, notre industrie se montre capable d'exporter ; est-ce satisfaisant sur le plan éthique ? L'Allemagne *fédérale, elle, exporte* dans le monde entier ses machines-outils.

L'Ecole *polytechnique recrute chaque année trois cents élèves parmi les meilleurs, après une intense préparation scientifique*, par un concours difficile à base de mathématiques et de physique. On les versera ensuite dans la gestion. Après une *ponction aussi large dans le potentiel* scientifique du pays, c'est un inadmissible gaspillage de cerveaux. *L'enseignement à l'Ecole* devient inadapté devant l'absence totale de politique de formation : peu d'options, plutôt une caricature : *un tronc commun* encyclopédique (treize cours sur seize) portant sur les mathématiques pures et appliquées, *la physique, la chimie, la mécanique* et l'économie ! Bien sûr, l'Ecole est « polytechnique », et la pluridisciplinarité est une bonne chose. Mais dans cinq matières aussi *vastes on ne peut apprendre que des* rudiments, sans valeur formative. Ceux qui travaillent beaucoup doivent le faire dans des conditions désagréables, condamnés à bachoter, alors que leurs camarades d'autres *établissements similaires ont la sensation* de participer durablement à l'aventure scientifique et technique. Depuis des années, élèves et ensei*gnants demandent un enseignement* diversifié, certes non spécialisé, mais comportant du travail person*nel en profondeur* (4).

On parle souvent de réforme à l'Ecole sans jamais vraiment rien changer : les dernières réformes ont été imposées par l'administration malgré l'avis presque unanime des élèves et des enseignants. L'atmosphère à *l'Ecole devient lourde, oppressante*, moins pour des raisons de personnes, que parce que les vrais problèmes *ne peuvent jamais être posés. Du mécontentement* des élèves, on ne voit à l'extérieur que des manifestations symboliques sur le port de *l'uniforme ; mais* ce sont là des épiphénomènes qui cachent une tension et un malaise autrement plus graves.

Si ceux des élèves qui travaillent souffrent des déséquilibres de l'enseignement, trop d'entre eux travaillent peu, ou mal ou pas du tout. L'Etat dépense 300 000 francs par élève et *leur salaire en deuxième* année d'Ecole est de 3 800 francs par mois. Il ne serait pas normal de leur reprocher leurs salaires, ce *n'est pas eux qui l'ont choisi ; mais* il reste vrai que tout salaire exige un travail *et* l'accomplissement du *contrat. Ils savent trop bien qu'à* la sortie de l'Ecole ils trouveront un emploi, sans compétition avec les autres jeunes gens *de leur âge*. Par semaine, ils ont douze heures d'enseignement scientifique, six heures d'humanités et sciences sociales, *soit vingt-deux heures* de cours en tout (y compris les classes d'application). Depuis l'installation à Palaiseau, où une amélioration a été *constatée, un grand nombre d'entre* eux ne travaillent encore pas plus de deux heures chaque cours ce qui fait seulement trente-deux heures de travail *hebdomadaires* (sport com*pris !*).

Laxisme et mensonge

Certes, l'élève qui entre à l'X doit former sa personnalité et varier ses *occupations. Mais partout ailleurs* dans le monde, les étudiants de niveau comparable travaillent plus. *Une telle situation ne peut se perpétuer que parce que* les jurys de fin d'année (où les enseignants sont en minorité) ont toujours été d'un *incroyable laxisme (par exemple*, laissent passer tous les élèves, alors que plusieurs dizaines ont des notes uniformément mauvaises). Quant aux *enseignants, ils se sentent de plus* en plus inutiles et voient bien qu'ils ne sont que des potiches d'honneur, *permettant qu'on croie à l'extérieur* à la haute vocation scientifique de l'Ecole ; on les rend finalement complices d'un mensonge.

A cette situation, je n'ai pas de remède miracle. Il s'agit plus d'un *problème de société que d'un problème* interne à l'Ecole polytechnique. La *dévalorisation de la technique en face de la gestion, la dévalorisation technique* des grands corps de l'Etat appellent une *réflexion approfondie*. C'est pour cela qu'après dix-sept ans *de tentatives vaines pour faire évoluer* de l'intérieur l'Ecole polytechnique, lieu où les contradictions du système que *j'ai décrites atteignent* leur paroxysme, je fais ici un appel solennel aux pouvoirs publics et à l'opinion publique. *L'Ecole* polytechnique concerne tous les citoyens pas seulement parce qu'elle coûte *cher mais surtout parce qu'elle a* valeur de symbole et draine une partie de l'élite scientifique. Trois réformes sont urgentes, faute de *quoi la* dégradation actuelle pourra devenir irréversible :

● Restaurer la *finalité technique* et scientifique de l'Ecole à l'intérieur et à la sortie ;

● Instaurer un enseignement plus diversifié en vue d'un travail en profondeur ;

● Motiver ainsi les élèves, et obtenir de *tous un travail sérieux*.

Ces conditions me paraissent indispensables pour que cette grande *école puisse contribuer effectivement* au développement national, en conformité avec ce qu'on attend d'elle.

(*) Professeur à l'Ecole polytechnique, membre de l'Institut.

(1) A propos d'une enquête de la FASFID, *la Jaune et la Rouge*, février 1976.

(2) Revue mensuelle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Genève).

(3) Article du *Monde* du 19 avril 1977 : « *Composants électroniques*, peut-on encore sauver l'industrie française ? par Jean-Michel Quatrepoint.

(4) Lettre de M. Leprince-Ringuet et moi-même à M. Louis Armand, président du Conseil de perfectionnement de Polytechnique, 4 juillet 1966.

PUBLICATION JUDICIAIRE

COUR D'APPEL DE PARIS

Dans une instance ayant opposé la [S]ociété RUFFLETTE FRANCE et la [S]té *THOMAS FRENCH & SONS Ltd* [a]ux Ets DIDGEN, 2, cité Trévise à [P]aris, et aux Ets STROVEIS, *11, rue* [V]iollet-Le-Duc à Paris, la 4e chambre [d]e la Cour d'Appel de Paris, par arrêt [d]u 1er juillet 1974, confirmé par [a]rrêt de la Cour de cassation du [...] novembre 1976, a considéré :

— qu'il résulte des documents pro[d]*uits que le vocable* « RUFFLETTE » [d]epuis 1933, date du premier dépôt, a [f]ait l'objet de la part *de son* titulaire [d]e renouvellements réguliers et d'une [o]ccupation continue, publique et [i]ninterrompue à titre de marque ;

— qu'il s'ensuit que le mot « RUF[F]LETTE » n'est pas un terme géné[r]ique désignant un objet quelconque [e]t, *plus spécialement*, un ruban ou [g]alon particulier avec agrafes pour [t]êtes de rideaux ;

— que les constatations faites par [l']huissier PENOT démontrent qu'il lui [a] été vendu comme étant la RUF[F]LETTE par lui demandée du galon [f]roncé portant les marques concur[r]entes FRONCEXPRESS et STRIPAL [P]RESTIGE ;

— que ces agissements portent [a]tteinte à la marque *en la dépréciant*, [e]n la vulgarisant et en diminuant les [v]entes des produits marqués *RUF*[F]LETTE alors qu'au contraire, les [c]oncurrents bénéficient *ainsi* du pou[v]oir attractif de cette marque.

En conséquence, la Cour d'Appel [a] confirmé les dispositions suivantes [d]'un jugement du 13 décembre 1972 [d]u Tribunal de Grande Instance de [P]aris qui a dit que la Sté STROVEIS [e]t *la Sté des* Ets P. DIDGEN ont com[m]is dans un grand magasin pari[si]en, le *délit* de *substitution* de [m]arque en livrant sciemment à des [a]cheteurs demandant de la RUF[F]LETTE des produits de leurs mar[q]ues STRIPAL PRESTIGE et FRON[C]EXPRESS, qui n'avaient pas droit [à] cette appellation RUFFLETTE, la[q]uelle est une *marque déposée* par la [S]té THOMAS FRENCH & Sons Ltd.

— *fait défense* à la Sté *STROVEIS* [e]t la Sté des Ets DIDGEN de renou[v]eler de tels actes à l'avenir, sous [a]streinte comminatoire de MILLE [F]RANCS (1.000 F) par infraction [c]onstatée ;

— condamné la Sté STROVEIS et [l]a Sté des Ets DIDGEN à payer cha[c]une à la Sté RUFFLETTE FRANCE [l]a somme de DIX MILLE FRANCS [(]*10.000 F) en* réparation de son pré[j]udice ;

— ordonné l'insertion *du dispositif* [d]u jugement dans les trois périodi[q]ues au choix de la Sté THOMAS [F]RENCH & Sons Ltd, et aux frais [d]es Stés STROVEIS et Ets P. DID[G]EN.

Pour extrait.
Me Henri PAUL-BONCOUR
Avoué près la Cour d'Appel de Paris

CORRESPONDANCE

Les activités de Langues O

M. Henri de La Bastide, président de l'Institut national des langues et civilisations orientales, nous adresse, à propos de l'article que nous avons consacré à cet établissement (le Monde *du 19 octobre*), *les précisions suivantes :*

Ce que nous appelons « double cursus » n'est pas *l'association* d'une grande et d'une petite langue, mais celle d'un cursus de l'Institut avec d'autres études orientées vers une profession. La création du Centre de préparation aux échanges internationaux signalée par votre collaborateur répond, mais d'une manière très partielle, à cette nécessité. *Nous* voudrions que nos enseignements de langues vivantes et de civilisations contemporaines puissent être suivis par un beaucoup plus grand nombre de ceux dont l'activité est ou sera orientée vers le commerce extérieur ou la coo*pération, comme* cela est traditionnellement réalisé pour le corps diplomatique grâce aux concours des secrétaires d'Orient. C'est une affaire de gouvernement.

L'idée de démanteler les Langues O à laquelle fait allusion votre collaborateur, en séparant les langues à *grands effectifs* (actuellement russe, chinois, japonais, arabe, hébreu) des langues à petits effectifs, est absurde. D'une part, la frontière de ces langues est *changeante* : la progression en flèche du chinois, du japonais et de l'hébreu date de ces dernières années, celle du grec est en train de suivre, peut-être demain *celle* de l'indonésien... D'autre part, la liaison pédagogique entre certaines de ces langues est étroite et les enseignements de civilisation recouvrent tout un secteur géographique comportant plusieurs langues : subcontinent indien, Sud-Est asiatique, Proche et Moyen-Orient, etc.

En fait, enseignants et étudiants des Langues O, que l'on rencontre pendant les vacances universitaires *dans tous les pays* du monde, savent que leur Institut est aujourd'hui un rouage de plus en plus important des activités françaises en Europe orientale, en Afrique et en Asie. Les responsables *politiques* en sont conscients. Les financiers qui sont intelligents ne tarderont pas à admettre que l'argent dépensé pour former des cadres opérationnels dans tous ces pays est le meilleur des investissements. Aussi sommes-nous assurés de notre avenir et seulement impatients qu'une solution convenable de nos problèmes de statut et de locaux nous permette de mieux remplir notre mission.

MÉDECINE

L'AVORTEMENT : légal et sauvage

III. — Une loi à revoir ?

par CLAIRE BRISSET

Inégalement appliquée, parfois scandaleusement bafouée (« le Monde » des 15 et 16 novembre), la loi sur l'avortement devra-t-elle, dans deux ans, être modifiée ? Telle est la question que posent les associations qui suivent de près son application. La plupart répondent par l'affirmative.

La loi du 17 janvier 1975, votée dans la fièvre mais promulguée sans hâte, et aux termes de laquelle l'avortement devenait légal en France, n'est en principe qu'une loi temporaire. En 1980, elle devra être réexaminée et, éventuellement, modifiée.

Dans quel sens ? En majorité, les associations qui ont pris en charge l'application du texte ont un certain nombre de critiques, violentes parfois, à formuler. Beaucoup d'entre elles demandent un élargissement des possibilités offertes par le texte actuel. D'autres, en revanche, adversaires déterminés de toute forme d'avortement, réclameront, à n'en pas douter, des restrictions à l'application du texte actuel, sinon son abrogation.

La loi, en effet, a prévu un certain nombre de limites à la liberté de l'avortement. La première a trait aux délais, puisque, — mises à part les interventions pratiquées à titre thérapeutique et qui incluent désormais l'hypothèse d'une malformation fœtale (1) — l'interruption de grossesse doit être effectuée avant la fin de la dixième semaine. Cette disposition, on l'a vu est fréquemment tournée, moyennant finances. Faudrait-il pour autant l'abroger ? Le Planning familial (2) répond par l'affirmative et sa présidente, Mme Simone Iff, déclare : *« Tout le monde sait qu'il faut faire l'intervention tôt ; il n'existe que 3 ou 4 % de demandes tardives, qui sont toujours des cas très difficiles, souvent psychiatriques ».*

Au mouvement Choisir, qu'anime Me Gisèle Halimi, on estime en revanche nécessaire de conserver un délai, en préconisant son extension à douze semaines. Néanmoins, la majorité des médecins estiment que la limite de dix semaines doit être maintenue : « *Jusqu'à ce stade*, dit le docteur Malgouyat (Bordeaux), *l'intervention est techniquement simple, dénuée de risques importants, rapide, et psychologiquement supportable. Pour le médecin et pour la femme.* »

La seconde objection a trait au non-remboursement de l'intervention par la Sécurité sociale. Il s'agit là, de loin, de la critique le plus souvent et le plus vivement formulée. « *Le législateur*, déclare le docteur Rouvillois (Port-Royal), *ne s'est pas rendu compte que, faute de remboursement, les prix les plus incroyables sont demandés aux patientes, pour le plus grand bénéfice de quelques médecins. Des cliniques font passer comme K 30 (3) un certain nombre d'avortements qui se trouvent ainsi remboursés, mais de manière irrégulière. La clandestinité s'est reconstituée, à cause de cet aspect financier.* » Mme Martine Portnoé, au nom du mouvement Choisir, est du même avis : « *Ce sont les plus démunies qui sont rejetées dans l'illégalité. Avant la loi, un avortement coûtait en règle générale 500 F avec une faiseuse d'anges. On en trouve encore qui le font pour 150-200 F. Certaines dépassent les délais uniquement pour cette raison financière. D'ailleurs, ça ne coûterait pas si cher à la collectivité.* »

Les responsables du Planning familial exigent aussi, avec véhémence, le remboursement par la Sécurité sociale : aux termes d'une enquête réalisée par leurs soins, dans quarante-sept départements, il apparaît que plus de 50 % des femmes qui sont venues demander un avortement étaient ouvrières ou employées, et 6 % au chômage. Il n'est pas admissible, dit-on au M.F.P.F. « *que les tarifs soient des plus variables ; que soit interdit le remboursement des analyses pré-interruption de grossesse, des soins post-interruption de grossesse et même les frais d'une transfusion sanguine si elle s'avérait nécessaire. C'est un véritable scandale qui doit être dénoncé* » !

Le débat sur le remboursement

Sur ce point, Mme Simone Veil est catégorique : « *Une partie de l'opinion supporterait très mal que l'avortement soit remboursé* », et le ministre de la santé et de la Sécurité sociale rappelle que l'Aide médicale gratuite est habilitée à prendre en charge les frais de l'intervention pour les femmes qui ne peuvent les acquitter. Mme Veil admet que les intéressées hésitent à formuler cette demande, mais elle conteste que l'administration soit réticente à y accéder. Cependant, la procédure est lourde : alors que la rapidité est évidemment indispensable, la décision suppose l'accord du préfet.

Un certain nombre de médecins, à l'inverse, jugent indispensable de maintenir une participation financière qui, disent-ils, implique davantage la femme — ou le couple, s'il existe — dans un acte qui n'est pas anodin.

Il reste que l'attitude de la Sécurité sociale est parfois ambiguë. Elle varie en ce qui concerne les frais annexes de l'avortement. Comme le dit Mme Fragonard, qui anime le Centre d'information sur la régulation des naissances, la maternité et la vie sexuelle (4), « *il n'y a pas de doctrine de remboursement pour les consultations et les examens annexes de l'I.V.G. Tout dépend du bon vouloir des caisses. Certaines ferment les yeux si elles savent que les examens sont liés à un avortement. D'autres non* ». Il est indéniable qu'il existe là une situation floue qui gagnerait incontestablement à être éclaircie.

Reste le problème des mineures et des étrangères, qui sont soumises les premières à une autorisation parentale, les secondes à une condition de résidence. Dans les deux cas, dit Mme Martine Portnoé au nom du mouvement Choisir, ces clauses se retournent contre les plus démunies : « *Les mineures ont peur de demander cette autorisation. Résultat ? Elles attendent et dépassent les délais. Quant aux étrangères... Nous avons reçu, il y a quelques jours, une Tunisienne de vingt ans, embauchée « au noir » — donc sans titre de travail ni certificat de séjour — qui gagnait 650 francs par mois. Que fallait-il faire ? Rien ?* » Et le Planning familial renvoie dos à dos certains médecins et les faiseuses d'anges de jadis : « *Remettre le soin de son corps à certains inexpérimentés, sadiques, méprisants, ne vaut quelquefois guère mieux que les sondes et queues de persil.* » On estime, au M.F.P.F., que toutes les mesures répressives doivent être abrogées. « *La loi du 17 janvier doit, par conséquent, être modifiée.* » La critique du MLAC est tout aussi radicale : la loi, disent les militantes, est très mal appliquée dans de nombreuses régions, les femmes doivent passer devant de véritables tribunaux, l'information contraceptive est notoirement délaissée ; en outre, il n'est pas indispensable que les médecins seuls aient le monopole de ce type d'intervention. « *Il faut démédicaliser l'avortement.* »

Des associations hostiles

En sens inverse, les associations *violemment hostiles* à l'interruption de grossesse n'ont pas désarmé. Cette loi inique, pouvait-on lire dans une motion *adoptée* à l'unanimité par le congrès du mouvement Laissez-les-vivre, dès le 23 novembre 1975 (*le Monde* du 25 novembre 1975), *doit être abrogée*. Les responsables de l'association avaient alors demandé aux médecins, comme aux femmes enceintes, de refuser la ponction amniotique, qui permet de déceler certaines anomalies *in utero*, car tout enfant, quel qu'il soit, doit être mis au monde.

Cette attitude est partagée par le docteur Marie-Odile Réthoré, généticienne (Enfants-Malades), vice-présidente de l'Association des médecins pour le respect de la vie. « *Si une jeune femme, déjà mère d'un enfant mongolien,* dit-elle, *me demande une ponction amniotique, je refuse et je l'adresse à l'un de mes collègues. Je ne veux pas que mon diagnostic puisse déterminer un avortement. Quant à la loi, je pense que la catastrophe, c'est précisément d'avoir légiféré. Parce que ce qui devient légal devient naturel. Or il s'agit de la mise à mort de l'un de nos semblables. Cela dit,* conclut le docteur Réthoré, *ce sera très difficile de remonter la pente. Je vois mal le Parlement annulant ce texte. Mon seul espoir, c'est qu'il devienne caduc. En tout cas, ce qu'il faut organiser dès aujourd'hui, c'est l'apprentissage de la responsabilité et l'accueil de l'enfant.* »

Cet accueil de l'enfant, du troisième en particulier, la protection de la maternité, bref, ce changement d'attitude dont parle le docteur Réthoré, figurent également parmi les vœux qu'exprime, dans un livre véhément (5), le professeur Soutoul (Tours). Il précisait, le 1er juillet 1976, à *Panorama du médecin* : « *Je suis persuadé que nous adopterons, dans quelques années, une position analogue à celle des pays socialistes qui, pour la plupart, ont fait machine arrière et actuellement interdisent l'avortement de toute primigeste, sauf en cas de viol ou de maladie grave, et n'autorisent pas plus d'un avortement dans l'année, ce qui n'est pas le cas de la loi française.* » En outre, ajoutait-il, « *il faudrait supprimer toute possibilité de faire de l'avortement une activité lucrative. Et il me semble nécessaire d'aggraver les peines en cas d'infraction, tout particulièrement pour les avortements réalisés après la douzième semaine d'aménorrhée* ».

Il est pourtant un acquis de la législation nouvelle que personne n'a contesté. « *Nous ne voyons plus*, dit le docteur Bonamour (Assistance publique), *de ces femmes effroyablement massacrées, amenées en catastrophe dans nos services d'urgence.* » Ce point est venu en premier lieu à l'esprit de tous ceux que nous avons interrogés : le risque vital pour les femmes semble désormais écarté.

Aucun gynécologue, quelle que soit son attitude à l'égard de l'avortement légal, ne dissimule les conséquences désastreuses des *interruptions de grossesse* pratiquées avant 1975, dans d'effroyables conditions. Combien de stérilités rebelles, aujourd'hui encore, n'en sont-elles pas la conséquence ?

Pourtant, aucun non plus ne minimise les répercussions d'un avortement « *même bien fait* ». « *On a fortement réduit les complications*, dit le docteur Rouvillois, *mais on ne peut pas faire ça sans mal. L'éventualité de séquelles existe*, ajoute-t-il, *et les femmes doivent en être averties.* »

A Nice, par exemple, sur 900 interruptions de grossesse pratiquées entre le 1er octobre 1975 et le 30 novembre 1976, 33 accidents *de gravité inégale ont été constatés* : 2 états de choc, dont un arrêt cardiaque « récupéré », 18 suites fébriles, 3 rétentions placentaires, 6 perforations utérines, dont 2 ont dû être opérées sur-le-champ ; 1 complication gynécologique tardive et 4 complications psychologiques ou psychiatriques. Les médecins insistent surtout sur le risque d'accouchement prématuré qu'entraînent des avortements répétés. « *Ce risque*, dit le docteur Malgouyat, *est directement proportionnel au nombre d'I.V.G. En Grande-Bretagne et en Hollande*, ajoute-t-il, *on estime que 10 % des femmes qui ont subi un avortement médical s'exposent à des troubles gravidiques (fausses couches spontanées, prématurité). D'ailleurs*, explique, de son côté, le docteur Boslo (Nice), *je refuse de faire une deuxième I.V.G. sur la même femme, et je les préviens.* »

Rien, dans un tel domaine, par conséquent, n'est simple. Faut-il pour autant conclure, comme cette mère de famille nombreuse entendue le mois dernier : « *Maintenant, on se fait enlever un enfant comme on se fait arracher une dent* » ?

(1) L'avortement thérapeutique peut être pratiqué à tout moment de la grossesse si deux médecins — dont un expert auprès des tribunaux — attestent, après examen et discussion, « *que la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la femme ou qu'il existe une forte possibilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic* ». Les spécialistes estiment que trois cents cas par an, en moyenne, relèvent, en France, de cette définition.

(2) Mouvement français pour le planning familial (M.F.P.F.), 2, rue des Colonnes, 75002 Paris, téléphone : 743-68-53.

(3) Intervention chirurgicale légère. L'appendicectomie est cotée K 50.

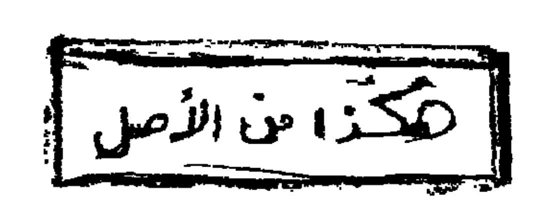
(4) C.I.R.M., 29, boulevard Raspail, 75006 Paris, tél. 544-48-46. Ce centre, qui est une émanation du ministère de la santé, fournit par téléphone tous les renseignements sur la contraception, l'interruption de grossesse et la sexualité.

(5) *Conséquences d'une loi : avortement an II*. Editions de la Table ronde. (*Le Monde* daté 19-20 janvier 1977.)

Prochain article :

LA SOLITUDE ET L'ÉCHEC





هكذا من الأصل

Le Monde DES LIVRES

Merveilleuses tribulations de Marcel Béalu

● ***Dans un roman d'anticipation, le poète et libraire raconte une aventure intérieure.***

ETRANGE *livre que cette Poudre des songes,* livre déboussolant qu'une critique expéditive et *myope* rangerait dans une case de la S.F. (science mais aussi spéculative fiction), parce *qu'à première* vue cela semble se passer dans quelque futur aux couleurs de 1984. Ce serait une erreur grave, et l'auteur, dès la première page, abat une de ses cartes : « *On dit le temps, mais il n'y a pas de temps.* » D'ailleurs, à mesure que nous avançons dans le livre, le sol des petites certitudes confortables s'effondre sous nos pieds : « *On dit l'espace, mais il n'y a pas d'espace...* »

Mais alors, où sommes-nous ? En haut et en bas, partout et nulle part, dans un passé-avenir qui, se contractant, enfante un présent, mort déjà le temps d'être nommé.

Manuel B... est chef de service à l'IME (Interception des messages égarés). Un jour, parmi *tous* les sigles *qui* déferlent *sur* le « voyant » de son bureau, quatre lettres retiennent son attention : N.O.U.S., que Manuel prononce ainsi : « *Eine Ho Hue Hesse.* » Il faut dire que *Manuel* ne prend pas *son* emploi au sérieux. Mais ce N.O.U.S. l'obsède littéralement. Quelle est la signification de ces quatre lettres ? L'ordinateur propose 5 250 000 000 003 combinaisons de *quatre mots* : « Non Oligarchie Utile Soir », « Nostalgie Ouverte Ulule Sinistre », etc.

Insolite personnage. *Il faut* dire que Manuel est, surtout et d'abord, écrivain. Il a aimé *Adeline — Ade ! — que le commandant*-directeur général de l'IME va charger d'une mission : *perdre Manuel, soupçonné* de faire partie de l'obscure minorité qui possède une petite boîte *pleine d'une* poudre dangereuse pour la survie de l'ordre établi. Et, du côté de Sainte-Lucie, où une *mystérieuse* invitation l'amène, troublé, Manuel va vivre d'incroyables aventures, croiser ses « doubles » dans un temps et un espace suspendus.

Ici j'abandonne. Ce livre est inracontable, et c'est tant mieux. Inracontable parce qu'il est un livre de poète. Marcel Béalu a rassemblé dans *la Poudre des songes* toutes ses obsessions, tous les thèmes majeurs d'une œuvre qui se déploie depuis quarante ans, dans les marges de la littérature établie.

Avec Pieyre *de Mandiargues,* Claude Seignolle et Julien Gracq, Marcel Béalu est sans doute l'un des plus « mal » *lus* de nos écrivains. Mais qui, considérant qu'un roman doit ouvrir une « multitude de portes sur une réalité toute magique et informulable », a lu *Mémoires de l'ombre, Journal d'un mort, l'Expérience de la nuit* (tous trois chez Gallimard) ou *l'Araignée d'eau* (Belfond) n'a pu oublier cette voix qui entraîne le lecteur au pays du « réel profond », où l'on ne saurait parvenir par les chemins de l'analyse et de la logique.

Marcel Béalu — qui a aujourd'hui *soixante-dix* ans — aurait pu appartenir au groupe surréaliste. Mais, outre les tribulations de l'*existence* qui l'ont longtemps retenu en province, le dogme et une certaine rhétorique *l'en auraient empêché.* Et puis, cet homme qui fut l'ami de Max Jacob, et subit profon*dément* la brûlure du *romantisme* allemand, est un être de haute solitude, essentiellement *occupé par* l'amour et les conquêtes de l'esprit. Son œuvre proprement poétique — dont il *vient, d'ailleurs, de rassembler* une partie en un volume pour lequel, libraire à l'enseigne du « Pont traversé », 62, rue de Vaugirard, il s'est fait éditeur — est plus directement autobiographique : *Maux de passe, Ocarina, l'Herbier de feu* retrouvent souvent des airs de comptines, d'en*fance et célèbrent* « *démons* et merveilles », « vents et marées ».

Mais c'est sans doute dans ses *contes,* romans, récits, *telle la* magnifique *Araignée d'eau,* que Marcel Béalu a exprimé le plus *puissamment* son « monde intérieur », son souci *d'*« *écrire pour agrandir et multiplier la vie* », son angoisse du temps et sa lutte magique contre celui-ci.

Avec *la Poudre des songes,* nous pouvons atteindre ce fameux « point suprême » célébré par André Breton, « point » où les contradictions sont abolies : « haut » et « bas », « mort » et « vie ». Il suffit d'un déplacement de regard, d'un changement d'angle de vision.

Dans tous les livres qu'il a écrits, Marcel Béalu n'a cessé, à sa façon singulière, de traquer ce « point ». C'est cette aventure-là qui compte dans ce roman aux allures *d'anticipation ou* d'espionnage. Une aventure qu'éclaire mieux encore la très belle *Lettre à l'éditeur,* qui ouvre l'ouvrage, et dans laquelle — comme jadis Julien Gracq — *Marcel Béalu règle son compte* à la « *littérature à l'estomac* ».



★ *Dessin de ZORAN ORLIC.*

ANDRÉ LAUDE.

★ **LA POUDRE DES SONGES, de Marcel Béalu. Belfond, 158 pages, 39 F. — POEMES I, 1936-1960. Le** ***Pont traversé.***

Boris Schreiber : une œuvre à découvrir

● ***« Les Souterrains du soleil » son septième roman, ouvre une voie royale pour explorer l'univers de cet écrivain en quête de l'âme perdue.***

LE septième roman de Boris Schreiber, *les Souterrains du soleil,* qui paraît cet automne, est-il enfin celui qui saura faire sortir de l'ombre où elle gît — où elle couve — une des œuvres originales et fortes de notre temps ? C'est un mystère pour les spécialistes de l'édition eux-mêmes, si attentifs *soient-ils* aux conditions du succès littéraire : certaines voix se font entendre tout de *suite,* d'autres attendent longtemps, et très longtemps, avant de se faire reconnaître. Certes, le *démon* qui pousse Boris Schreiber, dont les origines russes sont évidentes, lui dicte une écriture passionnée, violente, qui se jette en rafales, avec des éclairs, des zones d'ombre, des cris, des rires, un souffle *qui bouscule nos habitudes* de confort intellectuel. Peut-être le demi-silence qui a entouré six *beaux romans n'était-il* que l'aveu d'une peur, chez le lecteur accoutumé à plus de mesure, *moins de richesse, moins de* complexité ?

Les thèmes essentiels de l'œuvre, qui n'est pas « difficile » d'accès, pour peu qu'on se laisse emporter par elle, renaissent encore une fois, par un biais nouveau, dans ces *Souterrains du soleil.* Le personnage principal, et qui *mérite bien ici le nom de* héros, est ce Philippe Van Horn, à qui Schreiber donnait déjà parole et vie dans un *roman* antérieur. Qui est ce Philippe ? Un homme à la recherche *de soi. Mais cette* recherche n'est pas une méditation assise dans le silence et la paix de quelque *bibliothèque : c'est une quête* assoiffée, aventureuse, née au bord enfantin de l'adolescence, et *jamais renoncée. Adolescent,* Philippe vivait à l'ombre d'un père tyrannique, riche planteur qui régnait sur un petit peuple soumis. Il a violemment quitté cette facilité et ce luxe que pourtant il aimait. Il est parti, en vagabond, *en errant. Les rencontres ne l'ont* pas rassasié.

Dans les romans de Schreiber, l'autre est pour le héros un jalon *sur la voie de* l'absolu, une balise vers la vérité. Il y a dans cette œuvre des rencontres nocturnes, *où le dialogue s'engage avec* une telle force et dans une telle nudité qu'on ne sait plus, parfois, si l'*homme parle avec un autre* ou avec un fantôme qu'il vient d'inventer, et qui est son âme. Frères de Van Horn, certains des héros de Schreiber ont cherché dans l'amour la justification de vivre : ils ont rencontré non la femme, égale, rivale et complémentaire, mais la mère, et sa tendresse impérieuse et endormeuse n'a su qu'engourdir les forces profondes qui sont la liberté de l'homme. Enrobé d'amour, prisonnier de caresses, *le fauve* a pu se croire un *temps* apprivoisé, domestiqué, content, après tout, de sa pâtée, de son panier, de son ruban *noué* autour du cou. Mais ce n'est pas pour toujours.

Philippe Van Horn est un *homme botté,* qui va le fouet à la main. Qu'attend-il de ceux *qu'il maltraite ? Leur réveil, leur* révolte. Il serait peut-être content de se faire assassiner. *Il est comme son cousin, le don* Juan de Molière, qui provoque le mendiant à sa dégradation, et *qui, devant le refus inespéré* du pauvre homme, lui donne une pièce de monnaie « *pour l'amour de l'humanité* ». Il est comme Lorenzaccio, qui se désole amèrement de voir tous les jours *qu'en dépit de ses turpitudes il* peut aller et venir en paix dans les rues de Florence sans qu'un *couteau se plante dans sa poi*trine, qui vengerait ses victimes, enfin.

Une offense insupportable

Ainsi, Philippe Van Horn, devenu dictateur au pays de son enfance, constate que ses excès, loin de soulever l'indignation, le font adorer un peu plus : comme si les chefs étaient aimés à la mesure de leur injustice. C'est alors qu'il prend une décision sans précédent : il interdit que sur ses terres aucun homme n'approche aucune femme. Tentative désespérée jusqu'à l'absurde, semble-t-il, il ne veut pas que les *populations asservies se* consolent en tendresses nocturnes. Avec une impitoyable rigueur, il *exige que* chacun prenne en charge son malheur et sa solitude, pour y faire face éveillé — enfin éveillé. Car pour Van Horn, qui veille, le sommeil des autres et leur résignation sont l'offense insupportable.

JOSANE DURANTEAU.

(Lire la suite page 22.)

LE DROIT D'ASILE, Denoël 1957.
LES HEURES QUI RESTENT, Denoël 1958.
LA RENCONTRE DES ABSENTS, Calmann-Lévy 1963.
L'EVANGILE SELON VAN HORN, Belfond 1971.
LES PREMIERS JOURS DE POMPEI, Belfond 1972.
LE CRATERE, Grasset 1975.
LES SOUTERRAINS DU SOLEIL, Grasset 1977.

Virginia Woolf par elle-même

● ***D'importants inédits autobiographiques démasquent les origines de l'inspiration de la romancière anglaise.***

LORSQUE Leonard Woolf chargea un neveu de sa femme, Quentin Bell, d'écrire un *Virginia Woolf* et de l'écrire aussi librement qu'il le souhaiterait, *il* lui confia toutes ses archives. Et, parmi beaucoup d'autres documents, ces cinq textes autobiographiques. Conservés *à la bibliothèque* de l'université du Sussex, ils ont été traduits pour Stock par Colette-Marie Huet, sous le titre de l'édition anglaise, *Instants de vie.*

Si Quentin Bell eut connaissance de ces pages, il ne s'y référa qu'en de rares occasions dans les deux volumes de sa biographie (Stock, 1973-1974). Si bien qu'elles nous sont révélées dans toute leur nouveauté. C'est donc un inédit et de première importance que nous présente Viviane Forrester : « *Encore* et *encore reviennent les mêmes scènes originaires, obsessionnelles ; la mort, l'inceste, l'horreur qui ont accompagné sa jeunesse...* »

L'inceste soit, mais de façon toute allusive dans le plus intime de ces textes, *Une esquisse du passé,* écrit pour elle seule, en 1939-1940, et resté inachevé. Si on ne pouvait attendre qu'elle en parle dans le premier, souvenirs destinés à son neveu Julian, qui venait de naître, on n'aurait pas imaginé ces révélations davantage possibles dans les causeries finales, destinées, certes, à un petit nombre de familiers, survivants du groupe Bloomsbury et membres du Memoir Club, mais auxquels on s'étonne néanmoins qu'elle ait pu *faire la seule* véritable confidence de ce volume. C'est, à la fin de la première de ces conférences, ces lignes d'une extraordinaire crudité : « *Le sommeil commençait à me gagner. La chambre était obscure. La maison silencieuse. Puis, craquant furtivement, la porte s'ouvrit ; marchant avec précaution, quelqu'un entra. « Qui est-ce ? », m'écriai-je. — « N'aie pas peur, » chuchota George. Et n'allume » pas la lumière. Oh ! bien-ai» mée. Bien-aimée !... », et il se jeta sur mon lit pour me prendre dans ses bras. Oui, les vieilles dames de Kensington et de Belgravia ne se doutèrent jamais que George Duckworth n'était pas seulement un père et une mère, un frère et une sœur, pour ces pauvres petits Stephen. Il était leur amant aussi.* »

Fin de la causerie. Applaudissements. Un peu gênés peut-être ? *Nous sommes en 1920 ou* en 1921. Virgina Woolf a trente-huit ans. Elle vient de commencer la composition du premier de ses grands livres, *la Chambre de Jacob.*

CLAUDE MAURIAC.

(Lire la suite page 28.)

«Roman du roman», de Jacques Laurent

LES CHEMINS DE LA LIBERTÉ

IL s'écrit, sur le roman, un record d'âneries. Parce qu'il *faut être de la boutique pour en parler sans comique,* et que les vrais romanciers ont mieux à faire que gloser. Quand ils en prennent le temps, c'est toujours un régal. *Même bancal, leur essai a le tremblé artiste des œuvres* imaginaires, leurs idées bougent comme des personnages. Le dernier en date à romancer sur son art a été Malraux, juste avant sa mort. *Roman du roman,* de Jacques Laurent, fait écho à *l'Homme précaire* — Gallimard, 1977 — en moins pantelant, en plus optimiste.

LE genre, pourtant, agonise. Plus il perd des lecteurs, moins il recrutera d'auteurs demain. On reconnaît, en *effet, un futur écrivain de fictions à ce qu'il en dévore* dès l'enfance, au point de confondre le lu et le vécu.

C'est le cas de Laurent. De seize à vingt-deux ans, la *rage des concepts le saisira, d'où l'itinéraire intellectuel* pointé dans *Histoire égoïste* — Table ronde, 1976 — et une propension, qui se retrouve ici même, à argumenter en essayiste à *part entière ; mais sa vocation première, celle de romancier,* lui vient à sept ans de ce mélange si particulier entre des souvenirs personnels — coin de plage, chapelle au couchant, *cuisse de baigneuse, cadavre de chien — et une page* d'Andersen ou de Perrault, du jeu entre les sensations et les mots, d'où le roman tire son battement magique.

HISTORIQUEMENT, Laurent fait remonter le roman à Pétrone. En stendhalien, il s'émeut de trouver dans *le Satiricon le premier fiasco de la littérature. Non que* le genre se définisse, pour lui, par ce type d'accident intime. Ce serait plutôt par la dose de liberté qui l'entoure, et qu'il *s'offre. Le Moyen Age et les régimes totalitaires* l'excluent, pour des raisons voisines.

Ce n'est pas un hasard si la *Princesse de Clèves,* qui *rouvre l'ère romanesque, paraît un an après Phèdre. La société* cesse d'imposer les lois morales dont la tragédie tirait ses conflits névrotiques entre le devoir et la passion, sa raison *d'être. A chacun désormais d'inventer ses règles de vie et* d'art. Place aux déraisons clinquantes de l'opéra, aux flous d'âme et aux temps morts qui font, du romancier occidental, *l'aventurier exemplaire de la liberté.*

Tout roman digne de ce nom raconte plus ou moins le vacillement et les métamorphoses de consciences libres. Plus *exactement, il les suggère, par la liberté même qu'il fait jouer* entre ses éléments et qu'il laisse au public. Chaque lecteur, chaque relecture, dégage de nouvelles perspectives. Aux per*sonnages typés du théâtre, succèdent des héros diversifiés* et inépuisables comme la nature les invente et les change à l'infini.

par Bertrand Poirot-Delpech

LA liberté congénitale du roman ne rend pas seulement à leurs aléas les rapports qu'entretiennent dans la vie l'action et la réflexion, l'ange et la bête. Elle lève l'interdit de l'art sur les joies du corps réputées vulgaires. *Grâce à elle, on mange enfin* du cassoulet avec Dumas, des ragoûts façon Colette, de la sauce gribiche chez Swann. Chaque chapitre réserve des surprises de course au trésor. Chaque ligne, *même,* promet l'aventure, quand les *écrivains* — ce sont les plus grands — savent faire partager leur vertige devant l'infime et imprévisible modification que produit toute *phrase.*

A l'usage, sont apparues des contre-indications : l'humour et l'érotisme, qui tuent l'émotion vraie, l'absolu du langage *tel, par exemple, qu'il tire Flaubert vers Mallarmé. Mais* l'absence de règles est... la règle. Libre à Stendhal et à Breton de se refuser les descriptions, tandis que Balzac en *tire sa substance. Libre à chacun de dialoguer en style parlé* ou pas, de préférer la ville ou la campagne, les intérieurs ou le grand air, de rester ou non au seuil des amours et des *agonies, de nommer ses héros — encore que les tribunaux* réprouvent de plus en plus les homonymies. Libre à chaque lecteur, enfin, de se représenter le livre à sa guise, d'en tirer, *après Proust et avec d'autres que lui, des odeurs de made*leine.

TROP *de liberté affole. Avec leur réflexe de se créer* des problèmes et de légiférer sur tout, les Français se sont imposé d'eux-mêmes des contraintes comme *celles qui avaient régi le théâtre. Diderot voulait que le* roman s'oblige à éduquer. La manie de théoriser ne date pas d'aujourd'hui : Vigny parle de « distillation » romanesque, Balzac *se veut « secrétaire de la société française »,* Hugo chantre du peuple, Stendhal promène son fameux « miroir » le long des chemins, et Zola se nomme « juge d'instruction ».

Il est vrai qu'entre-temps la critique universitaire a inauguré sa dictature. Avec équité Laurent sauve Lanson, qui a fait découvrir Laclos et qui, à part Dumas qu'il a excommunié, laissait les vivants tranquilles. Mais il rappelle les oukases de Nisard, le scientisme de Taine.

Entre les deux guerres, la surveillance sorbonnarde se relâche. Ce qui entraîne parfois des vocations romanesques que Laurent juge mal placées, chez Giraudoux par exemple, *comme il doute des bienfaits de l'engagement politique chez* Malraux, Drieu, Aragon ou Mauriac. Sur ce thème, où excelle son ami Sentein — voir dans *Minutes d'un libertin* (Table *Ronde) le portrait de Drieu materné par la « rombière » his*toire !, — Laurent laisse savoureusement percer son sens aigu du pastiche, en contrefaisant la transe barrésienne...

(Lire la suite page 22.)

la vie littéraire

Avant les prix

Le Goncourt et le Renaudot, lundi prochain 21 novembre. *John l'Enfer*, de Didier Decoin (Le Seuil), *les Cordes de bois*, d'Antonine Maillet (Grasset), *Livret de famille*, de Patrick Modiano (Gallimard) sont peut-être les romans qui ont les chances les plus sérieuses au Goncourt ; les *Combattants du petit bonheur*, d'Alphonse Boudard (la Table Ronde), au Renaudot.

Le Femina et le Médicis, le lundi 28 novembre. Là, l'indécision règne encore, d'autant plus que le 23 novembre le jury du prix Femina doit élire deux nouveaux membres. Les noms le plus souvent annoncés pour cette élection sont ceux de Michèle Perrein, de Diane de Margerie, de Florence Delaye et d'Irène Monesi.

Des manuscrits de Barbey d'Aurevilly à la Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale vient d'acquérir à l'hôtel Drouot le mardi 15 novembre, pour 182 000 F, des manuscrits autographes de Jules Barbey d'Aurevilly, correspondant aux cinq principales nouvelles des *Diaboliques*.

L'intérêt de cet achat est grand : on ne connaît pas d'autres manuscrits de cet auteur.

Des librairies différentes

En France, vingt-quatre mille magasins vendent des livres. Mille à mille cinq cents sont réellement des librairies. Une soixantaine de libraires, qui considèrent que le commerce des livres ne représente pas une fin mais un moyen de faire circuler des idées, viennent de se réunir et de se regrouper en un « réseau » de « librairies différentes ». « Ces librairies ne sont pas seulement différentes par leurs intentions ou par leur mode de fonctionnement. Elles le sont également par le type des livres qu'elles vendent, qu'elles cherchent à faire connaître et à faire circuler. » Ces libraires veulent faire de la librairie un lieu de passage privilégié de la parole des auteurs et des lecteurs. Un lieu de rencontre et de débat, un lieu d'information aussi. Le groupement tient à défendre les ouvrages de qualité et qui ne bénéficient pas d'une grande diffusion. Il a organisé une semaine d'information et d'action du 14 au 19 novembre. (Secrétariat : Lydie Valera, 236, rue Championnet, 75018 Paris.)

Les révolutionnaires en grand format

Une nouvelle collection vient de voir le jour aux Editions Martinsart, 72, boulevard Sébastopol, Paris. Elle s'intitule « Les grands révolutionnaires ». Le premier tome vient de paraître, qui groupe des portraits de *Mirabeau*, par Lorgeoux, de *Danton*, par Daniel Ligou, de *Marat*, par F. Fonvielle-Alquier, de *Robespierre*, par Yves Denis, et de *Saint-Just*, par Pierre Joxe. Quatre autres suivront, où l'on trouvera réunis dans une intimité de perturbateurs de la paix sociale et de la bonne conscience politique les mauvais esprits que furent en leur temps Lénine, Jaurès, Marx, Trotski, Castro, Mao... et même Abraham Lincoln.

Cherchez la femme

S'il existe une illustration parfaite de cet aphorisme mi-policier, mi-psychologique, c'est bien l'histoire d'Hélène, dont le rapt, par le beau Pâris, fut à l'origine de la guerre de Troie.

Jean Duché, l'auteur de *la Mythologie racontée à Juliette*, a entrepris pour la collection « l'Essentiel » chez Mengès de présenter l'épisode central de cette guerre dont Homère a fait le sujet de *l'Iliade* : la colère d'Achille et ses effets dévastateurs. Le texte d'Homère, ainsi commenté et expliqué, ramené à l'essentiel en se référant aux meilleurs exégètes est celui de la traduction d'Eugène Lasserre, publiée chez Garnier.

Si le troisième âge leur racontait...

A l'initiative de « La joie par les livres », qui demandait des « grands-mères, pour raconter des histoires » dans les bibliothèques de jeunes, une soixantaine de membres d'un club de l'Age d'or se sont portés volontaires pour apprendre à conter : « Un art qui ne s'improvise pas », dit Marie-Isabelle Merlet, bibliothécaire, à qui revient l'idée de ces « journées du conte pour gens du troisième âge ».

Nostalgie d'une certaine tradition orale ? Utilisation utile des bonnes volontés, dans les bibliothèques de jeunes — de plus en plus nombreuses aujourd'hui ? Bibliothèque-lieu de rencontre ? Le temps des conteurs est revenu...

D'autres « Journées du conte » seront bientôt organisées. Se renseigner à « La joie par les livres », 4, rue de Louvois, 75002 Paris.

Le retour du « gâs qu'a mal tourné »

Gn'a qu' les putains qui veul'nt ben d'moué.
Et ça s'comprend, moué, j'ai pas d'rentes,
Parsounn' n'a eun' dot à m'dounner,
J'ai pas un méquier dont qu'on s'vante...
Moué ! j' sés un gâs qu'a mal tourné !

Qui se souvient de ce « Mistral de la Beauce », comme ses amis appelaient Gaston Couté ? Mort à l'hôpital Lariboisière, en 1911, à trente et un ans, poète, chantre des miséreux, des prolétaires et des mal partis, il fit les beaux soirs des cabarets contestataires de la capitale au début du siècle. Ses chansons d'actualité publiées dans *la Guerre sociale* ne furent jamais rassemblées en raison de leur ton incendiaire.

C'est pourquoi, l'association le Vent du chemin (5 bis, rue Rolland-Vachette, 93200 Saint-Denis) qui diffuse tout texte concernant « la peine des hommes », publie, en quatre volumes et un glossaire, l'œuvre de Gaston Couté, dont nombre de poèmes, sous la saveur du patois beauceron, ont gardé toute leur virulence (17,10 F chaque volume, 6 F le glossaire.)

Le tour de Jules Verne en trois jours

Organisé par la Société des études romantiques, l'université de Picardie, la société Jules-Verne, le Centre universitaire de recherche vernienne (Nantes), un colloque s'est tenu sur le campus d'Amiens les 11, 12 et 13 novembre. Dans la ville dont l'écrivain fut conseiller municipal et où il est enterré, une centaine de chercheurs, pour la plupart des universitaires, se sont penchés sur l'œuvre de « Jules Verne, écrivain du dix-neuvième siècle ». Le prétexte à ces débats était le cent-cinquantième anniversaire de la naissance de l'auteur du *Tour du monde en quatre-vingts jours*. Le souci des participants était d'abord de mettre Jules Verne sur le même pied que les écrivains et artistes qui furent ses contemporains. Ainsi, M. Touttain, de Paris, a traité le sujet « Autour d'Alexandre Dumas père et de Jules Verne » ; M. Misin, de Mons en Belgique : « Théophile Gautier, précurseur de Jules Verne » ; M. Robin, de Nantes : « L'héritage de Balzac dans le roman vernien ».

Une exposition sur Jules Verne humoriste, présentée au Centre de documentation Jules-Verne, prolongeait ce colloque qui a voulu hisser cet auteur du rang d'écrivain pour enfants à celui d'écrivain pour adultes.

vient de paraître

Romans

JOSEP SAFIR : *Nous la ballade.* Un texte de recherche qui pourrait être une nouvelle façon d'écrire le roman du romancier, et même de ses manuscrits. (Editions Rupture, 231 p., 37 F.)

AEL WAROK : *le Grand Pardon.* — Un roman-poème qui conte l'itinéraire du « migré de l'intérieur », dans une langue savoureuse où se noue la rencontre de deux parlers : le français et le breton. Un « créole » ouessantin. (Académie Jack Kérouac, 12, rue Cormont. 80000 Amiens, 144 p., 39 F.)

Poésie

JEAN JOUBERT : *les Poèmes* (1955-1975). — Prix Renaudot en 1975 pour *l'Homme de sable*, Jean Joubert nous rappelle dans ce volume qui contient l'essentiel de son œuvre poétique qu'il est aussi un grand poète. (Grasset, 330 p., 45 F.)

Ecrits intimes

MICHEL CIRY : *Détruire la nuit.* La suite du journal de Michel Ciry (pour 1974-1975), dont quatre volumes sont précédemment parus, de 1968 à 1973. (Plon, 405 p., 50 F.)

JEAN SULIVAN : *la Traversée des illusions.* — Dans ces nouvelles *Matinales*, Jean Sulivan poursuit sa quête incessante de la vérité humaine, à travers *l'écriture-parole.* (Gallimard, 258 p., 39 F.)

Correspondance

CHATEAUBRIAND : *Correspondance générale.* — Réparties sur dix-huit années, de 1789 à 1807, près de quatre cents lettres — dont des textes inédits — constituent le premier volume de cette nouvelle édition. (Gallimard, 682 p., 150 F.)

TOCQUEVILLE : *Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Louis de Kergolay.* — Ce treizième volume en deux tomes des *œuvres complètes*, éclaire la personnalité complexe de Tocqueville, qui se dévoile ici à son confident intime. (Gallimard, 387 p., 90 F. ; 504 p., 110 F.)

Lettres étrangères

DICK BOGARDE : *Une enfance rêvée.* — L'acteur anglais recrée sa petite enfance en Ecosse. Traduit par Loris Murail. Illustré par l'auteur. (Editions Alta, 356 p., 40 F.)

LUXUN : *Pamphlets et libelles* (1925-1936). — Trente essais traduits du chinois, précédés d'une longue et importante présentation de Michelle Loi intitulée « Un intellectuel dans la révolution chinoise ». (François Maspero, 255 p., 40 F.)

Témoignages

PIERRE MENDES FRANCE : *Liberté, liberté chérie.* — Dans ce récit publié aux Etats-Unis en 1943, l'auteur raconte son « voyage affreux à travers la patrie défaite, humiliée et asservie » après le choc du printemps de 1940. En guise de post-face, une mission du groupe de bombardement *Lorraine.* (Fayard, 428 p., 49 F.)

Mémoires

ALBERT SIMONIN : *Confessions d'un enfant de La Chapelle.* — L'auteur de *Touchez pas au grisbi* raconte ses seize premières années et peint tout un menu peuple des faubourgs de Paris, au début du siècle. (Gallimard, 271 p., 39 F.)

Histoire

CAJO BRENDEL : *Lutte de classe autonome en Grande-Bretagne, 1945-1977.* — L'auteur met en évidence la « contradiction croissante entre toutes les institutions officielles », y compris celles de gauche, « et la classe ouvrière en lutte ». (Echanges et mouvement, B.P. 241, 75866 Paris, Cedex 18.)

ALEXANDRE WOLOWSKI : *la Vie quotidienne à Varsovie sous l'occupation nazie (1939-1945).* — La descente aux enfers d'une capitale brillante et prospère. (Hachette, 375 p., 42 F.)

ANTOINE PROST : *les Anciens Combattants et la Société française. (1914-1939).* — Le premier volume d'une thèse élégamment publiée et illustrée. (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 237 p., 110 F.)

La collection « Archives » publie simultanément un dossier du même auteur sur le même sujet. (Gallimard-Julliard, 247 p., 17,50 F.)

GUY BOURDE : *la Défaite du Front populaire.* — Le temps de la déception ouvrière, du 16 mars 1937 au 30 novembre 1938. (Maspero, 348 p., 52 F.)

Essais

JACQUES ELLUL : *le Système technicien.* — L'auteur de la *Trahison de l'Occident*, après avoir analysé la société technicienne, étudie ici la technique en tant que système. Calmann-Lévy, 361 p., 69 F.)

Sciences humaines

LOU ANDREAS-SALOME : *Ma vie.* — L'autobiographie de l'égérie de Nietzsche, Rilke et Freud. *Préface* de Jacques Nobécourt. Traduit de l'allemand par D. Miermont et B. Vergne. (P.U.F., coll. « Perspectives critiques », 295 p., 59 F.)

Société

PAUL VIRILIO : *Vitesse et Politique.* — Du chasseur à l'automobiliste, ne sommes-nous pas tous les soldats inconnus de la dictature du mouvement ? (Ed. Galilée, 151 p., 39 F.)

en poche

La promenade mystique de Jean Grenier

Si, comme l'écrivait Jean Grenier dans *Inspiration méditerranéenne* : « Le temps détruit ce qui n'est que réel », alors cette quête mystique que sont *les Iles* n'a pas à craindre l'usure du temps, quarante-quatre ans après sa première publication, car le monde qui y est révélé est tout intérieur.

Partant de la première intuition du vide, puis nous faisant découvrir la valeur ontologique du secret, l'absolu d'un instant passé « au centre des choses », la vision d'un mourant, l'Inde imaginaire... *les Iles*, en bout de course, nous font aborder dans ce lieu au centre de soi où la force créatrice rend possible l'ouverture du ciel. Et pendant tout le voyage, l'essentiel aura été la recherche de cette faille, aussi infime soit-elle, où il est possible d' « interrompre le temps ».

Grande ambition dira-t-on. Certes, il s'agit là de la quête qui est celle des principaux textes sacrés. A son service, Jean Grenier emploie une langue des plus simples et des plus limpides. La promenade s'effectue à travers les éléments familiers de la vie quotidienne, et puis soudain, sans que nous ayons eu l'impression de passer une frontière, voici que le chat devient la Nature : « *Je suis cette fleur, ce ciel et cette chaise. J'étais ces ruines, ce vent, cette chaleur. Ne me reconnais-tu pas sous mes déguisements ? Tu me crois un chat parce que tu te crois un homme* », et voici qu'un boucher meurt dans la vision de l'île de Pâques. Les sens sont d'abord comblés par des brassées d'images puis, imperceptiblement, nous nous retrouvons dans l'autre domaine, celui que nous a fait découvrir la conscience du vide.

OLIVIER GERMAIN-THOMAS.

★LES ILES, de Jean Grenier, Gallimard/L'Imaginaire, 168 pages, 12 F.

● Parmi les rééditions : *le Libertinage*, d'Aragon ; *L'Imaginaire*/Gallimard) ; *Abraxas*, premier roman d'Audiberti (*L'Imaginaire*/Gallimard).

en bref

● **UNE SERIE DE MANIFESTATIONS SUR LE LIVRE POUR ENFANTS**, organisées avec le concours du Centre national des lettres, auront lieu du 23 novembre au 8 décembre à Besançon. Cette quinzaine vise à mieux faire connaître les différents aspects du rôle éducatif et culturel de la lecture pour enfants. (Centre culturel Pierre-Bayle, 27, rue de la République, 25000 Besançon.)

● **D'ORES ET DEJA, LES EDITIONS MENGES ANNONCENT** la sortie d'un ouvrage sur les événements qui secouent l'Allemagne fédérale. Intitulé « l'Affaire Schleyer — la guerre d'Andreas Baader » et signé par le correspondant de TF 1 à Bonn, Bernard Volker, ce livre raconte l'enlèvement de Hanns-Martin Schleyer, la chasse aux terroristes, le détournement de Mogadiscio, la libération des otages et la mort de Baader.

● **LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE** de Saint-Maur-des-Fossés (94) organise une Journée de poésie le samedi 26 novembre, de 14 h. à 23 h. Cette manifestation se terminera par un récital d'Henri Gougaud.

● **UNE NOUVELLE SERIE POLICIERE** est lancée par les éditions PAC (3, rue Saint-Roch, 75001 Paris). La collection « Red Label », qui propose, sous une éclatante jaquette rouge, quatre premiers titres (« la Femme du magicien », de Jame Cain ; « l'Incendiaire », de Robert Bloch ; « Qui a tué grand-maman? », de Fredric Brown, et « Descente aux enfers », de David Goodis), se présente en coffrets, à l'image des cartouches de cigarettes américaines, de quatre volumes à 78 F, ou au détail à un prix unique de 19,50 F. L'éditeur précise que tous les textes de ces excellents auteurs sont inédits et intégraux.



هكذا من الأصل

romans

Le passage à l'âge adulte

● ***Nul ne revient innocent d'un séjour chez les barbares.***

L'OCCIDENT a encore, des peuplades primitives, le goût de la guerrière initiation. Il revêt de kaki et arme ses enfants pour les convaincre *de franchir la ligne. Il faut*, alors, une vie pour retrouver, sous les rides du vieil homme, l'innocence et déchirer masques et symboles. *« Le fond de tout*, dit un fou lettré, citant Malraux, *c'est qu'il n'y a pas de grandes personnes. »* Lucien est ainsi, un enfant en interruption d'innocence. Petit soldat de métropole versé dans une unité de choc en Algérie, il se veut, croit-il, sans passé. Ni famille, ni amour d'adolescence ne troublent son présent. *« Il se sent une âme d'exilé... Il prétend à la passion, s'invente des élans, mais n'éprouve que des sentiments médiocres. »* Il traverse la guerre, la regarde et ne la juge pas. Pion dans la mécanique militaire. Anti-héros, personnage inintéressant par définition.

Une retenue glaciale

Mais son créateur, Claude Bonjean, lui donne vigueur et réalité par l'effet d'un style sobre, d'un langage pondéré, d'une retenue *glaciale*. Progressivement, apparaît Lucien pour ce qu'il est, trait d'union entre plusieurs êtres, le témoin d'une aventure collective. Personnifiant la société, il est comme elle, sans morale et ne réagit qu'à la peur.

La peur est le nerf de la barbarie, l'horreur son climat et la mort son chemin. Représailles, tortures, trahisons, orgies en forment la trame. Ebloui, aveuglé par le fracas de la violence, *Lucien devient peu à peu un* barbare comme les autres, comme nous-mêmes quand nous échouons sur les rivages de la Barbarie. Dans le voisinage de l'enfer, seuls les morts sont purs. Prenons garde à les laisser en paix, sinon *« Lazare, ressuscité contre son gré, tient, caché sous ses bandelettes, un revolver »*.

Sur la scène du terrible théâtre des armées, l'amour se carapace de factice, d'éphémère et de violence sous-jacente. Paule, la mère d'un camarade tué, ne peut assurer à Lucien qu'une éducation sentimentale tourmentée. Tandis qu'il recherche dans cette aventure un instant paisible, à glisser entre parenthèses, elle quête éperdument les signes de son enfant disparu. Elle se jettera d'un hélicoptère sur le piton *où est mort son fils.*

Une fureur à peine supportable

L'amitié tient aussi du provisoire, et seuls s'égarent sur ce terrain ceux qui, par ignorance, y croient encore. Le sergent Terneuse ne livre à Lucien cette comédie que pour cacher ses velléités homosexuelles. Brute efficace qui se meut à l'aise dans la répression, sans interrogations incongrues, il fait belle figure dans son régiment ; cette unité d'élite qu'un gouverneur *réclame pour son « absence de scrupules »*.

Au fil d'une longue série de marches, d'embuscades et de massacres, Lucien tue à son tour sans rien comprendre de ce monde de peur et de sang.

Claude Bonjean porte, dès ce premier livre, un *réquisitoire d'une fureur à peine supportable*, en entraînant dans l'implacable tohu-bohu de la guerre son « étranger » silencieux. Nous revenons abasourdis et révoltés d'un séjour en enfer qu'on voudrait si loin et qui est si proche, et dont nous voilons les cicatrices. Les « anciens d'Algérie » le savent, et connaissent tous un Lucien devenu adulte à l'âge du barbare.

BERNARD ALLIOT.

★ **LUCIEN CHEZ LES BARBARES**, de Claude Bonjean. Éd. Calmann-Lévy, 240 pages, 44 F.

Des champions toutes catégories

« *ECRIS si tu ne peux pas t'en empêcher* », disait Gide. A ce compte-là, la littérature n'aurait plus qu'à fermer boutique. Heureusement pour elle, les gens de lettres (et sans doute Gide le premier) n'attendent pas d'être possédés par l'inspiration pour noircir des pages. S'ils dissimulent leur ennui, leur fatigue, c'est par coquetterie ou respect pour la tradition. Aussi verront-ils d'un mauvais œil certains collègues soupirer en s'essuyant le front : « *Qu'est-ce qu'il ne faut pas faire pour gagner sa vie !* »

Roland Dubillard et Philippe de Cherisey appartiennent à la catégorie des hommes qui ne trichent pas. Dès le titre, nous sommes fixés. Ils ont (au prix de quels efforts !) honoré le contrat qui les liait à leur éditeur en lui *fournissant un livre à vendre... et* pas obligatoirement à lire. « *Mais alors*, demanderez-vous, *à quel usage l'employer ?* » Cela vous *regarde. On peut s'en servir pour* caler une table *ou* le transformer en herbier. Dénué d'ambition comme de vocation, il se plie à tous les caprices. Quel chef-d'œuvre manifeste autant de complaisance ? Car il s'agit bien *d'un chef-d'œuvre, mais livré en* pièces détachées, ce qui permet à chacun de le reconstruire à sa guise.

L'absurde obligation d'inventer une histoire lui tient lieu de fil conducteur. « *Une histoire dont je ne connais pas le premier mot !* protesta notre auteur bicéphale. *Et pour qui ? Pour personne ! Car, quand je l'aurai sortie de ma tête, cette histoire de forçat, à qui profitera-t-elle ? Pas à moi tout de même ! Vous ne voudriez pas que je la lise en plus !... Du reste, je ne m'appelle pas Balzac. A preuve : deux tasses de café suffisent à me mettre hors de moi. Trois tasses m'interdisent l'expression littéraire. A la quatrième, le seul mode d'expression qui me reste est le hoquet.* »

Et voilà, c'est parti ; nous dévalons à l'aveuglette un tobogan de phrases. Dubillard n'a rien à *dire. Cherisey moins encore. Ils* tirent à la ligne comme on tire des pipes à la foire, mais sans viser, se fiant au hasard pour atteindre leur cible. Et *ils* font mouche à tout coup. Aux innocents les mains pleines, de mots, de gags, de fariboles. Ils nous prouvent qu'un roman avale n'importe quoi : un match de football entre l'Olympique de Paris et le Football Club de Pékin, *une énigme policière dans* un ascenseur, un adultère, une sonate à Queuchelle et un serpent python *dans un sac de* voyage. En vain, l'éditeur, écrasé par cet excès de richesse, proteste-t-il : « *C'est un peu littéraire. Essayez d'être simples. Songez à Stendhal*, à *Standautres... Et si vous trouviez un moyen ingénieux pour transformer votre livre en concours, nous vous garantissons un succès en librairie* comme vous n'en avez jamais vu. »

Un écrivain n'a de comptes à rendre à personne ; *a fortiori* quand ils sont deux et qu'ils découragent toute tentative de les *départager*, unis pour la peine et pour la gloire, comme ces frères Jérôme et Jean « *qui sur leurs vieux jours se prenaient l'un pour l'autre lequel d'ailleurs était mort* ». Rappelons pourtant que Dubillard a remporté, en solitaire, *plusieurs victoires* : au théâtre, avec *Naïves hirondelles* et *la Maison d'os*, et en littérature, avec les *irrésistibles contes* d'*Olga ma vache*. Mais pour affronter l'hydre romanesque, il lui fallait la complicité de Che*risey.*

Jacques Dufilho, lui, n'a besoin que de ses fantômes. Ils se pressent *nombreux sur la Route de Compostelle*, impatients de livrer aux pèlerins des secrets qu'ils *gardent depuis le Moyen Age* : celui de la chasse au vousain, sanglier mythologique, ou de combats dont le vacarme ébranle *encore les Pyrénées. Comme ils* parlent tous en même temps et qu'ils se moquent de la chronologie, leurs *confidences se perdraient* dans un brouhaha, si Dufilho n'y mettait bon ordre.

Dessin de Julem.

L'amour ou la force par les machines

Cet ingénu au crâne rasé de forçat, ce mystique au regard d'oiseau de nuit comprend à mi-mot le langage des siècles, *de la terre et des bêtes.* Rien ne l'étonne, ni de recevoir la visite d'une paire de sabots dont l'invisible propriétaire dévore un jambon, vide un tonneau de vin, « *ce qui n'est guère dans l'habitude des revenants* », ni de rencontrer *une* énorme vache, siégeant au sein de sa famille. « *Peut-être faisait-elle un cauchemar ? Peut-être pas elle, mais l'un d'entre nous ?* » « *Ecoute, dis-je à mon frère, je vais te gifler et si tu te réveilles dans ton lit, c'est toi qui rêvais.* » Une seule chose l'effraye, l'avènement d'« *une civilisation qui n'a pas besoin d'amour ou de force, de hargne ou de prières, qui n'a besoin que de machines* ». Pour la vaincre, il mobilise ses souvenirs imaginaires, armée de soldats de plomb qui s'ébranle dès que sonne le cor, le soir, au fond des bois.

GABRIELLE ROLIN.

★ **LIVRE A VENDRE**, de Roland Dubillard et Philippe de Cherisey. J.-C. Simoën, 248 pages, 42 F.

★ ***LA ROUTE DE COMPOSTELLE***, de Jacques Dufilho. La Table ronde, 219 pages, 38 F.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.




Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

LES CHEMINS DE LA LIBERTÉ

A la libération, les profs reprennent leur rôle de pions et demandent à Einstein des pouvoirs de police sur les prétentions du romancier à connaître ses créatures. C'est la fameuse querelle avec Sartre, dont l'animateur de *la Parisienne* compare les diktats, inobservés par Sartre lui-même, au moralisme autoritaire de Paul Bourget. La « nouvelle critique » prend bientôt le relais, en favorisant des jeux précieux de langage, indûment qualifiés — tout le malentendu venait de là — de « romans ».

Ce n'est pas le lieu de se demander si le romancier Laurent a illustré les thèses que défend le théoricien de la... non-théorie. En particulier, je ne me sens guère compétent, faute de goût, de naïveté peut-être, pour apprécier ce que publie Cecil Saint-Laurent : telle l'« adaptation » d'un roman américain qui paraît ces jours-ci chez Albin Michel sous le titre *Captain Steel*, et que l'aventure pour l'aventure ne distingue pas nettement, selon moi, de ce qu'il nomme dans son essai des « pararomans ».

Mais l'écrivain en son entier n'a pas usurpé le rôle qu'il s'attribue dans la défense des franchises romanesques. Sans sa vaste érudition littéraire et philosophique, son expérience d'homme de l'art, son humour fait d'opiniâtreté dans le bon sens et sa véritable passion *de penser par lui-même*, le roman romanesque n'aurait peut-être pas retrouvé l'essor sans complexe que lui assurent, depuis le dépérissement du « nouveau roman » en tant qu'école, des auteurs comme

par Bertrand Poirot-Delpech

Jean d'Ormesson, Michel Déon, Yves Navarre, Didier Decoin ou Pierre-Jean Rémy. Ce dernier ne pourrait pas célébrer *la capacité du roman à « tout dire », comme il le fait dans Si j'étais romancier* — Garnier 1977, — avec l'espèce d'ébriété de la liberté reconquise.

LAURENT voit trois obstacles à l'avenir du roman : l'engouement artificiel du public pour le « vécu », la prétention *persistante des universitaires à dissoudre* le roman dans la critique, et l'inorganisation de notre civilisation, qui a permis le roman, entre autres, mais peut *se révéler suicidaire. Il ne prévoit* cependant pas la mort du genre, comme Malraux, qui le disait condamné depuis le début du siècle. Il reste encore de beaux jours pour les *Lagarde-et-Michard (et non* « Michaux et Lagarde », comme il est dit bizarrement page 96 peu après des remarques sur... l'inadvertance !).

L'avenir du roman comme « chemin de la liberté » — soit dit sans vouloir réconcilier Jacques et Jean-Paul ! — est affirmé *in fine* avec les armes mêmes du roman, et, dirait-on, du roman d'amour. Tandis qu'il s'endort en avion en mêlant projets de fictions et souvenirs de *Gil Blas* ou de *l'Idiot*, l'auteur en vient à s'identifier à la « vulnérabilité du roman » comme à un personnage, ou comme Proust se confondait avec la rivalité de François Ier et de Charles Quint.

Ce qui nous vaut une définition du roman qui mérite de faire date : un genre dont la fonction consiste à nous faire « *les éternels apprentis du changement* ».

★ ***Roman du roman***, **de Jacques Laurent, Gallimard, 212 p., 29 F.**

romans

Boris Schreiber : une œuvre à découvrir

(Suite de la page 19.)

Aller aux limites, et *y* pousser les autres, c'est la vocation des héros de Boris Schreiber. Aller *aux limites, ce peut être*, dans d'autres romans, tourmenter les passants à la recherche *de leur « fin mot » : pourquoi* acceptent-ils de vivre cette vie qui est la leur ? Aller aux *limites, ce* peut être, bien après la guerre, et sans l'espoir de rien démontrer, profaner des tombes de SS, par fidélité à une jeune morte.

Même si l'aventure se déploie sur divers continents, avec une ampleur claudélienne, si elle se branche sur les grands mouvements historiques — guerres, conquêtes, révolutions, — c'est toujours l'aventure morale et métaphysique qui est le vrai « sujet » du livre, c'est toujours le tête-à-tête vertigineux de l'homme avec soi ; c'est, au bord du néant ou de l'éternité, l'aventure de l'âme.

Le refus de la sexualité, chez Van Horn, pour lui et pour les autres, c'est la reconnaissance du caractère sacré, initiatique du couple humain véritablement accompli, et que chacun profane. L'absence, la privation, la douleur scellent son amour pour Josia, la petite prostituée qu'il n'a jamais revue, plus sûrement qu'une longue chaîne d'habitudes et de plaisirs. C'est l'âme, là encore, qui se joue et peut-être se gagne, dans le renoncement au bonheur.

Et, c'est l'âme encore, sans doute, qui a jusqu'ici fait peur, dans cette œuvre puissante qui *rompt* avec les *traditions* d'analyse du roman français. Comme un mouvement d'idées se dessine largement, qui ose recourir à la notion de transcendance longtemps décriée, on peut penser que *les Souterrains du soleil* seront la voie royale pour accéder à l'univers encore peu exploré et d'une étrange magnificence qui est celui de Boris Schreiber.

JOSANE DURANTEAU.

Des nouvelles d'« elles »

● ***Des portraits satiriques sous un ciel gris.***

TOUTES les couleurs du spectre, pour dire en camaïeu la grisaille quotidienne que vivent les « elles » de chacune de ces nouvelles. « Qu'elles » : car c'est essentiellement sur elles que se pose un regard ironique, rageur, complice ou parodique. « Qu'elles » : car elles sont seules, à force de manquer de solitude et de chanter leur petit « *Oh ! les beaux jours* » du fond de la monotonie harassante où elles se sont peu à peu enlisées.

Dans le champ clos du couple, de la famille, c'est à qui marquera des points, à qui se fera « avoir ». Il y a Jeanne, jeune bourgeoise bordelaise, grande allure, grands chapeaux, qui, épousant un peintre, se découvre débordée par la marée du désordre domestique. D'échec en échec, le linge déteint en fausse couche, Jeanne sent croître en elle le vertige de l'immaculé et, renonçant à manger, à marcher, elle se laisse mourir pour éviter de salir.

A l'opposé, Maryse : cordon-bleu, elle sait conserver les traditions et les légumes. Mère impeccable, elle excelle à protéger sa maison, ses enfants, son teint des sournoises forces de la décomposition. Trop parfaite épouse, elle « broie » son mari « oh ! si douillettement, à la rotation des jours, des mois, des années. Méticuleusement ». Elle lui a volé le soleil. Cet accident de Volvo, à croire qu'il l'a fait exprès. Finie la belle carrière. Il marmonne « brrr brrr » dans le noir de sa pauvre tête.

Chez Nadine, on joue pas-de-pitié-pour-les-abeilles. *Elle* est la « bonne à tout faire » d'un mari égoïste et d'enfants sangsues qui lui ont déglingué le dos et mangé son *calcium. Par le* truchement d'objets simples et beaux, dans une ferme, Nadine découvre en *elle des trésors de rage*, de rancœur, de violence presque meurtrière. C'est la version noire. On nous propose aussi pour *la* même histoire une version blanche, plus harmonieuse, plus réconciliée, quoique assez menaçante : « *Vienne, revienne le temps de la ruche.* »

Sous leur ciel gris, qu'ils sont loin, ces quelques hommes et toutes ces femmes, des « en deçà » lumineux et odorants de leurs rêves solaires ! Déchus, *défaits, disloquées, dévertébrées.* Nicole Ward Jouve s'amuse donc à un jeu de construction tout à *fait sérieux : du coccyx à l'atlas*, tenter de greffer une colonne vertébrale à Molly Bloom, « *Molly ouverte à tous les labours... mollassonne, moelleuse Molly. Moelle sans os vautrée dans ses draps douteux* ». Alors c'est « lui » qui dit le fameux « oui, oui, oui », tandis qu'elle « *s'érige en fût... Fertile de durée. Jaillie* ».

Des portraits satiriques au *poème final, il y a dans ce* recueil une remarquable variété de registres, et une voix, vigoureuse, *qui touche plus quand elle dé*montre moins. Ainsi cette belle évocation de dix jours de la vie *d'une femme, dans une mater*nité anglaise. Ou bien ce récit de voyage où, en compagnie d'Ukrainiens et d'Indiens ivres, on glisse entre les talus de neige vers le fin fond glacé du Canada, dans le plus vieux train de la Compagnie du Nord-Ouest.

MONIQUE PETILLON.

★ **LE SPECTRE DU GRIS, de Nicole Ward Jouve, « Des Femmes », 221 p., 35 F.**

« Marie en quelques mots » d'Antoine Audouard

● ***Ce n'est qu'un début.***

A vingt ans, un premier roman n'est souvent que de l'autobiographie mal camouflée, ici, ce n'est pas le cas. Antoine Audouard a su, dans *Marie en quelques mots*, nous donner un récit à plusieurs voix.

Il s'agit de trois jeunes, à Nanterre, en milieu étudiant. *De leur vie, avec leurs tropis*mes, la politique, le cinéma et ses intermittences des cœurs *verts. Audouard sait laisser la* parole aux autres : son A.G. pourrait sortir d'un magnétophone. *Mais il sait aussi se* livrer dans des échappées plus personnelles où le langage épouse le pouls des émotions. Surtout, il sait contrôler et répartir son texte avec une assurance qui surprend chez un débutant. Il n'a sans doute pas vraiment trouvé sa voix, mais sa technique est déjà au point.

C. C.

★ **Gallimard, 192 pages, 34 F.**

« LE GRAND ZIGUE » de Pierre Jalée

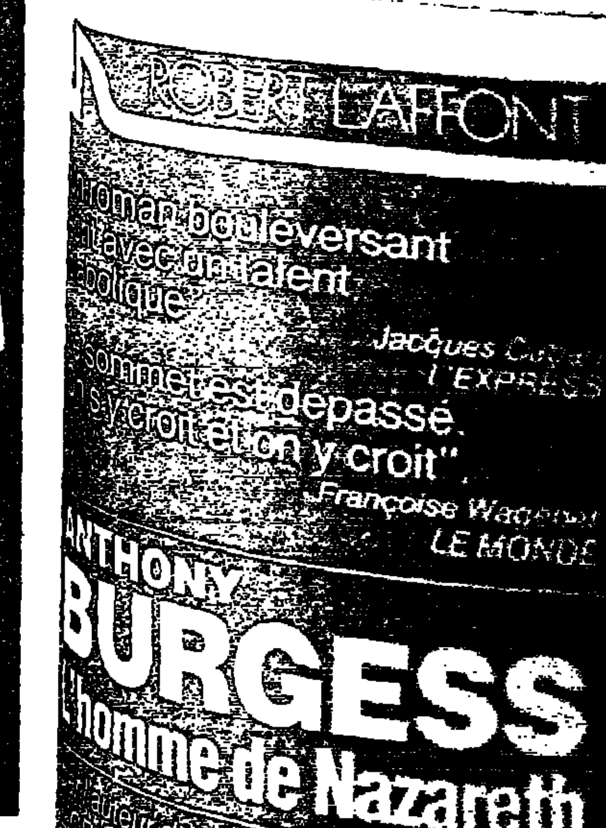
● ***Allons-y gaiement.***

ÇA n'est pas évident de sortir de son terrain de chasse *habituel pour s'aventurer* dans des sentiers déjà passablement encombrés. C'est pourtant *ce que vient de faire* Pierre Jalée. Ceux qui s'intéressent au problème du tiers-monde connaissent *bien son nom. Or*, le voici qui s'essaie, avec bonheur ma foi, à la politique-fiction. Son grand Zigue, un personnage-protée, se lance gaillardement à la conquête du pouvoir. Cette fable est assez transparente pour nous intéresser, assez vivante pour ne pas nous lasser. Jalée sait nous amuser avec verve et truculence, et ce n'est certes pas à dédaigner. Nous nous trouvons dans la position inverse de la reine Victoria, qui, réclamant à Lewis Carroll le reste de son œuvre, reçut les traités de mathématiques du sieur Dodgson. Une bonne surprise donc.

C. C.

★ **Lattès, 192 pages, 34 F.**





poésie

Richard Rognet

● *Un calvaire démiurge.*

LE premier livre véritable — il a publié jadis une mince plaquette passée inaperçue — de Richard Rognet, *l'Epouse émiettée*, le place d'emblée parmi les poètes qui savent dire le mystère en phrases on ne peut plus harmonieuses, étudiées, élégantes, comme si le propre de la poésie était d'exprimer un *ailleurs* et une aliénation perpétuelle en termes séduisants. D'autres vont vers l'éclatement et les fulgurances sans liens entre elles ; Richard Rognet maintient, au contraire, une tradition syntaxique et une formulation précieuse qui augmentent encore ses pouvoirs de calme démiurge. Entre le merveilleux et l'ésotérisme, il sait établir un étrange équilibre. On songe à Milosz et, plus près de nous, à Roger Kowalski. Dans cette volontaire occultation il y a un indéniable plaisir :

Si ce poème te plaît, esquive-toi, flagelle-toi et réserve tes faveurs aux silences. L'averse te réclame, tu déçois ton insomnie et tu pleures en délivrant mes paresses. Tu escalades ma voix à l'angle du remords et, faisant fi des branches, tu reviens sans complice, plus voûtée que le ciel. La richesse immédiate des bourgeons défie notre exil et se partage nos couleurs sans qu'un visage nous libère.

Nous ne sommes d'aucun miracle.

★ L'EPOUSE EMIETTEE. Editions Saint-Germain-des-Prés, 112 pages, 35 francs.

Matthieu Messagier

● *Déjà des poèmes de jeunesse.*

MATTHIEU MESSAGIER, au seuil à peine de la trentaine, se tourne déjà vers son passé. On connaît la particularité de ce signataire du « manifeste électrique » : des textes somnambules et sans retenue, où les mots ont valeur d'objets et non de signes convenus, de sorte que le lecteur doit succomber à leur accumulation comme à leur présence physique, en oubliant toute historicité et toute communication du langage. *Poèmes 1967-1971* prépare ce lyrisme-là, mais semble encore conscient d'une certaine signification : par défaut, peut-être. La brièveté des textes leur donne une force abstraite bizarre et leur prête des intentions que le poète ne saurait avaliser : néanmoins, plusieurs possibilités convergent là, pour former une tremblante et nerveuse énigme. A vingt ans, Matthieu Messagier avait en tout cas le sens de la provocation concise. Rarement refus d'un message a été aussi efficace :

Et...
(Principale)
Lettres écrites,
Et conduites
Chaque jour ;

La Chaleur augmente ;
Déjà cuisait.
Qui pourtant se lève.
Sa lumière
Caresse.
8 et pas plus à coup
Sûr.
La pie
Et les conjonctions.

★ POEMES 1967-1971. Christian Bourgois, 262 pages, 50 F.

Roland Busselen

● *Une lutte avec le siècle.*

TOUS les deux ans, Roland Busselen publie le constat de ses illusions rageuses et de ses désillusions romantiques. Il est sans doute aujourd'hui le poète qui se livre le plus dans une sorte de journal intime sans cesse recommencé. On peut, face à ces confidences, parler d'émotion, car rien n'y est fardé, et aucune rhétorique inutile ne vient en camoufler les blessures rapides, les espoirs sans lendemain, les lacérations perpétuelles de l'âme et de l'esprit. *Les Errants* procèdent de la même écriture sans apprêt où un enfant de l'absurde et de l'existentialisme monologue avec son moi surpeuplé et vidé de lui-même simultanément. A la longue, cette lutte avec le siècle ne manque pas d'une grandeur hirsute.

entre nous
entre toi et toi
au début il y avait les doigts
il y avait les yeux

depuis le silex taillé
les attitudes
les cœurs mordus
les tessons de bouteilles dans les lits cages
ont séché

et ce sale petit vieux monde
ne bouge même plus

quand les poètes se pendent
mon amour

★ LES ERRANTS, de Roland Busselen. Editions Saint-Germain-des-Prés, 188 pages, 40 F.

Jacques Gaucheron

● *Le retour au lyrisme.*

APRES une trentaine d'années consacrées à la lutte pour la justice, à la défense de la classe ouvrière, à la dénonciation des abus et des mesquineries, Jacques Gaucheron, d'humeur plus élégiaque, chante les joies et les peines avec une infinie délicatesse, dans *A nous deux l'amour*. Ce lyrisme ne milite pas : il rayonne de ses propres évidences.

Le cœur mouillé
Comme un poisson volant qui reste en l'air

Comme le feu sur l'eau

Comme rien au milieu de rien
Dans une cruche vide

Citerne aux eaux perdues la pluie
Au fond des yeux

Le mot pleuvoir est une maladie
Que le soleil ne guérit pas

C'est le crachin dit la voisine
Le cœur mouillé.

ALAIN BOSQUET.

★ A NOUS DEUX L'AMOUR, de Jacques Gaucheron. Les Editeurs français réunis, 94 pages, 18 F.

histoire

Du bon et du mauvais usage des conquêtes

● *Les moines franciscains, premiers chroniqueurs de la civilisation mexicaine*

CE que nous enseigne le livre de Georges Baudot, c'est que les textes de l'Apocalypse ont connu un étrange épilogue, lors de la conquête du Mexique par les soldats espagnols. En effet, parmi les moines franciscains que la couronne d'Espagne dépêche vers le Nouveau Monde, l'idée s'impose que le Mexique est le lieu du royaume millénaire prévu par la Bible, ce deuxième âge d'or qui doit succéder aux douloureuses civilisations de l'histoire.

Par quelle voie les franciscains aboutissent-ils à cette conviction ? Il y a longtemps que l'Occident est rongé par les obsessions millénaristes. Toute l'Europe est en proie, depuis la fin du Moyen Age, à la fièvre eschatologique. De l'Auvergne à la forêt tchèque, on a vu se rassembler des hordes d'hallucinés. Dix fois, et dans les transes, a été jouée la répétition générale de la lutte du Bien et du Mal. Cent fois, on a attendu la résurrection du Christ et la venue du ciel sur la Terre.

La découverte du Mexique a une conséquence imprévue. Les hantises millénaristes traversent, elles-aussi, l'Océan et colonisent les nouvelles terres. Pour les franciscains, le doute n'est pas permis. La volonté divine a élu, comme théâtre du combat ultime, le Mexique, ce Mexique qui éblouit Cortès et ses soldats, avec ses palais superbes, ses jardins et ses plans d'eau, ses monuments fous, le faste de la cour de Motecuhzoma.

Il y a, bien sûr, un inconvénient : c'est la religion des Mexicains. Non seulement elle ignore le Christ mais elle est répugnante avec sa cruauté, son idôlatrie, sa manie des sacrifices humains. Malgré tout, les moines franciscains qui suivent la première vague de la conquête ne s'alarment pas trop. Tout au contraire : les Indiens ne sont-ils pas les derniers Gentils, jusqu'alors dissimulés par l'impénétrable volonté divine, des Gentils que l'Espagne vient de débusquer dans leur cache et dont la découverte est bien le signe que l'heure des derniers temps à sonné.

Des travaux arrivés à l'état de ruines

Le chemin est tracé : si l'on entend hâter l'avènement du royaume millénaire, il convient certes d'extirper la fausse religion, mais il faut se garder de détruire la civilisation indienne. On débusquera Satan mais on préservera le peuple prédestiné. D'où l'extrême tolérance des moines franciscains pour ces indigènes que les soldats auraient plus volontiers asservis ou détruits.

Les moines ne chôment pas. Ils apprennent les langues indigènes. Ils traduisent en *nahuatl* les grands textes sacrés chrétiens. Ce n'est pas suffisant encore. Ils s'emploient à reconstituer l'histoire de l'ancien Mexique. Ils décryptent les calendriers. Ils débrouillent les généalogies, étudient les religions et les rites, analysent les mœurs et les coutumes — bref, ils sont condamnés à organiser une vaste enquête ethnologique. Et Georges Baudot étudie ici les grandes figures des ethnologues franciscains : Fray Andrés de Olmos, Fray Toriblo de Benavente Motolinia, Fray Francisco de Las Navas et, plus tard, Fray Bernardino de Sahagun.

Œuvre scientifique d'une valeur extraordinaire que celle de ces chercheurs de l'âge d'or. Le malheur est que leurs travaux nous sont arrivés à l'état de ruines. Nous en connaissons des lambeaux, à peine de quoi rêver sur le formidable monument englouti : c'est en effet que l'activité des moines, leur entêtement à respecter le génie des civilisations indiennes, leur impatience millénariste, enfin, ont alarmé la couronne espagnole au point qu'en 1677 les œuvres des franciscains sont interdites, mutilées, vouées à l'oubli.

Le livre de Baudot est remarquable par son ampleur et sa rigueur. Sa lecture est malheureusement très aride. La reconstitution minutieuse du destin des moines, l'analyse des bribes de textes qui nous restent, une langue sèche et érudite, enfin, découragent les non-spécialistes. Et, comme par malice, les nombreuses citations en espagnol ne sont pas traduites. Sans négliger alors ce livre capital, on se prend à imaginer un autre livre : un texte allégé, lyrique, et qui saurait dire la passion et la ferveur dont furent animés les moines.

GILLES LAPOUGE.

★ UTOPIE ET HISTOIRE DU MEXIQUE. Les premiers chroniqueurs de la civilisation mexicaine (1520-1569), de Georges Baudot, Privat, 554 p., 120 F.

Les mésaventures de Maximilien

DE A à Z, c'est une très vilaine histoire, et on est même retenu de plaindre les deux principaux protagonistes, tant ils ont contribué à leur propre malheur.

Il est vrai que la situation au Mexique, depuis 1821, est de plus en plus confuse, une guerre civile endémique y opposant conservateurs et libéraux, qui se pourchassent au pouvoir et dévastent le Trésor public, sans compter les biens du clergé. Mais quelle idée a la France d'y fourrer son nez, vite lâchée par l'Espagne et l'Angleterre, peu soucieuses d'aller contre la doctrine de Monroe en un territoire américain ? Juarez, sur son sol, lui opposera une espèce de guerre sainte qui aboutira au résultat qu'on sait : le Mexique aux Mexicains.

L'idée d'implanter, dans ce guêpier, une dynastie fondée par un prince européen paraît une



vraie folie. Napoléon III s'y lance pourtant tête baissée : un sale contentieux financier, dans lequel Morny se trouve fortement compromis, existe entre les deux pays. Plus exaltée encore l'impératrice, prise d'une espèce de frénésie à la pensée de gagner ainsi quelque gloire. L'Empire se déshonorera en abandonnant la partie quand le pion qu'il avait avancé n'était pas encore perdu, et le sera, de ce fait, inéluctablement. Mais dans ce jeu lamentable une autre femme porte une responsabilité écrasante.

Charlotte, en effet, se révèle comme le moteur d'une lamentable aventure humaine, celle de l'inconsistant Maximilien, et les soixante années de démence dont elle a payé ses fautes n'effacent pas que cette « tragédie de l'ambition » — comme l'écrit justement Castelot — soit en grande partie son œuvre. Peu avant la fusillade de Queretaro, le général Miramon, recevant l'ultime visite de son épouse, la conduisit à Maximilien. « *Je suis ici parce que je n'ai pas voulu écouter l'avis de cette femme...* — *Je suis ici parce que j'ai écouté l'avis de la mienne* », rétorqua Maximilien. On ne saurait dire plus juste.

Cette petite-fille de Louis-Philippe, une chimérique, rongeait son frein à Miramar, après l'expérience ratée au gouvernement de Lombardo-Vénétie. Prise au piège de son désir de puissance et d'illusions entretenues par Gutierez de Estrada et José-Manuel Hidalgo, deux Mexicains en exil depuis si longtemps que la réalité politique, dans leur pays, leur échappait, amoureuse d'un mari dont le frère, François-Joseph, ne demande qu'à se débarrasser (et il le fera en l'acculant au pacte de famille, radicale spoliation matérielle et morale), elle ne saura ni lui insuffler l'énergie et la hauteur de vue qui lui font défaut ni, personnellement, éviter les bourdes qui aggravent les atermoiements de Maximilien devenu empereur.

A-t-elle su, au moins, résister aux avances du général Van der Smissen, chef de la légion belge au Mexique ? Nous ne l'apprendrons peut-être jamais ; mais nous tenons désormais de source sûre — le roi Léopold III de Belgique lui-même l'a déclaré à l'auteur — que ce Van der Smissen était le père du général Weygand, dont les origines mystérieuses ont tant fait couler d'encre.

On perd un peu pied, parfois, dans ce gros livre nourri de citations tirées de correspondances du temps, souvent inédites. Est-ce la faute de l'auteur, qui a voulu trop de références, ou celle du sujet, d'une complexité extrême ? Il reste que les personnalités sur le devant de la scène sont bien campées psychologiquement, sur un fond de boue et de sang qui leur confère une espèce d'aura romanesque.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ MAXIMILIEN ET CHARLOTTE. — LA TRAGEDIE DE L'AMBITION, d'André Castelot. Librairie académique Perrin, 616 pages, 68 F.



3

INEMA

هكذا من الأصل





l'Avant scène = 3 REVUES

THEATRE

1 000 pièces publiées • 2 numéros par mois **10 F**
Chaque numéro contient : une pièce en trois actes de l'actualité de Paris ou de province, une pièce en un acte ou une fiche technique et une chronique de l'actualité théâtrale, nombreuses photos. (Les 233 premiers numéros sont épuisés).

- **Abraham et Samuel (548)** — Victor Haïm
- **Acapulco Madame (598)** — Yves Jamiaque
- **Ah Kiou (581)** — Lou Sin / B. Chartreux, J. Jourdheuil
- **Alice dans les jardins du Luxembourg (461)** — Romain Weingarten
- **Amorphe d'Ottenburg (495)** — J.-C. Grumberg.
- **Amour (L') fou (589)** — André Roussin
- **Amours (Les) de Jacques le Fataliste (466)** — F. Huster d'après Diderot
- **Amacœur (L') (545)** — Pierrette Bruno
- **Barbier (Le) de Séville (457)** — Beaumarchais (avec des notes de mise en scène d'André Barsacq).
- **Biedermann et les incendiaires (587)** — Max Frisch / Ph. Pilliod
- **Butley (547)** — Simon Gray / Matthieu Galey
- **Carola (597)** — Jean Renoir
- **Cavalier (Le) seul (533)** — Jacques Audiberti
- **Ce formidable bordel (542)** — E. Ionesco.
- **Célestine (La) (566)** — Fernando de Roja / Pierre Laville
- **C'est pitié qu'elle soit une putain (565)** — John Ford / Ch. Barry
- **Chambre (La) mandarine (553)** — Robert Thomas
- **Cher Antoine (455)** — Jean Anouilh
- **Ciel (Le) de lit (477)** — J. de Hartog, Colette.
- **Claque (La) (525)** — André Roussin.
- **Comment harponner le requin (548)** — Victor Haïm.
- **Comte (Le) Oderland (493)** — Max Frisch / H. Bergerot.
- **Conversation dans le Loir et Cher (531)** — Paul Claudel / Silvia Monfort.
- **Couteau (Le) (341)** — Jacques Perret.
- **Création (La) du monde et autre bisness (552)** — Arthur Miller / Jean Mercure
- **De Moïse à Mao (539)** — Grand Magic Circus.
- **Désir (Le) attrapé par la queue (500)** — Picasso.
- **Des souris et des hommes (589)** — J. Steinbeck / M. Duhamel.
- **Double jeu (458)** — Robert Thomas.
- **Dreyfus (543)** — Jean-Claude Grumberg.
- **Ennemis (Les) (475)** — M. Gorki.
- **Entretien avec le professeur Y (584)** — Céline / J. Rougerie.
- **Et à la fin était le bang (551)** — René de Obaldia.
- **Etoile (L') au front (476)** — Raymond Roussel.
- **Eventail (L') (570)** — Carlo Goldoni / Daniel Ceccaldi.
- **Folle Amanda (482)** — Barillet et Grédy.
- **Frères (Les) Karamazov (481)** — Dostoïevski / J. Copeau.
- **Grande (La) enquête de François Félix Kulpa (460)** — Xavier Pommeret.
- **Homme (L') en question (546)** — Félicien Marceau.
- **Honni soit qui mal y pense (517)** — Peter Barnes / C. Roy.
- **Il Campiello (596)** — Carlo Goldoni (Piccolo Teatro Milano).
- **Isaac et la sage femme (600)** — Victor Haïm
- **Jésus Fric supercrack (505)** — Alain Scoff.
- **Jeux de massacre (472)** — E. Ionesco.
- **Juif (Le) de Malte (588)** — Marlowe / Max Denès, Fr. Rey.
- **L.S.B. Le Salamandres'Business (606)** — Xavier-Agnan Pommeret
- **Légume (Le) (515)** — F.-S. Fitzgerald / J.-L. Dabadie.
- **Locataire (Le) (483)** — Joe Orton / E. Kahane.
- **Lucrèce Borgia (574)** — Victor Hugo.
- **Mais qu'est-ce qui fait courir les femmes, la nuit à Madrid ? (528)** — Calderon de la Barca / D. Ceccaldi.
- **Mal (Le) d'amour (G 1)** — Marcel Achard.
- **Marchand (Le) de Venise (253)** — Shakespeare / C.A. Puget
- **Mari (Le), la femme et la mort (544)** — André Roussin.
- **Menteur (Le) (451)** — Goldoni / P. Sabatier.
- **Monsieur Amilcar (560)** — Yves Jamiaque.
- **Monsieur Barnett (559)** — Jean Anouilh.
- **Monsieur Teste (558)** — Paul Valery / Pierre Franck
- **Ne réveillez pas Madame (508)** — Jean Anouilh.
- **Passion (La) d'Anna Karénine (592)** — Tolstoï / Gabriel Arout.
- **Passion du Général Franco (586)** — Armand Gatti.
- **Poissons (Les) rouges (478)** — Jean Anouilh.
- **1er (Le) (529)** — Israël Horovitz / C. Roy.
- **Prince (Le) de Hombourg (G 2)** — H. von Kleist / J.-L. Curtis.
- **Quand nous nous réveillerons d'entre les morts (599)** — H. Ibsen.
- **Rapport (Le) dont vous êtes l'objet (486)** — Havel / Milan Kepel.
- **Richard III (502)** — Shakespeare / J.-L. Curtis.
- **Reine (La) de Césarée (523)** — Robert Brasillach.
- **Rubezahl, scènes de Don Juan (534)** — O.V. de Lubicz-Milosz.
- **Secrets (Les) de la comédie humaine (563)** — Félicien Marceau
- **Sémiramis (297)** — Marc Camoletti
- **Tata ou l'éducation (491)** — Jacques Borel.
- **Toi et tes nuages (468)** — Eric Westphal.
- **Tournant (Le) (555)** — Françoise Dorin.
- **Tourniquet (Le) (520)** — Victor Lanoux.
- **Tout contre un petit bois (595)** — Jean-Michel Ribes.
- **Un certain Monsieur Blot (252)** — Robert Rocca d'après P. Daninos.
- **Un pape à New York (509)** — John Guare / J. Sigurd.
- **Veuves (Les) (571)** — F. Billetdoux.
- **Viens chez moi, j'habite chez une copine (564)** — Luis Rego, D. Kaminka.
- **Visite (La) (562)** — Victor Haïm
- **Vol au-dessus d'un nid de coucou (536)** — Dale Wasserman / J. Sigurd.

Parmi les numéros spéciaux Théâtre :

Ces numéros sont des numéros doubles qui doivent être décomptés pour 2 numéros dans votre sélection.

- **Comédie-Française (409/410)** — Les femmes savantes (Molière). Un caprice (Musset).
- **Jean Anouilh (282/283)** — Becket ou l'honneur de Dieu. La foire d'empoigne.
- **Jules Romains (521/522)** — La scintillante. Knock.
- **Montherlant (379/380)** — L'exil. Malatesta.
- **Siècle d'or (386/387)** — Périclès (Shakespeare). Merveilles et mystères (P. Calderon). La tragédie de la vengeance (C. Tourneur)
- **Théâtre du Soleil (526/527)** — 1789. 1793. Ariane Mnouchkine

CINEMA

300 films publiés • 2 numéros par mois **10 F**
Chaque numéro contient : un long métrage : dialogues in extenso et découpage plan à plan après passage à la table de montage, nombreuses photos, et en supplément : « Cinémathèque » : courts-métrages, dossiers, archives, documents, filmographique, ou « Anthologie » : études consacrées aux « grands » du cinéma. La plus importante collection internationale de textes et découpages intégraux.

- **Affiche (L') (174)** — Frank Cassenti.
- **A l'est d'Eden (163)** — Elia Kazan.
- **Anne et les loups (152)** — Carlos Saura.
- **Aurore (L') (148)** — Murnau.
- **Bal (Le) des vampires (154)** — Roman Polanski.
- **Cérémonie (La) (136)** — Nagisa Oshima.
- **Ce soir ou jamais (9)** — Michel Deville.
- **Chinoise (La) (114)** — J.-L. Godard.
- **Communion (La) solennelle (185)** — René Féret
- **Contes (Les) de la lune vague (179)** — Kenji Mizoguchi.
- **Coup (Le) de grâce (181)** — Volker Schlöndorff.
- **Cousin, cousine (184)** — Charles Tacchella.
- **Cris et chuchotements (142)** — Ingmar Bergman.
- **Deux (Les) anglaises et le continent (121)** — François Truffaut
- **Dix mille soleils (87)** — Feranc Kosa.
- **Doigts (Les) dans la tête (157)** — Jacques Doillon
- **Enigme (L') de Kaspar Hauser (176)** — Werner Herzog.
- **Epouvantail (L') (140)** — Jerry Schatzberg.
- **Fantôme (Le) de la liberté (151)** — Luis Bunuel
- **Gaucher (Le) (141)** — Arthur Penn.
- **Gentleman Jim (167)** — Raoul Walsch.
- **Horloger (L') de Saint-Paul (147)** — Bertrand Tavernier
- **Johnny Guitar (145)** — Nicholas Ray.
- **Jour (Le) se lève (53)** — M. Carné / J. Prévert.
- **Juge (Le) et l'assassin (170)** — Bertrand Tavernier.
- **Lola Montès (88)** — Max Ophuls.
- **Léon Morin, prêtre (10)** — J.-P. Melville.
- **Mado (180)** — Claude Sautet.
- **Main basse sur la ville (169)** — Francesco Rosi.
- **Marquise (La) d'O (173)** — Eric Rohmer.
- **Mécano (Le) de la « Général » (155)** — Buster Keaton.
- **Meilleure (La) façon de marcher (168)** — Claude Miller.
- **Monsieur Klein (175)** — J. Losey.
- **Monsieur Ripois (55)** — René Clément.
- **Moi, Pierre Rivière... (183)** — René Allio.
- **Mort d'un cycliste (34)** — J.-A. Bardem.
- **Opéra (L') de quatre sous (177)** — Georg Wilhelm Pabst.
- **Rome, ville ouverte (71)** — Roberto Rossellini.
- **Salut l'artiste (146)** — Yves Robert.
- **Sept (Les) Samouraïs (113)** — Akira Kurosawa.
- **Shock Corridor (54)** — Samuel Fuller.
- **Une vie difficile (182)** — Dino Risi.
- **Un Hamlet de moins (178)** — Carmelo Bene.
- **Un homme dans la foule (40)** — Elia Kazan.
- **Vincent, François, Paul et les autres... (153)** — Claude Sautet.
- **Violence et passion (159)** — Luchino Visconti.
- **Voleur (Le) de bicyclette (76)** — Vittorio de Sica.
- **Voyage (Le) des comédiens (164)** — Théo Angelopoulos.
- **Vraie (La) nature de Bernadette (130)** — Gilles Carle.

Parmi les numéros spéciaux Cinéma :

Ces numéros sont des numéros doubles qui doivent être décomptés pour 2 numéros dans votre sélection.

- **Animation (149/150)** — La Planète sauvage (R. Laloux, R. Topor).
- **Allio (143/144)** — Rude journée pour la reine.
- **Cocteau (138/139)** — La belle et la bête. Le Baron fantôme.
- **Fantastique (160/161)** — Le Cabinet du Dr. Caligari. (Robert Wiene). Le cauchemar de Dracula. (Terence Fisher). Freaks. (Tod Browning).
- **Pagnol (105/106)** — Le Schpountz. Les Lettres de mon moulin (extraits).
- **Stroheim (83/84)** — Les Rapaces (intégral 9 heures).
- **U.R.S.S. (42)** — La ballade du soldat. (G. Tchoukhraï). J'ai vingt ans. (M. Kouziev).

OPÉRA

6 numéros par an **20 F**
Cahiers cousus dos carré. Chaque numéro contient : le texte intégral bilingue d'un opéra avec études, un commentaire musical et littéraire, l'œuvre à l'affiche, discographie, bibliographie et très nombreuses photos.

1976
1 - **La Flûte enchantée**
2 - **Faust,** (Gounod)
3 - **Otello**
4 - **Aïda**
5 - **Orfeo**
6/7 - **L'Or du Rhin** (numéro double)

1977
8 - **La Walkyrie**
9 - **Pelléas et Mélisande**
10 - **Fidelio**
11 - **Tosca**
12 - **Siegfried**
13/14 - **Le Crépuscule des Dieux** (février 1978).

Envoi gratuit sur demande :
☐ Catalogue complet des pièces et films disponibles.
☐ Documentation sur tous les numéros Opéra.
☐ Documentation sur les Albums Diapositives : Renoir, Eisenstein, Welles, Godard, Fellini, Bunuel, Bergman, Western.
☐ Documentation sur l'Anthologie du Cinéma (9 tomes).
☐ Catalogue de la Collection livres « Les Introuvables » (150 titres).

BON POUR UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE

à retourner avant le 31 décembre 1977 à l'Avant-Scène 27 rue Saint-André-des-Arts
75006 Paris en joignant le titre de paiement (chèque bancaire ou CCP Paris 735300 V)

une collection à prix réduit
5 numéros à choisir Théâtre et Cinéma (1)
franco de port 30 F (au lieu de 50 F) ;
étr. 35 f (au lieu de 60 F)

un tarif d'abonnement exceptionnel
si en même temps vous vous abonnez, vous déduirez cette somme du prix de l'abonnement.

Je désire recevoir les 5 numéros suivants (noter seulement le numéro indiqué sans répéter le titre de la pièce ou du film) .... (2)

Et je souscris un abonnement préférentiel en déduisant le prix de la collection choisie, soit :

Théâtre (20 numéros) **100 F** (130 F — 30 F) ;
étr. **139 F** (174 F — 35 F).
Cinéma (20 numéros) **110 F** (140 F — 30 F) ;
étr. **145 F** (180 F — 35 F).
Théâtre + Cinéma (40 nos) **200 F** (230 F — 30 F) ; étr. **275 F** (310 F — 35 F).
Opéra (6 numéros) **69 F** (99 F — 30 F) ;
étr. **105 F** (140 F — 35 F).

Je vous règle donc : .... F
numéros .... F
abonnement exceptionnel .... F

Total .... F

(1) Attention : les numéros spéciaux comptent chacun pour deux numéros normaux dans votre sélection.
(2) Une quantité plus importante peut être commandée, mais au prix normal : numéro simple 10 F, numéro double 20 F (étr. 12 et 24 F). Opéra : numéro simple 20 F, numéro double 40 F (étr. 24 et 48 F).

NOM ET PRÉNOM (M, Mme ou Mlle) ....
....
ADRESSE ....
....

étude

CES FEMMES QUI

Il n'y a pas de paradis

AU fil des rayonnages, sur les étalages des libraires, de plus en plus de livres écrits par des femmes. C'est la mode, dira-t-on. N'est-ce pas le signe d'une question de fond posée par notre époque ? Celle de la parole des femmes, de leur création écrite, de leur émergence parmi les images qu'une société donne d'elle-même.

Depuis le développement en France du Mouvement de libération des femmes, dont témoigna en 1970 le numéro spécial de la revue *Partisans*, intitulé *Libération des femmes, année zéro* (François Maspero), les ouvrages collectifs où s'entrelacent des voix féminines multiples constituent un champ d'expression nouveau.

Cela signifie-t-il que la parole soit largement donnée aux femmes ? En 1974, un numéro spécial des *Temps modernes*, qui proclamait « Les femmes s'entêtent », se concluait sur une postface amère : « *Notre corps bafoué, mutilé, est censuré à tout champ, tout vent, tout horizon de papier, qu'il s'agisse de livres, de journaux, de revues.* » Aujourd'hui, certaines de celles qui participèrent à cette œuvre commune, et qui la continuent en rédigeant dans *les Temps modernes* la rubrique du « Sexisme ordinaire », persistent à dire que l'accès des femmes aux médias ne va toujours pas de soi. Ainsi, Cathy Bernheim et Liliane Kandell, dont le nom figure au sommaire de la plupart des textes collectifs du mouvement (*Libération des femmes, année zéro, Livre de l'oppression des femmes, Face à femmes...*), soulignent-elles avoir « *beaucoup de problèmes pour transmettre des informations ou publier des textes* ».

Derrière chaque ouvrage publié se cache une réalité souvent rude. Il suffit d'interroger les femmes qui écrivent : Charlotte Calmis pour ses poétiques *Chants roux de la femelle* (librairie Saint-Germain-des-Prés). Andrée Michel pour son étude *la Condition de la Française d'aujourd'hui* (Denoël-Gonthier), Victoria Thérame pour les douze romans qui précédèrent *Hosto-Blues* (Des Femmes), et qui ne trouvèrent pas d'éditeur, ainsi que celles (connues seulement par leur prénom : Anne, Annie Christine, Vicky, Toby, etc.) qui participèrent aux ouvrages collectifs, toutes avouent sans détours avoir eu maille à partir avec le bastion de l'édition. Des manuscrits renvoyés porteurs de l'immuable « *ne convient pas au style de la maison* » aux remarques discrètes sur l'opportunité de « *déterrer la hache de guerre* », aucune qui n'ait de souvenir drôle-amer de ce véritable « passage de la ligne de feu ».

Pourtant, confrontés à la persistance du « mouvement », beaucoup d'éditeurs encore réticents il y a sept ans semblent maintenant prêts à reconnaître son existence. Serait-ce une mutation ? Nombre de femmes voient dans ce changement d'attitude la recherche d'une nouvelle et substantielle source de revenus. Annette Lévy-Willard, journaliste qui écrit aussi bien dans *Marie-Claire* que dans *Libération*, estime que « *si les éditeurs-hommes décident de la publication de tels manuscrits, ce ne peut être que parce qu'ils sont contraints et forcés par des filles qui ne cessent de les assiéger* ».

A l'ère des livres isolés a succédé l'âge des collections de livres de femmes. Tour à tour considérée comme un « progrès » ou comme une « aumône », voire comme un « *ghetto d'un genre nouveau* », l'idée n'a pas que des adeptes. Cathy Bernheim et Annette Lévy-Willard y croyaient suffisamment pour proposer un projet de collection mettant au premier plan la liberté de décision et l'autonomie du budget par rapport aux autres activités de la maison d'édition qui l'abriterait. Elles ont promené cette idée dans le Paris des éditeurs. En vain.

Car pour qu'un livre vive il ne suffit pas de le publier. Il faut aussi le diffuser et le « promouvoir ». D'où le rôle décisif du budget imparti à chaque titre. Et la constatation : « *Tirés en nombre limité, les livres de femmes bénéficient rarement d'un investissement publicitaire, sauf* a posteriori... *si ça marche... et encore !* » Pratique dont témoignent « *le premier ouvrage collectif du mouvement,* Libération des femmes, année zéro, *qui a dû être tiré en trois éditions successives avant d'être imprimé en format de poche* », *ainsi que le pavé doré de Doris Lessing (Albin Michel), qui dut attendre d'avoir atteint douze mille exemplaires et d'avoir reçu un prix pour figurer en encarts publicitaires* ».

Tributaire d'un fragile « bouche-à-oreille », la réussite d'un livre de femme n'est-elle donc pas un risque ? Ne suppose-t-elle pas qu'un pari — peut-être généreux — soit lancé par l'éditeur ? « *Si peu !* explique Thérèse Clerc, du parti féministe unifié. *La plupart des livres de femmes publiés en France sont en fait des traductions de titres ayant déjà eu de forts tirages ailleurs. On exploite un filon. Il y a très peu de témoignages sur le vécu immédiat de la Française moyenne. Cette absence de ce qui, au fond, nous préoccupe le plus n'est pas innocente.* » Çà et là, des femmes qui lisent font remarquer : « *Le jour où les éditeurs combleront ce manque, qui est aussi un manque à gagner, ils feront de l'or en barres...* » « *A moins*, souligne l'une d'entre elles, *que cette lacune ne confirme le fait que l'on ne doive pas parler des problèmes vrais* ».

En 1974, « des » femmes issues des groupes du M.L.F., le groupe Psychanalyse et Politique, ont fondé à Paris une maison d'édition et une librairie, fonctionnant de manière collective. Le projet initial de « *des femmes* » était de publier « *tout le refoulé, le censuré, le renvoyé très concret des maisons d'éditions bourgeoises* ». Elles souhaitaient que les femmes puissent prendre la plume « *sans avoir à demander d'autorisation, loin des idées séduisantes et commerciales et des examens d'écriture* ».

En l'espace de trois années, elles ont publié une centaine d'ouvrages appartenant à des genres divers : romans, nouvelles, documents, livres de combat. Leurs titres se sont imposés auprès du public et certains ont révélé des écrivains tels que Victoria Thérame et Chantal Chawaf.

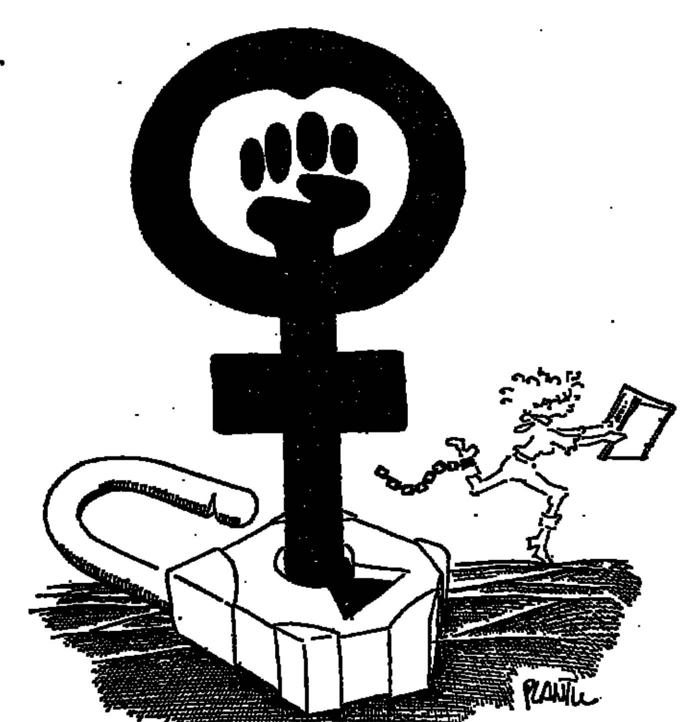
Est-ce le paradis des femmes-auteurs ? Pas exactement, semble-t-il, puisqu'on en est là aux procédures judiciaires : procès devant les prud'hommes pour un conflit du travail avec Barbara-Mireille Dekoninck, déboutée de sa plainte le 22 juin dernier mais qui a fait appel ; procès en diffamation, intenté cette fois par les Editions elles-mêmes contre deux de leurs anciens auteurs et quelques autres, pour une bande vidéo reproduite dans un tract, « *Il ne fait pas chaud ou une édition contre des femmes* », qui faisait publiquement état de certains différends. Frappée d'abord de nullité pour un vice de procédure, la citation vient d'être reconduite et le procès renvoyé.

Qu'entend-on reprocher aux éditions Des femmes, dans les autres groupes du M.L.F. ou parmi d'anciennes compagnes qui les ont quittées : une intransigeance théorique qui se serait accompagnée d'anathèmes et d'exclusions, un langage « élitiste » qui reste obscur au plus grand nombre, un fonctionnement antidémocratique dû à l'influence prise par l'une d'entre elles, enfin, un programme d'édition qui ne diffère pas sensiblement de ceux des éditeurs traditionnels et de leur dilection pour le « *prêt à penser classique, tissé d'horizons lointains et de goût commercial* ».

Pour certaines femmes en lutte, éditions « *des femmes* » et éditeurs établis conduiraient donc à une même impasse. Militantes de la première heure, membres de la Ligue du droit des femmes, auteurs, entre autres ouvrages, de *Histoires du M.L.F.*, Annie de Pisan et Anne Tristan disent avoir opté sans plaisir pour le système d'édition traditionnel « *parce que, là au moins, il n'y a pas d'erreur sur la marchandise. On sait où l'on va* ». Les mêmes se réjouissent de la multiplication des lieux d'édition parce que, disent-elles, « *le M.L.F. doit sa richesse et sa vitalité à sa diversité, que le mouvement est une mosaïque de groupes qui convergent vers le même but, mais ne forment en aucun cas un corps unitaire, chapeauté par un groupe, une tête et une théorie* ».

Ainsi, malgré l'ampleur que prend aujourd'hui la publication des livres de femmes, nombre d'entre elles en sont encore à souhaiter d'autres lieux où inscrire leur prise de conscience et leur volonté de libération.

MICHÈLE SOLAT.



(Dessin de PLANTU.)

« des femmes » répondent par la pratique

LES éditions « *des femmes* » n'ont pas voulu répondre à notre questionnaire. Une fois de plus, elles se démarquent. Elles veulent être « ailleurs » dans le mouvement effervescent des femmes en lutte.

Leur position, quand elles la définissent par écrit, n'est pas facile à saisir. Ainsi, ce texte sibyllin où, dans *l'Histoire du féminisme français* qu'elles ont publiée, elles expliquent leur absence du volume :

« *d'un geste politique délibéré, nous avons voulu ne pas figurer dans cette histoire du Féminisme, nécessaire et cependant utile la publication de ce passif.*

» *histoire du Féminisme qui ainsi, ici, se détermine à remarquer en son envers l'autre contre-face du vieux, l'Humanisme, celle qui du discours du fils (la fils) narcissique ne prend effet d'écriture qu'à dénier, refouler, censurer pour l'exploiter, le lieu forclos, désormais incontournable, du corps de la mère.*

» *nos pratiques dans ce mouvement, sociales-politiques, théoriques ne reviendront jamais au même (quoique tant veuillent s'y méprendre et coûte que coûte* (sic) *ces malentendus).*

» *motif questionnant d'analyses, notre lieu, imprenable.* »

Comme manifeste, on ne fait pas mieux !

Quand on les interroge, les choses vont un peu plus simplement, sans s'éclaircir toutefois de façon très nette : le groupe a une orientation politique précise, il refuse le « féminisme » qui revendique seulement l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Cette revendication doit être dépassée. Par un bouleversement plus fondamental. Des institutions ? Des mentalités ?

A ces questions, « *des femmes* » ne répondent qu'une chose : il faut prêcher d'exemple, ce qu'elles estiment qu'elles font. Dépendent-elles d'un patron, d'un père ? Se sont-elles glissées dans un lieu de travail déjà existant avec toutes les concessions que cette insertion comporte ? Non, elles ne comptent que sur leurs propres forces, elles ne dépendent que de leur propre jugement, elles ont créé leur propre lieu de travail. Et, dans cette liberté de choix et d'entreprise, elles sont assurées que nul projet de collection, au sein des maisons d'édition traditionnelles, ne les concurrencera jamais.

Elles ne se donnent pas pour autant comme détenant le monopole des livres où s'inscrivent les luttes féminines. L'expression « des femmes », dans leur esprit, n'a jamais signifié que « quelques femmes ». Quelques femmes qui ne veulent pas que la femme devienne un homme, qu'elle se réduise, comme lui, à une fonction abstraite, à un modèle. Et elles insistent, plus ou moins raisonnablement, sur une spécificité de l'écriture féminine qu'elles voudraient faire apparaître à travers leurs publications. Ce qui leur importe, c'est de faire surgir ce qui a été de tout temps, par la faute d'une civilisation masculine, interdit, refoulé, occulté de l'univers féminin. Elles ne précisent pas ce que sera cette « épiphanie ». Elles en préparent les voies. Elles repoussent trop toute idéologie pour dire de quoi l'apparition sera faite.

En attendant, elles publient. Leurs livres doivent parler pour elles. Ils ne reflètent pas seulement leurs positions indéfinissables. « *des femmes* » prêtent aussi l'oreille à ce qui ne correspond pas à leur projet secret.

Dans leur rentrée de cette année, toujours tardive parce qu'elles ne s'estiment pas talonnées par les prix littéraires, la fiction domine. Deux recueils de nouvelles : *le Spectre du gris*, premier livre de Nicole Ward Jouve, universitaire, dont Monique Petillon dit les qualités en page 22 de ce numéro ; *Marches*, d'Eugénie Luccioni, psychanalyste, qui a donné plusieurs ouvrages au Seuil, dont le *Partage des femmes*, dans la collection « Le champ freudien ». Trois romans, l'un américain, l'autre d'une cinéaste suédoise, Mai Zetterling, le troisième, *Sitt Marie-Rose*, d'Ethel Adnan, qui transpose un fait réel au Liban. Trois documents : un collectif sur la situation des femmes latino-américaines, une série d'entretiens avec des femmes italiennes, *Ecrits, voix d'Italie* et une suite d'entretiens avec des femmes écrivains de là-bas sur *les Brésiliennes*. Un livre de photos de Claude Batho, la pièce de théâtre de Simone Ben Mussa « *la Vie singulière d'Albert Nobbs* », ainsi que *Bambculé* et les derniers textes d'Ulrike Meinhof. Enfin quatre livres d'enfants, dont un conte de George Sand.

Tous les genres, tous les âges, des pays d'origines diverses. A parcourir ce programme nourri et équilibré, y a-t-il une collection de femmes qui puisse, ne serait-ce que par le nombre, rivaliser avec elles ?

JACQUELINE PIATIER.

A bas le sexisme vive l'individu !

IL y a quelques années, Gilles Deleuze, présentant dans « le Monde des livres » un roman d'Hélène Cixous, en recommandait — ironiquement ou non ? — une lecture stroboscopique pour mieux apercevoir ce qui se jouait sur la scène du livre.

Bien qu'Hélène Cixous soit une des têtes que se paie Annie Le Brun dans son pamphlet contre « le néo-féminisme », une même lecture stroboscopique — c'est-à-dire en rapide survol, pour saisir seulement les reliefs et le mouvement général — s'impose pour son ouvrage. Ce faisant, on n'en retient que les aspérités — j'entends par là les attaques qui surprennent — et quelques vérités qui flattent délicieusement le bon sens.

Je passerai vite sur les attaques, parce que l'éditeur les a soigneusement tirées du texte pour en composer son prière d'insérer. Une façon de crier bien fort au chaland : Voilà un livre qui met au pilori Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, Xavière Gauthier, Benoîte Groult, Annie Leclerc, auxquelles il faut ajouter Luce Irigaray, Julia Kristeva, Monique Wittig et quelques autres. Toutes les néo-féministes sont sans nuances mises dans le même sac.

Coupables de quoi ? D'abord, de soutenir une mauvaise cause : le sexe contre l'individu. La femme n'a pas à se réaliser en tant que femme, mais en tant qu'être, et se réaliser consiste à forcer ses limites, non à se renfermer dans son sexe. On n'est pas loin de suivre Annie Le Brun dans ses conclusions.

Coupables ensuite, vis-à-vis de cette cause même, de la soutenir mal en ressuscitant le vieux mythe de l'éternel féminin, du mystère féminin, d'une spécificité de la pensée (?), de la sensibilité (?), de l'écriture (?) féminines. Et là, Annie Le Brun se donne facilement beau jeu en montrant, à coup de citations plus que d'analyses, toutes ces plumes qui, trempées dans « *leurs encriers vaginaux* », inondent leurs textes des flots du sang menstruel.

Il y a donc de quoi respirer dans ce livre et même le bon air de l'amour fou. On l'a compris, Annie Le Brun parle au nom du surréalisme et de ses prophètes qu'a profanés naguère Xavière Gauthier en les traitant de phallocrates.

Mais il faut parcourir à pas de géant ce pamphlet pour ne pas se noyer dans une démonstration qui égare à vouloir trop prouver et dans une prose où surabondent les métaphores. Annie Le Brun excelle à commettre les fautes qu'elle reproche aux autres : la logorrhée surréaliste dont elle abuse ne vaut guère mieux que « *la logorrhée psych et po* » qu'elle attaque, « *l'inquiétante mystique de la féminité* » qu'elle dénonce n'est pas plus vague que la mystique de la poésie, le grand voyage ou « *la rencontre avec l'horizon symbolique* » qu'elle préconise ; quand elle arrête à Louise Michel et à la Commune le féminisme authentique, celui de la conquête des droits, elle ne tient pas plus compte de l'histoire et de la réalité que celles en qui elle pourfend ces deux tares : enfin, dans son maniement péremptoire de l'injure, elle ne diffère guère du comportement haineux et totalitaire qu'elle dévoile chez ses adversaires.

L'excès engendre l'excès. Mais si l'excès répond à l'excès, comment l'excès finira-t-il ? On voudrait plus de mesure, de simplicité, de raison gardée, dans cette bataille. — J. P.

★ LACHEZ TOUT, d'Annie Le Brun. Le Sagittaires, 180 p., 34 F.

...DITENT DES FEMM...

Comment les responsa... des principales collecti... voient leur rôle

« Autrement dites » (Éditions de Minuit)

« Elles...

هكذا من الأصل

FEMMES ÉDITENT DES FEMMES

Comment les responsables des principales collections voient leur rôle

LE QUESTIONNAIRE

Voici les questions auxquelles ont répondu par écrit les responsables des principales collections :

● Pourquoi une collection de livres de femmes ? Quels sont ses objectifs ?

● Selon quels critères choisissez-vous de publier ou de refuser un manuscrit ?

● Quelles sont pour vous la fonction de l'écriture, du livre *et de l'édition en général, de votre collection en particulier, dans* les luttes menées aujourd'hui par les mouvements de femmes ?

● Vous estimez-vous en situation de « concurrence » envers celles qui animent d'autres collections de livres de femmes, ou envers d'autres maisons d'édition ?

« Femme » (Denoël - Gauthier)

● Fondée par Colette Audry, dirigée par Janick Jossin.

Une soixantaine de titres parus (dont quinze au format de poche), où dominent essais et témoignages, de Betty Friedan à *Rosa Luxemburg*, de Margaret Mead à Kate Millett.

Publié cet automne :

Benoîte Groult : « le Féminisme au masculin ».

A paraître :

Guillemette de Sairigné : « les Françaises et le chômage » (janvier).

Pascal Bonchard : « Romancier à 3 ans » (février).

... Tiam : « la Parole aux ... presses ».

COLETTE AUDRY

La direction de la collection « Femme » m'a été proposée en 1963 par Jean - François Gonthier et Jean-Louis Ferrier. J'ai accepté sur-le-champ, et d'autant plus volontiers que je prévoyais depuis quelque temps le réveil du féminisme.

Je me suis engagée dans cette entreprise avec un seul *projet*, celui d'éditer, de rééditer, de tirer de l'oubli le maximum d'ouvrages écrits par des femmes, concernant généralement (mais non uniquement) leur propre situation dans le monde. Je comptais d'une part sur un effet de *masse*, le recensement de la contribution des femmes à la chose écrite — et sur ce point je n'ai pas besoin de dire que je n'ai pas réalisé le millième de ce que j'avais imaginé — d'autre part, sur un effet *d'impulsion* : il s'agissait d'appeler les femmes à manifester leur présence et à conquérir leur « moitié du ciel ». Sur ce point-là, je suis convaincue que la collection « Femme » a joué son rôle.

Je n'ai été guidée que par deux critères, *tous deux négatifs* : ne jamais publier un livre où se trouvait admis — *explicitement* ou implicitement — quelque chose qui serait une « nature », une « essence » féminine. Ne jamais publier un livre où s'exprimerait *explicitement* l'acceptation de la condition féminine. Explicitement, mais non implicitement cette fois, car il est des récits où rayonne la force féminine, mais dont le personnage a vécu un destin sans se poser de questions. Je pense à *Anna des terres désolées*. De tels récits éveillent chez les *lecteurs le sentiment* d'une profonde injustice et c'est tout ce que je puis souhaiter.

La collection « Femme » a précédé de plusieurs années toutes les collections actuellement existantes sur ce sujet, et, des années durant, elle a mené une vie difficile. *Quand* d'autres collections ont commencé à paraître, je n'ai pas vu en elles des rivales : j'y ai vu le signe qu'enfin le mouvement des femmes prenait son essor.

JANICK JOSSIN

Les objectifs assignés par Colette Audry à la collection « Femme » restent entièrement valables, *mais je* dois les poursuivre dans un contexte nouveau. Lorsque la *collection fut* lancée, il n'existait pas de littérature spécifiquement de femme. Il nous faut vivre désormais en pleine mode de l'écriture féministe.

Engagées, nous publions des livres pour les femmes, mais non pas contre les hommes. *Littérature de femme*, nous publions des livres qui dépassent singulièrement ce *que* l'on appelle d'ordinaire les « préoccupations féminines ». On peut parler *d'économie* dans « Femme » et pas seulement d'économie domestique. On peut aussi parler de l'enfance et pas seulement de « votre enfant », des problèmes des *hommes* et pas seulement des soucis de « votre mari », etc.

Cette volonté d'ouverture nous fait refuser toute contrainte dans la forme : romans, documents, témoignages, études, essais. Nous avons publié tous les genres. L'important pour nous est de publier des textes lisibles et non pas écrits pour et par une petite élite.

« Autrement dites » (Éditions de Minuit)

● Depuis mai 1977. Animée par les femmes-auteurs, sans « directrice » de collection. A publié « la Partagée », de Barbara-*Christine de Commínck*. Cet automne : « Territoires du *féminin* », de Marcelle Marini, essai consacré à Marguerite *Duras*.

LUCE IRIGARAY

Pourquoi une collection? Pour ménager un lieu — parmi d'autres — où des femmes puissent publier leurs textes. Il s'agit de permettre aux *femmes d'accéder* à la pensée, leur pensée, et de la dire dans le langage qu'ainsi elles découvrent, et dont on constate déjà qu'il brouille la carte des genres existants : sciences, philosophie, poésie, fiction, roman... *Ouvrir* un lieu où leur écriture ne soit plus soumise à des critères de lecture traditionnels. Où la place réservée aux femmes dans la culture ne soit pas encore et toujours circonscrite par un système qui les autorise seulement à *accéder* à une certaine littérature en restant des femmes, ou à faire de la science en renonçant à leur sexe. Laisser des femmes se dire et remettre ainsi en question le fonctionnement autoritaire *d'une* langue, *d'une* culture, *d'une* politique qui canalise les différences et ne laisse aucune chance à l'encore inédit.

Cette transgression d'un ordre dominant ne va pas de soi : une collection de femmes, c'est la possibilité pour chaque femme de ne pas se présenter seule face à une machine éditoriale, de n'avoir pas à soutenir seule son travail, son projet, sa lutte. Pourquoi seulement une collec*tion ? Parce que nous ne dispo*sons pas d'assez de capitaux pour faire une maison d'édition.

***

Au nom de quelle loi exercerions-nous une censure? Laisser chaque femme parler là où *elle est revient déjà à participer* à une libération des femmes.

Mais le nombre de livres effectivement publiables dans une petite maison d'édition est limité. Notre choix ira plutôt à ceux qui disent — sous quelque *forme de lutte que ce soit* — l'exploitation individuelle et collective des femmes, et qui n'en *resteront* pas à une simple critique mais qui affirmeront la nécessité d'un autre rapport au *corps*, au langage, au désir. D'un autre mode d'intervention des femmes dans la vie politique. Cela dit, nous ne *publions* rien. Nos choix auront toujours *à être ratifiés par une maison* d'édition : selon ses programmes, sa « tradition », les capitaux *dont elle dispose* et les investissements qu'elle décide ou refuse de faire. Dès lors, une « collection de femmes » est-elle une utopie ? Peut-être...

Ecrire, c'est sans doute inscrire un désir, un vouloir *en lui* donnant une figuration imaginaire. Pour les femmes, cela re*vient souvent* à essayer de survivre dans une société qui les opprime et les annule, et à inventer déjà un autre mode de vie, un autre langage. Ecrire et *franchir* le seuil de la publication permet aux femmes de se trouver et de se *rencontrer entre* elles : de sortir de leur isolement et leur enfermement.

***

Nous souhaitons être complices plutôt que concurrentes ! Donc travailler ensemble pour favoriser l'accès des femmes à l'édition, et *pour nous* aider dans les problèmes qui inévitablement se posent pour nous vis-à-vis d'une tradition éditoriale.

« Elles - mêmes » et « Femmes dans leur temps » (Stock)

● « Elles-mêmes ». Depuis 1973. Est codirigée par Jacqueline Demornex et Claude Daillencourt. Douze titres parus ; les prochaines publications sont annoncées dans le texte.

● « Femmes dans leur temps ». Depuis 1976. Dirigée par Claude Daillencourt. Deux titres parus. (Voir les prochaines publications dans le texte.)

CLAUDE DAILLENCOURT

Bien avant que s'impose toute notion d'édition spécifiquement féminine, Stock avait donné, *dans son catalogue, une place* importante aux femmes : grandes romancières anglo-saxonnes et nordiques, militantes comme Louise Michel ou féministes comme Kate Millet, Susan Brownmiller, Shulamith Firestone...

Dans la ligne de cette tradition, des collections féminines ont été créées. D'abord, la collection « Elles-mêmes » apportée par *Jacqueline Demornex* en 1973, que nous codirigeons depuis 1975, et qui annonce son douzième titre. Elle se définit comme le reflet multiple de la vie féminine d'aujourd'hui. Il s'agit toujours de documents vécus : récits, souvenirs, journaux et même poésie de la vie quotidienne.

Citons quelques succès : dans *Edmée au bout de la table* et *Edmée, la bague au doigt*, Edmée Renaudin apportait un témoi*gnage sur la famille bourgeoise* ; dans *Ma vie en plus*, Françoise Prévost racontait sa victoire sur le cancer. Denise Dubois-Jallais a mis en poèmes la vie de tous les jours dans *Exaltation de la vie quotidienne*.

A venir : une protestation de Françoise Lefèvre contre la condition actuelle de la mère-célibataire et, insolite, un livre autobiographique d'Agatha Christie.

Dans une autre collection, « Femmes dans leur temps », sont présentés des destins féminins exceptionnels situés dans un reportage le plus précis possible sur une époque et un milieu.

Il s'agit soit d'héroïnes peu connues du grand public et que l'auteur révèle (Nathalie Barney dans *Portrait d'une séductrice* de Jean Chalon et Elisabeth Dmitrieff dans *Rouge-Elisabeth* d'Yvonne Singer - Lecocq), soit, au contraire, de femmes célèbres éclairées sous un angle très nouveau (à paraître dans l'année qui *vient* : *les Carnets intimes* de la jeune femme de Dostoïevski, *Colette* par Michelle Sarde, *Greta Garbo* par Françoise Ducout et *Marie d'Argoult ou la naissance d'une journaliste* par Dominique Desanti).

A venir également, une collection « Stock Femmes - Essais » *qui traitera des thèmes féminins* dans leur actualité. Ainsi, Catherine Valabrègue termine actuellement un ouvrage sur la maternité « volontaire » au temps de la contraception.

D'autre part à partir du n° 11 de janvier 1978 nous accueillerons la revue *Sorcières* dirigée par Xavière Gauthier et Anne Rivière...

***

Ce qui nous décide pour *« Elles-mêmes », c'est avant tout* un ton d'authenticité absolue, une écriture spontanée et un *sujet* qui, nous semble-t-il, est attendu par une audience particulière.

Pour « Femmes dans leur temps », le sérieux du travail « historique » sur lequel repose la vie d'une femme et de son époque est déterminant. Si le choix ne procède d'aucune idée préconçue, il fait bien apparaître que toutes les femmes qui se sont forgé un destin *l'ont fait contre* leur temps et leur entourage.

***

L'écriture est, *pour la femme* actuelle, libération en soi dans la mesure où elle lui permet de délivrer un message, et cela quel qu'en soit le registre. Ainsi « Elles - mêmes » offre-t-elle à des femmes qui écrivent souvent *pour la première fois un espace* pour s'exprimer... à la seule condition d'en avoir *le don*. *Il* est à noter qu'aucun de ses titres n'est le produit du magnétophone et n'a fait l'objet de *rewriting !*

***

Pour nous, la question ne se pose pas en terme de concurrence, *mais de complémentarité*. Sans *a priori* aucun, nous sommes attentives à la réalité du vécu féminin. La mutation actuelle provoque une variété de réactions, et nous avons le souci constant de ne pas opprimer ou privilégier telle famille de pensée ou de sensibilité par *rapport* à telle autre.

« Voix de femmes » (Stock 2)

● Née en octobre 1977. Animée par Catherine Erhel, *vingt-sept ans*, traductrice, et par Catherine Leguay, vingt-sept ans, qui travaille à l'hebdomadaire féminin et féministe « Histoires d'Elles ».

Un seul titre paru : « Prisonnières ».

En projet : un ouvrage de Catherine Baker sur les religieuses ; un ouvrage de Leila Pignon sur les violences faites aux petites filles.

Stock 2 est dirigé par Jean-Claude Barreau.

CATHERINE ERHEL et CATHERINE LEGUAY

1) Nous étions très attachées à ce que notre livre *les Prisonnières* soit publié dans une *collection - femmes*, dans un cadre dès l'abord défini comme féminin. C'est comme cela qu'est née l'idée, puis le projet de « Voix de femmes ».

Au moment où se développent des lieux autonomes de rencontres de femmes, *groupes de* femmes, maisons de femmes, journaux de femmes, etc., nous ressentons toutes le besoin d'avoir des lieux de parole qui nous soient *propres, une multi*plicité de lieux, pour une multiplicité de paroles.

Nous espérons que Stock 2, avec son mode de diffusion très *large, favorisera notre désir de* nous adresser à de nombreuses femmes, à celles qui d'ordinaire se tournent plus volontiers vers la presse féminine et familiale que vers les livres, pour trouver réponse à leurs préoccupations, à leurs interrogations.

2) Tout manuscrit peut être intéressant, pour autant qu'il nous paraisse s'inscrire dans la lutte des femmes, dans *leur* recherche d'identité, d'autonomie, dans leur revendication d'existence.

Mais les conditions du marché de l'édition, elles, sont draconiennes...

3) *Il n'est pas certain que* l'écrit, et le livre en particulier, soit un mode d'expression *facilement* accessible aux femmes. Le livre est d'une rigueur et surtout d'un volume qui le rend assez étranger à la vie morcelée, éclatée, des femmes. Une collection-femmes, c'est donc aussi pour nous une façon de nous familiariser avec cet outil qu'est *le livre, de l'adapter* à nos vies et à nos besoins, de nous approprier l'écriture.

4) Le problème des collections-femmes n'est pas de s'arracher les manuscrits des « professionnelles de l'écriture », mais au contraire de susciter des paroles venant de lieux traditionnellement silencieux : les prisons, les couvents, les orphelinats et les foyers, d'autres milieux aussi, *les femmes de la* campagne, les petites-filles, et, pourquoi pas ? nos rêves et nos délires...

Le problème de la concurrence se pose d'autant *moins* que la place des ghettos-femmes chez les éditeurs est très réduite : quatre à six livres par an suivant les maisons. Il y a place pour toutes, et plus encore...

« Le temps des femmes » (Grasset)

● Créée en mai 1976. Dirigée par Danièle Granet, Catherine Lamour et Nina Sutton.

***Trois titres parus, dont* « le Viol », de Marie-Odile Fargier.**

En préparation :

« le Droit à la différence », de Mariella Righini.

DANIELE GRANET
CATHERINE LAMOUR
et NINA SUTTON

« Le temps des femmes » est né d'une rencontre et d'un désir — celui de se retrouver entre femmes, à l'aise pour se parler. Trois journalistes qui avaient suivi des itinéraires un peu différents se sont rencontrées, à trente ans, face à la même interrogation : *comment explorer et faire jaillir* cette partie de nous-mêmes qui, même dans le cadre d'un métier qui nous passionne, restait délaissée, enfouie, niée ? Notre expérience professionnelle nous permettait aussi de nous rendre *compte à quel point ce problème* est devenu celui des femmes. Refusant le discours purement militant qui nous paraissait aussi stérilisant que l'image de « féminité » imposée par la société, nous avons donc cherché à créer un *territoire accueillant où aucune* femme n'aurait à se demander si elle est conforme.

S'il en était besoin, l'histoire de notre dernier livre nous aurait *confirmé la nécessité de* tels lieux. Refusé successivement par deux grands éditeurs parisiens comme trop « bavard », trop « émotionnel », *Gilles, le monde est fou*, récit d'une mère dont le fils est mort à quinze ans, n'a *pas été jugé* conforme à l'image de dignité que le monde se fait *d'une mère éplorée*.

Pourtant ce livre n'est ni un pamphlet ni une radicale mise *en question des hommes*. C'est simplement la vérité la plus intime de cette femme. *Il faut* donc croire qu'il y a, non pas dans la tête, mais dans le cœur d'une femme, des choses qui sont inacceptables aux hommes.

1) Notre collection a trois axes : vécu, actualité, réflexion. Comment choisit-on un livre ? Parce qu'il *nous* parle *et* qu'il nous parle bien. Nous n'avons aucun critère *normatif*.

2) Étant donnés nos buts, il était logique que nous choisissions de travailler au sein d'une grande maison d'édition traditionnelle, ce qui nous permettait d'ouvrir le dialogue avec celles qui ont peur du discours militant. Nous aimerions être de celles qui permettent au mouvement *des femmes de s'élargir*.

3) Les *femmes ont tout* à dire et pas assez d'espace pour le faire. *Pourquoi* nous plier au jeu d'une concurrence qui ne peut que nuire au but qui est *le* nôtre ?

« Le féminin futur » (10 / 18)

● Créée en 1975 par Hélène Cixous et Catherine Clément.

Trois titres publiés :

***« La Jeune Née »*, d'Hélène Cixous et Catherine Clément ; *« le Mal joli »*, de Claude Revault d'Allonnes ; *« la Venue à l'écriture »*, d'Hélène Cixous, Annie Leclercq et Madeleine Gagnon.**

Ne prévoit rien avant l'automne 1978.

CATHERINE CLÉMENT
et HÉLÈNE CIXOUS

Catherine Clément et Hélène Cixous ont refusé de répondre à notre questionnaire en alléguant qu'il ne faisait pas assez *« la distinction entre la pratique de « des Femmes, maison d'édition qui ne compte que sur ses propres forces, et dont le travail est autonome et, d'autre part, les collections insérées dans le système des éditeurs classiques ».*

lettres étrangères

Virginia Woolf par elle-même

(Suite de la page 19.)

George Duckworth était le demi-frère de Virginia et de ses sœurs. « *La chevelure d'un dieu, des oreilles de faune, d'incroyables yeux de cochon.* » Ainsi le décrit-elle. Et : « *C'est vrai qu'il était anormalement stupide.* » La mort de leur mère, le 5 mai 1895, *qui est au centre de ces autobiographies* comme au centre de l'œuvre ; l'insuffisance d'un père tyrannique pour lequel Virginia et les autres enfants éprouvent un subtil mélange de haine et d'amour, de mépris et d'estime ; le fait aussi que George Duckworth est riche alors que les petites Stephen sont pauvres ; la conscience qu'il a, sans rire, de ses devoirs de frère aîné : tout cela fait de lui le chef de famille. Il bénéficie aux yeux de ses sœurs d'être le fils du premier mari et seul grand amour de leur mère. Peut-être aussi d'avoir appartenu au Onze d'Eton. Elles lui pardonnent son snobisme. Et d'avoir, parfois, oublié ses devoirs. Virginia écrit drôlement : « *Oh oui ! quoi que pût faire George par ailleurs, c'était assurément un saint.* »

La mère, si belle et à jamais inoubliée, la sœur préférée Vanessa (à qui elle écrivit, ainsi qu'à son mari, le 28 mars 1941, au matin de son suicide), sont les personnages principaux de ces *instants de vie*, où émergent du néant tant et tant de bonheurs ensevelis, de jeunes et de vieux morts : étés d'autrefois dans la maison de Saint-Ives en Cornouailles ; élégances, prestiges, vestiges d'un Londres englouti.

Enfance dont cette œuvre, comme toutes les œuvres, est née. Il sera possible à un lecteur attentif, à un connaisseur fervent des romans de Virginia Woolf, de déceler ce qui dans *Mrs Dalloway, la Promenade au phare, les Vagues*, a sa source dans ces journées et dans ces nuits des *premières années. Avec ces deux* scènes primitives, origines de l'exigence d'où l'œuvre, à son tour, naquit : « *Des fleurs rouges et violettes sur un fond noir — la robe de ma mère...* » Les vagues qui se brisent, à Saint-Ives, derrière un store jaune : « *J'entends le store traîner son petit gland sur le sol...* » Rien de plus. Assez pour nourrir une vie et une œuvre l'une à l'autre mêlées, jusqu'au jour où cela même ne tient plus face à la nécessité de mourir. Où l'équilibre définitivement se rompt.

Aucune autre allusion qu'unique et très lointaine à sa première tentative de suicide, à sa première crise, à la hantise de la folie, dont la menace de nouveau présente la précipita à la *rivière*, les poches lestées de pierres. Mais, dans ces textes, surtout dans *Réminiscences* et *dans Une esquisse du passé, ses* références à ce qui fut l'enrichissement fondamental de sa vie et sa seule initiation à l'invisible : ce qu'elle appelle des *moments d'être* et qu'il ne faut pas confondre avec les *instants de vie* ; rompant avec l'ouate du non-être dont est fait le courant de la vie, ces illuminations qui révèlent une réalité différente, la seule réalité, plus vraie que l'autre prétendue seule réelle : surréelle, sinon surnaturelle.

L'œuvre tentera de retrouver, de rapprocher, d'exprimer ces impalpables, fugitives, éphémères expériences : « *... Le témoignage d'une chose réelle au-delà des apparences ; et je la rends sensible en la traduisant par des mots C'est seulement en la traduisant par des mots que je lui donne son entière réalité. Cette entière réalité signifie qu'elle a perdu le pouvoir de me blesser ; elle me donne, peut-être parce qu'en agissant ainsi j'efface la souffrance, l'immense plaisir de rassembler les morceaux disjoints.* »

Plaisir analogue à celui que procura au jeune narrateur de *A la recherche du temps perdu* le trouble où le plongea, depuis la voiture du docteur Percepied, la façon dont se déplaçaient les deux clochers de Martinville et la révélation que lui fut la découverte, après avoir essayé de rendre par écrit ce qu'il avait vu et ce qu'il avait ressenti, que « *ce qui était caché derrière les clochers de Martinville devait être quelque chose d'analogue à une jolie phrase...* ».

Virginia Woolf nota un jour : « *J'ai pris un volume de Proust après dîner et puis je l'ai remis en place. Ce fut un moment terrible et cela m'a donné des idées de suicide. Il semble qu'il n'y ait plus rien à entreprendre.* » Si, et elle nous en apporte la preuve péremptoire, même après Proust, tout est à recommencer, toujours. Et certaines pages de ces inédits nous font penser à Proust justement. Par le style même. Et par le refus proclamé *toujours*, et dès l'enfance éprouvé sinon manifesté, de ne pas, de ne jamais se contenter des *conventions du cœur* et de l'esprit.

Ces *instants de vie*, illuminations semblables à celles d[e] Proust, à celles aussi dont no[us] avons tous l'expérience, traver[-] sent et transpercent l'œuvre [de] Virginia d'intenses jets d[e] lumière. Ce sont les dernie[rs] mots de *La Promenade a[u] phare* : « *Oui, songea-t-elle, repo[-] sant son pinceau avec une la[s-] situde, j'ai eu ma vision.* » O[u] dans *Mrs Dalloway*, ceci qu[e] cite André Maurois dans sa pré[-] face (tome I des *Œuvres roma[-] nesques*, Stock) : « *La cuisiniè[re] sifflait dans la cuisine ; Cla[-] rissa entendit le tic-tac de l[a] machine à écrire C'était sa vi[e] Et se penchant sur la table d[u] hall, elle se recueillit, se sent[it] bénie, purifiée, et se dit, en pre[-] nant le bloc où était inscrit u[n] message, que de tels momen[ts] sont des boutons sur l'arbre d[e] la vie, des fleurs de la nu[it] pensa-t-elle.* »

CLAUDE MAURIAC.

★ *INSTANTS DE VIE*, de Virgin[ia] Woolf, le Cabinet cosmopolite. E[d.] Stock, 360 pages, 45 F.

★ *Dessin de JEAN-PIERRE CAGNAT.*

Endre Ady, rénovateur de la poésie hongroise

● ***Gyula Illyès, un des meilleurs poètes hongrois rend hommage à son compatriote né il y a cent ans.***

CROYONS-NOUS connaître Dante ? — Détrompons-nous. Même les Italiens doivent connaître bien des serrures à combinaisons secrètes, historiques et linguistiques, pour avoir accès aux lieux où les trésors poétiques de toutes les littératures nationales sont gardés. Cela est doublement vrai quand il s'agit du hongrois, si difficile à aborder et dont l'origine est aussi ignorée que celle du basque, dont il fut plus d'une fois rapproché, inconsidérément : la ressemblance existant entre les deux n'est pas une parenté.

Toutefois, la poésie d'Endre Ady peut avoir un interprète auprès de ceux d'une autre langue, et c'est la musique de Bartok. *Ady a rénové la poésie hongroise* en partant des mêmes sources et avec la même passion *que Bartok et son grand compagnon* Kodaly dans leur réforme de la musique. Tous s'allièrent au courant nombreux — que Liszt aurait assumé également — qui s'est opposé à ce que la Hongrie indépendante, soumise par une répression sanglante en 1849, devint Autriche-Hongrie et qui s'orienta vers la pensée française et non allemande, continuant ainsi des traditions séculaires. Cette tendance a adopté l'art ancien de la paysannerie opprimée, au fur et à mesure que sa voix s'éleva.

D'un père paysan aisé, d'une mère, fille de pasteur protestant, Ady naquit le 22 novembre 1877 *dans une région hongroise* qui fait actuellement partie de la Roumanie. Son baccalauréat brillamment passé, *il devint étudiant* en droit à Debrecen, ville appelée la Rome calviniste et qui est aussi le lieu de destitution de la maison Habsbourg par Kossuth en 1849.

Pourtant Ady ne devint pas fonctionnaire, selon le désir de sa famille, mais journaliste d'opposition. Son populisme frôla le socialisme. Un amour passionné, adultère, le mena à Paris. Et c'est là que rapidement son génie s'épanouit. Par sa sensualité, sa poésie amoureuse est aussi étrangement audacieuse que sa poésie patriotique ; cette dernière est quasi inimaginable dans d'autres poésies d'Europe à cette époque.

L'exemple d'Ady n'est point rare : c'est dans une métropole occidentale que Gogol, Heine, Tourgueniev firent voir le plus fidèlement leur pays natal. Ce jeune homme, venant des confins orientaux de la *puszta*, dans sa chambre d'hôtel de la rue Casimir-Delavigne, lit Rimbaud et, — en 1908 — Lautréamont, grâce, sans doute, à la femme qui fut sa muse. Il traduit Baudelaire et Verlaine, et, quand son vers est animé par ses impressions parisiennes, sa voix poétique rappelle leur tonalité — sans les imiter toutefois.

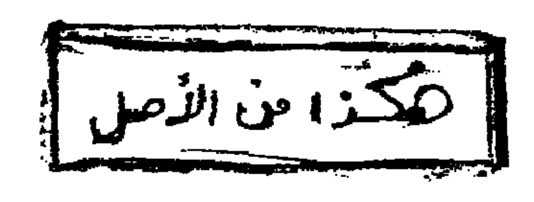
Ses poèmes inspirés par la terre natale sont d'un ton tout aussi moderne. Il y lance des malédictions, comme son coreligionnaire de jadis, D'Aubigné, le fit de Genève, faisant siennes les revendications des nationalités roumaine, slovaque et autres. L[e] poète ne perd rien à travaille[r] pour gagner son pain dans de[s] quotidiens, et non seulement [à] la revue qui était alors à Buda[-] pest l'équivalent de la N.R.F. [à] Paris. En tant qu'envoyé spécia[l] il put parler personnellement [à] Millerand, encore socialiste, écou[-] ter Jaurès. La ferveur que c[e] dernier lui inspira traverse l'od[e] funèbre dont il devait saluer s[a] mort.

La poésie contre la guerre pro[-] met un succès au moins aussi ris[-] qué que la poésie au service de l[a] guerre. Mais les vers antimilita[-] ristes d'Endre Ady sont la suit[e] directe de sa poésie antérieure. I[l] y atteint une extrême simplicité. Ce poète « résistant » fut du même rang que, plus tard Eluard ou Aragon, voire Montal[e] ou Jouve. Celui qui résiste espère. *Pourtant toute étincelle* d'espoir a disparu de la dernière période d'Ady, de ces vers pleins d'images puissantes, *dont* les terribles présages rappellent *les Tragiques*.

Avec la différence que toutes les prophéties d'Ady se sont révélées vraies. Il eut beau parler contre *l'hémorragie criminelle* et aveugle de la guerre, au lieu de son rêve de paix entre les *nations de la vallée du Danube*, [i]l vit une nouvelle saignée : l'échec de la révolution tant attendue. *Le poète* — déjà brisé physiquement — donne ce titre à son dernier recueil, le plus émouvant, le plus beau : *A la tête des morts* Selon le rite calviniste de Hongrie, un cortège funèbre traverse le village, conduit par le pasteur et le chantre entonnant à pleine voix les psaumes. A la fin de sa vie, Ad[y] *s'est vu dans un rôle semblable*: chantre de millions et de millions de morts vaines. La catastrophe de la guerre a apport[é] un nouveau désastre à son peu[-] ple : un Hongrois sur trois fu[t] arraché à sa langue maternelle[,] l'empire de ses reves, comme so[n] pays, fut déchiré.

Ady mourut en janvier 191[9.] Il est toujours considéré par s[es] compatriotes comme le poète q[ui] a eu la plus grande influence [en] ce siècle. Il est un trait d'unio[n] entre les Hongrois dispersés ho[rs] des frontières de leur pays. [Il] soutient l'espoir de ceux q[ui] souhaitent encore l'entente d[es] peuples du Danube : espoir q[ue] le jeune poète hongrois ava[it] puisé dans la pensée françai[se.]

GYULA ILLYÈS.



هكذا من الأصل





EXTRAIT DU PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE FRANÇAISE

PRÉAMBULE

La Démocratie Chrétienne française fait appel aux hommes et aux femmes qui veulent vivre dans un pays de libertés, en particulier aux chrétiens égarés dans les rangs marxistes.

ENSEIGNEMENT

Ces libertés comportent, essentiellement, celle de l'Enseignement. Les parents auront le droit de faire instruire leurs enfants, soit dans des écoles publiques, soit dans des écoles privées ou confessionnelles.

Les dépenses de l'État pour les écoles privées ou confessionnelles doivent être exactement les mêmes que pour les écoles publiques, en proportion du nombre d'élèves naturellement, c'est-à-dire que l'État ne doit pas se contenter de verser une subvention aux écoles privées ou confessionnelles, mais pourvoir à tous leurs frais : appointements des enseignants, modernisation et construction de nouvelles écoles, etc.

NIVEAU DE VIE

Il faut se rendre compte que l'amélioration du niveau de vie de chacun dépend de l'amélioration du niveau de vie de tous, de la lutte contre l'inflation et de la prospérité de la France.

C'est de la prospérité de la France que dépendent, notamment, l'amélioration des salaires des plus défavorisés et le maintien de la hiérarchie.

QUALITÉ DE LA VIE

Nous sommes contre la pollution sous toutes ses formes, pour les jardins publics, les plans d'eau, les stades et, d'une façon générale, pour les espaces verts.

PARTICIPATION

1. Tous les administrateurs des sociétés anonymes, ceux désignés par les actionnaires, comme ceux désignés par le personnel, auront les mêmes pouvoirs.
2. Le bénéfice sera partagé par moitié entre les actionnaires et le personnel des entreprises.

CONCERTATION

Le président-directeur général tiendra régulièrement au courant, au moins une fois par mois, les cadres, les employés et les ouvriers des sociétés. Il les informera des décisions qui auront été retenues, de la marche des entreprises, des résultats obtenus. Il écoutera et tiendra compte de leurs suggestions.

RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Pour relancer l'économie, le Crédit National consentira des prêts pour :

1. Construire de nouvelles usines, de nouveaux bureaux, de nouveaux magasins, acheter des machines-outils et du matériel agricole.
2. Favoriser la recherche et la création de nouveaux produits.
3. Procéder à l'amélioration des sols pour l'agriculture.
4. L'achat ou la création par les jeunes de petites entreprises commerciales, agricoles ou artisanales, ou leur installation lorsqu'ils exerceront une profession libérale.

ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

1. La direction de chaque entreprise devra verser 2 % du montant de ses salaires pour faciliter l'accession à la propriété du personnel de son entreprise.
2. L'intéressement au bénéfice des entreprises, bloqué pour cinq ans, sera débloqué chaque fois qu'il s'agira de l'accession à la propriété, comme déjà prévu par la loi Marcel Dassault n° 477 pour un logement principal, mais également pour un logement secondaire.

RETRAITE

La retraite pour les hommes sera fixée à soixante ans et pour les femmes à cinquante-cinq ans.

PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées verront leurs ressources complétées pour atteindre 80 % du montant du S.M.I.C.

LE DROIT POUR LES FEMMES DE SE CONSACRER A LEUR FOYER

Les femmes auront la liberté de travailler comme les hommes ou de se consacrer à leur foyer.

Lorsque les femmes auront un enfant et se consacreront à leur foyer, elles recevront pendant trois ans un complément familial égal à 50 % du montant du S.M.I.C., si leurs maris ne gagnent pas plus de 5 000 francs par mois.

Si elles ont deux enfants, elles recevront ce complément familial pendant six ans; si elles ont trois enfants, elles le recevront pendant neuf ans, et, ainsi de suite, à raison de trois ans par enfant au-delà de trois.

Quand les enfants rentreront de l'école, elles leur feront faire leurs devoirs et prépareront la maison pour que leurs maris, revenant d'une journée de travail harassante, trouvent une atmosphère agréable.

Pour le temps où les enfants seront à l'école, on créera des clubs pour les femmes et, en particulier, pour les mamans, où elles pourront se réunir pour se distraire et pour s'instruire, ce qui leur permettra de se réintégrer plus facilement dans la vie active, une fois achevée l'éducation des enfants.

Ces clubs seront assez nombreux pour éviter les difficultés de transport. On en créera un dans les petites villes et un par secteur dans les grandes villes.

11, rue de Tilsitt - 75015 Paris

La Démocratie Chrétienne.

PRESSE

AU PARLEMENT EUROPÉEN

M. Jenkins désavoue la publication d'attaques contre « le Monde » dans un organe de la Commission

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Les attaques contre *le Monde* publiées sous la plume d'un journaliste allemand dans le bulletin en langue allemande de la Communauté, *E.G. Magazin* (1), ont été évoquées mercredi 16 novembre au Parlement européen.

Cette affaire a déjà provoqué trois questions écrites, deux de socialistes luxembourgeois et une d'un socialiste allemand, auxquelles seront faites des réponses écrites (2). Mercredi, à « l'heure des questions », la Commission européenne a été amenée à répondre à deux questions orales : l'une de M. Seefeld, socialiste allemand, la seconde de M. Guerlin, socialiste français (Hautes-Pyrénées).

M. Seefeld demandait : « *Est-il exact qu'à la suite des critiques adressées au quotidien français* le Monde *dans le périodique en langue allemande de la Commission E.-G. Magazin d'octobre 1977, la Commission va prendre des sanctions contre le rédacteur responsable et que, comme l'indique le quotidien* Die Welt *du 20 octobre 1977, un membre de la Commission, qui serait lui-même actionnaire du journal* le Monde (3) *a notamment insisté pour que ce rédacteur soit révoqué ?* »

M. Guerlin demandait : « *Quelles précautions la Commission a-t-elle prises pour éviter le renouvellement d'attaques contre un organe de presse français, dont la qualité de l'information est reconnue, dans une publication officielle de l'un des bureaux d'information de la Communauté européenne ; l'un des commissaires, ressortissant de l'Etat membre dans lequel a paru cette attaque injustifiée, est-il intervenu auprès des parlementaires européens et de la Commission pour empêcher celle-ci de désavouer le contenu de l'article en question et faire ainsi peser une lourde suspicion sur l'un de ses collègues ?* »

M. Jenkins, président de la Commission, a répondu : « *Je voudrais saisir cette occasion non seulement pour répondre aux questions spécifiques posées par M. Seefeld et M. Guerlin, mais aussi pour traiter de quelques problèmes soulevés par l'article* « Le Monde ist nicht Die Welt » (4) *dans le magazine du bureau de la Communauté à Bonn.*

» *Je n'ai pas besoin de répéter la déclaration faite au nom de la Commission par son porte-parole le 17 octobre* (5). *Le vrai problème en cause est de savoir si oui ou non un article de cette nature est conforme à l'objectif général d'un magazine de la Communauté. Les magazines sont des moyens de répandre des informations sur la Communauté, de faire connaître ses buts et sa politique, et en particulier de créer un climat favorable à la connaissance du point de vue de la Communauté. Notre avis est que cela implique nécessairement que l'on évite la publication d'opinions qui, en critiquant les mobiles du comportement de personnes ou d'institutions, vont à l'encontre de l'objectif principal qui est d'améliorer la compréhension mutuelle.*

» *La seconde question qui se pose, en l'occurrence, est celle-ci : quand le contenu d'un article semble soulever des doutes sur sa conformité avec l'objectif du magazine, il existe des règles et des procédures de consultation et d'autorisation de publication. Dans le cas présent, ces règles n'ont pas été observées.*

» *Le directeur général de l'information* [de la Commission] *s'est livré à une enquête complète sur les circonstances dans lesquelles cet article a été publié et il en a discuté avec les personnes en cause. Je crois qu'il a pris les mesures administratives adéquates et que des mesures disciplinaires ne sont ni nécessaires ni appropriées.*

» *Je voudrais aussi dire clairement qu'il n'y a rien de vrai dans les assertions portant sur le rôle individuel de membres de la Commission dans cette affaire.*

» *La Commission continuera d'encourager l'expression de vues personnelles sur les questions communautaires, mais sous réserve que la démonstration soit faite qu'elles favorisent la compréhension mutuelle plus qu'elles ne lui portent atteinte. Le fait que je réponde ici à ces deux questions, l'une d'un parlementaire allemand, l'autre d'un parlementaire français, exprimant des points de vue tout à fait opposés, montre que, dans ce cas, la démonstration dont j'ai parlé n'a pas été faite.*

» *Cet incident et d'autres doivent nous rappeleer une chose : lorsque nous nous trouvons devant des tentatives violentes mettant en question le fondement même de la société européenne, nous devons renforcer notre détermination de maintenir nos valeurs démocratiques et notre solidarité. Dans ce contexte, la presse a la responsabilité particulièrement lourde d'appuyer l'action et le contrôle démocratique. Cela n'est pas contraire à sa fonction de critique objective et constructive. Cela doit être souligné tout spécialement au vu de récents commentaires et de récents événements.* »

Ne pas susciter la zizanie

M. Seefeld s'est alors déclaré satisfait qu'aucune mesure disciplinaire ne soit prise contre *E. G. Magazin* et que la commission se soit prononcée pour le « *journalisme critique* » *E. G. Magazin*, dit-il, est très apprécié en Allemagne fédérale pour son ouverture d'esprit. Il est le seul magazine de la Communauté, lui a-t-on dit, qui ne soit pas directement jeté dans la corbeille à papiers, et il a beaucoup d'abonnés.

M. Jenkins reconnaît que *E. G. Magazin* est une « *publication libre* » dont la *Commission* elle-même estime beaucoup « *le ton et le contenu* ». Mais, répète-t-il, ce n'est pas « *un support approprié pour lancer des allégations contre les personnes et les institutions* ». La publication de l'article contre *le Monde*, dit-il, était une « *erreur* », mais « *nous sommes sûrs*, ajoute-t-il, *que sa rédaction pourra faire de* E. G. Magazin *un journal animé tout en évitant les malentendus* ».

A son tour, M. Guerlin remercie le président de la Commission. Il a, dit-il, seulement voulu s'élever « *contre les attaques violentes subies par* le Monde *dans un organe subventionné par la Commission* », alors que le rôle de celle-ci n'est pas de susciter la « *zizanie* ». Interrompu par le président du Parlement européen, M. Colombo (démocrate-chrétien italien), qui lui demande de ne pas faire de commentaires, M. Guerlin répond que si *E. G. Magazin* est apprécié en Allemagne fédérale il tient à dire que *le Monde*, qui n'est pas subventionné, est aussi « *très apprécié en France* ». « *J'ai beaucoup de respect pour ce journal* », dit incidemment M. Colombo. « Le Monde *est un journal respecté, objectif et ouvert à toutes les opinions* », ajoute M. Guerlin, qui prie la Commission d'éviter « *les incidents de ce genre, préjudiciables à la cause que l'on prétend défendre* ». « *Nous devons lutter contre le terrorisme*, dit enfin le député français, *et nous comprenons la sensibilité des Allemands à ce sujet.* »

M. Jenkins reprend la parole pour dire que l'article d'*E. G. Magazin* l'a « *étonné* » lui aussi. Le président de la Commission est favorable à la controverse et à la discussion, mais il estime que cet article n'était pas une « *bonne action* », et qu'elle ne doit pas se reproduire.

M. Deschamps (chrétien-démocrate belge), voulant faire dire à M. Jenkins ce qu'il pense du *Monde*, celui-ci conclut le débat en déclarant que c'est un journal respectable, mais qu'il n'appartient pas à un organe de la Commission de dire si un journal ne l'est pas. — M. D.

(1) *Le Monde* du 14 octobre.
(2) *Le Monde* du 4 novembre.
(3) Le membre de la Commission auquel se référait M. Seefeld est évidemment M. Claude Cheysson, qui détient 2,4 % des parts de la S.A.R.L. *le Monde*. Plusieurs journaux allemands l'avaient mis en cause, assurant qu'il avait demandé des sanctions contre le responsable d'*E. G. Magazin*, voire qu'il l'avait fait à la demande de la direction de notre journal. M. Jenkins a fait justice de ce double mensonge.]
(4) « *Le Monde* n'est pas le
(5) *Le Monde* du 18 novembre.

● *La revue « Alternatives »* consacre son numéro 2 à « La presse d'expression locale ». Ce recueil d'exemples d'informations locales est complété par une initiation à la fabrication des journaux, fruit de l'expérience de nombreux titres de la « presse parallèle » (le numéro : 30 F. Edit. IM-MEDIA, 36, rue René-Boulanger, 75010-Paris).

Un « canular »

Les pirates sont montés à l'assaut du « Monde diplomatique », et ce ne sont pas — qu'on en juge — des pirates sans moyens. En effet de nombreux journalistes reçoivent depuis hier, sous bande, un numéro de six pages, présenté comme un supplément du « Monde diplomatique ».

Au premier coup d'œil, on s'y trompe : même titre, même format, même adresse. Tout, jusqu'aux indications légales sur le directeur et l'imprimeur, y est scrupuleusement reproduit ou plutôt plagié.

Les signatures, elles non plus, ne dépayseront pas les lecteurs du « Monde ». Jacques Fauvet, Jacques Sauvageot, Pierre Viansson-Ponté, Thierry Pfister, ainsi que d'autres collaborateurs réguliers ou occasionnels du « Monde » sont les auteurs présumés des articles.

A la lecture, on doit déchanter, soit que les imitations n'apparaissent que comme de bien piètres pastiches, soit parce qu'une évidente malveillance a guidé la plume des contrefacteurs. On apprendra ainsi que « le Monde » est vendu à Axel Springer, pourfendeur de tous les contestataires en République fédérale, ou que notre journal *poursuit d'une haine farouche* Baader et les siens. Voilà qui nous change.

Les auteurs de ce laborieux canular restent anonymes. Ce serait leur accorder trop d'importance que de leur demander d'avoir à retirer leur masque assez transparent, et la justice a trop à faire pour s'intéresser à une si piètre cause.

CARNET

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de
Diane Segard,
fille de M. Jacques Segard et de Mme née Prouvost avec
Thierry de Beaucé,
fils de M. Bertrand de Beaucé et de Mme née de la Verpillière (décédée) et beau-fils de Mme née Boy de la Tour.

— Le docteur William Kemp Wright et Mme, née Mary Ruth Brown,
ont la joie d'annoncer le mariage de leur *fille*,
Gwendolyn,
avec M. Paul Michael Rabinow.

Décès

— Mehdi Zarif Firouz Asgari,
a la *douleur de faire part du décès* de son père,
M. Mahmoud ASGAROF,
survenue à Meshad (Iran).
Un service religieux aura lieu le 19 novembre, à 14 h. 45, à la Mosquée de Paris, 2, rue de Quatrefages, Paris-5e.
5, rue G.-Clemenceau,
94600 Choisy-le-Roi.

— *Leurs Altesses Sérénissimes* le prince et la princesse de Monaco,
ont la douleur d'annoncer le décès de la
princesse CHARLOTTE.

[La princesse Charlotte, mère du prince Rainier III et de la princesse Antoinette, qui était âgée de soixante-dix-neuf ans, s'est éteinte dans la soirée du 16 novembre à son domicile parisien.

Née à Constantine, le 30 septembre 1898, elle était la fille naturelle du prince Louis II de Monaco. Elle fut reconnue et adoptée par son père le 16 mars 1919, devenant dès lors duchesse de Valentinois, puis le 1er août 1922, princesse héréditaire de Monaco. La princesse Charlotte épouse à Monaco le 18 mars 1920, le comte Pierre de Polignac, qui prit le nom de Pierre de Grimaldi et dont elle divorça en janvier 1933.

L'inhumation aura lieu ultérieurement dans la plus stricte intimité au château de Marchais (Aisne) qui appartient à la famille princière, et où la princesse s'était retirée.]

— Mme Pierre Douce,
M. et Mme Jean-Robert Douce et leurs enfants,
M. et Mme Michel Douce et leurs enfants,
M. et Mme Louis Millet et leurs enfants,
M. André Guillot,
ont le chagrin de faire part du décès de
M. Pierre DOUCE,
ingénieur E.P.C.I.,
chevalier de la Légion d'honneur.
Croix de guerre 1939-1945,
survenu parmi les siens le 12 novembre 1977, dans sa soixante-quatorzième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Clamart.
13, rue Henri-Golaudin,
92140 Clamart.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Mme Georges Friedmann,
Le docteur et Mme Laurent Boccon-Gibod et leurs enfants,
Mme Dujarric de la Rivière, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre-Olivier Lapie, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Charles Koetgen,
M. Guy Parmantier et sa fille,
Marie-Thérèse Basse, sa collaboratrice,
Et tous ses fidèles amis,
ont la grande douleur de faire part du décès, survenu subitement à son domicile le 15 novembre 1977, dans sa soixante-seizième année, de
Georges FRIEDMANN,
ancien inspecteur général de l'enseignement technique,
ancien professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers,
directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
officier de la Légion d'honneur,
Rosette de la Résistance.
On se réunira au colombarium du cimetière du Père-Lachaise, le 21 novembre à 14 h. 30.
(Lire l'article sur Georges Friedmann dans le Monde *du 17 novembre.)*

— Le président, le bureau, le conseil d'administration, le conseil scientifique et le personnel de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont le regret de vous faire part du décès de
M. Georges FRIEDMANN,
directeur d'études à l'Ecole,
directeur du centre d'études transdisciplinaires (C.E.T.S.A.S.),
survenu le 15 novembre 1977.

— Le comité de rédaction des « Annales, économies, sociétés, civilisations »,
a la tristesse de vous faire part de la disparition de
Georges FRIEDMANN,
co-directeur de la revue.

— M. André Ropagnol,
M. et Mme Jean-Louis Ropagnol et leur fils Jean-Olivier,
Mme veuve Edmond Vittecoq,
M. Jean Ropagnol,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme André ROPAGNOL,
née Colette Vittecoq,
docteur en médecine,
leur épouse, mère, grand-mère, fille *et belle-sœur,*
survenu le 16 novembre 1977, à l'âge de cinquante-neuf ans, à l'hôpital Beaujon.
On se réunira à l'amphithéâtre de l'hôpital Beaujon, 49, rue du Général-Roguet 92 Clichy, le vendredi 18 novembre, à 9 h. 30 précises.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Lourdes dans le caveau de famille.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
111, rue de Reuilly, 75012 Paris.

— Mme Sydney Tabet et son fils Philippe,
Les familles parentes et alliées,
Ainsi que leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Sydney TABET,
expert près la cour d'appel de Paris, survenu le 15 novembre 1977, dans sa soixante-quatrième année.
Les obsèques auront lieu le vendredi 18 novembre 1977. On se réunira, à 11 heures, à la porte de l'ancien cimetière, 80, rue Léon-Dessoyer, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).
Cet avis tient lieu de faire-part.
La famille ne reçoit pas.

— Mme Alain Van Gysel et ses fils,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Alain Van GYSEL,
leur époux et père,
survenu le 15 novembre 1977, à son domicile.
Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Ambroise, 71 bis, boulevard Voltaire Paris (11e), le vendredi 18 novembre, à 13 h. 45, et sera suivi de l'inhumation au cimetière de Villemomble.

Anniversaires

— Mme Hélène Caffot-Bleines
M. André Giraud,
demandent à ceux qui ont connu et aimé
M. Michel BLEINES,
une pensée amicale à l'occasion du sixième anniversaire de sa disparition.

— Pour le vingt-cinquième anniversaire de la disparition de
René SEUZ,
steward à l'U.A.T.,
tué en service commandé dans l'accident d'avion du 11 novembre 1952, à Fort-Lamy (Tchad), une pensée affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé : est associé à son souvenir celui de son cousin germain le
capitaine pilote André SEUZ,
abattu le 13 mars 1942 en Afrique.

Messes anniversaires

— *Pour le second anniversaire de* la mort du
chanoine Jean LECOUVETTE,
ancien aumônier militaire,
une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu, en union avec les messes qui seront dites à son intention.

— X Mémorial.
La messe traditionnelle pour les anciens Polytechniciens décédés sera célébrée le samedi 19 novembre 1977 à 11 heures à Saint-Etienne-du-Mont.

Avis de messe

— La messe annuelle organisée par les Amitiés Robert-Garric aux intentions de *Robert Garric* et de ses amis disparus sera célébrée le mercredi 23 novembre, à 19 heures, 29, boulevard de Latour-Maubourg, Paris-7e.

— M. et Mme Saada Moïse de Tunis font part des prières de fin d'année pour leur très cher fils
Georges SAADA,
qui auront lieu samedi 19 novembre à partir de 11 h. 30 au 17, rue Saint-Georges, Paris-9e.

Offices religieux

— La Démocratie chrétienne fera célébrer une messe « pour l'Europe » à Notre-Dame, le dimanche 20 novembre, à 11 h. 30.

Communications diverses

— *L'Association des* anciens élèves du lycée Rabelais de Meudon convie tous les anciens élèves et professeurs à son assemblée générale et à son banquet, qui auront lieu le samedi 10 décembre à 19 heures, au lycée Rabelais. Participation aux frais 35 *F.*
Les inscriptions sont à adresser accompagnées du mode de règlement avant le 23 novembre, au président de l'association, lycée Rabelais, 14, rue des Vertugadins, 92: Meudon. Renseignements : Tél. 626-83-17.

— L'Association l'Education, qui organise le mardi 22 novembre un dîner-débat sur « *L'école sert-elle* cité ? », tient à préciser qu'en raison des retards dans l'acheminement du courrier la clôture des inscriptions *est reportée* au lundi 21 à midi, dernier délai. L'Education, 3, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris. Téléphone 266-69-20.

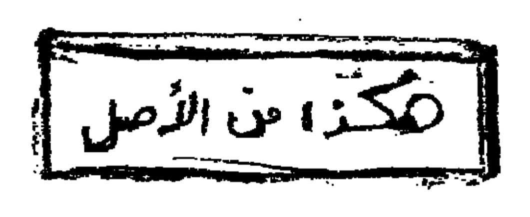
Visites et conférences

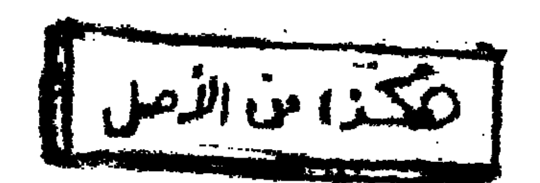
VENDREDI 18 NOVEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Guillier : « Manufacture des Gobelins ».
15 h., 52, boulevard d'Argenson Mme Chapuis : « Château de Neuilly ».
15 h., métro Jasmin, Mme Oswald « Paris 1900 ».
15 h., cour Carrée, pavillon de l'Horloge, Mme Saint-Girons « Appartements royaux du Louvre (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., métro Sully-Morland : « Le Marais » (A travers Paris).
15 h., 17, quai d'Anjou : « L'hôtel de Lauzun » (Mme Ferrand).
15 h., entrée du Louvre, porte Denon : « Les peintres français en Italie » (Paris et son histoire).
14 h. 30, Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Mme Fochier-Henrion : « La faïence en Espagne ».
14 h. 30, place Fontenoy « L'UNESCO » (Tourisme culturel).
CONFERENCES. — 15 h., église Saint-Leu-Saint-Gilles, 92, rue Saint-Denis, Mme Odette Bachelier « Des Han à la dynastie Yuan ».
21 h., 9 bis, avenue d'Iéna : « l'aventure à l'Est » (Autour du monde) (projections).
17 h., 50, rue de Varenne, MM. V. Gregotti, L. Quaroni : « Les avant-gardes et le régime » (Institut culturel italien).
19 h. 30, 26, rue Bergère, M. Guy Werlings : « Perspectives ontologiques du Védanta » (L'Homme et la Connaissance).
20 h. 30, 11 bis, rue Keppler : « Le pouvoir dynamique de la pensée » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

● La section lyonnaise de l'Association Guillaume-Budé organise une série de conférences. Mardi 22 novembre : « La politique monétaire française », par M. Eric Froment ; lundi 28 novembre : « Vicente Aleixandre, prix Nobel », par Mme Simone Saillard ; lundi 5 décembre : « La juridiction administrative », par M. Daniel Chabanol ; samedi 17 décembre : « Les cultes païens à Lyon », par M. Robert Turcan ; vendredi 6 janvier : « L'antre de la pythie à Delphes », par M. Georges Roux ; mercredi 25 janvier : « Le théâtre à Lyon », par MM. Robert Girones et Jean-Jacques Lerrant ; mercredi 1er février : « Les fouilles de Porsuk et la civilisation hittite », par M. Olivier Pelon ; mardi 7 mars : « Kierkegaard et l'existence », par M. Michel Isler ; jeudi 16 mars : « Le Parlement européen », par M. Gabriel Montagnier.
Toutes ces réunions auront lieu à la salle Lorenti, passage Ménestrier, rue de la Bourse, 69002 Lyon.







ANNIVERSAIRE

André Malraux, ou l'honneur d'être un homme

(Suite de la première page.)

L'attachement de Malraux à de Gaulle était avant tout un attachement à une haute idée de l'homme. C'était une exigence que seul l'art pouvait assouvir dans son besoin de perfection, mais à laquelle de Gaulle répondait mieux que tout autre personnage de l'histoire contemporaine, parce qu'il s'agissait toujours, avec lui, ni d'idéologie ni de politique, mais d'éthique. Lorsqu'il sortait de son musée imaginaire, Malraux demeurait continuellement à la recherche de ce que j'oserais *appeler* l'honneur d'être un homme, de ce que Rembrandt ou Leonardo exprimaient et réalisaient dans la dimension artistique. Or, cette fameuse *« une certaine idée de la France »*, *« Madone des fresques et princesse des légendes »*, n'était pas autre chose que ce qu'un chef-d'œuvre aurait pu devenir s'il pouvait s'incarner dans le peuple français.

On ne saurait nier cette évidence : dès les premières lignes des *Mémoires* apparaît chez de Gaulle une vision *hautement* esthétique du pays français, un goût d'un imaginaire qui serait passé de la culture dans la réalité *humaine et sociale*. Le lien qui unissait Malraux à de Gaulle était celui d'une aspiration qui, malheureusement, dans l'histoire des civilisations, n'a donné que la chapelle Sixtine et des trésors artistiques, mais n'est jamais parvenu, à partir de cet océan originel créé par nous et qui est la culture, à féconder *vraiment* les cœurs, les esprits et les sociétés. De Gaulle et Malraux étaient des conquérants de l'impossible, en ce sens qu'ils exigeaient de l'homme ce que celui-ci ne pouvait obtenir que de l'art ou du mythe.

Faire de la culture un « anti-néant »

« *Le néant*, a écrit Heidegger, *est apparent au fond de l'homme.* » Toute la vie de Malraux a *été une* lutte *acharnée* pour combler ce néant par la culture et, chez lui, comme chez de Gaulle, par l'action que cette culture exigeait. *Je ne connais* pas de lutte plus acharnée dans l'histoire de l'art et de la littérature que celle de l'auteur des *Voix du silence* pour faire de la culture un « anti-néant ».

Encore faudrait-il s'entendre sur ce que le mot « culture » peut signifier dans un tel combat inégal. Je ne puis prendre ici sur *moi de répondre pour celui qui* n'est plus là et, assez étrangement, ne s'est jamais prononcé là-dessus directement lui-même. Mais au cours d'une amitié de quarante ans, et de conversations où chaque réponse ne cessait d'appeler une question nouvelle, je crois avoir reçu, de sa part, *une sorte* d'approbation tacite à ce que j'entends par là.

La culture est ce qui créerait l'âme humaine, si Dieu n'existait pas — ou peut-être l'a-t-elle créée. La culture, *c'est* le moment où l'art abstrait commence à peser dans la conscience d'un jeune bourgeois français sur le destin des peuples colonisés. *C'est* l'*œuvre* de Renoir *exigeant* la fin des taudis, dont la sensibilité du peintre ne s'était jamais émue. La culture, *c'est* ce qui *dans Giotto, se met* à lutter aujourd'hui contre la sous-alimentation dans le monde, c'est ce qui, chez Rembrandt, chez Vermeer, chez *Cézanne, rend* à *ceux qui ne* manquent de rien la situation des masses dans un pays sous-développé incompatible avec l'œuvre de Rembrandt, *de Vermeer ou de* Cézanne. La culture est ce qui détermine dans les sociétés le changement de tout ce qui rend la culture indiscernable et privilégiée, c'est un épanouissement du rythme respiratoire qui ne s'accommode d'aucun *étouffement* — au Chili, en Tchécoslovaquie ou dans le Goulag.

Nous retrouvons ici ce que Malraux entendait par « *la métamorphose de l'art* » : la culture est un changement des œuvres par le progrès qu'elle exige : elle obtient des monstres sociaux de Balzac ou de Dickens qu'ils perdent la *société* qui leur a donné naissance. La culture force l'art à poignarder dans le dos la réalité douloureuse qui l'a inspirée. Lorsque Malraux construisait quelque part une maison de la culture et faisait éclater les surréalistes, Braque ou Picasso sous *le nez d'une petite société retardée*. Il consolidait ainsi le droit des hommes à une vie digne d'une manière plus puissante que la *Constitution, et si certains mi*lieux en sont encore à s'indigner contre l'art abstrait, c'est qu'ils sentent planer sur eux confusé*ment une menace* dans ce qui, apparemment, ne s'occupe nullement de leurs privilèges ou de leurs abus. Voilà donc pour l'*homme* qui s'était « *réfugié dans l'art* », qui s'était « *retiré sous sa tente avec des cartes postales* ».

Un ébranlement esthétique

Le moment est *peut-être venu* aussi de répondre à tous ceux, surtout en Angleterre et aux Etats-Unis, qui ne voyaient dans la *série de l'Univers des formes* qu'une *noyade* du sens camouflée sous une déclamation gesticulatoire. Si ces critiques avaient parlé d'une « *récitation incantatoire* », *et s'ils avaient prononcé* le mot de *Récitant*, qui évoque si bien les premières assemblées des hommes autour du feu, ils seraient venus *beaucoup plus près de la* vérité. Car il se trouve que dans les écrits sur l'art de Malraux, la pensée, l'intelligence, le style ne sont point *utilisés* dans *le sens* d'une « philosophie », mais dans un but d'ébranlement esthétique qui mobilise tout ce qui, en nous, est volonté de transcendance et de dépassement.

C'est un de ces *cas* rarissimes en littérature où la pensée, naissant du style, y retourne et, bien que n'apportant souvent aucune *réponse* intelligible, *nous met* dans cet état de grâce qui est comme un commencement de réponse, ou nous incite à la chercher. Le sens continue à se dérober *mais* acquiert une omniprésence immanente en tant que pressentiment. En dehors de certaines pages de Nietzsche, je ne connais pas d'autre exemple d'intellect utilisé comme un moyen d'induction d'un état puissamment poétique, d'un tumulte intérieur qui répond au néant indéchiffrable par un ébranlement prémonitoire. La pensée de Malraux ne livre pas de secret : elle joue dans la psyché *française* le *même rôle* mystérieux que le chant dans l'âme allemande. C'est une galvanisation. Il sera sans doute toujours *impossible* de parler de compréhension lorsqu'on parle de la condition humaine, mais Malraux est monté plus haut dans l'in*compréhension* que n'importe qui, et je ne vois pas quelle autre mission on peut assigner à l'art.

Une volonté de dépassement

L'*homme* ne *sera jamais* autre chose que cette petite balle dont je parlais au début, bondissant sans cesse vers un logos inaccessible *sur* la *fontaine* jaillissante qu'il est lui-même. Que ce soit en Indochine où, dès 1924, il publiait un journal qui réclamait la fin *de la colonisation*, en Espagne, dans la Résistance ou à la brigade Alsace-Lorraine, notre compagnon ne cessait de répondre *« au néant au fond de l'homme »* par une conception de la vie et de la mort qui était *peut-être* moins la recherche d'un sens qu'une empoignade perpétuelle et poignante avec son absence.

Il *y* avait *chez ce mime* du tragique un don d'enthousiasme presque juvénile que ni l'âge ni la maladie n'étaient parvenus à éroder. *Lorsque je le voyais* regarder un tableau dans un musée, j'avais l'impression qu'il allait le saisir, l'épauler et viser *le fond de* l'inconnu. Sa conversation elle-même était une galopade frénétique par-dessus tous les obstacles du non-sens à la recherche d'une proie qu'il serait enfin possible de saisir, d'identifier une *fois* pour toutes — et peut-être d'accrocher au mur d'une maison de la culture. Il était parfois impossible de le suivre sans demander pitié. La conversation de Malraux consistait à vous placer à *ses côtés*, d'égal à égal, sur la rampe de lancement, à bondir aussitôt vingt fois sa propre hauteur en effectuant trois doubles sauts périlleux et un vol plané par-dessus la charpente dialectique du discours, et à vous attendre à *l'autre bout de l'ellipse* avec une formule-conclusion éblouissante, appuyée par un regard complice qui vous interdisait de ne pas comprendre ou de lui demander par où il était *passé* pour arriver là. Des envolées, des plongées à pic et des sous-marins qui se perdent. Une volonté de dépasse*ment tellement farouche, une* telle empoignade désespérée avec tout ce qui, dans le destin de l'homme, n'offre pas de prise... Si l'univers était capable d'une réponse, c'est à cet homme-là qu'elle aurait été donnée.

ROMAIN GARY.

★ A l'occasion du premier anniversaire de la mort d'André Malraux, décédé le 23 novembre 1976, une exposition consacrée à l'écrivain a été inaugurée, ce jeudi 17 novembre, au *Musée de l'ordre de la Libération* (boulevard de Latour-Maubourg à *Paris*). *Jean-Marie Dunoyer* a rendu compte de cette exposition dans *le Monde des Arts et des Spectacles* du 17 novembre, page 17.



SPECTACLES

théâtres

Jeudi 17 novembre

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Belle au bois dormant.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Acteurs de bonne foi ; On ne badine pas avec l'amour.
Chaillot, grande salle, 20 h. 15 : Hamlet.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Mercredi trois quarts.
TEP, 20 h. 30 : Ensemble 2E 2M.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, salle Papin, 20 h. 30 : la Guerre civile (dernière). — Grande salle, 21 h. : Nuova Colonia.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Michel Jonasz ; 20 h. 30 : Santé publique.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Nuits sans nuit ; 22 h. : Etoiles rouges.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Athénée, 21 h. : Equus.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. : Solness le constructeur.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Petit-Fils du cheik.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Les belles histoires n'ont *plus d'issues.*
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : Hedda Gabler. — Grande salle, 21 h. : Toussaint Louverture. — La Resserre, 21 h. : l'Avare.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaïa.
Edouard-VII, 21 h. : Un ennemi du peuple.
Elysée-Montmartre, 14 h. 30 : Dom Juan.
Espace Cardin, 20 h. 45 : Almira.
Fontaine, 21 h. : 1915.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Elles... Steffy, Pomme, Jane et Vivi.
Gymnase, 21 h. : Arrête ton cinéma.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; *la Leçon.*
Il Teatrino, 20 h. 30 : les Ragionamenti.
Lucernaire, Théâtre Noir, 18 h. 30 : *la Belle Vie ; 20 h. : Penthésilée ;* 22 h. 30 : Richard Wagner. — Théâtre Rouge, 20 h. 30 : Boîte Mao boîte ; 22 h. 15 : Zoo Story.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Marigny, 21 h. : Nini la Chance.
Mathurins, 20 h. 45 : La ville dont le prince est un enfant.
Michel, 21 h. : les Vignes du Seigneur.
Michodière, 20 h. 30 : Pauvre assassin.
Moderne, 21 h. : Par-delà les marronniers.
Montparnasse, 21 h. : Trois lits pour huit.
Mouffetard, 19 h. 30 : Phèdre.
Œuvre, 21 h. : la Magouille.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : l'Eden Cinéma. — Petite salle, 18 h. 30 : *Portrait ; 20 h. 30 : les Libertés de* La Fontaine.
Palais des arts, 20 h. 45 : Pauline Julien.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : Oui.
Poche-Montparnasse, 21 h. : Sigismond.
Porte-Saint-Martin, 21 h. : Pas d'orchidées pour Miss Blandish.
Renaissance, 20 h. 45 : Claude Vega.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 21 h. : Théâtre et chant mythologiques.
Théâtre Arcadie, 20 h. 45 : le Procureur.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : le Cosmonaute agricole.
Théâtre-en-Rond de Paris, 21 h. : le Week-End des patriotes.
Théâtre de Paris, 21 h. : Pygmalion.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 45 : Voix de femmes.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Un sang fort.
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 20 h. 30 : l'Ombre du conte.
Théâtre 347, 20 h. 30 : la Ménagerie de verre.
Tristan-Bernard, 21 h. : Ovni soit qui mal y pense.
Troglodyte, 21 h. : Retrouvailles de l'imaginaire.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : le Motif ; 22 h. : le Veuvage des artères.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Renaud ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. 15 : Pierre Triboulet.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Aubade à Lydie ; 21 h. 45 : Popeck. — II, 19 h. 15 : Machine à fous ; 22 h. 30 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. : Plantons sous la suie ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Connétable, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Lewis et Alice.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : Noé-Cid 77 ; 22 h. : *les Frères ennemis ;* 22 h. 30 : les Mystères du confessionnal.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Mireille ; 21 h. 45 : Fromage ou dessert ; 23 h. : Moun' Kika.
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 45 : *le Président.*
La Mama du Marais, 20 h. 30 : Que n'eau, que n'eau ; 21 h. 30 : Il était la Belgique... une fois.
La Mûrisserie de bananes, 20 h. 30 : Ricet-Barrier ; 22 h. 15 : P. Font.
Petit Bain - Novotel, 21 h. : Rectangle blanc ; 22 h. 30 : *les Jumelles.*
Le Plateau, 22 h. : Green et Lejeune.
Petit Casino, 21 h. 15 : Du dac au dac ; 22 h. 30 : Montella.
Aux Quatre Cents Coups, 20 h. 30 : Clovis ; 21 h. 30 : l'Amour en visite ; 22 h. 30 : l'Autobus.
Le Sélénite, I, 20 h. : les Noces à l'envers ; 21 h. : Bernard Pisani. — II, 21 h. : les Bonnes ; 22 h. : Vos petites compagnes.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h. : *A nous deux, j'arriverai bien à* être de gauche.
Veuve Pichard, 20 h. 30 : le Mystère de la petite marche ; 22 h. : le Secret de Zonga.
Vieille Grille, 20 h. 30 : Riches ; 21 h. 45 : Soli-loques. — II, 21 h. 45 : le Décret secret.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : Et la fête continue.
Bures-sur-Yvette, Gymnase du lycée des Ulis, 21 h. : Lux in Tenebris.
Chelles, C.C., 14 h. et 20 h. 30 : le Mariage de Figaro.
Clichy, A.R.C., 20 h. 30 : Girlitt.
Courbevoie, Maison pour tous, 21 h. : Ensemble instrumental Charles Koechlin.
Montreuil, 20 h. 30 : Trois p'tites vieilles et puis s'en vont.
Nanterre, salle J.-M.-Serreau, 21 h. : Martin Eden.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 19 h. 30 : Peines de cœur d'une chatte anglaise.

Les concerts

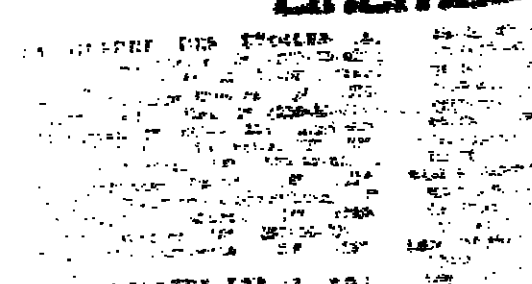
Salle Gaveau, 21 h. : Eugen Indjic (Schubert, Schumann, Chopin, Tansman).
Lucernaire-Forum, 19 h. : Manfred Stilz (musique ancienne).
Salle Rossini, 20 h. 45 : Association *Pro Juventia (Beethoven, Schumann).*
Maison de la radio, 20 h. 30 : Musicanada, avec le Nouvel Orchestre de Radio-France (musique contemporaine du Canada).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Debussy).
Centre Georges-Pompidou, 20 h. 30 : That Time (musique électroacoustique).
Eglise des Billettes, 21 h. : Ensemble 12 (Vivaldi, Telemann).
Eglise Saint-Médard, 21 h. : le Messie, par l'Ensemble instrumental et les Chœurs de Monteverdi.

Festival d'automne

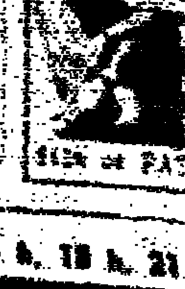
Voir aussi Les salles subventionnées.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Festival international de *la danse (Ballet national de Cuba).*
Palais des arts, 14 h. : Caméras-Théâtre.
Théâtre des Amandiers (Nanterre), 20 h. 30 : *le Hamlet de Shakespeare.*

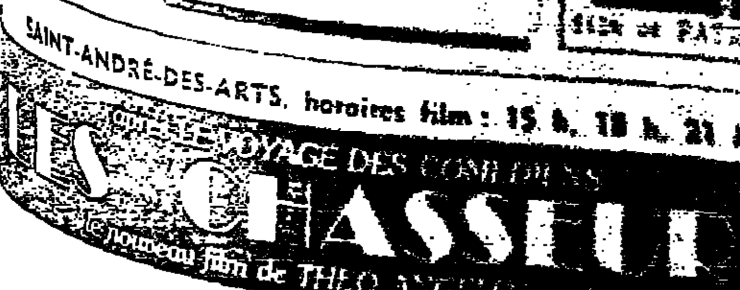


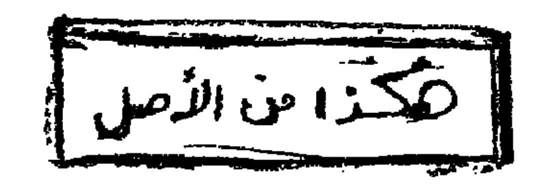
CTACLES



Les films nouveaux







...PECTACLES

...Films interdits aux moins de ... ans.
...Films interdits aux moins de ...t ans.

...inémathèque

...t, 15 h. : Athanor, de P. Gar-... la Cicatrice intérieure, de ... Garrel ; 18 h. 30 : Madame ...ary, de J. Renoir ; 20 h. 30, ...mmage à Marcel L'Herbier : le ...um de la dame en noir ; ... 30 : Une aussi longue absence, ...nri Colpi.

...exclusivités

...LERATION PUNK (A., v.o.) : ...ostone, 6e (325-60-34).
...CONSTANT (Fr.) : La Clef, (337-90-90).
...AMERICAIN (All., v.o.) (*) : ...ntette, 5e (033-35-40) ; Ga-... Point Show, 8e (225-67-28) ; ...mpic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
...UR EN HERBE (Fr.) : les ...pliers, 3e (272-94-56) ; Hauss-...n, 9e (770-47-55) ; Saint-Am-...se, 11e (700-89-16). H. Sp.
...MAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-...0) ; Cluny-Palace, 5e (033-...6) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; ...ignan, 8e (359-92-82) ; Geor-...7, 8e (225-41-46) ; Madeleine, (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-...9) ; Montparnasse - Pathé, 14e ...-65-13) ; Gaumont - Sud, 14e ...-51-16) ; Cambronne, 15e (734-...6) ; Clichy-Pathé, 18e (522-...1)
...HALL (A., v.o.) : Studio ...a, 5e (033-39-47) ; Paramount-...ées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Pa-...ount-Opéra, 9e (073-34-37) ; ...mount-Montparnasse, 14e (326-...7).
...ELA DU BIEN ET DU MAL (It., ...) (**) : Bonaparte, 6e (326-...2) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-...6) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; ... U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
...LLADE DE BRUNO (All., v.o.) ... : Quintette, 5e (033-35-40) ; ...tefeuille, 6e (633-79-38) ; ...uillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; ...ées-Lincoln, 8e (359-36-14 ; ...uillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; ... : Saint-Lazare-Pasquier, 8e ...-35-43).
...OBSCUR OBJET DU DESIR ...) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-...2) ; Bretagne, 6e (22-57-97) ; ...C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; ...rritz, 8e (723-69-23).
...CHASSEURS (Grec, v.o.) : ...nt - André - des - Arts, 6e (326-...18).
...OIS, ENCORE UN EFFORT ...UR ETRE REVOLUTIONNAIRE ... : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-...25).
...RABE-TAMBOUR (Fr.) : A.B.C., (236-55-54), Impérial, 2e (742-...52), Saint-Germain Studio, 5e ...3-42-72), Colisée, 8e (359-29-46), ...nt-Lazare-Pasquier, 8e (387-...3), Athéna, 12e (343-07-48), ...ions, 12e (343-04-67), Montpar-...e-Pathé, 14e (326-65-13), Gau-...t-Convention, 15e (828-42-27), ...fair, 16e (525-27-06), Clichy-...hé, 18e (522-37-41).
...Y HORSE DE PARIS (Fr.) : ...C.-Paris, 2e (261-50-32), Riche-... 2e (233-56-70), Montparnasse ... (544-14-27), Monte-Carlo, 8e ...09-83), Nations, 12e (343-04-67), ...tan, 19e (206-71-33).
...NTELLIERE (Fr.) : Marbeuf, ...25-47-19).
...U OUZALA (Sov., v.o.) : Mac-...on, 17e (380-24-81)
...NFANTS GATES (Fr.) : Studio ...a Harpe, 5e (033-34-83).
...-LUI QUE JE L'AIME (Fr.) : ...tparnasse 83, 6e (544 - 14 - 27), ...ignan, 8e (359-92-82), Français, ...770-33-88).
...LISTES (A. v.o.) : Marbeuf, 8e ...-47-19)
...ENFANTS DU PLACARD (Fr.) : ...t - André - des - Arts, 6e (326-...8), Marbeuf, 8e (225-47-19), ...uillet-Bastille, 11e (357-90-81).
...ION QUI M'AIMAIT (A., v.o.) : ...licis-Saint-Germain, 6e (222-...0), Publicis-Champs-Elysées, 8e ...-76-23) ; v.f. : Paramount-Ma-...ux, 2e (742-83-90), Publicis-Ma-...on, 8e (359-31-97), Max-Linder, (770-40-04), Paramount-Opéra, ...73-34-37), U.G.C.-Gare de Lyon, (343-01-59), Paramount-Galaxie, (580-18-03), Paramount-Orléans, (540-45-91), Paramount-Mont-...asse, 14e (326-22-17), Magic-...vention, 15e (828-20-64), Para-...nt - Maillot, 17e (758-24-24), ...mount-Montmartre, 18e (606-...5), Secrétan, 19e (206-71-33)
...IA (Fr.) : le Paris, 8e (359-...3).

cinémas

LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont - Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
HARLAN COUNTRY USA (A., v.o.) : Saint - Séverin, 5e (033-50-91) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).
LES INDIENS SONT ENCORE LOIN (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Calypso, 17e (754-10-68).
J.-A. MARTIN PHOTOGRAPHE (Can.) : Studio Logos, 5e (033-26-42)
MARCHE PAS SUR MES LACETS (Fr.) (*) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA MENACE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Grand - Pavois, 15e (531-44-58) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LE MILLE-PATTE FAIT DES CLAQUETTES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43).
MOI, FLEUR BLEUE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
NOUS IRONS TOUS AU PARADIS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-...) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Lord-Byron, 8e (225-03-31) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
NOUS SOMMES DES JUIFS ARABES EN ISRAEL (Suisse, v arabe) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Racine, 6e (633-43-71)
LES ORPHELINS (Sov., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
PARADIS D'ETE (Suède, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; v.f. : U.G.C.-Opera, (261-50-32).
LE PASSE SIMPLE (Fr.) : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
LE POINT DE MIRE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75).
POUR CLEMENCE (Fr.) : St Médicis, 5e (633-25-97) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
SALO (It., v.o.) (**) : Panthéon, 5e (033-15-04).
SI LES PORCS AVAIENT DES AILES (It., v.o.) (**) : U.G.C.-Danton, 6e (329 - 42 - 62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE TOBOGGAN DE LA MORT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN AUTRE HOMME, UNE AUTRE CHANCE (Fr.-Am.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) : Colisée, 8e (359-29-46).
UN BOUGEOIS TOUT PETIT, PETIT (It, v.o.) (**) : Le Marais, 4e (278-47-86).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It, v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Ciné-monde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-03).
UN PONT TROP LOIN (A., v.o.) : Calypso, 17e (754-10-68).
UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). H. Sp.
VALENTINO (Ang., v.o.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56).
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Capri, 2e (508 - 11 - 69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359 - 49 - 34) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Conventoin-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
VOUS N'AUREZ PAS L'ALSACE ET LA LORRAINE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les films nouveaux

REPERAGES, film suisse de Michel Soutter : Quintette, 5e (033-35-40) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e ; (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
ADOM OU LE SANG D'ABEL, film français de Gérard Myriam Benhamou : La Pagode, 7e (705-12-15).
AURAIS DU FAIRE GAFFE, LE CHOC EST TERRIBLE, film français de Jean-Henri Meunier : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).
TCHAIKOVSKY, film soviétique d'Igor Talankine (son stéréo 70 mm) (v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
BOBBY DEERFIELD, film américain de Sydney Pollack (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
AUDREY ROSE, film américain de Robert Wise (**) (v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ILE DES ADIEUX, film américain de F. J. Schaffer : v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; R...tonde, 6e (633-08-22) ; Helder, 9e (770-...-24) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

Les grandes reprises

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. Sp.
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
ALICE DANS LES VILLES (All., vers. amér.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
BANANAS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA BLONDE EXPLOSIVE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
CABARET (A., v.o.) Luxembourg, 6e (633-97-77).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15). mer., v., d., mar.
LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sauf mardi)
COMPLOT DE FAMILLE (A., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
LE CONFORMISTE (It., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LES DESARROIS DE L'ELEVE TOERLESS (All., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15), jeu., sam., lundi.
EL TOPO (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MARY POPPINS (A., v.o.), en soirée : U.G.C.-Odéon, 6e (325 - 71 - 08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Odéon et Ermitage, en matinée : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (359-52 - 43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98). H. Sp.
MONSIEUR KLEIN (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. Sp.
LA MONTAGNE SACRÉE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
MORE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
MUSIC LOVERS (Ang., v.o.) (**) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sf mar.) ; Actua-Champo, 5e (033-51-60).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMÉS (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
ON ACHEVE BIEN LES CHEVAUX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
ONE, TWO, THREE (A., v. o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) Haussmann, 9e (770-47-55).
LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
SATYRICON (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LE SOUFFLE-AU-CŒUR (Fr.) : Denfert, 14e (033-00-11).

CABARETS

ARTS ET SPECTACLES

LE JOUR DU THÉATRE

Montpellier bouge.

« Le théâtre en Occitanie vivra et travaillera dans son pays. » A partir de ce slogan, les sections régionales de l'A.J.T. (Action pour le jeune théâtre) organisent du 17 au 19 novembre une longue marche entrecoupée d'arrêts-rencontres, de discussions, de débats et, bien entendu, de spectacles. Un cortège part de Marseille, l'autre de Perpignan et ils doivent se rencontrer à Montpellier, salle Mistral... où ils attendront le représentant du gouvernement.

A Montpellier existe depuis 1970 un atelier de recherche dirigé par Georges Baal, dont le travail se fonde sur les pratiques de la psychanalyse et des méthodes qui s'en approchent pour la recherche d'un mode de vie et de création en commun. Georges Baal cite Freud, Grotowski, Peter Brook et le Magic Circus : on le croit sans peine lorsqu'il affirme poursuivre une voie originale. Sans subventions, il se trouve à un point critique de non-retour et pose deux questions à la municipalité: compte-t-elle subventionner une politique de création et y prévoir l'action continue d'un groupe d'avant-garde. Bien qu'il se situe hors des sentiers encombrés, Georges Baal pourra se joindre, le 19 novembre, aux cortèges revendicatifs de l'A.J.T.

Bicentenaire à Versailles.

Il y a deux cents ans, Mlle de Montansier — née Marguerite Brunet — créait à Versailles un théâtre que Marcelle Tassencourt dirige aujourd'hui. Pour célébrer ce bicentenaire, elle offre, le 18 novembre à 21 heures, sa mise en scène du Mariage de Figaro. *Soirée de gala qui sera suivie de représentations normales les 19, 26 et 27 novembre, les 10 et 11 décembre. D'autre part, les 21 et 22 novembre, la Comédie-Française vient jouer* les Fausses Confidences, *et pour le Mai de Versailles, Annie Ducaux sera Agrippine sous la colonnade du Grand Trianon.*

Milosz salle Richelieu.

Les premières soirées littéraires de la Comédie-Française, consacrées à Milosz, ont lieu les 21, 22 et 30 novembre, les 1er et 2 décembre, à 20 h. 30. La première partie est composée de lecture de poèmes. Dans la deuxième partie, Patrice Kerbrat et Ludmila Mikael jouent une pièce inédite, un mystère en quatre tableaux, Saul de Tarse, *dans la mise en scène de Jean-François Remi.*

Le cirque du Rote Rübe à Strasbourg.

On se souvient du Rote Rübe : en 1975 arrive de Munich au Festivle de Nancy, le groupe se révélait dans un spectacle Terror *qui faisait voir et comprendre quels liens unissent l'histoire du Chili à notre vie. On se souvient des comédiens, de leurs visages peints en masques fins, de leur violence glaciale, des tableaux mimés sur un play-back qui dévide les chansons tendres et les chansons ironiques, les scènes de mélodrame et la terrible banalité des paroles de la réalité : du cabaret brechtien aux dimensions des foules, l'indiscutable force de la beauté.*

Le Rote Rübe est venu deux années à la fête de l'Humanité, *a tourné dans plusieurs villes de France. Il reviendra à Lyon, au Théâtre du VIIIe avec* Paranoïa, *il est au T.N.S. à Strasbourg avec* Terror *jusqu'au 21 novembre et les 22, 23, 24 avec sa nouvelle réalisation* Amour-mort-hystérie : le cirque.

Apprendre à rire.

Les élèves des courts d'art dramatique et les gens du spectacle sont invités le lundi 21 novembre, à 20 h. 30, dans la grande salle de l'Empire à la projection du film de Michel Polac (sélectionné pour le Festival de Monte-Carlo) Un comique né, *où l'on voit un jeune comédien, Christian Pereira, qui se prend pour Gérard Philipe, faire une carrière à la Coluche.*

Théâtre

« LE HAMLET DE SHAKESPEARE » mis en scène par Daniel Mesguich

Daniel Mesguich présente au Théâtre des Amandiers de Nanterre la mise en scène de *Hamlet* que le Centre dramatique des Alpes, à Grenoble, lui avait permis de réaliser avec l'argent nécessaire, en mars 1977 (le compte rendu de ce spectacle était paru dans *le Monde* du 10 mars 1977.)

Mesguich intitule la pièce *le Hamlet de Shakespeare*, et non pas *Hamlet* tout court. Il veut prévenir tout de suite les spectateurs qu'ils ne vont pas voir des acteurs prendre le relais, interpréter à leur tour le texte de *Hamlet*, mais que cette œuvre va être sondée, interrogée.

« *Hamlet*, écrit Victor Hugo, *n'est pas dans le lieu où est sa vie. Il a toujours l'air d'un homme qui vous parle de l'autre bord d'un fleuve. Il vous appelle en même temps qu'il vous questionne. Il est à distance de la catastrophe dans laquelle il se meut, du passant qu'il interroge, de la pensée qu'il porte, de l'action qu'il fait. Il semble ne pas toucher même à ce qu'il broie.* »

Notons chez Hugo, en 1863, ce concept de « distance » qui prend tant de place aujourd'hui, et constatons que ce que Hugo dit ici de Hamlet décrit bien l'attitude de Mesguich devant la pièce.

La traduction française de Michel Vittoz, faite à la demande de Mesguich, interpose un espace mental et sensible assez considérable entre le spectacle joué à Nanterre et Shakespeare, entre ce spectacle et le public.

Une part importante de cette adaptation est écrite dans un français non saisissable, qui imite un peu la langue d'un Maurice Scève, avec des mots inventés et des inversions syntaxiques plutôt latines.

Il y a une tradition des historiens selon laquelle le texte anglais de *Hamlet*, en 1603, n'était pas accessible au public. Comme si la langue des poètes avait de l'avance, puisque aujourd'hui ce texte anglais ne présente pas de difficulté majeure (on rencontre le même décalage avec Marivaux, dont les critiques de l'époque soulignent la langue obscure, alors *qu'elle nous paraît si claire*).

Mesguich a-t-il voulu, avec son traducteur Vittoz, nous imposer le handicap linguistique des spectateurs anglais de 1603 ? Comme presque tout le monde sait aujourd'hui l'histoire de *Hamlet*, dans ses détails, nous suivons, à Nanterre, la pièce, mais à travers un camouflage de mots, parfois épais. On s'y habitue, et cela crée une perception bizarre, amputée.

Une distance entre la scène et le public tient d'autre part à ce que la troupe de Mesguich, justement nommée « Théâtre du Miroir », dédouble les personnages principaux : Hamlet, Ophélie, entre autres. Shakespeare dédoublant déjà son action, comme il le fait souvent (Laërte veut venger son père assassiné comme Hamlet veut venger le sien), ces reflets additionnés déterminent un brouillage optique, accentué encore par un « faux reflet », un personnage ajouté, celui d'une « Archidame », qui récite des textes « extérieurs », d'Hélène Cixous entre autres.

La pièce est jouée comme si l'on imprimait le texte de *Hamlet* avec les commentaires, critiques, références, sans mettre tout cela en notes au bas des pages ou à la fin du livre, mais en le mélangeant au texte lui-même, dans les mêmes caractères, de façon qu'on ne voie plus où est le texte, où sont les gloses freudiennes, lacaniennes, tc.

Jusqu'à l'entracte, que Mesguich place à la scène 2 de l'acte III, après que le roi Claudius a interrompu les comédiens, ce *Hamlet de Shakespeare* est très fort et passionnant, et les acteurs du Miroir s'y confirment comme l'une des troupes de théâtre les plus remarquables de ce temps. Après l'entracte, la fatigue aidant, les difficultés l'emportent.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre des Amandiers de Nanterre, 20 h. 30.

Jouer à Berlin-Est

Manfred Karge est brun, massif. Matthias Langhoff est blond, il a des cheveux longs. Tous deux arrivent de Berlin-Est pour présenter, à Villeurbanne (du 16 au 19 novembre) et à Saint-Denis (du 22 au 27), *la Bataille*, de Heiner Müller, qui a un visage d'intellectuel sarcastique à la Voltaire. Le spectacle a été donné à la Fête de l'Huma en 1976, un seul jour et... il pleuvait.

On a connu Karge et Langhoff en 1971 : le Berliner Ensemble, *en déplacement, avait inscrit à* son programme leur mise en scène du *Commerce du pain*, qui tranchait avec les autres spectacles (*la Mère, le Jour de la Commune*) déjà un peu traditionnels. L'année suivante, Karge et Langhoff reprennent la pièce, en français, à Aubervilliers. Le résultat se révèle décevant ; se confronter à des acteurs que l'on ne connaît pas et dont on ne parle pas la langue est aléatoire. Appelés par Benno Besson, ils quittent ensuite le Berliner Ensemble pour la Volksbühne.

La Volksbühne est une salle municipale, dirigée par trois collectifs de mise en scène réunis autour de Benno Besson, de Fritz Marquardt, et d'eux-mêmes. Trois cent cinquante personnes, dont soixante comédiens, y travaillent. Le cahier des charges impose quatre créations par an, et, comme dans tout théâtre de répertoire, l'alternance. La programmation est discutée avec un conseil économico-artistique élu et donc représentatif : « *Les échanges de vues sont productifs, mais ils s'entourent d'un formalisme qui fait perdre du temps.* » Cette programmation est soumise à l'approbation des magistrats de la ville chargés de coordonner les activités culturelles de Berlin et du contrôle politique. Il peut arriver que les avis défavorables deviennent des interdits. Mais disent Karge et Langhoff en « *déployant beaucoup d'énergie, nous sommes toujours arrivés à réaliser tous nos projets* ». Ils n'ont rien de fonctionnaires tranquilles.

Méfiance envers les nouveaux auteurs

Ce qui paraît les gêner le plus est la lourdeur de la production, le système d'alternance qui empêche un travail continu avec un auteur contemporain : « *Celui que nous faisons avec Heiner Müller est une exception. Une relève potentielle existe, mais peu de débouchés. Berlin n'a que quatre théâtres, le pays est terriblement centralisé, et ne suit pas. La méfiance est grande envers les auteurs nouveaux. Leur insécurité est telle, même s'ils sont attachés à une institution, qu'ils se démarquent rarement des modèles anciens.* »

La Bataille, qui a été comparée à *Grand Peur et Misère du IIIe Reich*, est formée de scènes courtes, brutales où l'on voit les « gens » pendant la guerre. D'abord la pièce a été jugée contre-révolutionnaire, apparentée au théâtre de la cruauté (Artaud reste un repoussoir) et Heiner Müller commente : « *La cruauté n'a pas été inventée par l'auteur.* » Aujourd'hui, le spectacle est reconnu progressiste. « *On parle énormément du fascisme. On s'applique à éclairer le phénomène, à en dégager les bases économiques et politiques. On refoule ses répercussions sur la personnalité. On en parle comme si l'antifascisme était une composante indiscutable de l'homme.* Les réactions des spectateurs, en Allemagne, ont été violentes : rejet ou intérêt passionné.

« *Le public attend du théâtre ce qu'il ne trouve ni dans la presse ni à la télévision. C'est la raison de son importance, et c'est pourquoi nous sommes là, ça fait partie du jeu* », disent Karge et Langhoff qui sont lucides, vifs et pince-sans-rire.

COLETTE GODARD.

Cinéma

Les musiques de l'âme

(Suite de la première page.)

Victor est cinéaste. Il a décidé de porter à l'écran « les Trois Sœurs », de Tchékhov. Dans un hôtel situé sur les bords du lac Léman, il réunit les trois comédiennes qui incarneront Olga, Macha et Irina. Entre Victor et Julie, l'une des trois comédiennes, existent des liens particuliers. Ils se sont aimés, ils ont eu un enfant, et pour Victor cette rencontre avec Julie qu'il aime encore est l'occasion de ranimer le passé. C'est l'occasion aussi pour lui de découvrir Cécilia, qui prétend avoir consacré sa vie à son métier, et Esther, dont la jeunesse rayonnante et la sensualité animale le troublent *confusément*.

L'intrigue du film n'est faite que des rapports entre les personnages. Un homme et trois femmes. Une sorte de psychodrame que Victor croit mettre en scène, mais dont les quiproquos et les rebondissements lui échappent. Apparemment rien que de très banal dans ce *Marienbad vaudois : des conversations sur une terrasse ensoleillée,* des promenades, quelques confidences échangées, une escapade de Victor et d'Esther pour trouver en *France un médicament dont Julie* a besoin, les premières répétitions. Rien que de très banal, sinon cette impression d'une fièvre qui couve.

C'est en profondeur que tout se passe, au niveau des désirs inavoués, des élans avortés, des appels étouffés, dans le désordre des mots et des gestes inutiles. Victor n'aime que Julie, mais entre Julie et lui il y a eu tant de silences et de malentendus qu'il a le sentiment de ne pas la connaître, de ne plus savoir qui elle est. Alors il rôde autour des deux autres comédiennes, les observe, les interroge, les provoque, comme s'il espérait surprendre en elles un peu du secret de Julie, déceler un fragment de son *identité*.

Des regards des sourires...

A l'ombre de Tchékhov, Michel Soutter a réalisé un film dont le charme tchékhovien nous pénètre *insidieusement. Dans cette histoire à fleur de peau, à fleur d'âme, sa* « pudeur suisse » et sa « folie slave » (comme le dit joliment Jean-Louis Trintignant) font merveille. *Des regards, des sourires,* des soupirs, des chuchotements : le cinéaste avance à pas de loup. Est-ce à cause du décor ou de l'ambiguïté des personnages : il *nous semble constamment côtoyer* l'irréel. L'irréel d'ailleurs parfois surgit. Un jour, devant Victor et ses interprètes médusés, un « artiste dramatique » meurt en simulant la *mort de Tchékhov. « Vous parlez,* vous parlez, mais que vous vous aimez donc peu », a-t-il eu le temps de dire avant de culbuter dans le néant. Incident à la fois *pathétique et absurde qui, brusquement,* unit le théâtre et la vie et qui oblige chacun à prendre conscience de son destin et de ses responsabilités. Désormais le film peut commencer.

Pour ce quatuor dont les adagios sont d'une rare subtilité, quatre comédiens remarquables. Face à Jean-Louis Trintignant, qui exprime parfaitement la fragilité et le désarroi de Victor, Delphine Seyrig, Léa Massari et Valérie Mairesse n'ont qu'à paraître pour imposer leur séduction et leur mystère.

JEAN DE BARONCELLI.

Variétés

Eddy Mitchell au Palais des sports

Au milieu des années 50, dans un monde occidental qui entre peu à peu dans le confort, le bonheur à crédit, l'automation des gestes et des sentiments, le rock, recevant, un an après la mort de James Dean, ses lettres de noblesse avec Elvis Presley, Gene Vincent et tant d'autres, donne une première idée de liberté à des adolescents qui ont une vision floue de la vie, à des « rebelles sans cause » en route pour nulle part. Dans les années 60, une autre génération aura avec cette musique un rêve de vie.

Mais quand l'épopée du rock commence à être vécue en France, Eddy Mitchell, comme le dit une de ses récentes chansons, est « *garçon de course au Crédit lyonnais, René Coty prépare son départ, Elvis Presley a son disque d'or, les blousons noirs brûlent leur dernière nuit avant de partir pour l'Algérie et Charles de Gaulle prend le pouvoir promettant mille et une nuits aux « pieds-noirs* ». Quand l'employé du Crédit lyonnais monte un groupe rock et tente l'aventure de l'audition, deux pionniers du mouvement sont déjà morts tragiquement : Eddie Cochran et Buddy Holly. Tout ira après très vite. *Claude Moine* deviendra Eddy Mitchell et vivra son rêve. Aujourd'hui il est même producteur de ce rêve, puisqu'il produit ses spectacles et ses disques.

Il a maintenant trente-cinq ans. Il chante depuis dix-sept ans et tout en restant fidèle à l'esprit du rock, il a poursuivi tranquillement son chemin, avec flegme et un solide humour, évoluant dans le cadre d'une musique au rythme carré, souple, drôle, sachant s'entourer de bons musiciens, prenant goût au parfum de Nashville, capitale de la « country », c'est-à-dire d'une musique qui est une des sources du rock par le biais de Hank Williams, d'Elvis Presley, de Jerry Lee Lewis, perfectionnant par les textes qu'il écrit le plus souvent lui-même une écriture directe, simple, qui exprime une certaine réalité quotidienne ou encore ses rêves américains ou d'enfant du cinéma.

Jusqu'à dimanche soir, Eddy Mitchell s'offre un grand spectacle au Palais des sports, avec un grand orchestre, de bons musiciens parmi lesquels Pierre Papadiamondis aux claviers, Russ Hicks au pedal steel guitar et, en invité, *Charlie Mc Coy et ses harmonicas.* Eddy Mitchell se régale et nous régale. Eddy Mitchell, avec une belle joie de vivre, *ouvre son univers musical, chante des* chansons anciennes (*la Société anonyme*) ou nouvelles (*la Dernière Séance*, dans un cinéma de quartier avant sa disparition), des ballades toujours nerveuses, *des rocks précis et efficaces.* Eddy Mitchell en très grande forme qui présentera ensuite le même spectacle avec ses vingt musiciens dans le cadre d'une tournée en France, en Belgique et en Suisse.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Palais des sports, 20 h. 30. Dernier album distribué par Barclay : « la Dernière Séance », 910.001.

Danse

DANZA NACIONAL DE CUBA

Le premier ballet est une carte de visite. Accompagnés d'un orchestre typique, bruissants, fébriles, les danseurs présentent une *démonstration de modern dance* très « *grahamienne* », qui permet d'apprécier leur haut niveau d'entraînement. Avec le second morceau inspiré d'un thème traditionnel — l'exaltation de la fécondité — on entrevoit l'objectif de la compagnie : intégrer des éléments culturels afro-cubains aux techniques contemporaines pour créer un style de danse original ; un peu ce qu'avait réussi Alvin Ailey dans ses premiers ballets inspirés du folklore noir américain. Ici, l'assimilation n'est pas encore parfaitement réalisée, faute peut-être d'un chorégraphe assez puissant.

Pourtant, quelques bons enchaînements plastiques dans « Okantomi » (un pas de deux très sensuel sur un solo de flûte) où l'évocation finale, colorée, des sources de la civilisation cubaine ouvre d'intéressantes perspectives. Greffée sur la souplesse ondoyante de corps éperdus de rythme, la danse moderne peut trouver là de nouvelles formes d'expression.

M. M.

★ Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30, jusqu'au 20 novembre.

Musique

Un vieil homme qui écou[te]

That is time... *En ce temps-là : trois voix — soprano, baryton, chant-parlé —, trois instruments à cordes — piano, guitare, clavecin — comme les trois dimensions du souvenir. La première voix descend dans les cachettes de l'enfance, c'est celle de William Pearson, associée au piano. La deuxième, c'est le refuge, l'amour. « on the stone together in the sun on the stone », chante Carla Hentus.; c'est la femme, une chanson sans tonalité, comme une valse sans cesse interrompue, indique Wolfgang Fortner dans la partition : la guitare esquisse un rythme à trois temps, la mélodie glisse soudain vers le parlé puis retrouve le fil de son rêve.*

La salle est plongée dans l'obscurité ; seul sur une estrade, devant les tentures grises qui dissimulent les musiciens, un vieil homme est assis. Il écoute les voix de sa mémoire, ses propres paroles redites par d'autres voix, d'autres paroles passées de bouche en bouche, devenues étrangères et si proches à la fois... Il ouvre les yeux, respire plusieurs fois de suite, le souffle court, nerveux, puis retourne à son monde intérieur. La voix parlée (Gisela Saur-Kontarsky), c'est le souvenir des paysages, de la pluie, de l'hiver, la froideur du clavecin lorsqu'il est ainsi traité, par petites touches incisives, avec des traits vifs, coupés de silences.

Après une brève introduction instrumentale — des accords espacés, — l'œuvre, sans évoluer, se divise en trois parties : dans les deux premières les voix, qui d'abord intervenaient successivement, tendent à se réunir et à se superposer (ce qui n'était pas possible dans la pièce de Beckett et le devient grâce à la musique) tandis que le dernier volet, débutant par un trio, s'achève dans la solitude de chacun, « no one come and gone in no time ».

Commandé par la Südwes[...] et le Goethe-Institut de Pari[s] [...] le soixante-dixième annive[rsaire] du compositeur, That time [...] *créé, en avril 1977, à B[aden-]Baden ; ce sont les mêmes [...] lents interprètes qui sont [...] pour la création française [...] Centre Georges-Pompidou.*

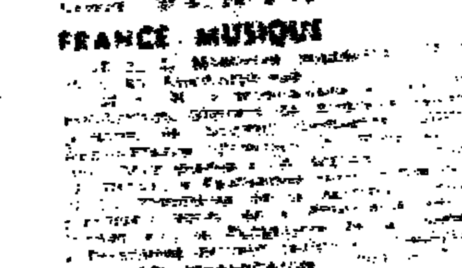
Usant très librement, et [...] chercher à les remettre en [...] des techniques d'écriture [...] schoenbergiennes, dans la ma[nière] de Henze (ce n'est peut-être [...] par hasard que l'un a ens[...] l'autre au lendemain de la gu[erre] le langage de Fortner, fort [...] sens dramatique évident, n'in[...] pas ; il met le texte en mu[sique] sans le charger, avec une gé[néro]sité qui étonne : tout cela se [...] aller de soi. En réalité la lim[ita]tion volontaire de l'auteur [...] petit nombre d'éléments n[...] ment caractérisés, contribue f[...] ment à l'impression d'unité [...] même que l'on sent derrière [...] que fragment mélodique l'[em]preinte de la série de haut [...] qui l'a engendré.

Là, sans aucun doute, se [...] l'adéquation de la technique [...] composition au propos dramat[ique] et à certaines particularités [...] style de Samuel Beckett. Ce [...] donc pas d'adaptation qu'il [...] drait parler, en faisant d'ab[...] allusion au climat sonore qui [...] veloppe les phrases ou permet [...] les enlacer, mais d'une nou[velle] identité révélée par le biais de [...] musique.

GERARD CONDE.

★ Seconde audition ce jeudi [...] à 20 h. 30 au Centre Georg[es-]Pompidou. Diffusion ultérieure [...] France-Musique.

■ Le concert que Léo Kott[...] devait donner ce jeudi 17 novem[bre] au Nashville est annulé.



هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 17 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux ...ts ; 18 h. 50, Les aventures de l'énergie ; ... 55, Feuilleton : Le 16 à Kerbriant ; 19 h. 10, ... minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! ...te ; 20 h., Journal.

... h. 30, *Magazine d'actualité* : L'événement, ... J. Besançon (voir Tribunes et débats) ; ... 25, *Feuilleton* : *Richelieu* (dernier épisode : ...aprices de la providence) ; 22 h. 30, Allons ...néma.

... h., Journal.

CHAINE II : A 2

... h. 25, Dorothée et ses amis ; *18 h. 40*, C'est ...e ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; ... 45, Spécial Assemblée : Le parti républi... ; 20 h., Journal.

... h. 30, FILM : LES AVEUX LES PLUS DOUX, ... Molinaro (1971), avec Ph. Noiret, ...anin, M. Porel, C. Cellier, G. Landry.

Pour obtenir des aveux d'un jeune voyou compromis dans une agression à main armée, deux inspecteurs de police exercent sur lui un chantage abominable.

D'après une pièce de Georges Arnaud, un film faussement contestataire de certaines méthodes policières. Le public est manipulé par une démonstration à effets.

... h., Magazine 100 000 images : Hollywood, ...années-là (1940-1950), par P. Tchernia.

... h., Journal.

CHAINE III : FR 3

... h. 45, *Pour les jeunes* ; 19 h. 5, Émissions *régionales* ; 19 h. 40, *Tribune libre* : la C.G.C. ; 20 h., Les Jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma français 1968-1976) : MAYERLING, de T. Young (1968), avec C. Deneuve et O. Sharif, A. Gardner, J. Mason et *A. Parisy* (rediff.).

A la fin du dix-neuvième siècle, Rodolphe, prince-héritier d'Autriche-Hongrie, s'éprend d'une fille de petite noblesse, Maria Vetsera, avec laquelle il finit par se suicider à Mayerling.

Un film romanesque à grand spectacle qui reste fidèle au mythe sentimental des amants broyés par la raison d'État.

22 h. 25, *Journal* ; 22 h. 40, Magazine : Réussite (les satellites météo).

FRANCE - CULTURE

18 h. 30, Une certaine France de mon grand-père : « Nono », de G. Roupnel, adaptation M. Ricaud ; 19 h. 25, Biologie et médecine ;

20 h., « Maximilien Robespierre », de Bernard Chartreux et Jean Jourdheuil avec J.-P. Jorris, F. Marthouret, R. Blin. Réalisation G. Peyrou ; 22 h., Musique enregistrée ; 22 h. 30, Entretiens avec... Georges Neveux ; 23 h., De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Anamorphoses ;

20 h. 30, « Musicanada »... en direct du grand auditorium, concert de musique canadienne contemporaine, le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direction P. Hetu et G. Tremblay : pour deux pianos » (R. Mathon) ; « Symphonie n° 3 » (P. Hetu) ; « Fantasmes pour orchestre » (A. Prevost) ; 23 h., Frontières de la carrière : Augustin Anievas, pianiste ; suivi de « Frontières des genres et des formes » : le Purgatoire de la modernité ; 0 h. 5, « Frontières de leur talent » : Georges Enesco ; 1 h., Inexportés inexportables : Gabriel Fauré.

VENDREDI 18 NOVEMBRE

CHAINE I : TF 1

... h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi ...ière ; *13 h., Journal* ; 13 h. 35, Émission ...nale ; 14 h. 5, Émission pédagogique (repr. ... h.) ; 18 h., A la bonne heure (Consomma... environnement et société) ; 18 h. 25, Pour ...petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 50, ...aventures de l'énergie ; 18 h. 55, Feuilleton : ...6 à Kerbriant (rediff.) ; 19 h. 15, Une minute ...r les femmes (La rente éducation) ; 19 h. 45, ...bien ! raconte ; 20 h., Journal.

...0 h. 30, Au théâtre ce soir : Catherine au ...idis, d'Y. Chatelain, avec H. Manesse, ... Nicot, A. Toutey, F. Blot.

Un couple en vacances dans une villa paisible reçoit la visite d'un gêneur aux explications embrouillées qui s'impose. Comment s'en débarrasser ?

...2 h. 15, Téléfoot : Spécial juniors à Monaco.

...3 h. 10, *Journal*.

CHAINE 2 : A 2

...3 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuil... : *Valérie* (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujour... Madame (S'habiller... à quel prix ?) ; 15 h., ... : Le justicier (rediff.) ; *15 h. 55*, Aujourd'hui ...azine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... ; 18 h. 25, ...thée et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; ... 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Ouvrez l'œil ; 20 h., Journal.

... h. 30, Série : *Les diamants du président* ; ... 35, Littéraire : Apostrophes, de B. Pivot ...alistes d'hier et d'aujourd'hui).

Avec M. Philippe Alexandre (le Roman de la gauche), *Mme Line Cohen-Solal* (les Nouveaux Socialistes), *et MM. Claude Jamet* (Notre Front populaire), *Jean Lacouture* (Léon Blum), *Pierre Mauroy* (Héritiers de l'avenir), *Thierry Pfister* (les Socialistes), *Michel Bataille* (Demain, Jaurès).

2 h. 45, Journal.

2 h. 50, *FILM (ciné-club)* : LA VRAIE ...URE DE BERNADETTE, de G. Carle (1972), ... : M. Lanctot, D. Pilon, R. Bouchard, ...Beaupré, E. Guimont.

Une bourgeoise de Montréal quitte son mari et la société de consommation pour aller à la campagne vivre selon sa vraie nature.

Une utopie et son échec, une critique du catholicisme québecquois, un style qui mêle savoureusement les genres. Et aussi une verdeur qui risque de choquer certains.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Jour les jeunes ; 19 h. 5, Émissions régionales ; 19 h. 45, Tribune libre : le Comité de liaison Défense-Armée-Nation ; 20 h., Les Jeux.

20 h. 30, Magazine Vendredi : Aujourd'hui (quatrième partie de la série consacrée à l'information), par Ch. Ockrent, réalis. A. Tarta ; 21 h. 30, Les grands fleuves, reflets de l'histoire : l'Orange.

22 h. 25, Journal.

FRANCE - CULTURE

13 h. 30, Musiques extra-européennes ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « 1848 », de Burnier et Rambaud ; 14 h. 45, Les Français s'interrogent ; 16 h., Les pouvoirs de la musique ; 18 h. 30, Une certaine France de mon grand-père : « Nono », de G. Roupnel. Adaptation M. Ricaud ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne, par le professeur P. Auger ;

20 h., Le voyageur de la mémoire, de M. Descloseaux : « La mémoire commune est-elle aussi la vôtre ? », textes lus par D. Berlioux ; 21 h. 32, Musique de chambre : Mozart, J.-M. Damase, A. Tcherepnine ; 22 h. 30, Entretiens avec... Georges Neveux ; 23 h., De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

13 h. 35, Sélection concert ; 14 h. 15, Mélodies sans paroles : J.-S. Bach, Berlioz, Albeniz, Mozart ; à 15 h., Musique française pour cuivres : Mache, J. Werner, Barboteu ; à 15 h. 32, Œuvres de Beethoven, Mendelssohn, Bartok, Satie, Stockhausen ; 18 h. 32, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time : « Beau Be-Bop » ; 19 h. 30, Kiosque ; 19 h. 45, Anamorphoses ;

20 h., Cycle d'échanges franco-allemands... en direct de la Salle Beethoven de Stuttgart. Direction Helmuth Rilling : « Stabat Mater » (Szymanowski) ; « Messe en fa mineur » (Bruckner), avec J. Beckman, H. Watts, A. Kraus, G. Beich ; 22 h. 15, *Grands crus* ; 0 h. 5, Frontières de leur talent : Dinu Lipatti ; 1 h., Inexportés, inexportables : Ernest Bloch.

...une chaine à l'autre

...ÈVE A L'INSTITUT ...TIONAL ... L'AUDIO-VISUEL

Toutes les organisations syn...es de l'Institut national de ...io-visuel (C.G.T., C.F.D.T., ..., F.O.) ont appelé l'ensemble ...personnels à cesser le travail ...eudi 17 novembre pour la ...se de l'emploi et des salaires ; ... syndicats entendent ainsi ...dre le pouvoir d'achat bloqué par le plan Barre et demander la révision des grilles de salaires de plusieurs catégories. Les syndicats considèrent également que les prévisions budgétaires établies pour 1978 constituent une « *remise en cause fondamentale de l'INA et de ses missions* », précise un communiqué. *Ils invitent les travailleurs à* se battre pour « *la défense de leurs responsabilités dans le domaine de la radio-télévision et de l'audio-visuel* ».

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 17 NOVEMBRE

— *Le magazine* « L'événement » reçoit M. Jacques Chirac, président du R.P.R., maire de Paris, sur TF 1, à 20 h. 30.

— *La Confédération générale des cadres* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

VENDREDI 18 NOVEMBRE

— La tribune libre est ouverte au *Comité de liaison défense-armée-nation*, sur FR 3, à 19 h. 40.

A Bry-sur-Marne

UN COLLOQUE SUR LES NOUVEAUX MOYENS DE PRODUCTION

Sur l'initiative de l'INA (Institut *national de l'audio-visuel*), un colloque international sur « les nouveaux moyens de production » *a été réuni* à Bry-sur-Marne, du 14 au 16 novembre. Réunissant *industriels et professionnels* de l'audio-visuel, ces journées avaient pour but de confronter des techniques et des expériences avant de faire le point sur la place de la *vidéo légère et* du Super-8 dans les circuits actuels de communication.

La révolution électronique, et l'opportunité politique qui ont permis aux grandes firmes de lancer sur le marché, au moment *de la campagne* présidentielle américaine, une véritable panoplie de matériel léger, intriguent et passionnent les usagers de la vidéo. Déjà les États-Unis semblent avoir résolument parié sur cet E.N.G. (Electronic News *Gathering*) en *matière d'information*. Souple, aisément maniable et requérant des équipes réduites, l'E.N.G., déjà utilisée par FR 3 dans ses stations de *Toulouse et de* Lille, permet en effet une intervention rapide sur l'événement et une *diffusion* immédiate.

Elle conjugue les avantages de la vidéo et ceux de la caméra 16 millimètres. Son développement se heurte pourtant aux *normes* de qualité d'image édictées par T.D.F., qui contraignent à reconvertir les documents sur des bandes larges de 2 pouces et à *limiter les opérations de montage*. Certains journalistes, enfin, ne craignent pas *de souligner* les dangers de « spectacularisation » de l'information liés à cette technique américaine.

A côté du reportage, les ressources des moyens légers paraissent vastes et encore inexplorés. Utilisés par les particuliers, par les associations, comme par les professionnels, ils constituent *peut-être le maillon qui* permet de poser la question des télévisions communautaires et de la place des groupes sociaux sur les écrans nationaux.

Insertion de professionnels *dans* les communautés, ou diffusion de films réalisés par des organisations autonomes : les multiples solutions connaissent déjà un *début d'exploitation*. *Sous* la direction d'André Campana, l'INA entreprend actuellement une expérience d'enquêtes de *longue* durée dans un tissu social, avec deux équipes installées à demeure ; parallèlement, des ateliers *régionaux — comme celui du* Creusot — s'efforcent d'instaurer de nouvelles relations entre le public et la télévision. De leur côté, TF 1 et A 2 diffusent régulièrement, *depuis un an, des films* d'amateurs en Super-8. La Radio-Télévision belge, Radio-Canada, la R.A.I. comme la télévision danoise poursuivent des expériences de télévision communautaire *ou* d'animation sociale.

Introduit depuis peu dans la « dramatique », la vidéo légère n'en est qu'à ses balbutiements (*le Monde* daté 13-14 novembre). Autour de son berceau, beaucoup de parrains et de marraines font des vœux. Mais à trop vanter la technique, n'escamote-t-on pas l'analyse politique ? A commencer par cette question : faut-il vraiment *souhaiter que* l'audio-visuel pénètre à tous les échelons de la vie *sociale* et devienne ainsi le support d'un quadrillage qui se retourne facilement en surveillance policière ? — X. D.

SPORTS

FOOTBALL

La qualification de la France pour la phase finale de la Coupe du monde

VINGT ANS APRÈS

Ainsi, l'équipe de France n'a pas manqué ce rendez-*vous du 16 novembre, attendu* depuis de longs mois. Le principal mérite des footballeurs français aura sans doute été de conserver assez de sérénité, malgré la dramatisation excessive de la rencontre par la plupart des mass média, pour assurer au moment voulu leur qualification à la phase finale de la Coupe du monde (1).

L'heure n'était plus, en effet, *aux démonstrations techniques*. L'adversaire ne s'y prêtait pas. Pour pouvoir se rendre en Argentine au mois de juin 1978, les Français devaient impérativement *battre cette équipe* bulgare, qui, depuis deux décennies, change ses joueurs mais conserve *le même* visage : celui d'une sélection sans brio ni grandes individualités, mais rugueuse en défense et toujours aussi méthodiquement préparée et *organisée*.

Deux faits résumaient parfaitement la constance et le niveau du football bulgare. Avec le Brésil, la République fédérale d'Allemagne, *l'Italie et l'Uruguay*, la Bulgarie était l'un des cinq pays présents aux phases finales des quatre dernières Coupes du monde, mais, une fois qualifiés, les Bulgares n'ont jamais pu *gagner* un seul match du tournoi final (huit défaites et quatre nuls).

Dans un passé encore récent, beaucoup d'équipes de France de *football auraient pénétré sur* le terrain paralysées par l'enjeu. Presque prêtes à accepter un échec comme une fatalité, en constatant que le sort avait souvent été favorable aux Bulgares auparavant. Or, la veille du match, M. Michel Hidalgo, le directeur des équipes de France, s'étonnait et s'inquiétait même un peu *de voir ses joueurs* aussi décontractés. Au temps de l'espoir suscité par Saint-Étienne a déjà succédé celui de la confiance retrouvée par l'ensemble des footballeurs professionnels français.

Platini décisif

Le rappel du Niçois Jean-Marc *Guillou, la position beaucoup plus* avancée de Michel Platini, avaient sans doute provoqué trop de bouleversements pour que ces deux joueurs trouvent d'emblée leurs *nouvelles marques* avec leur compère du milieu de terrain, Dominique Bathenay. Didier Six éprouvait des difficultés pour déborder son adversaire sur l'aile gauche. *Les défenseurs, et* notamment Marius Trésor, n'avaient pas *leur* aisance et *leur* sûreté habituelles pour contrôler le ballon, rendu glissant par la pluie. Pourtant, même au cours de cette première demi-heure de *tâtonnements, jamais les* Français ne semblèrent douter ou se laisser gagner par la nervosité.

Dès lors, le premier but, obtenu sur corner par Dominique Rocheteau (*38e minute*), apparaissait presque inéluctable. Avec un peu de réussite, Michel Platini, dont le tir percuta contre la barre transversale, aurait pu assurer *le succès* français avant la mi-temps. Deux minutes, après la reprise, le Nancéen pouvait encore obtenir un penalty, quand il fut écarté du *bras par un adversaire au moment* où il venait de transpercer la défense bulgare d'un long dribble. Mais c'est sur un superbe tir de 20 mètres que Michel Platini allait obtenir la récompense de ses efforts en inscrivant le *deuxième but (82e minute)*.

Peut-on alors reprocher aux Français d'avoir progressivement relâché leur combativité et leur vigilance au point de permettre à Tsvetkov (85e minute) d'inscrire comme à la parade un but presque aussitôt compensé, il est vrai, par celui de Christian Dalger ? L'équipe de France ne possède certes pas encore l'expérience et la rigueur des meilleures sélec*tions européennes*. Cela *prouve* au moins qu'elle peut progresser.

A ce titre, cette équipe de France paraît beaucoup plus proche de celle de 1958, qui s'illustra en Suède, que de la dernière, qui se qualifia pour une Coupe du monde, en 1966. *Le football* français était alors en pleine traversée du désert. Cette qualification inespérée représentait déjà un bâton de maréchal pour des *joueurs voués à faire de la figu*ration en Angleterre, lors du tournoi final.

Par ses résultats, ses personnalités, son esprit créatif et offensif, la sélection de Michel Hidalgo paraît, au contraire, riche de promesses. Grâce au travail en profondeur effectué dans les clubs jamais le football français n'a possédé autant de jeunes de valeur. Comme en 1958, avec Jonquet, Fontaine, Kopa et *Piantoni*, l'équipe de France dispose de surcroît avec Marius Trésor, Dominique Bathenay, Michel Platini, voire Jean-Marc Guillou, de quelques-uns de ces meilleurs joueurs européens susceptibles à tout moment de faire basculer un match par leur influence.

« *Pour l'équipe de France la Coupe du monde viendra un an trop tôt* », estimait encore récemment Michel Hidalgo. Il lui manquera peut-être encore quelques matches pour parfaire sa cohé*sion et son expérience*, *mais* les jeunes loups de 1978 aborderont néanmoins l'épreuve avec plus d'ambition et presque autant de possibilités que leurs aînés de 1958, qui, pour la plupart, arrivaient au contraire en fin de *carrière*.

1958-1978 : vingt ans après, Fontaine, Kopa, Piantoni et les « héros de Suède » vont peut-être enfin connaître leurs succes*seurs*.

GÉRARD ALBOUY.

(1) La France est le onzième pays qualifié après l'Argentine, la République fédérale d'Allemagne, le Brésil, le Pérou, le Mexique, l'Autriche, l'Écosse, les Pays-Bas, la Pologne et la Suède.

● *Dans le groupe II européen, l'Angleterre a battu l'Italie par 2 à 0, le 16 novembre, à Londres. Pour se qualifier, les Italiens devront battre les Luxembourgeois, le 3 décembre, à Rome.*

Telle équipe, tel patron

Sans bruit, avec gentillesse, Michel Hidalgo, directeur des équipes de France, a atteint son *but. Avec compétence, peut-on* dire, après la qualification de la France pour la Coupe du *monde. Sans en montrer* la moindre vanité. Seulement la satisfaction d'avoir tiré au bon *moment le meilleur parti* possible de l'élite nationale. Rien d'étonnant donc que le succès *ne* lui ait pas tourné la tête, mercredi soir. Et pourtant il y aurait eu de quoi, du moins pour qui n'est pas à ce point guidé par la sagesse et la modestie. *C'était* même un peu amusant d'entendre dans les vestiaires les joueurs remercier leur directeur et drôle de voir son air étonné devant l'avalanche de compliments. Il y a ainsi des instants où l'on peut vérifier combien la confiance accordée au « patron » est sincère. *Faite, sans exceptions*, d'estime et de respect. Ce n'est pas facile de créer l'unanimité.

La soirée de Michel Hidalgo a été bien agitée. Une heure et demie de crispations et d'inquiétudes sur le banc de touche. Trois moments de joie pour les *trois buts, entrecoupée* d'une *terrible crainte, lorsque* les Bulgares ont marqué. A la fin, il a gardé baissée la capuche de son vêtement. Pas à cause du froid. Simplement pour essayer de dissimuler ses larmes. Discret, gentil, sensible, *pudique, tel est* Michel Hidalgo. Et il a d'autant plus de mérite à l'être que quelques-uns ont douté qu'il pouvait être, après *Stefan Kovacs, l'homme de la* situation. *Car il y a* des suites difficiles à prendre.

Mais comment avaient-ils pu *croire, ceux-là, aussi facilement* et trop vite, qu'une attitude quelquefois effacée signifiait à *coup sûr qu'il n'avait pas le* caractère et l'envergure nécessaires pour que son équipe se *qualifie en Coupe du monde*.

Michel Hidalgo n'en confisque pas le mérite. Il rend hommage *à l'action de Stefan Kovacs*, à celle de Georges Boulogne. Il tient à ce que chacun sache que *le succès est l'aboutissement* d'un long travail, le sien et celui des autres. Comme on lui dit, allusion au parler pittoresque de Kovacs : « *Alors cette fois c'est le top-niveau ?* » Il répond simplement : « *Non, mais c'est bien* ».

Impossible, sur le moment, de savoir lequel des joueurs français l'a le plus impressionné. *On s'y emploie pourtant. Ce mer*credi soir, Hidalgo ne veut parler que de l'équipe. Il refuse de *répartir les mérites. Il répond à* vingt, trente, quarante interviews, journaux, radio, télévision. Propos *mesurés, comme toujours*, et lucides. « *Non*, dit-il à la télévision argentine, *nous n'entretenons pas l'illusion de gagner la Coupe du monde*. » Il observe un silence avant d'ajouter : « *C'est vous, les Argentins, qui allez la gagner.* »

L'heure d'après match a ainsi passé. Hidalgo s'en va. Avant de disparaître, il dit quand même : « *Vous avez vu le tir de Platini ? Quel but ! Quelle technique !* » On ne peut pas toujours taire ses impressions.

FRANÇOIS JANIN.

CULTURE

A LA BIENNALE DE VENISE

La révolution soviétique est-elle marxiste ?

De notre envoyé spécial

VENISE. — *« Nous sommes là, nous avons tenu notre engagement. »* En ouvrant le mardi 15 novembre, *au musée Correc, la Biennale de* Venise consacrée à la dissidence culturelle en Europe de l'Est, M. Ripa di Meana, son président, a semblé être le premier étonné de la réalité de l'événement.

L'entreprise tenait de la gageure. Les pressions diplomatiques n'ont pas manqué, ni les difficultés matérielles, qui se sont accumulées à plaisir, ni les polémiques et obstacles *de toutes sortes. Il a fallu des* mois d'efforts tenaces pour surmonter les oppositions et présenter un tableau *aussi complet que possible du* phénomène de la dissidence.

L'organisation de cette manifestation ne pouvait pas ne pas se ressentir des incertitudes qui ont plané sur *sa préparation : le génie italien de* l'improvisation a malgré tout ses limites. Pour ajouter à la confusion, une *grève générale avait été décrétée* mardi dans la région de Venise, ce qui eut pour effet de fournir un prologue plutôt cocasse aux travaux de la Biennale : la place Saint-Marc, noyée sous une mer de drapeaux rouges, tandis qu'aux fenêtres de l'Alea Napoleonita, qui abrite le musée Correc, une banderole syndicale rouge vif appelant à *« la construction d'une société plus juste par la lutte des travailleurs » côtoyait* la grande affiche d'un bleu un peu triste annonçant la rencontre sur la dissidence.

Il revenait de droit à l'académicien soviétique André Sakharov d'ouvrir, fût-ce symboliquement, les travaux du *« rassemblement de la communauté antitotalitaire »*, selon l'expression de M. Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur*, qui présidait la première séance. Evidemment absent physiquement, André Sakharov fut présent par la voix grâce à un enregistrement fait en U.R.S.S. et parvenu récemment à Venise. *« Les limites imposées aux libertés et à la pensée représentent une menace pour la paix »*, a affirmé le prix Nobel de la paix dans sa courte déclaration. *C'est parce qu'elles sont intolérables qu'il est normal d'en discuter sans préjugés. »*

Pluralisme et dissidence

Tel paraît en effet être l'un des principaux soucis des organisateurs de la Biennale. *« Quand cessera-t-on de nier la liberté à ceux qui n'ont pas notre conception de la liberté ? »*, s'est écrié M. Ripa di Meana dans *son allocution introductive. Répon*dant aux critiques émises sur son initiative, il a déclaré que le pluralisme s'impose d'autant plus dans un débat sur la dissidence que celle-ci la revendique et le vit quotidiennement dans son action. L'inconvénient de la démarche est qu'elle met côte à côte des hommes qui n'ont rien, ou peu de chose en commun, sinon une mise en question — mais *à des degrés très variables et selon* des optiques très différentes — du communisme soviétique. A en juger par les exposés du premier jour, une confrontation aussi large n'est pas forcément très éclairante.

Comme ce fut le cas au cours du débat organisé ici même la semaine dernière par le journal d'extrême gauche *Il Manifesto*, l'une des lignes de clivage qui est apparue pendant la première journée de discussions sur le thème *« la révolution prolétarienne et le problème des oppositions »*, sépare ceux qui acceptent le caractère marxiste de la révolution *russe et ceux qui le contestent*. Ce n'est pas une controverse très nouvelle.

A preuve du caractère non marxiste de la révolution soviétique, M. Piero Melograni, professeur à l'université de Pérouse, affirma que celle-ci avait été dominée non par le prolétariat, mais par la petite bourgeoisie. Citant Lénine qui, en *novembre 1922, se lamentait : « Nous avons hérité de l'ancien appareil* d'Etat, *c'est là notre malheur ! »*, M. Melograni voit dans ce *phénomène la confirmation de la thèse* selon laquelle *« les classes moyennes se posent en protagonistes de l'histoire contemporaine »*. L'histoire soviétique, ajouta-t-il, *est l'histoire de l'humiliation continue du prolétariat. L'intelligentsia est destinée à jouer un rôle de plus en plus important. La dissidence elle-même est un phénomène presque seulement limité aux classes moyennes. Elle ne touche pas le prolétariat »*.

Ce point de vue sur la faiblesse de la classe ouvrière, considérée comme cause principale de l'émergence d'une nouvelle classe dominante, fut *repris par un témoin de l'époque* révolutionnaire, M. Ante Ciliga, fondateur du parti communiste yougoslave. *Son opposition à la bureau*cratie stalinienne lui valut de connaître les prisons et les camps soviétiques dans les années 30.

Le procès de Lénine

Evitant de s'interroger sur l'authenticité marxiste du communisme de type soviétique, le philosophe polonais, Leszek Kolakowski, qui vit aujourd'hui à Londres, préféra faire le procès de Lénine et des autres dirigeants bolcheviques Trotski inclus. *« Le programme du despotisme totalitaire,* déclara-t-il, *avait été élaboré dans ses traits majeurs par les idéologues pères du communisme, surtout Lénine et Trotski, avant la révolution russe ou dans sa première phase, et cela de façon à ne pas laisser de doute sur la nature du pouvoir à venir. »* Ce programme peut être résumé comme suit : abolition *de la division des pouvoirs, abolition* des élections et du Parlement, de la presse indépendante, de l'Etat, et des syndicats ouvriers, dictature illimitée d'un parti unique, subordination totale de toute l'activité humaine aux objectifs de l'Etat tels qu'ils ont été définis par cet Etat lui-même. *Le programme a été effectivement mis* en pratique, a ajouté M. Kolakowski. La période post-stalinienne, selon lui, n'a pas sorti le communisme au pouvoir de sa stérilité culturelle, mais elle en a affaibli l'efficacité et l'a précipité dans un désordre idéologique incurable. Celui-ci, dit-il, se caractérise par la disparition presque totale de la foi idéologique par le fait que cette *« idéologie asthmatique » n'a plus un contenu précis, et* par la limitation des prétentions universalistes de l'idéologie prolétarienne, celle-ci ayant renoncé à l'infaillibilité dans les sciences, mais pas dans les humaines ni dans les arts.

Il en résulte que l'ampleur de la dissidence varie d'un pays à l'autre mais que son expression, plus ouverte ici ou là, n'est pas le signe d'une tolérance particulière ou d'une guérison du système, mais au contraire le symptôme de sa dégénérescence.

Partant, lui aussi, de l'idée selon laquelle Lénine avait annoncé *« dès le départ sa pensée, son but »*, M. Alain Besançon, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, apporta une contribution originale en analysant le non-machiavélisme du dirigeant bolchevique. Lénine fut souvent soupçonné de machiavélisme, expliqua M. Besançon, *mais, en réalité, s'il connaissait le* secrétaire florentin et l'approuvait en tant que technicien d'Etat, il en fai*sait peu de cas. Lénine ne serait pas* machiavélien, même de méthode, car pour lui *« la question du mensonge et de la ruse ne se pose pas dans le contexte de la myopie humaine, mais dans celui de la voyance surhumaine de l'idéologie »*.

Selon M. Besançon, il est un point essentiel sur lequel Lénine s'écarte résolument du machiavélisme : ce n'est pas le mensonge qui est efficace en politique, mais la vérité. La vérité trompe et désarme l'ennemi, plus que le mensonge. *« Le monisme ontologique de Machiavel rend possible à l'intérieur de la même réalité l'opposition de la vérité et du mensonge. Le dualisme ontologique de Lénine renverse la situation. Il n'y a plus de vérité en soi, pas plus qu'il n'y a de liberté. Vérité de qui ? Liberté pour qui ? répondrait aussitôt Lénine. »*

MANUEL LUCBERT.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	143 F	265 F	388 F	510 F
II. — TUNISIE	180 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 922

HORIZONTALEMENT

I. Borde une couverture; Orientation. — II. Se donne, à l'occasion; Juge. — III. Ville étrangère; Ne flotte pas éternellement. — IV. Fabriquaient des toiles. — V. Néant. — VI. Convoitée. — VII. Protégeait contre les dangers de la rue. — VIII. Marchand de toiles; Gagne au bridge ce qu'elle perd à la roulette. — IX. Sans confusion possible. — X. Abréviation; Ne craint pas l'humidité. — XI. Ebranlés.

VERTICALEMENT

1. Peut se prendre en route; Abréviation. — 2. Corps gras; Ne saurait mordre. — 3. Victoire impériale; Peur. — 4. Feraient un travail de saucier. — 5. Prénom; Abréviation; Figure. — 6. Ne suffit pas au bonheur humain. — 7. Département; Ouvert; Prénom épelé. — 8. Se manifeste pour une généralité; A déclarer. — 9. Pièces construites régulièrement; Modifiées.

Solution du problème n° 1 921

Horizontalement

I. Poulbot. — II. Eclair; Pô. — III. Tisons. — IV. Soit!; Gain. — V. Ermites. — VI. Evoe!; NS. — VII. Raie. — VIII. Etisie; Cr. — IX. Iso; Cie. — X. Lô; Noé. — XI. Eventails.

Verticalement

1. Pensée; Eire. — 2. Oc!; Orvets. — 3. Ultimo; Iole. — 4. Laitiers; On. — 5. Bis!; Ain. — 6. Orogénie; Na. — 7. Nasse; Coi. — 8. Psi; Ciel. — 9. Do; Naître.

GUY BROUTY.

Documentation

UN NOUVEAU GUIDE DE L'ONISEP SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) vient d'achever la publication du *Guide ONISEP des métiers et des formations* (1). Le premier volume, paru en 1976, porte sur les entreprises industrielles et commerciales. Le tome II, qui vient de paraître, traite des emplois de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce traditionnel, des services et de l'administration. L'ensemble du *Guide* décrit au total quatre cent vingt et un emplois.

Il s'agit d'un outil de travail pour les conseillers d'orientation et pour les documentalistes des lycées et collèges. Mais il intéresse aussi tous ceux qui sont chargés, en dehors du milieu scolaire, d'informer et de conseiller les jeunes dans le choix d'une carrière : officiers-conseils des armées, chargés de l'information dans les agences pour l'emploi, les organismes professionnels ou syndicaux, etc.

Les emplois sont groupés par grands secteurs d'activité. Dans chaque secteur, ils sont présentés par fonctions. Chaque chapitre est précédé d'une description économique des emplois et explique les niveaux de formation qu'ils requièrent, la nature du travail et le déroulement de carrière.

L'ONISEP publie également un petit guide, pratique et utile, intitulé *les Rencontres professionnels-élèves* (2), destiné à tous ceux qui ont à organiser des *« opérations carrières »* : débats, foires aux métiers, expositions sur les professions...

(1) 1 400 pages en deux volumes. Tome I : 45,50 F; tome II : 53,50 F.

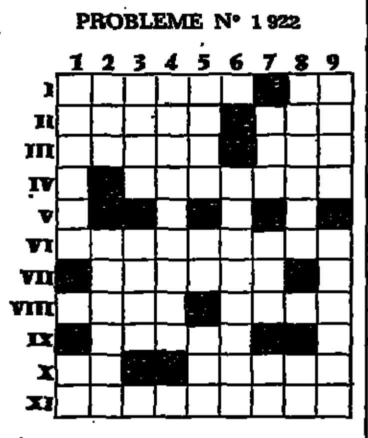
(2) 60 pages, 6,50 F.

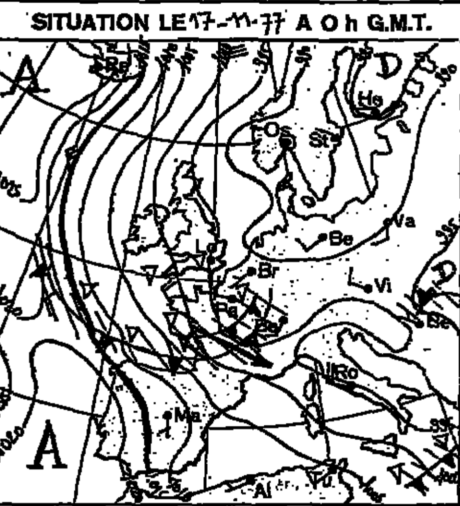
★ONISEP, diffusion, B.P. 102-05, 75225 Paris cedex 05.

● *« En cas de veuvage »*, tel est le titre d'un aide-mémoire publié par le Centre d'information féminin à l'intention de celles et de ceux qui viennent de perdre leur conjoint. Assurances, capital-décès, pension de reversion, formalités de succession figurent au nombre des rubriques de cette fiche pratique qui fait le point tant sur les droits qui demeurent que sur les démarches qui restent à accomplir.

★ Centre d'information féminin, B.P. 400, 75327 Paris Cedex 07, tél. 705-33-60.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 17 novembre à 0 heure et le vendredi 18 novembre à 24 heures :

Un flux d'air relativement froid et instable persistera sur la France, mais, par suite du lent comblement des basses pressions sur l'Europe occidentale, on notera un affaiblissement relatif des vents et une atténuation de l'instabilité des masses d'air sur nos régions occidentales.

Vendredi, des éclaircies assez belles seront observées sur la basse vallée du Rhône et les régions méditerranéennes, où le mistral et la tramontane persisteront, tandis que les vents, toujours forts sur la Corse, seront accompagnés d'averses orageuses.

Sur le reste de la France, le temps assez froid et variable persistera, caractérisé par des alternances de nuages accompagnés de giboulées (pluie, neige ou grésil) et d'éclaircies passagères. La *nébulosité sera en* général plus forte sur les montagnes du Nord-Est et du Centre-Est et, au contraire, les éclaircies deviendront plus belles et les averses plus rares de la Bretagne au nord du Bassin aquitain. Les vents, de nord-ouest à nord, faibliront, m... fortes rafales sont encore à cr... sous les giboulées.

Les températures matinales en baisse, et quelques gelées se produiront dans l'intérieur faveur des zones d'éclaircies températures maximales s'élé... un peu sur nos régions occide...

Jeudi 17 novembre, à 7 heu... *pression atmosphérique rédui...* niveau de la mer était, à Pa... Bourget, de 998,2 millibars, so... millimètres de mercure.

Températures (le premier c... indique le maximum enregist... cours de la journée du 16 nove... le second, celui de la nu... 16 au 17) : Ajaccio, 16 et 12 d... Biarritz, 13 et 12; Bordeaux, 12... Brest, 11 et 4; Caen, 9 et 4; ...*bourg, 9 et 5; Clermont-Fe...* 9 et 3; Dijon, 8 et 3; Gre... 8 et 1; Lille, 9 et 2; Lyon, 8... Marseille, 12 et 6; Nancy, 5... Nantes, 12 et 5; Nice, 17 et 8; Le Bourget, 9 et 3; Pau 12... Perpignan, 14 et 11; Rennes, 11... Strasbourg, 7 et 3; Tours, 9... Toulouse, 12 et 10; Pointe-à-... 31 et 25.

Températures relevées à l'étra... *Alger, 22 et 11 degrés; Amste...* 8 et 3; Athènes, 21 et 17; ... 7 et 5; Bonn, 7 et 2; Bruxelles, ... îles Canaries, 24 et 16; Copenh... 6 et 1; Genève, 6 et 1; Lisb... 17 et 12; Londres, 8 et 1; M... 16 et 1; Moscou, 7 et 3; New-... *16 et 8; Palma-de-Majorque*, 22... Rome, 17 et 5; Stockholm, 3 et... Téhéran, 15 et 4.

Rencontres

● *L'Association française pour la cybernétique économique et technique* (AFCET) organise, à Versailles, du 21 au 24 novembre, un congrès sur la modélisation, discipline qui cherche, à l'aide de modèles mathématiques, à prévoir l'évolution de modèles mathématiques trop complexes pour qu'on puisse en analyser complè*tement le fonctionnement*.

La séance inaugurale comportera des conférences de MM. René *Thom, mathématicien*, Ilya Prigogine, récent lauréat du prix Nobel de chimie, et Edgar Morin, sociologue.

★ AFCET, 156, boulevard Pereire, 75017 Paris.

Avis de concours

● *P.M.I.* — Un concours sur titres est ouvert pour trois postes de médecin à plein temps du service départemental de la Protec*tion maternelle* et infantile de la Seine-Saint-Denis.

★ Les candidatures sont à adresser à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-Denis (bureau 204), 124, rue Carnot, 93007 Bobigny.

Enfance

● *Une sélection de livres et de jeux éducatifs* fera l'objet d'une exposition dans le hall de la Maison de la radio, du 26 novembre au 4 décembre. A l'initiative de France-Inter, après le succès des émissions d'Anne Gaillard consacrées aux livres pour enfants et aux jouets, une bibliothèque et une ludothèque d'accès libre, se*ront* installées au premier étage.

Bienfaisance

● *Le Secours catholique tiendra sa journée nationale le 20 novembre.* — Moyen d'information et de réflexion, cette journée a pour objet de rappeler qu'il existe toujours des pauvretés, sous des formes classiques ou nouvelles. Elle a aussi pour but de faire connaître les interventions du Secours catholique dans le monde (aide au Liban, aux pays du Sahel, microréalisations, réfugiés, etc.), et en France (personnes âgées, handicapés, chômeurs, prisonniers et leurs familles, *jeunes en difficulté, mi*grants, etc.). Secours catholique. C.C.P. 5620-09 Paris.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal of...* du 17 novembre :

DES DECRETS

● *Relatif à l'assurance ma...* et maternité à titre subsidi... notamment en faveur des ...laires de l'allocation de p... isolé.

● Portant application des ...positions de la loi n° 77-76... 12 juillet 1977 relatives au c... plément familial.

loterie nationale — Liste officielle

DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIER...

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
1	291	tous groupes	200 F
	3 271	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	6 091	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	6 621	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	9 981	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	09 001	tous groupes	5 000
2	32	tous groupes	100
	52	tous groupes	100
	2 682	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	5 912	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	9 602	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	09 002	tous groupes	5 000
	7 532	groupe 5	10 100
		autres groupes	1 100
	80 642	groupe 4	100 000
		autres groupes	10 000
3	693	tous groupes	200
	0 153	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	4 033	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	7 043	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	7 433	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	09 003	tous groupes	5 000
	0 943	groupe 4	10 000
		autres groupes	1 000
4	4	tous groupes	50
	344	tous groupes	550
	7 214	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	7 604	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	8 564	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	09 004	tous groupes	5 050
5	975	tous groupes	200
	9 675	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	09 005	tous groupes	5 000
	99 025	groupe 1	100 000
		autres groupes	10 000

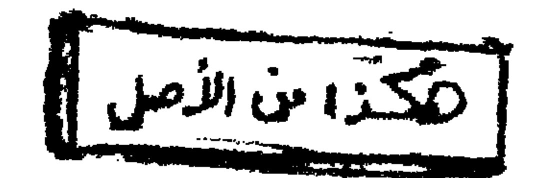
TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER
6	6	tous groupes	50 F
	566	tous groupes	250
	4 596	groupe 4	5 050
		autres groupes	550
	6 946	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	8 856	groupe 5	5 050
		autres groupes	550
	09 006	tous groupes	5 050
7	507	tous groupes	200
	9 317	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	09 007	tous groupes	5 000
	36 467	groupe 3	100 000
		autres groupes	10 000
8	08	tous groupes	100
	18	tous groupes	100
	598	tous groupes	500
	5 528	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	09 008	tous groupes	5 100
9	49	tous groupes	100
	469	tous groupes	200
	2 829	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	4 369	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	5 969	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	09 009	tous groupes	5 000
	91 609	groupe 4	100 000
		autres groupes	10 000
0	580	tous groupes	200
	6 100	groupe 5	5 000
		autres groupes	600
	8 920	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	22 260	groupe 2	100 000
		autres groupes	10 000
	09 000	groupe 4	1 500 000
		autres groupes	15 000

TRANCHE DE LA LECTURE
TIRAGE DU 16 NOVEMBRE 1977
PROCHAIN TIRAGE
LE 21 NOVEMBRE 1977
à LAPLUME (Lot-et-Garonne)
77 — 52è

LOTO — TIRAGE No 46

1 9 20 28 33 48 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 26

PROCHAIN TIRAGE LE 23 NOVEMBRE 1977 VALIDATION JUSQU'AU 22 NOVEMBRE APRES-MIDI



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres premier emploi

...le cadre d'un 1er emploi, ...ntreprises recherchent ac...ment des jeunes capables ...der rapidement à des ...ons d'encadrement au niv. ...SPONSABLES D'UNITE ...DISTRIBUTION, ...GOCIATEURS DE ...NTRATS, ...SISTANT RELATIONS ...CIALES, ...MPT. BUDGETAIRES. ...êtes intéressés par l'une ...s fonctions, ...avec le bac et au moins ...années d'études supér.

PRÉSENTEZ-VOUS

...d'un C.V. et d'une photo ...ttié VENDREDI 18 NO...BRE de 9 h. à 17 h. au :

...ergic

...entre d'Entraînement aux ...éalités de la Gestion des ...Entreprises Industrielles et Commerciales.)

...ntre dépendant du groupe ESSEC.

...d de Sébastopol, 75001 Paris ...envoyer curriculum vitae.

SOCIÉTÉ DE SERVICE INFORMATIQUE LEADER DANS SON MARCHÉ

recrute
dans le cadre des contrats
Emploi-Formation (offre de 1er emploi)

DE JEUNES INGÉNIEURS COMMERCIAUX

de formation IUT/GESTION ou équivalent
Une formation spécifique est assurée.
Possibilité de développer une carrière dans un secteur nouveau et en expansion rapide

Rémunération attractive nécessitant des déplacements, une voiture est fournie.

Poste à pourvoir sur toute la France.
Le stage débute le 5 décembre.

Envoyer curriculum vitae et lettre manuscrite de candidature à : GSI/IDS, 127, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY.

VS AVEZ ENTRE 21 ET 25 A. LE GROUPE DIFFUS. MOBIL. C.A. 15.000.000 par mois
vous propose un
STAGE EXCEPTIONNEL
axé sur une formation financière et commerciale.
Après six mois, garantie d'emploi au poste de
CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE
à PARIS ou en PROVINCE.
Ecr. à G.D.M., 5, rue de Tilsitt, 75008 PARIS.

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du " Monde Publicité " ou d'une agence.

emplois régionaux

MANURHIN — Usine des Graves — **03300 CUSSET**
cherche

INGÉNIEUR

1 à 2 ans *expérience* ou débutant

Formation :
— Mécanique de précision - Métrologie
— Machines-outils

Pour activité :
— B.E. conception machines spéciales
— *Devis*
— Contacts clients

Adr. C.V. manuscrit, prétentions et photo au Service du Personnel, B.P. 38.

SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE
(PRODUCTION)
recherche pour sa Division Etudes
CENTRE RECHERCHE DE PAU

UN INGENIEUR-METALLURGISTE confirmé

qui aura la responsabilité du service Matériaux.

Ce Service procède aux études, Recherches scientifiques, analyses, contrôles et expertises dans les domaines suivants de la production pétrolière :
- **METALLURGIE :** Caractéristiques des matériaux aciers spéciaux, relations entre métaux et corrosion, comportement *sous* contraintes et en *milieu agressif.*
- **CONTROLES NON DESTRUCTIFS :** Définition des normes de contrôle, expertises, contrôle de la corrosion, des soudures
- **TECHNOLOGIE :** Essais spéciaux, spécifications de soudage, etc....

FORMATION :
Ingénieur Grande Ecole ou Docteur ès Sciences, ayant une solide expérience dans *les disciplines ci-dessus. Anglais nécessaire.* Aptitude à l'expatriation.

Ecrire *sous référence* 35919 avec C.V. et photo à S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement Bâtiment Mestressat, 21 bis, avenue des Lilas - 64000 PAU.

CEM Lyon

Production électronique industrielle pour amélioration moyens contrôle et essais fin de fabrication

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Expérimenté domaine automates pour contrôles automatiques. Allemand souhaité.

Envoyer C.V., prétentions à CEM-DEI, Service du personnel, rue du Bel-Air, 69100 VILLEURBANNE.

DIRECTEUR EXPORT

Entrepr. de transformation des matières plastiques
400 personnes réseau de 20 agents monde entier.
Produits sur catalogue et devis, bureau et publicité.
Clientèle grande distribution et industrie.
FORMATION : grande école commerciale. Anglais et allemand parlés.
Nombreux déplacements à l'étranger.
LOCALISATION : 70 km de Genève.
REMUNERATION : 80 000 F/an + selon expérience
Intéressement sur objectifs.
Position cadre, logement disponible.
Envoyer C.V. manuscrit avec photo récente à
P A O CONSEIL
22 B, rue de Trey, 25000 BESANÇON.

Entreprise Sud-Ouest en pleine expansion
recherche

CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

— Formation supérieure ;
— connaissances solides en comptabilité - finance - budget - personnel ;
— expérience industrielle minimale : 3 à 4 ans ;
— poste évolutif à terme.

Adr. C.V. et prét. à Havas Poitiers, ss le n° 718.183, qui transmettra.

SOCIÉTÉ DE TRANSIT
EN PLEINE EXPANSION recherche pour
MARSEILLE

ADJOINT HAUT NIVEAU

au *PRÉSIDENT-DIRECTEUR GENERAL*

Age 35 ans minimum
...ualités requises en *matières de* GESTION et COMMERCIALES TRANSIT et TRANSPORT
Deux langues obligatoires dont l'anglais.
5 ans *minimum* d'expérience.

...dr. curric. vitae, photo et prétent. sous n° 38.161 à ...ONTESSE Pub., 20, av. Opéra, *Paris (1er), qui tr.*

...TABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
REGION NORD recherche

CHARGÉ d'ÉTUDES

...our la conception des équipements publics d'une ville nouvelle

...es candidats devront être titulaires d'un diplôme ...l'enseignement supérieur (au minimum licence en ...ciences *économiques, ou tout* autre diplôme ...équivalent) et disposer d'une expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.

...dr demande + C.V. + photo à M. Fabry-Epale, ...ue Yves-Decugis - *59650 VILLENEUVE-D'ASCQ.*

Une MOYENNE ENTREPRISE FROMAGÈRE SITUÉE en HAUTE-SAVOIE
commercialisant des produits de haut de gamme qui ont assuré sa notoriété au plan national,
recherche

un COLLABORATEUR EXPÉRIMENTÉ
pour assurer les fonctions

d'INSPECTEUR des VENTES

Il sera chargé de l'animation du réseau de ventes *multicartes et du développement de celui-ci*

Il s'occupera personnellement de la prospection des clients nouveaux, des relations avec les grossistes et les centrales d'achats.

Ce collaborateur sera avant tout un homme de terrain d'une grande disponibilité et capable d'accéder à *terme* à des responsabilités de direction

La rémunération motivante sera complétée par *des primes d'objectifs*

Un véhicule personnel est indispensable et la résidence en Haute-Savoie souhaitée.

Env. lettre manuscr., C.V., photo et prét., n° 38.479, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

offres d'emploi

IMPORTANT GROUPE PHARMACEUTIQUE FRANÇAIS

recrute pour son Centre de Recherches
(proche banlieue Sud)

LABORATOIRE PHARMACOCINÉTIQUE ET MÉTABOLISME

UN (E) TECHNICIEN (NE) "TOXICOLOGIE"

EXPÉRIMENTÉ(E) (Traitement prélèvement, etc.)

Avantages sociaux - horaires personnalisés.

Adresser C.V. à DARDAINE B.P. 340 - 75624 PARIS CEDEX 13 sous la réf. n° 442

EMPLOI des JEUNES

Pour donner une suite pratique
à la loi du 5 juillet 1977
les services commerciaux
(Vente ou Management)
du Groupe de Sociétés d'Assurances le plus important du secteur privé.

offrent 35 stages

à des jeunes de 21 à 25 ans, sans emploi *actuel, du niveau baccalauréat au moins, dans les conditions prévues par les décrets et arrêtés d'application de la loi.*

Les stages de formation seront d'une durée de 6 mois et débuteront le 5 Décembre ou 19 Décemb.

Ils comprendront une formation d'au moins 200 heures. A l'issue du stage les stagiaires pourront présenter leur candidature pour les postes correspondant à la qualification acquise.

Ces postes
font appel à un sens aigu des relations humaines et de la responsabilité personnelle dans l'évolution du plan de carrière en fonction exclusive de l'efficacité.
Ils bénéficient d'une rémunération moyenne parmi les plus élevées du monde industriel et commerçant.

Toutes précisions sur les modalités de fonctionnement des stages et sur les postes et carrières auxquels ils préparent seront fournies aux candidats (tes) qui auront été convoqués individuellement.

1re lettre manuscrite à PUBLI-BANS, réf. BE.1185 13, rue Marivaux, 75002 PARIS, qui transmettra *(Merci de bien vouloir rappeler la référence)*

---

radar géant

recherche

UN(E) JURISTE EXPÉRIMENTÉ(E)

– ayant une bonne expérience des affaires,
– capable d'établir des projets d'actes,
– de rédiger des conventions ou des conclusions,
– de gérer un contentieux.

Il ou Elle dépendra du Directeur Administratif.

Envoyer C.V. et prétentions à M. P. JULIEN
Société des Magasins RADAR
11, avenue de la Division-Leclerc, 94230 CACHAN

CIT Alcatel

CIT ALCATEL

DEPARTEMENT COMMUTATION
78140 VELIZY
recherche pour la
DIRECTION DES ETUDES *INDUSTRIELLES*

2 INGENIEURS POSITION II

Ils participeront à l'étude, et au choix de nouveaux procédés de tests dans le but de les *appliquer à de nouveaux produits.*

Ces postes conviendraient à des ingénieurs diplômés grande école électronique, ayant quelques années d'expérience dans un domaine d'études ou de contrôle, et ayant une grande facilité dans les contacts humains.

Envoyer C.V., prétentions et photo à
CIT ALCATEL - Service du Recrutement
10, rue Latécoère 78140 VELIZY
en précisant la référence 35937



tourisme et travail
15, rue de Milan
PARIS 9ème

recherche pour son secteur
ANIMATION

TECHNICIEN

HAUTEMENT QUALIFIE

Il devra posséder :
- une bonne expérience de l'animation en villages de vacances (programmation des activités, coordination *entre les spécialités, matériel,* informations et accompagnement);
- un solide sens artistique (préparation des soirées, tournées d'artistes, décoration des installations);
- des compétences en matière de gestion (budgets prévisionnels, trésorerie, répartition des ressources);
- une bonne formation *générale.*

Adresser *CV détaillé* et photo (retournée à :
TOURISME ET TRAVAIL
Dépt Gestion Villages Vacances
15, rue de Milan 75009 PARIS

— SI VOUS HABITEZ PARIS.
— SI VOUS POUVEZ VOYAGER 5 JOURS PAR SEMAINE SUR TOUTE LA FRANCE.

nous recherchons

UN PROMOTEUR DES VENTES

avec FORMATION COMMERCIALE SUPERIEURE et expérience réelle des techniques de vente

— SECTEUR CONCERNE : LINGERIE FEMININE
— *HOMME RECHERCHE* : Jeune, actif, ambitieux.
— SALAIRE : fixe important plus frais et indemnités kilométriques.

Envoyer C.V manuscrit, photo (retournée) et prétentions sous numéro de référence 1.195 à

Centre de Psychologie et d'Efficience
17, rue des acacias - Paris 17e.

MERLIN GERIN 

recherche

CHEFS DE CHANTIERS EXPORTATION

(tous pays)

Spécialité : Montage postes THT, distribution MT et BT, applications industrielles : cimenteries, sidérurgie...
Fonction : *encadrement de personnel (chantiers de + de 50 personnes)* gestion économique, relation clients et utilisateurs.
Formation : électrotechnique, niveau BTS ou équivalent Langue anglaise indispensable.
Expérience : plusieurs années dans la conduite de chantiers, si possible à l'étranger.

Adresser C.V. détaillé à : MERLIN GERIN (JFP 13) 83 X - 38041 GRENOBLE CEDEX.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIETE ALIMENTAIRE SUR UN MARCHE EN PLEINE EXPANSION

PROPOSE UN POSTE DE

CHEF DE PRODUITS JUNIOR

VOUS AUREZ LA RESPONSABILITE DE LA RECHERCHE ET DE LA MISE AU POINT DES NOUVEAUX PRODUITS.

DE FORMATION SUPERIEURE (E.S.S.E.C., E.S.C.P. ou équivalent).

VOUS AVEZ ACQUIS 2 à 3 ans d'expérience dans la gestion d'une gamme de produits ou dans les études de marché.

LE GOUT ET L'APTITUDE AUX CONTACTS à tous les niveaux sont des qualités essentielles dans ce poste.

MERCI D'ENVOYER C.V., photo et prétentions sous n° T. 01.109 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

STE D'EDITION, VENTE PAR CORRESPONDANCE recherche son :

RESPONSABLE DU BUDGET ET DE LA TRÉSORERIE

Son profil :
— formation comptable de base, 1 à 2 ans d'expérience.

Sa mission :
— établir le budget, analyse des écarts ;
— prévisions et gestion quotidienne de la trésorerie ;
— études et analyses financières.

Envoyer lettre manuscrite et curriculum vitae à : G.L.M., à l'attention de M. JOUVIN, 7 et 9, rue Armand-Moisant. — 75015 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE TELECOMMUNICATIONS recherche pour son **Service Formation Clients**

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Le poste conviendrait à un candidat ayant quelques années d'expérience des problèmes de transmissions et le goût des contacts humains.

Il est nécessaire de maîtriser des langues anglaise ou espagnole.

Lieu de travail Paris et banlieue.

Adr. C.V. et prét. à n° 36.644 CONTESSE PUBL., 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE MATERIEL ELECTRIQUE 650 personnes recherche

ADJOINT DIRECTION COMMERCIALE

30 ans minimum

DIPLOMÉ HEC, ESCP, ESSEC OU SIMILAIRE

Adresser C.V., photo et prétentions sous réf. 6.914, à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS, Cedex 02, qui transmettra.

URGENT

ORGANISME COLLECTEUR 1 % recherche **COLLABORATEUR EXPÉRIMENTÉ**

30 ans environ

Adr. C.V. UNICAL, 18, r. Chauveau-Lagarde, Paris-8e

Important groupe national banl. Ouest (RER) rech. pour participer à la mise en place de son réseau de 30 mini-ordinateurs **2 ANALYSTES-PROGRAMMEURS** 2 à 3 ans d'expérience, connaissances des mini-ordinateurs exigées. Env. C.V. et prét. à n° 18.789 B BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transm.

SOCIETE **EXPERTISE COMPTABLE** recherche **EXPERT COMPTABLE** MEMORIALISTE ou DIPLOME pour direction immédiate et évolutive. Ec. n° T 001180 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

AGENCE PUBLICITE TECH. recherche **JEUNE RÉDACTEUR** de textes publicitaires, ayant expérience agence ou annonceur pour travailler sur produits mécaniques, dans le cadre d'un studio de création. Ecr. s/réf. 1.069 à M. TOURTE B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09.

SOCIETE MECANIQUE recherche pour son siège PARIS-17e **INFIRMIÈRE D.E.** Contrat temporaire min. 6 mois. Notions comptabilité souhaitées. Avantages sociaux. Tél. pour R.-Vs. : 766-01-30, poste 209.

VILLE DE BOBIGNY recrute : **INFIRMIERS (ES) D.E.** (soins et consultations) **ASSISTANT (E)** social (e) et familial (e) de secteur et assistante pour 3e âge. **1) PROTHÉSISTE** pour prothèses générales. **ASSISTANT D'ÉTUDES** en urbanisme (BAC + 2). Candidatures à adresser à M. le Maire.

B E T recherche **INGÉNIEUR T.P.** diplômé ETP ou équivalent pour surveillance travaux. — Hydraulique urbaine, réservoir, assainissement, résidus urbains. PROFIL : 3 ans d'expérience, anglais. Adresser C.V. et prétentions à n° 49 168, P.A., SVP. 37, r. Général-Foy. 75008 Paris.

IMPORTANTE **BANQUE PRIVÉE** offre à des **JEUNES DIPLÔMÉS** ETUDES SUPERIEURES des **POSTES COMMERCIAUX**

Après une formation polyvalente de 8 mois minimum, ils seront intégrés dans le réseau commercial de la région parisienne où ils pourront trouver un développement de carrière intéressant.

Les candidats seront sélectionnés en fonction de leur DYNAMISME et de leur motivation pr l'« ACTION SUR LE TERRAIN » et pr la REUSSITE COMMERC.

Adr. C.V. et photo, n° 49.336, PUBLICITE ROGER BLEY 101, rue Réaumur, 75002 PARIS.

INSTITUT DE RECHERCHE DES TRANSPORTS recherche **INGÉNIEUR GDE ÉCOLE ou UNIVERSITAIRE (DOCTORAT D'ÉTAT)** pour applications des techniques d'analyse des comportements et des motivations à l'étude des problèmes de transports urbains. Intérêt pr les sciences sociales indispensable. Connaissance allemand appréciée. Adr. C.V. et prét. à M. AZEMA, B.P. 28, 94114 Arcueil Cedex.

SOCIETE DE PRESSE recherche pour son service de documentat. **CADRE** (H. ou F) Sérieuses expér. des questions et des milieux politiques, administratifs et financiers indispens. Adresser C.V. détaillé à S.G.P., 13, av. de l'Opéra, 75001 PARIS.

IMPORTANTE ORGANISATION PROFESSIONNELLE recherche pour PARIS : ING. ou TECHNICIEN SUPER. ayt EXPER. TECH. et PEDAG. notamment en metallurgie pour compléter une équipe chargée : de la REALISATION D'OUVRAGES PEDAGOGIQUES au niv. BTS, fabrications mécaniques, bureau d'études, chaudronnerie et de l'ASSISTANCE AUX ENTREP. ds DOM. de la FORM. Envoyer C.V. manuscrit sous n° 714 952 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Ville de Mitry-Mory 77 290 (13 741 hab.), recherche pour service comptabilité rédacteur ou chef de bureau ayant expér. M 12, logement à titre onéreux. Ecrire à M. le Maire.

Importante société d'importation machines - outils et outillages techniques recherche pour : région parisienne **AGENT TECHNICO-COMMERCIAL ou REPRÉSENTANT** possédant voiture, ayant expérience industrie mécanique pour prospection et vente de ses matériels. Ecrire avec C.V. et prétentions n° 3 393, Publicités réunies, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS. Réponse rapide souhaitée.

E. C. E. recherche pour son bureau d'études « AERONAUTIQUE » PARIS (20e) PERSONNEL expérience 2 à 3 ans. **AT 3 ÉLECTRONICIEN** Circuits analogiques et digitaux Niveau B.T.S. ou D.U.T. **E1/E2 ÉLECTRONICIEN** en tôlerie fine circuits imprimés. Adresser C.V. avec prétentions, à E. C. E. 157, rue Pelleport, 75020 PARIS.

Gestion 2000 pr déplacements **INGÉNIEURS** Electricité M.T.B.T. expér. Poste E.D.F. Distribution. **INGÉNIEURS** responsable d'aff. Anglais indispens. Tél. : 246-42-01.

Agence française d'une Coopérative italienne 350 personnes DE MENUISERIE ET APPAREILLAGES METALLIQ. rech. **UN CADRE TECHNICO-COMMERCIAL**

Niveau ingénieur, expér. 5 ans, âge 30 ans minimum. - Langues souhait. : anglais et/ou italien.

Faire offre à la Confédération générale des SCOP, 37, rue Jean - Leclaire, 75017 PARIS.

représent. offre

AGENCE HAVAS RECHERCHE **REPRÉSENTANTS (ES)** d'expérience pour support officiel-économique parrainé. Secteurs d'activité : régions TOURS et ORLEANS. Commissions importantes.

Ecrire avec C.V. et photo à : M. MONNOT, HAVAS REGIONS, 136, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

secrétaires

Secrétaires de direction

Vice-président d'un cabinet international spécialiste dans la recherche de cadres dirigeants recherche

SECRÉTAIRE ASSISTANTE

parfaitement bilingue (français-anglais) possédant une excellente pratique de la sténodactylo dans les deux langues.
Elle aura une double mission :
— organisation administrative très rigoureuse ;
— coordination et contacts avec des personnalités à haut niveau, de toutes nationalités.
Salaire et perspectives d'avenir intéressants.

Ecrire avec C.V. précis et photo à Daniel Jouve, Russell Reynolds Associates Inc. 4, place de la Concorde, 75008 PARIS.

Secrétaire

CABINET D'ARCHITECTURE recherche **SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO CONFIRMEE** Adresser C.V. et prétentions à N° T 001148 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

capitaux ou proposit. com.

Société au ZAIRE aimerait entrer en contact av. importateur européen de bois en grumes ou scié. Préciser variétés désirées. ECRIRE B. P. 3452 KINSHASA / GOMBE (ZAIRE).

PRETS HYPOTHECAIRES taux 14 %, rapide, BIRNEY, 49, r. Montmartre (2e), 236-04-15

Cadres - Commerçants réglez définitivement vos problèmes d'emploi, devenez concessionnaire EXCLUSIF, France et étranger, d'une organisat. nationale avec fabrication chez soi et distribution articles de large diffusion, investissem. machine + stock, 30.000 F, rapport 10 à 20 000 F par mois. Ecrire à : ATEC FRANCE - 5, place de Rome. — 13005 MARSEILLE.

propositions diverses

Paris-15e, location R.-de-C. de 500 m2, libre fin 77, équipé en centre informatique, salle ordinateur 100 m2, EDF 140 KVA, climatisation 60.000 frigories - h. Téléphone : 532-41-49.

représent. demande

MUNICH R.F.A. J.H. 30 a., rés. à Munich RFA, I.E.P., bil., sér., bne prés., tr. bne conn. marché alle., expér. market., étud. tte prop. représ. étude de marché, ttes branches. Ecrire AA100 R. Jell Pf 400971 8 München 40 RFA, ou tél. au 19-49-8051-35-45 après 20 heures.

occasions

EN SOLDE moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix. 50.000 m² sur stock. Tél. : 589-86-75.

ACHETONS PIANOS Daudé, 75, av. Wagram-17e. WAG. 34-17. Vente-Location.

LIVRES achat comptant à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci-6e. Tél. : 326-68-28.

automobiles

5 à 7 C.V.

Coll. Volkswagen vd AUDI 100 GLS 78, 5.500 km., vert colibri, int. velours vert, garantie 12 m. 41.500 F. T. (23) 96-19-03, p. 282.

SIMCA 1100 GLS, 1974, très bon état, équipée, 9.800 F. Téléph. 734-10-94, matin, sauf week-end.

Collaborateur vend 1307 S, sortie mai 1977, 9.000 km., bleu métal., pare-brise triplex teinté, appuie-tête, intérieur velours, équipement pour radio. Mme PARIS, téléph. après 19 h. : 958-68-83.

Particulier vend **VW GOLF L** 6 CV, an. 1976, état impeccable. Prix Argus. Téléph. 848-89-65.

8 à 11 C.V.

Part. vd B.M.W. 525, 78, autom., gris métal., 600 km., non immat. T. 583-36-22, 9-12 h. ou apr. 19 h.

Personnel Renault vd R 14 TL, 6.500 km., mai 1977. Téléph. 609-77-57, 603-40-42 soir.

Vends ALFETTA 2000, 1977. Crédit possible. Téléph. 991-11-92.

Partic., personnel Alfa-Romeo vd ALFETTA 2000 gris métal., 5.000 km. — Téléph. 204-12-15.

+ de 16 C.V.

CADILLAC SEVILLE 76 GRIS METAL. Téléph. 739-99-40.

divers

CENTRE OFFICIEL OCCASION **FIAT**
AUTOMOBILES S.A.
23, RUE DE PARIS
93 - BOBIGNY (R.N. 3)
845-63-02/63-03
à 1 kilomètre Eglise Pantin (Route de Meaux).
CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE VENTE
SUR FIAT 1977
de 3 à 6 mois d'âge, petit kilométrage, DIVERS COLORIS.

FIAT 127 3 PTES	14.500
FIAT 131	21.000
FIAT 132 1800 GLS	24.000

Très long financement. Première traite à 3 MOIS.
GARANTIE 6 MOIS
CENTRE OUVERT TOUS LES JOURS SAUF DIMANCHE

LANCIA AUTOBIANCHI Garantie 1 an usine 11, rue Mirbel - Paris 5e 336.38.35 +

104 - 304 - 504 - 604 modèles 1977 et 1978, peu roulé. Auto-Paris XV, tél. 533-69-95 63, rue Desnouettes, Paris (15e)

LANCIA AUTOBIANCHI LEASING PARTICULIER GARANTIE 1 AN Gge des PATRIARCHES 11, r. Mirbel Paris 5e 336.38.35 +

bateaux

MOTEUR H. B. MERCURY 4 CV, 1967, parf. fonctionnement. Téléphonez : 824-66-87, le matin

caravanes

Part. vend CARAVANE DIGUE 4 pl., juin 1977, pas roulé. Frigo, cab. toil. Créd. pos. par organ Px 15 500. 735-64-68, après 18 h

Caravane Digue 530 H, 6 places, juin 77, PTCA 1 200 kg, parf. ét. Jamais roulé, parkg assuré, possibilité louer terrain week-end. Px 20 000 F. T. 657-87-00, p. 56.

MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures SÉLECTIONNÉES
80, rue de Longchamp 75016 Paris - tél. : 553.57.35 - 553.44.35
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'œuvre.

ALFA ROMEO
Exposition. Essais, ventes. Crédit-leasing. Pièces détachées. Mécanique, carrosserie. Modèles disponibles immédiatement.
SFAM-France
23, bd de Courcelles. 75008 Paris. Tél. 292 02 50
40 ter, av. de Suffren. 75015 Paris. Tél. 734 09 35

demandes d'emploi

UNIVERSITAIRE - AMERICAIN DOCTORAT
— Bilingue parfait français-anglais.
— Connaissances supérieures allemand-italien.
— Excellentes connaissances néerlandais-espagnol.
recherche
— Collaboration ht niveau av. importante société ;
— relations publiques, contacts internationaux, traductions haute technicité ;
— assistance conférences, études dossiers, analyses, synthèses, établissement rapports, rédactions ;
— assurer méthodologie générale pour recyclages, formation permanente.
Ecrire n° 78.307 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CADRE COMMERCIAL

Dame 40 ans, dynamique et distinguée, études supérieures, expérience clientèle au plus haut niveau. Sens relations publiques. Anglais courant. Libre de se déplacer.
RECHERCHE POSTE A RESPONSABILITE.
Ecrire à Sweerts, sous la réf. 1.063. - B.P. 269, 75424 PARIS. - Cedex 09, qui transmettra.

CADRE HAUT NIVEAU

52 ans, études supérieures droit ayant dirigé P.M.E. fabrication électronique, expér. juridique, sociale, administrative et bancaire, connaiss. approf. circuits modern. de distrib., également export-import, produits sidérurgiques, électroménager, automobiles, étudierait ttes propositions collabor. PARIS ou rég. CAEN-LISIEUX.
Ecr. CLAIR, 38, r. des Mathurins, 75008 Paris, qui tr.

29 ans, responsable services financiers société C.A.U.S. $ 25 mill., contrôle budgétaire, anglais courant, cherche poste similaire étranger, sauf Moyen-Orient. Ecr. HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, référence 68.775.

CANADIAN LAWYER, Ontario Bar, 34 years old, experience in negotiations, drafting and administration of contracts, seeks position of promise in Europe in the area of contracts on the international level. Reply to n° 7.946, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e.

Jeune femme cherche GARDE BEBE plus petit ménage à Paris, plein temps, non logée. Tél. : 985-44-91.

J.H., 25 a., technicien audio-visuel (photo/ciné 8 8/16 mm.) ch. pl. ds serv. audiov. ds sté publ. ou priv. Garcia/Baroghel, 42, rés. la Paix, 92400 Courbevoie

J.H., 29 a., DES Sc. Po. DES Droit public, lic. droit, lic. lett., thèse droit en prép. ch. poste plein temps Paris org. culturels, édition ou assimilés. Ecr. à 7.983, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F., 18 ans, sérieuse STENODACTYLO CORRESPONDANCIERE TELEXISTE, cherche place Ecr. à 6.604, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Etudiante en lettres (débutante télexiste) cherche situation de secrétaire ou assistante. Ecr. n° 6.609 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Femme ayt assumé responsab. gestion d'un service personnel pendant 15 a. ds cie d'assur. moyen. importance, rompue aux quest. payes, charges, régime retraite, prévoy., droit travail, etc., aimerait retrouver position cadre même service. Ecrire N° 49.400 Publicité Roger BLEY 101, rue Réaumur, 75002 Paris.

FISCALISTE QUALIFIE 25 ans d'expérience fiscalité des entreprises et fiscalité immobil., ch. emploi. URGENT. Ecr. : M. JOUGLAS, 7, rue Nicolas-Houel, 75005 Paris. T. 337-71-56.

Comptable-dactylographe, 13 a. d'expérience, d'origine africaine, au courant des lois sociales, C.A., paie, toutes déclarat., rech. poste stable ou durée détermin. Diplômes droit, libre de suite. Ecr. n° 6.607, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

FEMME gde expér. rédaction, documentation, secrétariat, ch. mi-temps. 331-40-33, après-midi.

Cadre connaissance parfaite AMERIQUE LATINE revenant voyage d'études, rech. situation pr représenter groupe industriel, prospection, créer réseau commercial, études de marchés. TRES IMPORT. RELATIONS. Ecr. n° 1.964 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. H., 25 a., ESCP licence en droit, DECS complet, anglais, allemand, ch. poste COMPT. STAGIAIRE ou serv. AUDIT ou contrôle gestion Expérience 18 mois organisation. Ec. n° T 01168 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e

J. F., titul. lic. et maîtrise de russe, ch. poste prof. de russe ds établissem. privé, accepte à l'étranger. Tél. 16 (35) 46-38-52.

J'ai 17 ans 1/2, j'habite Paris, j'ai certaines aptitudes pour le dessin (aptitudes que j'ai cultiv ds une école d'art et de pub.) DE LA BONNE VOLONTE (Je sais que j'ai beaucoup à apprendre). DU DYNAMISME ET BESOIN DE TRAVAILLER. SI VS VOULEZ ME RECEVOIR Ecr. n° T 523 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CADRE HOMME 30 ANS RESPONSABLE PUBLICITE (achat d'espace : 9 a. expér.), connaiss. tous media, ch. situat stable en rapp. Et. ttes propos agence, annonceur, support. — Ecr. n° 6.606, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

CHEF DU PERSONNEL d'une société de 1.800 personnes souhaite se fixer région BOURGES-ORLEANS
— 50 ans ;
— Sens de la négociation avec délégués syndicaux ;
— Conduite réunion ;
— Formation.
Rémunération annuelle : 120.000 F à débattre.
Ecrire à Mme Marie LEROY, 35, rue de Fontenay, 94-VINCENNES, qui transmettra.

TRADUCTRICE trilingue, dipl. E.S.I.T. (franç., allemand, angl.), lic. allem., 2 ans R.F.A., cinq années expérience (trad. techniqu., économiqu., juridiqu., sociales, correspond. et secrétariat), recherche poste stable. — Ecr. n° 1.900, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

GESTION DES ENTREPRISES (D.U.T.) **ECONOMIE** (Licence et D.E.S.) **INFORMATIQUE** (Analyse et programmation gros et petits systèmes) Compétence particulière en gestion financière et statistique (mise au point d'une méthode originale de calcul de rentabilité des capitaux), 4 ans d'exp. en informatique et gestion en Afrique noire. Dynamique, esprit pratique, logique, organisateur. Sens aigu des responsabilités et du travail bien fait, cherche situation de préférence Maine-et-Loire, sinon France ou étrang. Libre de suite. P. CACHEUX - L'Essaye - rue Saint-Jean - LA MENITRE 49250 Beaufort-en-Vallée. - Tél. (41) 80-55-13.

N'OUBLIEZ PAS ! Il faut des journalistes dans un journal. 15 ans d'expérience. Si votre effectif est incomplet écr. n° 1.941, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE FILLE - 25 ans AIDE-COMPTABLE C.A.P., allemand écrit, parlé. Secteur : 8e, 9e, Saint-Lazare. Tél. : 857-00-12

INGÉNIEUR TRANSPORTS Hme, 27 a., début., ch. situat. ou stage, études circulation, transp. urbains, syst. transp. Ecr. n° 1.960 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ANNONCEURS - AGENCE[S] J. Hme 25 a., sachant faire [tra]vailler sa tête mais aussi [ses] mains pr concrétiser vos idé[es]. Bonne expérience commercia[le] Agences Annonceurs. BTS [...] 75. Diplômé ESP de Paris. Si vous vous sentez concer[nés]. Préférences PARIS ou rég[ions] : Ouest, Sud-Ouest, Centre Ou[est]. Ecr. n° 6608, « le Monde » Pu[b.], 5, r. des Italiens, 75427 Paris

TECHNICIEN BATIMENT 37 ans, 20 ans de pratiqu[e] Ayant expér. Dessin avec B[...] Chantier - Métré - Consultati[on] S.O. et Agent Commercial, ch. poste à responsabilités d[...] Secteur CONSTRUCTION. Ecr. n° 1930, « le Monde » Pu[b.] 5, r. des Italiens, 75427 Paris

TECHNICIEN SUPERIEUR agricole, 29 a., connaiss. itali[en] anglais. Expérience exportat[ion] élevage - viande, cherche responsabilités sect[eur] exportation France ou étrang[er] Ecrire n° E 6751 HAVAS 31002 TOULOUSE CEDEX

J.F. 29 ans B.T.S.S. 5 ans d'expérience, ch. po[ste] **SECRÉTAIRE DE DIRECTI[ON]** Bilingue anglais. Sténodact[ylo] (anglais) commerc. et littéra[ire] Ecr. n° 6603, « le Monde » Pu[b.] 5, r. des Italiens, 75427 Paris

INGÉNIEUR AÉRONAUTI[QUE] E.T.A.C.A., 28 ans ETUDIE TTES PROPOSITIO[NS] intéressé particulièrement [par] la mécanique des fluides, automatismes et la thermi[que] **FRANCE ou ÉTRANGER** Ecr. M. Guillot, 11, r. Roc[...] 91380 Chilly-Mazarin, ou tél. : 934-11-20.

J. Fme, 32 a., lic. russe, an[glais] courant cherche emploi **TRADUCTRICE INTERPR. RUSSE** technic, 5 ans expérience. Ecr. Mlle Jacquin, 11, av. Bretteville, 92200 NEUILLY.

Jne hom. 27 ans, lib. O.M., [...] droit des affaires, D. E. A. fiscalité, rech. premier empl[oi] de préférence ds service conte[n]tieux ou cabinet fiscal. — Ecr[ire] n° T 1.103 M, REGIE-PRESS[E] 85 bis, r. Réaumur, 75002 Par[is]

J.H. dégagé O.M. Formation publicité et décoration, Beaux-Arts, c[h.] place stab. Bourgeot Jean-Pau[l] 21410 PONT-DE-PANY. Tél. : (80) 23-64-63

J.H. 27 ans, tril. (all. - anglais) Bac B T S commerce intern[at.] expér. douane, bonne présentat[ion] cherche poste respons. et stab[le] en BRETAGNE. - Ecr. HAVA[S] SAINT-BRIEUC, N° 30890.

H. 30 a., lic. droit, 4 ans expe[r.] secteur adm., rech. EMPLO[I] MI-TEMPS. - GARNIER, 56, r[ue] GAUTHEY, 75017 PARIS.

Diététicienne rech. trav. hôp[ital] Paris/envir. - Ecrire : SERR[...] 4, rue Tessier, 75015 Paris

J.H. dégagé O.M., BAC F CHERCHE PLACE STABLE Ecr. n° 6.605 « le Monde » Pub[.] 5, rue des Italiens, 75427 Pari[s]

travail à domicile

Demande

J. F. recherche tous travaux dactylographiés à domicile. Téléphone : 340-20-73.

Jeune Femme SECRETAIRE JURIDIQUE rech. tous travaux dactylo à domicile, travail rapide et soigné sur IBM à boules - Tél. 781-52-34.

TOUS TRAVAUX DACTYLO [...] **525-10-35**

formation professionnelle

JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI pour faciliter votre accès à la vie professionnelle

C. E. F. I. C. E. M.

CENTRE CONVENTIONNE

organise — en région parisienne — à partir du LUNDI 9 JANVIER 1978 des stages de

SPECIALISTE DU TRAITEMENT DES SOLS A L'EXPLOSIF

Travail en carrières ou sur chantiers en France ou à l'étranger.
Pendant la durée des stages, les candidats sélectionnés recevront une formation professionnelle gratuite et une rémunération s'élevant à 90 % du SMIC.

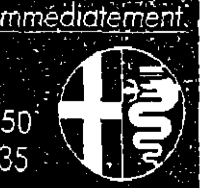
NIVEAU D'ENTREE :
- Stage cadre (900 heures). Bac + 2.
- Stage maîtrise (1 020 heures). Fin du premier cycle du secondaire gestion technique ou équivalent.

Lettre manuscrite et C.V. à adresser 134, avenue de Villiers - 75017 PARIS.

SUR LE PLAN NATIONAL

SELECTION :
Date : 14 décembre 1977.
Lieu : 134, avenue de Villiers, PARIS (17e).

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

l'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

Mo PYRENEES - Ds bel imm. rav., plus. STUDIOS et PIECES de 28.000 à 40.000 F. 3 P., cuis., wc, bns, ch., ref. nf, 135.000 F. Pptaire : 805-74-85 et 255-11-46.

REPUBLIQUE - Part. vd 2 p., cuis., bns, poutre, 33 m2, 4e ét., tél., ref. nf, exc. plac. 130.000 F + poss. parkg. A déb. - 533-29-37

RUE ORDENER EXCEPTIONNEL
6e et dernier ét., asc., 5 Pces 90 m2, loggia et balc. Possibil. profess. libér., 540.000 F, crédit possible. Miraton - 252-13-22

9e p. Trudaine - Splendide atelier artiste, caractère, 2 ch. + 2 greniers, cft. Prix exceptionn. Crédit - 878-41-65

IENA - Imm. anc. VRAIMENT EXCEPTION. 5e étage. Balcon. Appt 277 m2 dont récept. 70 m2, clair, calme + 3 chbres serv. Bon état. Adapté usage profess. 1.400.000 F - 227-22-42

100 m BUTTES-CHAUMONT 100 m2 tt cft, 2 balc. CHARME, 8e ét., asc. 400.000 F - 742-67-56

8e MONCEAU. Imm. pierre d. t. 7 pièces 220 m2. Soleil. Possib. profess. libérale - Tél. 747-06-50

RUE SPONTINI
Immeuble gde classe, beau 7 p. 250 m², état neuf, parking, professions libérales.
FRANK ARTHUR - 766-01-69.

Mo LAMARCK
Dans bel immeuble P. de T., entièrement ravalé, APPART. REFAITS NF. Luxueusement aménagés :
— 1 STUDIO .... 115.000 F
— 2 PIECES .... 148.000 F
— 2 P. .. 170.000 F. 522-95-20.

10, RUE ORDENER
Immeuble de standing
Appart. de prestige. Réception 41 m², 3 chambres, 2 bains, Dressing, gde cuisine équipée avec office. Terrasse au sud 32 mètres carrés.
Sur place l'après-midi, de 14 h. à 19 heures, sauf dimanche, ou SEERI, 723-61-84.

Paris Rive gauche

CH.-MICHELS - Petit 3 pièces, tt conft, clair, soleil. 190.000. Crédit poss. Jeudi, vend. 12-17 h., 41, r. Entrepreneurs.

PL. ITALIE Immeuble récent VUE DEGAGEE Plein soleil. 3 P. Tt CONFT. Parking. 350.000 F. - 266-92-15.

GOBELINS Bel imm. pierre de taille. Vaste salon, s. à manger+3 ch., balc., tt cft. Chbre serv. 710.000 F. 325-97-16.

Mo LUXEMBOURG Bon imm. PIERRE DE TAILLE 125 m2, asc. + chbre service. 5 PIECES Entrée, cuis., s. de bains. 36, RUE GAY-LUSSAC, jeudi, vendredi, 14 - 17 h.

DOMINANT PARIS
DIRECTEMENT SUR JARDIN LUXEMBOURG
SPLENDIDE 5 P. 172 m2 + Balcon
Récept. 62 m2, s. bains marbre
Tél. : Mme DEMOLIS
266-36-36

ASSAS - Impeccable appt 6 pces 190 m2, balcons, calme, 3e asc. Garage. - BURON, 742-02-44

CARDINAL-LEMOINE. P. de t. 3 P. 80 m2, refl neuf, asc., cft. Propriétaire - 325-66-72.

Près PARC MONTSOURIS 3 P. Imm. 1960, bel appt, 9e ét., tél., 320.000 F. - 589-49-34.

A saisir, urgent, cause départ. Décorat. vd atelier artiste Montparnasse, 40 m2, loggia, vue sur parc 4 ha. Tt cft. Tél. 280.000 F. Tél. : 325-85-15, entre 9 et 10 h.

Luxembourg - 5 pces s/jardin, 226 m2. Ascens., chff., serv., clarté soleil - 850.000 F. Téléphone : 727-10-44

6e ds imm. de style, charmant appt, vaste livg + petite chbre, confort, calme - DAN. 63-98

5e Facultés - P. vd appt 60 m2. Gd liv., ch., cuis., s. bns, wc, tél., confort, 4e sans ascenseur. Ecr. G 20789 Havas BORDEAUX

METRO VOLTAIRE
P. à P. Imm. p. de t. ravalé, 65 m2, ent., 3 p. + cuis., wc, s. de bns, chauff. centr. indiv., 13 m2 balc., vue dég. s/arbres, 5e ét. Tél. Pr RV et vis. après 14 h, tél. 421-21-18. Ag. s'absten.

RUE DE GRENELLE
140 m2, 6 p., cuis, bns, toilette, ét. élevé, immeuble tout confort. 567-22-88

Près PARC MONTSOURIS 14e ETAGE, PLEIN CIEL
Gd balc. Ensoleillement maximum. Double exposition. Imm. neuf. Excellent standing. 3 P. 78 M2. Très bon état. Park. 470.000 F - 227-22-62

MAINE - MONTPARNASSE
Beau Studio, 75.000 F. A saisir. ODE. 42-70

PANTHEON
SEJOUR + CHBRE, cuis., bains (grenier aménagé). Poutre. Tél. Prix 320.000 F - 508-95-23

PRES CHAMP-DE-MARS
Imm. neuf, gd séjour, 2 chbres, balcon, soleil - 705-24-10

TOLBIAC, pl. J.-d'Arc - Part. à part. préf. Imm. 75, vrai 4 pces 87 m2, tt cft, cuis. équip., plac., loggia. Cave, park., dble expos. vue dég. ét. imp. 460.000 F, dt prêt tx réd. 180.000 F. 583-16-84

Mo LOURMEL - 533-96-65
Imm. récent. STUD. tout conft, balc. Tél. 5e étage. 215.000 F.

PASTEUR - Séj. + chbre, cuis. équip., bains, wc. ETAT NEUF. Soleil. 195.000 F - 293-62-16

MONTPARNASSE
BEAU STUD., cuis. équip., bns, wc, état nf, 125.000 F - 522-62-14

40 bis, AV. BOSQUET - URGT 5 p. 145 m2+serv. Poss. profes. 850.000 F. Vendredi/samedi, de 13 h à 16 h ou 307-31-62

FÉLIX-FAURE
Dans immeuble neuf gd standg ORIENTATION SUD
Très grand 2 pièces, 60 m². Superbe 3 p., 84 m², étage élevé.
VIS. S/R.-VS : 766-25-32

BOUL. RASPAIL Vends 6 pièces
115 m² envir., tt conft, chambre service possible. Ccial. Px intér. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

QUARTIER LATIN
TRES BELLE RENOVATION
3 et 4 P. DUPLEX
A partir de 6.500 F le m². 26, rue de la PARCHEMINERIE Tél. : 633-85-30.

CHOIX DE 2 PIÈCES
25 m², R. Blomet .... 120.000 F
27 m², Mo Dupleix .. 105.000 F
52 m², Village suisse . 400.000 F
41 m², Alésia .... 185.000 F
33 m², Mo Cambronne 160.000 F
Jean FEUILLADE - 566-00-75.

... COURCELLES-PEREIRE ... appt 7 p. ppales, 2 serv., caves, cuis. mod. équip., ... Prof. lib. accept. ... état. Pptaire, 747-98-55

PROX. RUE LEPIC ... 2 et 3 p. Tout cft. Dans ... rénové. Tél. 544-58-38

... ABBESSES - Original Du... 125 m2. Vue panoramique. ... privé - Tél. 544-58-38

Région parisienne

Pour investissement
IMMEUBLE RESIDENTIEL A BOULOGNE
métro Pont de Sèvres
108 000 F
PRIX FERME ET DEFINITIF
mini studio 19 m²
entrée - placard - salle d'eau - kitchenette équipée
RESIDENCE AQUITAINE
renseignements :
sur place tous les jours (sauf Mardi et Mercredi toute la journée) de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.
65-79, av. du Gal-Leclerc 608.43.63 ou :
SEMICLE
766 51 76

MARLY-LE-ROI 50 m2 Studio ... en 2 pièces, 3 mn gare, ... imm. 958-07-39, apr. 20 h, ... 42-68-00 (poste 33-13)

MAIRIE-D'IVRY - Appart. 111 M2, loggia, ... 100.000 F. - 672-31-15.

... SAINT-CLOUD, Résidence standing ... parc 120 m2, 5 pièces ... et élégant + 2 terrasses fleuries. Est-Ouest. CUISINE EQUIPEE LUXE ... sous-sol 2 voitures. Prix ... justifié - 577-96-85

NEUILLY - S/QUAI
RARE - Récent - Standing dernier étage avec terrasse 4 p., tout conft, tél., parking. 975.000 F - 322-61-35.

NEUILLY
magnifique studio kitchenette, bains, refait neuf, dans hôtel particulier - 567-22-88.

SCEAUX - CENTRE
Très beau living double, Sud, 2 chbres, superbe cuis. équipée, ...

Côte d'Azur, Résidence L'Escale, 75 bd Maeterlinck, 34 appts, du studio au 3 pièces avec larges terrasses donnant directement sur la rade de Villefranche, une vue imprenable sur la mer. Prix début construction fermes et définitifs. Pour documentation : Réalisations LAMY, 2, av. G.-Clemenceau, Nice. T. (93) 88-83-81

Etranger

P. à P. Santa-Ponsa, Majorque, Appt mblé 55 m2, 2 p.p. terrasse vue mer, équipé 4 pers. 70.000 F Ecr. G 20791 Havas BORDEAUX

constructions neuves

INVESTISSEURS
dans résidence BELLEVUE à GIEN (Loiret)
Quelques logements encore disponibles avec PRIX MAXIMAL GARANTI et LOCATION ASSUREE
Rentabilité immédiate.
Renseignements :
Bureau Logement Information
20 bis, rue Boissières, Paris (16e). Tél. 704-28-16
— Sur place : avenue des Montoires à GIEN (45500) de 14 h. 30 à 18 h. 30 sauf lundi.
SADEC

HYERES-LES-PALMIERS (Var) en ville, immeuble résidentiel en construction : 22 logts + logt gard. du T 1 au T 4. Prestations lux. Prix moyen 5 000 F le m2.
S.C.I. LE NEPTUNE
2, rue Pierre-Brossolette, 83400 HYERES. T. (94) 65-14-16.

94-SAINT-MANDÉ
20-22, RUE JEANNE-D'ARC
Luxueuse résidence de 21 appts PIERRE DE TAILLE
Confort total électrique
STUDIOS, 2, 4 ET 5 PIECES
PRIX FERME ET DEFINITIF
Appart. modèle sur pl. tous les jours de 11 à 18 h. (sf mardi), ou GECOM. 747-59-58.

La Résidence le Clos-des-Vignes petit immeuble Pierre de Taille massive, au calme du 20e arrdt, sur une petite place :
3 - 4 - 5 pièces
PRIX FERMES ET DEFINIT.
On emménage en novembre 1977. Visite ts les jrs, de 14 à 19 h., fermé le mardi et le mercredi, 75-77, r. des Vignoles, Paris-20e. TREVAL : 277-62-23 - 278-53-52.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et imm. PAIEMENT COMPTANT.

appartements occupés

14e Dans bel imm. pierre de taille. Tapis escalier, beau 3 P. 53 m2, gde cuis., wc, débar. Possib. s. de bains, 153.000 F. Crédit 80 %. Occupé par couple âgé. Voir pptaire : jeudi de 17 à 19 h. : 10, rue BAILLOU.

hôtels-partic.

VERSAILLES BEL HOTEL PARTICULIER à la Mansart. 10 p. princ., av. jardin 300 m2. — Tél. 522-45-52.

Vous voulez acheter un 4 pièces?
NOUS EN AVONS.
Dans le 11e, 13e, 14e, 18e, 20e, Boulogne et Créteil.
622.35.05
SEFIMA
Un promoteur qui tient ses engagements.

fonds de commerce

IMPORTANTE SOCIETE achèterait entreprises toutes tailles MATERIEL et FOURNITURES DE BUREAU
SETUFIC, 65, bd Beauséjour, 75016 PARIS.

EVREUX. Particulier vend pas-de-porte centre ville, appt F 5 et garage. Téléph. (16-32) 33-20-80.

Pour VENDRE Commerce utilisez l'impact LIIP des structures de (contrôlé officiellement) RENSEIGNEZ-VOUS : 293-50-00 et 836-97-60

GEORGE-V
P.-Charron, ts commerces, luxe, 25 m2. Tél., 11-19 h. : 225-71-17.

Boutiques

RUE DE PASSY à vendre LOCAL CCIAL, façade 28 m surface 243 m2 + s/sol 139 m2, 7 parkg. TEL PROMO BURX Téléph. : 553-90-54 et 553-35-32.

VAUGIRARD LOCAL 500 m2
Urgent. 400.000 F. — 605-10-08.

immeubles

PARIS-17e. Rue de la Jonquière, petit imm. loi 1948, 24 logts + 1 comm. occup. Rapport actuel 5 %, à améliorer. Px 1.200.000. SPG, 18, r. d'Anjou-8e. 265-85-49.

A SAISIR DE SUITE
POUR EXPOSITION
A PARIS - LA DEFENSE
4.000 m² entièr. équipé, moquette, électr. Lignes téléphoniques.
RENSEIGNEM. : 508-17-72.

locations non meublées Offre

Paris

HALLES. Imm. rénové, studio sur cour, très clair, bns, 4e étg. Téléphone : 076-68-49.

NATION. 2 P., cuis. équip., bns, chff., balc., 4e étg., s/jardin : 1.550 F ch. compr., ss commiss. S/place, après 18 h., 81, avenue Philippe-Auguste. — 75011 Paris.

PROX. PARC MONCEAU, 8 P., 315 m2, imm. bourgeois. PROF. LIBER. POSSIBLE. - 734-23-97.

EXELMANS. Beau 4 P., cuis., bains, tél. 2e ét. Refl neuf. 2.800 ch. compr. - 073-74-60.

MADELEINE LOCAL MIXTE 4/5 P. 2e ét. Tél. 4.150 F ch. compr. - 073-74-60.

PARIS (11e)
Mo PARMENTIER ou OBERKAMPF
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
STUDIO 34 m2, loyer 804 F, charges 140 F, parking 120 F.
2 PIECES 45 m2, loyer 899 F, charges 180 F, parking 120 F.
3 PIECES 66 m2, loyer 1.339 F, charges 270 F, parking 120 F.
S'adresser : 51 bis à 61, av. Parmentier, Paris. Tél. 355-52-46.

PARIS (12e)
SANS COMMISSION
Importante société loue dans immeuble récent bon standing Studio 38 m², loyer 907 F, charges 184 F.
S'adresser 220, rue du Faubg-Saint-Antoine. Téléph. 345-17-22.

Région parisienne

NANTERRE. 2 Pces, cuis., bns, 8e étg, tt cft, calme, gar. 980 F + ch. Part. 924-66-79 - 490-72-15.

VERSAILLES - Pour le 1er-1-78 Luxueuse villa 6 pièces, cuis. équipée, gd garage, jardin. Tél. 5.800 F net. - 543-76-25.

échanges

15e RESIDENTIEL - Offrons 5 p. + chbre serv., stdg, en location, loyer 12 000 F annuel contre 3 pièces confort en toute ppté. T. 742-56-94.

viagers

PELLEPORT - Imm. récent, beau 4 pièces tt cft, asc., park. Une tête, libre décès. Cpt 35.000 F, rente 1.500 F.
LE VIAGER 130, rue de Rivoli 233-05-75

Pptaire, réalisez mieux votre viager, indexations garanties
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Estimation gratuite. Discrète.

AUVERS-sur-OISE (près) Viager occupé, Moulin av. rivière et chute d'eau + dépend., s/4.500 m2 - 734-36-17.

locations meublées Offre

Paris

Me JASMIN - GRAND APPT ..., gde réception ... bains, box. Prix : ... Tél. 620-36-49.

SEMAINE - QUINZAINE OU MOIS - MACSON
... STUDIO au 5 P. ... rue Saint-Charles, ... Tél. 577-54-04.

immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES ... Mo Opéra ... T. 266-52-04.

locations non meublées Demande

Paris

URGENT : ETUDIANT cherche chbre à Paris 5e ou 6e. Téléphoner au : 883-97-08, entre 13 et 14 heures et après 18 heures.

COLLABORATEUR du journal « le Monde » cherche, pour fin 77 début 78, locat. appt 4-5 Pces, tt cft, Paris, maxi 2.200 F TTC. Téléphone 585-13-64, de 9 à 12 h.

COLLABORATEUR journal « le Monde » cherche location appt 120 m2 environ à aménager. Ecr. no 6.611, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pr Société européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - 283-57-02.

INGENIEUR recherche, URGT
VILLA MODERNE
ou
HOTEL PARTICULIER
Banlieue OUEST ou NEUILLY minim. 4 chbr., loc. lgue durée. Ag. s'abst. T. : 261-56-12, H.B.

locaux commerciaux

Paris-20e. Entr. cochère, atelier 250 m2, bureaux 150 m2, 5 lignes téléphoniques. 7 000 F par mois, bail 9 ans au gré du preneur. Agence Ménilmontant, 636-96-18.

PERE-LACHAISE
600 m2 de plain-pied, entrée camions, toute ppté. Px 575 000 F. Agence Ménilmontant, 636-96-18.

bureaux

1 à 20 BUREAUX tous quartiers Locations sans pas de porte. AGENCE MAILLOT — 293-45-55

METRO CROIX-DE-BERNY BURX NEUFS 200 + 300 m2, 6 lignes Tél., nombreux parkg, cour privée, calme. T. 660-49-94.

PORTE-MAILLOT
SUR AVENUE DE NEUILLY IMMEUBLE DE PRESTIGE Indép. 2 000 m2, 46 parkings, BOUTIQUE en façade, salle de projection, salle de conférence, 2 standards, 45 lignes + 10 lignes directes. EQUIPEMENT ULTRA MODERNE
Téléph. : 553-90-54 et 553-35-32.

DOMICILIATION TEL. SECR.
TELEX Frais 100 F par mois
APEPAL - 228-56-50

PEREIRE Hôtel particulier 2 burx + sanitaires + habitation living double et chambre, tout confort. - Sur terrain 309 m2. — Tél. 605-10-08.

pavillons

LE MESNIL-ST-DENIS, pavil. individuel sur 1.100 m² clos, arborisé, s/sol complet. Séj. dble 60 m², chem., cuis., 4 ch., 2 bns 3 wc. 650.000 F à déb. 461-74-43.

LONGJUMEAU
très belle villa 6 pièces, 2 bns, sous-sol + garage latéral, très calme, vue campagne. 680.000 F. FERRE. 920-80-08.

LIMITE ENGHIEN. Meulière, 5 P., cuis., bains, chauf. cent. GARAGE 870 M2. Px. 370.000 F PERARD. 989-69-42.

OISE. 4 km S.N.C.F. St-Laz. Pav. trad. 4 p pr.+terr. 885m2 clos. 300.000 F av. CFF. 449-09-32 (dom.) - 280-66-80 (h.b. M. Bouf)

SCEAUX Très calme - Prox. Marie-Curie - Très agréable maison 5 p., tt conft. parft état. - Possib. agrandir. Magn. terr. 900 m2. Px 850.000. AGCE DU MARCHE. 661-85-85.

maisons de campagne

BRETAGNE SUD, 80 m Golfe Part. vd très belle constr. 1963 Parf. état, 5 P., r.-de-ch., cuis., s. à mang., wc., s. eau. Etage : 3 gdes chbres, grenier aménag., eau, ch. cent., tél., cour avec appentis. 190.000 F. Tél. H. B. M. CELARD. 774-46-81.

terrains

MESNIL-LE-ROI Calme beaux TERRAINS BOISES de 700 m² à 1.100 m². Toutes viabilités. PX TTES TAXES COMPRISES - AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90.

115 km. Paris-S., rég. Montargis
LE VERGER DU CHATEAU
Superbe terr. à bâtir 5.600 M2, dominant gros bourg historique, vue extraordinaire, eau, él., tél., clos murs, arbres. Px 165.000 F. ROCHET, 5, rue du Longeard, 45200 Montargis. 15 (38) 85-15-57.

PARC DU PERREUX
site except., magnif. terr. 810 m2 façade 20 m. Dejust : 883-95-58.

MARCHE DES NOTAIRES
Villeneuve-sur-Bellot (77) Lieudit Les Gains 33.560 m² - Libre.
Crédit possible par C.F.F. - Téléph. 847-31-40, Me Breda.

villégiatures

LOUE ALPE-D'HUEZ, 3 p., cuisine, 8-9 personnes. Semaine. Tél. (76) 88-75-66.

Associat. ch. famill. accueillant pour recevoir jeunes hôtes payants allemands chez elles, pendant vacanc. scol. Pâques-Eté. Présence néces. jnes Franç. 15-20 ans. Pour rég. parisienne, lyonnaise, grenobloise, stéphan. et méridionale. Ecr. E C I Hts-de-Provence G 3 - 13100 AIX.

domaines domaines

GRAND CRU SAINT-ÉMILION
42 ha tenant dont 28 ha vignes plein rapport - beau château
Bât. excel. état - Affaire unique
MARTY-CRASSAT, 50, rue Remparts, BORDEAUX. Tél. : 48-86-01.

Vous avez une demeure, un château, une propriété à vendre
... MAISONS DE FRANCE ... 7, place Vendôme - 75001 Paris ...

fermettes

90 km A - 6 - Sortie village Fermette tout pierre Parft état. 3 p., cuis., wc, atten. belle grange, grenier carrelé, aménageab. Gar. 1.500 m2 jdin clos murs. 190.000, av. 20 % cpt. C.I.N. - TEL. : 428-26-63 FACE EGLISE A NEMOURS.

maisons individuelles

Vd Joinville cse décès, beau pavillon, jardin, locaux comm. tt conft., 6 pièces. 885-23-91. 7, rue HUGEDE.

propriétés propriétés

5 KM SENS Cause départ MAISON RUSTIQUE living, 2 chambres, s.d.b., W.-C., cuisine aménagée, gar. 2 voit., buanderie, grenier aménageable, cave voûtée, chauff. centr., tél. + 2 ch. amis. Sur terr. 4 000 m2 clos en dur, arbr. fr., barbecue. Px : 550 000 F. Agences s'abst. Tél. : 65-30-09.

Ht-Languedoc, sauvage, 80 km. Béziers, 18 ha dont 11 résineux, bâtiment de caractère et grange voûtée, à restaurer, ruisseau, source. Prix : 420.000 francs. AGIMO - 81430 BELLEGARDE.

MAISON TOURANGELLE
12 km. Nord de TOURS
cadre boisé, sortie de bourg, fournisseurs, rez-de-chaussée, plain-pied, 4 belles Pces, poutr., cheminée, S. de B., 2 wc, chauffage mazout; 1er étage, 2 chbr., dches, grenier, tt cft, autre bât., garage, atelier, petite serre, tr. beau jard., arbres fruitiers et d'ornement, pelouses, 2 caves en roc, contenance 2 000 m2. Prix : 400.000 F. - M. Catherine - Les Rennerles, Rouziers-de-Touraine 37360 - Tél. : (47) 24-56-14.

VERTE NORMANDIE
Région Laigle, 2 h. Paris, belle ferme longue, basse, s/2 ha clos, nombr. arbres, situation idéale, calme, bon état. Prix 300.000 F à débattre. Facilités. - Téléphoner : 260-13-98 ou (16-31) 63-15-24.

8 KM SENS Cause départ MAISON RUSTIQUE living, 2 chambres, s.d.b., salle d'eau, 2 W.-C., cuis. aménagée, garage, cellier voûté, grenier aménageable, chauff. centr., tél., barbecue. Sur terr. de 1 800 m2 clos, arbr. fruit. Px : 450 000 F. Agences s'abstenir. Tél. : 88-83-41.

PROVENCE
Grande maison, genre hôtel particulier avec jardin, ombrages, 8 pièces et grandes dépendances, centre village, proche SALON-DE-PROVENCE. Prix 600.000 F. Mas ancien modernisé, à 20 km. AIX-EN-PROVENCE, à 15 km. SALON-DE-PROVENCE - grand confort, 9 Pièces + dépendances. Prix 900.000 F avec 10 hectares, 1.300.000 F avec 23 hectares. John Cheetham, 2, route d'Aix-en-Provence - 13410 LAMBESC. Téléphone : (42) 28-00-14.

ANCIEN PRESBYTÈRE
Direction LE TREPORT
120 km - 7 P., cuis., excellent état, cave, grenier, pigeonnier. 800 m2 terrain. Prix 280.000 F. Crédit 80 % SOMBIM 780-46-21

HAUTE-PROVENCE A LURS (04)
12 ha, BASTIDE 7 pces, site, calme. 600.000 F. T. 460-04-84.

Région GISORS Propriété RUSTIQUE
Séjour, cheminée, cuis., 2 chbr., bains, grenier aménag., chauff. Jardin 1.200 m2. Prix 200.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC, 2, faubourg Cappeville, à Gisors. Tél. : (16-32) 55-06-20

BUC PRES VERSAILLES
Maison récente, 1 ha parc, piscine. Réception triple en mezzanine, 5 chbres, mais. gardien.
JOHN ARTHUR & TIFFEN 174, bd Haussmann
766-04-66
Tél. après 19 h : 926-21-45.

LA VARENNE
RESIDENTIEL - TRES BELLE PROPRIETE DE CARACTERE sur 2.000 m2 parc clos de murs. MAGNIFIQUE RECEPTION 5 GRANDES CHAMBRES, TOUT CONFORT. PRIX : 2.000.000 F. « LES IMMEUBLES », 883-14-22.

30' PARIS PAR A-4
dans charmant village TRES BELLE PROPRIETE style normand, parf. état, 8 pièces + sous-sol, tt conft, téléph., parc boisé 4.000 m2, vue, calme. 900.000 F. — Téléph. 344-21-93.

FORET DE FONTAINEBLEAU
entrée de village
A VENDRE
maison moderne
250 m2 habitables
living 70 m2
4 chambres et 2 salles de bains.
INDIMO - 766-01-43

A vendre, région Bas-Armagnac (32), propriété 14 ha, terrains toutes cultures, bois, sources, maisons 6 Pièces et dépendances, très bon état. Téléphoner : 58-76-61-92.

villas villas

Urgt. Bassin Arcachon, t.b. villa nve, 6 p., tt cft, poutres, chem., mezz., jdin, 300.000. (56)82-95-49.

VERSAILLES près 5 min. gare des Chantiers, sur 1.050m² de terrain, constr. 71 sans vis-à-vis, compr. entr., séj. 45 m² avec cheminée, cuis. équip., 2 chambres, s. de bains, chauffage gaz ; à l'étage : 3 chambres, 23,17 et 9 m², s. d'eau, s. de bs, 2 wc, nombr. placards, 2 garages. Px demandé 840.000 imp. 045-29-09.

PLAISIR - Dans vieux village près Neauphle, plain-pied traditionnel, 666 m² terrain, séjour, cheminée, tomettes, 3 chambres, possible agrandir sans vis-à-vis. A SAISIR. Px 314.000. 460-14-53.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

Zone Saint-Quentin-en-Yvelines, Trappes, constr. 1930 meulière, 4-5 p., résidentiel, calme, impeccable, 400m² terrain. ss/sol complet. Px rare 410.000. 460-31-22

ST-LEU-LA-FORET Sur 500 m2 villa de style, séj. 40 m2, 4 ch., lingerie, tt cft. Prix 500.000 F. Tél. 417-03-10.

VERNEUIL-SUR-SEINE VILLA
parf. état, rez-de-ch. 5 PCES, cuis., s. de bains, wc, ss-sol av. garage, cave, 1 chbre, jardin 1.000 m2 aménagés, 550.000 F. L'I.D.V. ORPI - 971-60-18

CHENNEVIÈRES-S/MARNE
BELLE VILLA DE CARACT. en parfait état, sur 700 m². Terrain 220 m², habitable. Réception 80 m², cheminée poutraison, 5 chambres, grand confort + dépendances. Prix 850.000 F. « LES IMMEUBLES », 883-14-22.

THEOULE ALPES-MARITIMES (COTE D'AZUR)
PORT LA GALERE
Splendide maison, vue remarq. s/mer et Alpes, 182 m2 habit. + 98 m2 terrasses, liv., s. à m., 3 chbr., 3 s. de bns, cuis. tt éq. Garage. Px 1.600.000 F. Possib. place au port. - Ecrire : Mme ROZES, 7, rue Debeau, 92200 NEUILLY (FRANCE), ou téléph. 637-26-87.

CHATOU 2' R.E.R. - Belle VILLA RECENTE MANSART, exc. état, matériaux de qualité, récept. 4 ch. 2 bns, cuis. équipée, tt conft, mazout. Garage et JARDIN D'ANGLE. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

Carcassonne. Vds maison gde artère, vue imprenable sur remparts Cité. Jd. Conviend. prof. lib. 420.000 F. - Vends vers Carcassonne mais. style anc., jard., loggia, chauff. central, belle vue. Salle séjour 72 m², 440.000 F. - 4, rue Pasteur. Garrigue, 11150 BRAM.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01

régions

A PROPOS DE...

Le «Scénario de l'inacceptable» sept ans après

Les aménageurs font leurs comptes

Il y a sept ans, la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR), alors à l'apogée de son influence politique, publiait un rapport qui fit grand bruit. Le titre était volontairement provocateur : « Scénario de l'inacceptable ».

Les auteurs de ce document expliquaient que si on laissait jouer les évolutions naturelles et les mécanismes spontanés de l'économie libérale, la France, en l'an 2000, regrouperait sur le quart de son territoire les deux tiers de la population totale. Une France déséquilibrée, désarticulée, inégalitaire apoplectique là et léthargique partout ailleurs ?

Cette vision était économiquement et socialement absurde, donc inacceptable. L'aménagement du territoire recevait par conséquent pour mission d'empêcher que ces pronostics ne se réalisassent.

Sept ans après, la DATAR fait le bilan (1). Elle constate d'abord avec satisfaction que l'Ouest, et notamment la Bretagne, enregistre un solde démographique favorable et un solde d'emplois industriels excédentaire. C'est incontestablement un point positif. De même, la population des villes moyennes et petites augmente plus vite que celle des métropoles. La politique d'équipement des grands ports est de nature à favoriser le commerce extérieur. Un sérieux coup de pouce a été donné au réseau autoroutier.

En revanche, sur plusieurs points, il faut bien parler d'échec. Les départements de montagne — dans les Alpes du Sud, par exemple — voient s'exiler ce qui leur reste de population jeune et active. L'agriculture et l'élevage reculent sous la pression des résidences secondaires. Sur la dizaine de villes nouvelles mises en chantier, une ou deux seulement commencent à trouver un équilibre précaire. Les grands équipements assurent l'avenir énergétique du pays (centrales nucléaires, hydro-électricité) sont concentrés sur (ou à l'est de) l'axe Le Havre-Paris-Lyon-Marseille.

La structure de l'emploi ne s'est pas sensiblement améliorée. Au contraire On constate que le chômage s'est davantage accru, entre 1968 et 1975, dans les régions qui ont précisément fait l'objet des soins les plus attentifs de la DATAR.

La crise gomme les différences

Dernier sujet d'interrogation à la lecture de ce *Scénario* réactualisé. Ses auteurs écrivent : « *Le Scénario (de 1970) considérait que la régulation générale des tensions économiques et sociales de notre pays passait par une série de mesures de régionalisation successives, de plus en plus étendues. (...) La crise elle-même, en s'étalant en quelque sorte sur l'ensemble du territoire, quoique de manière inégale, a, dans une certaine mesure, « gommé » la revendication régionale. Tout s'est passé comme si la solution de la crise relevait soit de mesures d'ordre général de la compétence gouvernementale, soit de mesures spécifiques auxquelles n'étaient parties prenantes que les entreprises et les collectivités locales, d'une part, et les instances de l'Etat, d'autre part. (...) La régionalisation a pris moins d'importance parce que la crise en prenait davantage. (...)* »

Sous la plume de spécialistes des affaires régionales, cette assertion est surprenante. Tout le monde sait que la région n'est pas « très bien vue » dans les milieux officiels, mais peut-on oublier à ce point les initiatives que les assemblées régionales, en dépit de leurs faibles moyens, ont prises pour tenter de résoudre « eur » crise de l'emploi et relancer l'activité économique ?

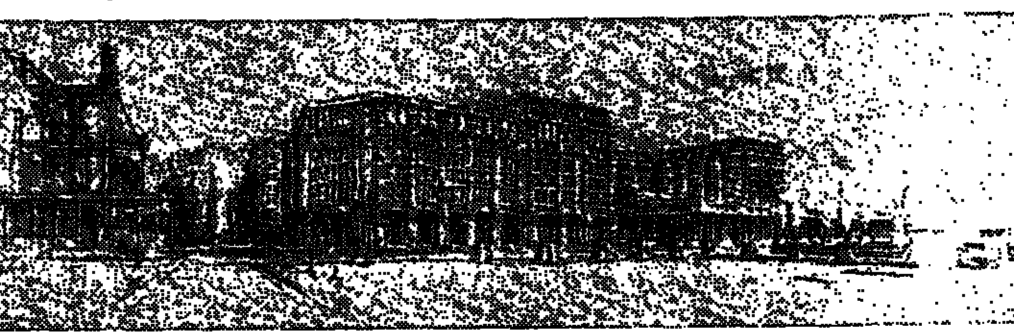
(1) *Le Scénario de l'inacceptable sept ans après.* Travaux et recherches de prospective, la Documentation française, 30 F.

Ile-de-France

L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES A PARIS

La commission des sites examine un nouveau projet de Ricardo Bofill

La commission des sites de Paris va examiner, vendredi 18 novembre, pour la seconde fois, le projet présenté par Ricardo Bofill pour un ensemble de logements qui bordera le futur jardin des Halles au nord, le long de la rue Rambuteau, à côté de l'église Saint-Eustache (le Monde du 3 septembre). Les membres de la commission des sites, qui comprend des fonctionnaires, des architectes et diverses personnalités, parmi lesquelles des animateurs, ont déjà vu, le 25 octobre dernier, des dessins et des maquettes du projet.



L'architecte catalan a expliqué à la commission qu'il avait essayé de traduire au mieux les « rythmes du quartier », en refusant l'architecture internationale et le pastiche, et de trouver « *un équilibre entre le monumentalisme et une intégration calme dans l'environnement* ». Le projet a reçu un accueil plutôt frais, certains membres critiquant l'aspect monumental ou trop massif des bâtiments, d'autres s'inquiétant des risques de « conflit » avec l'église Saint-Eustache, d'autres, enfin, demandant à connaître aussi les autres bâtiments qui doivent être édifiés autour de l'ancien carreau des Halles. Aucune décision n'a été prise ce jour-là, le préfet évoquant l'avis du maire qui avait demandé que le projet soit revu pour ce qui est des matériaux et des couleurs.

Pour autant qu'on puisse en juger au vu de dessins très travaillés et finement coloriés mais si confus qu'on s'arrache les yeux pour discerner les détails de l'ornementation, la projet Bofill hésite entre la simplicité et le monumentalisme. Conçu à partir monumentalisme. Conçus à partir d'un rythme vertical régulier marqué par de larges avancées vitrées et appuyés sur des arcades, les bâtiments sont soulignés par une série de puissantes colonnes qui rappellent certains immeubles de rapport de l'entre-deux-guerres.

La stratégie de l'architecte, comme il l'a souvent expliqué, est de « *saisir l'esprit d'une ville, d'une civilisation* », de traduire dans un langage contemporain les symboles que sont une cathédrale, un château fort. Dans une précédente étude pour les Halles, présentée au public en 1975, l'équipe de Bofill avait proposé des bâtiments fortement inspirés par la rue de Rivoli. La synthèse de l'esprit parisien nous donne aujourd'hui, pour ce nouveau projet, une sorte de « remarke » de la Samaritaine.

La personnalité de Ricardo Bofill en a fait une sorte de monstre sacré. Si l'on critique ses projets, d'ailleurs résultat du travail d'une équipe internationale — le Taller de arquitectura, — on risque d'être classé dans le camp des xénophobes jaloux et incultes. D'où l'attitude embarrassée de certains de ceux qui sont chargés de les apprécier.

La complexité des circuits de décision et de responsabilité ajoute encore à l'ambiguïté. Officiellement déposé par la Régie immobilière de la Ville de Paris, qui construira les logements, le projet est suivi de près par les responsables de la Société d'aménagement des Halles. La commission des sites, présidée par le préfet, est consultée. Le maire de Paris donnera son avis. Le ministre de la culture aussi, après avoir réuni la commission des abords, à cause de la proximité de Saint-Eustache. S'il est dans l'embarras, il pourra interroger le président de la République qui est bien évidemment tenu au courant des projets des Halles.

Les goûts supposés du président de la République planent d'ailleurs à tout moment sur les décisions qui sont prises. Un conseiller du président a beau affirmer fortement que « *M. Bofill ne peut pas se prévaloir d'un appui ou d'un privilège particulier de la part de l'Elysée* » et qu'il « *travaille désormais dans une totale indépendance* », l'architecte catalan bénéficie — ou souffre — de la façon dont il a été « proposé » en 1974 par M. Michel Guy, alors ministre de la culture, tient-on à rappeler à l'Elysée.

« *Si M. Bofill veut travailler en France, il faudra qu'il dessine comme un architecte français* » et qu'il présente des maquettes, des perspectives, des plans clairs, afin qu'on puisse juger son travail, dit-on encore en haut lieu.

Au fond, personne ne paraît vraiment satisfait du dernier projet de l'architecte catalan, mais personne n'ose l'avouer. Or tout le monde sait qu'il ne peut y avoir de bonne architecture sans un dialogue clair entre l'artiste et son maître d'ouvrage.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

● *Les avions bruyants de Roissy.* — Le conseil général de l'Oise a adopté le 16 novembre une motion hostile à la modification de la trajectoire de décollage des avions de Roissy qui — sur proposition de la direction de la navigation aérienne — avait été approuvée, le 28 octobre dernier, par le conseil général du Val-d'Oise.

Cette nouvelle trajectoire fera passer les avions volant à 2 500 mètres au-dessus des cantons du sud de l'Oise, notamment celui de Chantilly dont les habitants, selon les conseillers généraux, supportent déjà le passage fréquent et bruyant à basse altitude des Mirage-III de la base aérienne militaire stratégique de Creil.

LE MOUVEMENT « S.O.S. ENVIRONNEMENT » MENACE DE SE RETIRER DES COMMISSIONS D'ARRONDISSEMENT

M. Jean-Claude Delarue a annoncé, le mercredi 16 novembre, que le mouvement S.O.S. Environnement qu'il préside envisage de retirer ses représentants des commissions d'arrondissement de Paris et de la commission extra-municipale de l'environnement (le *Monde* du 15 novembre). Après avoir dressé un bilan négatif du fonctionnement de ces organismes qu'il a qualifiés de « *machines électorales* », M. Delarue a souhaité que le maire de Paris prenne, avant le 15 janvier prochain, les engagements suivants :

— Affirmer publiquement que les grands espaces disponibles dans la capitale (terrains Citroën, La Villette, Batignolles, B... doivent être utilisés pour aménager des parcs et des espaces libres ;

— Faire de l'Hôtel de Ville une « maison de verre » et notamment publier la liste de tous les terrains et de tous les immeubles appartenant à la Ville, ainsi que leur affectation ;

— Donner effectivement la priorité aux transports en commun ;

— Mettre à l'étude des mesures en faveur des personnes handicapées.

M. Delarue a également présenté un « plan écologique » pour Paris et précisé que les assises nationales de S.O.S. Environnement se tiendront les 19 et 2... novembre à Paris.

LA VILLETTE, BAGNOLET, MONTREUIL, BERCY

Quatre sites sont étudiés pour la construction d'un vélodrome de 15 000 places

Le Conseil de Paris vient de voter un crédit de 200 000 F pour étudier la construction d'un vélodrome de douze mille à quinze mille places dans l'est de la capitale.

« *C'est une réalisation indispensable pour Paris* », a affirmé M. Raymond Dohet (R.P.R.), adjoint au maire, chargé du sport. Depuis la disparition du Vélodrome d'Hiver et la construction du Parc des Princes réservé au rugby et au football il manque, à Paris, un équipement sportif réservé au cyclisme et aux autres sports. Le maire de Paris déclarait, récemment, que la construction d'un grand vélodrome figurait parmi les grands projets de son mandat.

Il reste à choisir le lieu où sera installé le vélodrome qui s'étendra sur 2,5 hectares. Dans un premier temps, on avait songé à utiliser les terrains Citroën dans le quinzième arrondissement. Mais le choix s'est porté sur l'est de Paris. Autre certitude : on ne construira pas un nouveau Parc des Princes, qui, les soirs de grandes rencontres, transforme une partie du seizième arrondissement et de Boulogne-Billancourt en un vaste parc de stationnement provoquant le mécontentement des riverains. Les services de la Ville recherchent donc un vaste terrain, bien desservi. Quatre emplacements sont étudiés : La Villette, la porte de Bagnolet, la porte de Montreuil et les entrepôts de Bercy.

● *La Villette* : les 50 hectares des anciens abattoirs sont bien desservis par le boulevard périphérique et il existe des possibilités de stationnement. La présence des plans d'eau est un autre atout complémentaire de l'éventuel vélodrome. Mais que faire des anciens bâtiments toujours debout ? Autre inconvénient : La Villette est propriété de l'Etat. De là à imaginer des c... de compétences...

● *Porte de Bagnolet* : de nombreux parcs de stationnement souterrains existent dont la capacité est estimée à deux mille cinq cents places. Mais les terrains sur lesquels pourrait être construit le vélodrome appartiennent à la commune de Bagnolet. La Ville de Paris n'a pas la maîtrise du sol.

● *La porte de Montreuil* : c'est un quartier vétuste qui a besoin d'être « revitalisé ». Si ce site était retenu, la construction d'un vélodrome provoquerait la mise en chantier d'une vaste opération de rénovation. La Ville de Paris en a-t-elle les moyens et le temps ?

● *Entrepôts de Bercy* : le douzième arrondissement possède déjà un vélodrome bien connu des amateurs de courses cyclistes : la Cipale. Le transformer ? Cette solution n'est pas exclue. Mais sa situation, proche des quartiers résidentiels de Charenton, entraînerait des perturbations comparables à celles du Parc des Princes.

Il reste que cet arrondissement dispose, grâce à Bercy, de 39 hectares. Dans l'optique de la construction d'un vélodrome, les avantages sont nombreux : terrains libres, n'hypothèque aucun projet préalable, hormis le plan d'aménagement établi par l'Atelier parisien d'urbanisme ; une zone bien desservie par le boulevard périphérique, la voie sur berge et le R.E.R. ; la possibilité de créer de nombreux parcs de stationnement ; un plan d'eau avec la Seine. Ce sont des avantages que l'on trouve à la Villette. Mais Bercy possède un atout supplémentaire, peut-être déterminant : la Ville de Paris, ici, est propriétaire des terrains.

Le projet de construction du vélodrome n'est pas encore chiffré. Il ne pourra l'être que lorsque le choix du terrain sera définitivement arrêté.

JEAN PERRIN.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice de BOBIGNY, cité admin., av. P.-V.-Couturier, Bât. C nº 2, pte 16, mardi 6 déc. 1977, 13 h. 30,

CLINIQUE CHIRURGICALE

ROSNY-sous-BOIS (93) 168 bis, rue du GL-LECLERC

M. à p. : 500.000 F S'adr. Mᵉ J. NICOLAS, avocat, Paris-9ᵉ, 9, rue Moncey, tél. 874-46-36 ; et à ts avocats postul. près Trib. Gde Inst. de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

VENTE au PAL. de JUST. à BOBIGNY, le MARDI 6 DECEMBRE, à 13 h. 30

UNE PROPRIÉTÉ sise à NOISY-LE-SEC

(Seine-Saint-Denis)

37, rue Baudin et 18, rue Bertrand-Bonin

Comprenant : 2 PAVILLONS et atelier - Superficie : 547 m2.
MISE A PRIX : 200.000 FRANCS
S'adresser S.C.P. LE SOURD-DESFORGES, avocats associés, 27, quai A.-France, Paris-7ᵉ, tél. 551-31-60 ; Mᵉ PASSEZ, avocat, 150, av. Victor-Hugo, Paris-16ᵉ ; Mᵉ GIRARD, syndic à Paris, 116, bd Saint-Germain ; et à tous avocats près les Trib. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

VENTE sur saisie immobilière au Pal. de Just. d'EVRY, rue des Mazières, le MARDI 22 NOVEMBRE 1977 à 14 heures

UN PAVILLON situé à PERIGNY-SUR-YERRES

(Val-de-Marne)

92, rue des Roses

MISE A PRIX : 150.000 FRANCS
Consignation indispensable pour enchérir.
Renseign. Mᵉˢ TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à Corbeil-Essonnes, 51, rue Champlouis (Tél. 496-14-18 et 496-30-26).

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES, le JEUDI 8 DECEMBRE 1977, à 14 h., au Palais de Justice de Beauvais (Oise), bd Saint-Jean, d'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ à ROY-BOISSY (OISE)

A 3 km de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS et à 24 km de BEAUVAIS
COMPR. : MAISON D'HABITATION avec étage, chauff. centr., tél., eau, élec., bâtiments de dépend., cour, jardin. Terrain y attenant av. piscine et petite construction aménagée en vestiaire. CONTENANCE TOTALE 48 ARES 13 CA.
MISE A PRIX 300.000 F (pouvt être baissée). Pour tous renseignem., s'adr. à Mᵉ CAMILLERI, avocat à Beauvais, 54, rue Desgroux (tél. 445-04-05) ; à Mᵉ MAHIEU, avocat à Beauvais, 12, rue Jeanne-d'Arc (tél. 445-03-26) ; et à tous les avocats de Beauvais.

VENTE au PALAIS de JUSTICE à NANTERRE, 179, avenue Joliot-Curie, le MERCREDI 23 NOVEMBRE 1977, à 14 heures

Dans un immeuble **à CHATENAY-MALABRY (Hauts-de-Seine)**

62-66, avenue des Quatre-Chemins

1ᵉʳ lot : UN APPARTEMENT 1ᵉʳ ét., Bât. A, de 4 Pces ppales, cuis., salle de bains, salle d'eau, w.-c.
MISE A PRIX : 300.000 FRANCS
2ᵉ lot : UN APPARTEMENT 2ᵉ étage, Bât. B, 2 Pièces principales, cuisine, salle de bains avec w.-c.
Un garage et une cave au sous-sol du même Bât. et droits de co-propr.
MISE A PRIX : 150.000 FRANCS
S'adresser à Mᵉˢ J.-P. CROUE, C. LATRILLE, avocats associés, 79, avenue de Villiers, Paris (17ᵉ) - Tél. : 227-51-73 et 227-07-60.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE, au Palais de Justice de Versailles, 3, pl. Louis-Barthou, le MER. 30 NOV. 1977, à 10 h., EN UN SEUL LOT, de

DEUX TERRAINS

— L'UN DE 473 m2.
— L'AUTRE DE 5.295 m2, avec une maison d'habitation inachevée, situés

à EPONE (Yvelines)

Ldts Fort à Faire et La Grenouillère

MISE A PRIX : 125.000 F

Pour ts rens. s'adr. à Mᵉ BEDDOUK, avocat, 4, rue Jean-Claude-Mary, à 78300 Poissy (tél. 965-07-18) ; et au Greffe des Criées du T.G.I. de Versailles (Yvelines) ; et sur lx pr visiter.

A VENDRE à la barre du Tribunal de SAINT-NAZAIRE, le 5 décembre 1977, à 14 heures.

TERR. à bât. de 9.936 m2

M. à p. (frais) (outre) 2.000.000 F

S'adr. : Mᵉ CAMENEN, avocat, 25, bd Gambetta, 44601 St-Nazaire. Tél. : 70-31-51.

Adj. le 22 nov. 77 sans mise à prix

IMM. COMMERCIAL SUR 82 m2

LIBRE

17, r. des ECOUFFES, PARIS-2ᵉ

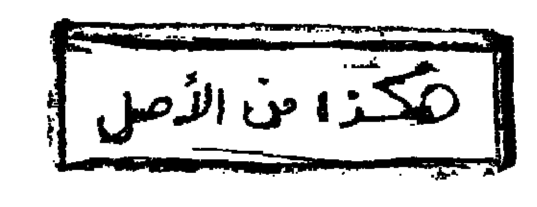
Construction à rénover - Quartier St-Gervais - Mᵒ St-Paul Le Marais.

HOTEL SUR 7 NIVEAUX

— Rez-de-ch. : CAFE-REST. 52 m2 + sous-sol + LICENCE IV :
— Etages : surf. d'habit. et couloirs utilisables 310 m2.
Consignation pour enchérir : 90.000 F.

Mᵉ Pierre ROCHELOIS, not., Paris-7ᵉ, 226, bd St-Germain, tél. 544-38-70, M. Tobellem ; vis. lun., jeu., 14-17 h.





économie

POUR ASSURER SON INDÉPENDANCE AGRICOLE

La France pourrait réduire de moitié ses importations de protéines d'ici à 1985

Le conseil supérieur d'orientation et de [ges]tion des marchés *agricoles doit se réunir*, jeudi après-midi 17 novembre, pour exami[ner] une série de propositions tendant à réduire [la] dépendance de la France dans ses approvi[sion]nements en protéines, notamment en soja. Deux rapports ont été élaborés, l'un par l'Institut national de la *recherche agronomique* (I.N.R.A.), l'autre par la *direction* de la production du ministère de l'agriculture, qui ont sensiblement le même objectif : diminuer de 30 % d'ici à 1980, puis de 50 % d'ici à 1985, les *importations de plantes protéagineuses en développant* la production et l'utilisation du colza, du blé fourrager, de l'orge, de la luzerne, de l'urée industrielle, de la lysine, etc., destinés à se substituer au « couple » maïs-soja.

***La réalisation de ces projets, capitaux* pour l'indépendance *alimentaire de la France se* heurte néanmoins à une série d'habitudes et d'intérêts financiers économiques et politiques. La France relèvera-t-elle le défi ?**

Quand on n'a pas de soja...

[E]nfin, les pouvoirs publics se [déc]ident, *serait-on tenté d'écrire.* [O]r, dès 1966, l'Institut national [de] la recherche agronomique avait [adr]essé au ministre de l'agricul[tur]e, qui était alors M. Edgar [Fa]ure, une note soulignant les [ris]ques *d'une politique* de l'éle[vag]e basée sur une *alimentation* [é]trangère ».

[I]nquiétude justifiée. A la fin [de]s années 60 s'est en effet [am]orcée une révolution technique [da]ns l'élevage français. Aujour[d'h]ui, presque tous les animaux, [bo]vins, porcins, volailles, *sont éle*[vé]s dans de véritables ateliers [ind]ustriels, où on leur sert des [ali]ments spéciaux *fabriqués* en [usi]ne. La production de ces *« ali[me]nts composés »* a plus que quin[tu]plé en dix ans. Elle est assurée [à b]ase de tourteaux. *Grosso* modo, [da]ns les 12 millions de tonnes *« aliments composés »* utilisés en [Fr]ance, il y a *3 millions de tonnes* [de] tourteaux, lesquels proviennent [po]ur partie de 2,1 millions de [to]nnes de soja importé, pour *les* [de]ux tiers, des Etats-Unis. L'équi[lib]re de l'élevage français dépend [do]nc d'exportations américaines. [Il] *en coûte désormais 2,6 milliards* [de] francs en devises, alimentant [u]n secteur dont le chiffre d'af[fa]ires représente *30 milliards.*

La fermeture possible du « robi[n]et à soja » n'est pas une hypo[th]èse d'école. En juillet 1973, les [E]tats-Unis ont mis en place un [d]ispositif de limitation de leurs [e]xportations, pour enrayer la [fl]ambée des prix et éviter une [p]énurie *intérieure.* Embargo rapi[d]ement assoupli, mais qui avait [f]ait dire au président Georges [P]ompidou un *« inimaginable »* [e]n *forme d'aveu* (*le Monde* du [.] août 1973). Aussitôt, on s'était [a]ffairé dans les ministères, mais [l']affaire n'eut pas de suite, bien [qu]e la dépendance en soja se [d]ouble d'un autre inconvénient [m]ajeur, la fluctuation des prix. [Qu]i, *comme le constatait en 1976* [u]n commissaire européen, *« sapent [la] politique agricole européenne [et la] stabilisation des prix à la [co]nsommation ».* La ménagère [a]it effectivement les frais des [ha]usses du soja répercutées jus[qu]'à l'étal sur les prix du porc, [du] poulet, du veau et des œufs.

Dépendance et instabilité éco[no]mique, deux bonnes raisons [po]ur réagir vraiment. On en vient, [a]ujourd'hui, aux choses sérieuses, [a]vec les rapports rédigés l'un par [M]. Poly, directeur général *adjoint* [d]e l'INRA, l'autre par M. Auber[g]er, directeur de la production au [m]inistère de l'agriculture.

Trois étapes

Ces projets envisagent une [d]iminution de *la consommation* [d]es tourteaux importés de 30 % [d']abord, puis de 50 %, la stabi[li]sation n'intervenant qu'à terme. [L]e *directeur* général adjoint de [l']INRA propose trois types d'ac[ti]ons :

● *Jusqu'en 1981* : stopper la [co]nsommation de soja par les [b]ovins en rapide expansion. Une [au]gmentation (790 000 tonnes au [li]eu de 560 000) de la récolte [d]e colza irait de pair avec [u]ne réduction des exportations. [L]a mise au point par l'INRA et [p]ar Ringot, sélectionneur du [g]roupe céréalier *coopératif* Mac-[M]ahon, de variétés sans acide [é]rucique et à bon rendement, [p]ermettant de réduire *l'utilisation* de cette graine, *tout* comme l'emploi de 100 000 tonnes d'urée industrielle en solution liquide (au lieu de 25 000 tonnes actuellement). Les 6 millions de tonnes de lactosérum frais pourraient être utilisés directement, économisant *ainsi non seulement 80 000 tonnes* de tourteaux de soja mais épargnant aussi le combustible *pour le sécher* et *évitant* la pollution des rivières par le rejet des déchets. Le tonnage des protéines tannées (procédé *Ucanor*) permettait, avec un prix de revient maximum de 0,12 F par kilo, d'économiser jusqu'à *20 % dans les rations.* Le potentiel fourrager étant valorisé moitié moins qu'en Grande-Bretagne, il *serait encore possible de mieux* rentabiliser les pâturages grâce à l'ensilage de l'herbe et à la régénération des prairies. Enfin, le blé et l'orge ayant des protéines plus riches et plus diverses que le maïs, ces deux céréales pourraient lui être insensiblement substituées.

● *Pour la période 1981-1985 :*

Diminuer les rations de *soja* des porcs et des volailles serait possible grâce à une amélioration sanitaire des élevages. On pourrait aussi alimenter ces bêtes avec du tourteau de colza, grâce à la mise au point de variétés hybrides non goitrisantes, dont les rendements seraient supérieurs de 50 %. Les difficultés rencontrées actuel*lement dans la sélection des féve*roles pourront alors être surmontées et l'INRA place de grands espoirs dans le développement des cultures de pois fourragers, de tournesols et de lupins.

● *Après 1985 :*

Il s'agit de stabiliser *le volume* de la consommation de soja en utilisant des protéines d'origine unicellulaire extraites de micro-organismes *ou de champignons* filamenteux. A cette échéance, des variétés de soja mieux adaptées aux *conditions climatiques du sud* de la France auront été mises au point. *Quelque 80 000 hectares* seraient alors cultivables, avec des rendements de 30 à 40 quintaux *l'hectare contre* moins de 20 aujourd'hui.

Le succès de ce projet dépend, selon son auteur, d'un certain nombre de conditions, comme la limitation autoritaire des impor*tations (à 1,15 million de tonnes* de protéines contre 1,35 million en 1976), la diminution de 15 % des quantités de *maïs* dans les rations des porcs et des volailles, l'incorporation obligatoire dans les *« aliments composés » de 10 %* de *protéines* d'origine métropolitaine...

Des résistances

Le gouvernement aura-t-il les moyens et la volonté de passer aux *actes ?* Car les résistances sont nombreuses. Les fabricants d'aliments du bétail ont été légers *de lier à ce point leurs approvi*sionnements aux Etats-Unis. Les organisations paysannes n'ont guère *incité leurs adhérents* à préparer des cultures de remplacement. Les partenaires européens sont, *de leur côté,* étroite*ment* imbriqués dans la « Soya Connection » : dans les ports allemands, belges et néerlandais, *il arrive* l'équivalent de 10 millions de tonnes de fèves, transformées en tourteaux, dont le quart est ensuite réexporté vers le reste du monde. Les exportations de soja américain — 6 % des ventes totales de marchandises des Etats-Unis — *sont* déterminantes pour l'équilibre du commerce extérieur de Washington : des émissaires parcourent régulièrement l'Europe pour démarcher les acheteurs.

En clair, *le lobby du soja* acceptera-t-il sans réagir que la France tente de substituer à la filière américaine « maïs-soja » une filière *nationale « céréales-*protéines » ? Rien n'est moins sûr. D'autant que les tenants du soja disposent d'un atout important. Ils ont pris de l'avance dans la recherche et l'utilisation directe des protéines végétales pour l'alimentation humaine. En France, même le G.E.P.S. (Groupe d'études des protéines de soja), qui a été fondé notamment par Astra-Calvé (Unilever) et Lesieur, s'est donné pour mission de promouvoir la *consommation* humaine des produits du soja. Quand on sait qu'un homme sur quatre seulement mange à sa *faim dans le* monde mais qu'il faut en moyenne 10 kilos de protéines végétales pour faire un *kilo* de *protéines* animales, la question se pose, lancinante : ne vaudrait-il pas mieux nourrir les hommes directement avec des protéines au lieu de faire transiter celles-ci auparavant dans la panse d'un animal ? Des *agronomes comme René Dumont* ou François de Ravignan ont donné une réponse affirmative *dans plusieurs de leurs ouvrages.* Mais on est alors ramené au problème précédent : quand on n'a pas de soja...

ALAIN GIRAUDO.

● *Le Japon va vendre à l'Alle[m]agne de l'Est* une usine pétro[ch]imique de 400 millions de dol[la]rs au terme d'un *accord* signé [à] Tokyo, annonce le quotidien [éc]onomique *Nihon Keizai.* L'ac[c]ord porte sur la construction [d']un complexe de raffinage pé[tr]olier d'une capacité annuelle de [.] millions de tonnes (essence et [au]tres *produits* pétrochimiques).

● *La commission européenne* [a] approuvé, le 17 novembre, le [r]apport sur la création d'une [fo]ndation européenne, qui sera [e]xaminé en conseil des ministres, [le]s 5 et 6 décembre à Bruxelles. [L]a fondation devrait mener des [a]ctions en faveur de la jeunesse [d]ans les *secteurs* culturel, scienti[fi]que et socio-professionnel, ainsi [q]ue dans le domaine de l'infor[m]ation. Elle devrait bénéficier [d']une *subvention* communautaire [su]bstantielle, notamment au cours [d]e la période de démarrage et [r]ecevoir des aides nationales et [de]s contributions privées.

(Correspondance.)

● Le premier *numéro de la [R]evue d'économie industrielle* [v]ient de paraître. Cette revue, pu[b]liée par les Editions techniques [et] économiques, avec le concours [d]u C.N.R.S., présentera chaque [tr]imestre des articles d'économis[te]s, de juristes, de statisticiens [is]sus de l'université, de l'adminis[tr]ation et du *monde* des affaires, [tr]aitant de ce qu'il est convenu [d']appeler *« l'économie industrielle ».* Prix 40 F.

ÉCONOMIES ÉTRANGÈRES

JAPON : le coût de la distribution freine les importations

Tokyo. — Les biens importés au Japon coûtent très cher à cause des marges bénéficiaires « *anormales* » *prélevées par* les importateurs et les détaillants japonais, indique un rapport très officiel du ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) consacré aux circuits de distribution au Japon.

Les prix de détail des automobiles et des chocolats importés des Etats-Unis sont par exemple plus de deux fois plus élevés que leurs prix « arrivée Japon ». Ceux des briquets fabriqués en Grande-Bretagne sont plus de trois fois plus élevés.

Le MITI craint que les résultats de ce rapport ne contribuent à stimuler les critiques étrangères sur les obstacles non tarifaires *élevés par le Japon et qui freinent* les importations. C'est en tout cas la première fois qu'une telle étude des circuits de distribution est menée par le MITI.

La comparaison des prix C.A.F., c'est-à-dire des prix arrivés au port et comprenant les frais d'assurance, de fret, des droits de *douane et des marges bénéfi*ciaires pour les produits cités s'établit comme suit (le chiffre entre parenthèses représente le coefficient par lequel il faut multiplier le prix « arrivée au port » pour avoir le prix de détail) :

	Prix arrivée au port	Droit de douane	Marge bénéficiaire	Coefficient
Automobiles américaines ..	42	12	45	2,39
Briquets britanniques	29	13	58	3,50
Whisky britannique........	12	41	47	8,68
Chocolat américain	32	11	57	3,17
Vin français................	29	19	53	3,41

Le rapport du MITI souligne que *le coût de distribution en* R.F.A. des automobiles fabriquées aux Etats-Unis ne représente que 8 % de leurs prix à l'importation. Les circuits de distribution japonais, compliqués et coûteux, si l'on en croit le rapport du MITI, *constituent, selon les observateurs,* un des principaux facteurs de l'incapacité du Japon d'accroître ses importations en dépit de la valorisation actuelle du yen. — *(A.F.P.)*



VIETNAM : la situation alimentaire est catastrophique

*Frappé par deux années de ca*lamités naturelles au sortir d'une guerre de trente ans, le Vietnam connaît, cette année, une situation alimentaire catastrophique qui s'est traduit par un déficit de plus de 1 million de tonnes de riz. *Nourrir la population est devenu* l'objectif prioritaire, sinon unique, de Hanoï, qui a dû modifier son plan quinquennal pour faire face à la crise. Une conférence nationale pour l'agriculture a eu lieu récemment, en présence du premier ministre. Le général Vo Nguyen Giap, vice-premier ministre et ministre de la défense, a présidé *une conférence de l'ar*mée sur l'économie et une conférence nationale ur l'information techniqu. et scientifique. En même temps, les premières indications précises sur la production agricole pour cette année ont été *rendues publiques.*

Au Sud, seulement 72,3 % de la superficie prévue par le plan a *été mise en culture ; au Nord,* la sécheresse a touché plus de 300 000 hectares (30 % des terres *cultivées*) et a détruit, à plusieurs reprises, les jeunes pousses de riz sur 100 000 hectares. Au centre, presque le tiers de la récolte a été perdu par rapport à *1976,* année déjà largement déficitaire. Au total, 14,9 % des terres n'ont pas donné de récolte. Les rendements ont aussi fortement baissé : entre 13 % et 33 % dans le delta du Mékong. « *Les objectifs du plan n'étaient pas réalistes* », a déclaré Radio-Ho-Chi-Minh-Ville en guise de commentaire.

*Par ailleurs, les difficultés cli*matiques ont eu pour conséquence l'arrêt temporaire et l'échec partiel de l'expérience des « *nouvelles zones économiques* » *destinées à accueillir* une partie de la population saïgonnaise dans des zones nouvelles défrichées. A ces difficultés il faut ajouter les erreurs des responsables locaux et la mauvaise volonté d'une partie de la paysannerie, peu *motivée, qui ne fait guère d'ef*forts et parfois même sabote les directives officielles *(le Monde* du 20 mai 1976).

C'est sans doute pour tenir compte de ces problèmes que la collectivisation du Sud reste encore à l'état embryonnaire. Il n'y a pour le moment que quelques coopératives et fermes d'Etat pilotes. L'immense majorité des paysans continuent de cultiver leurs propres terres. Le gouvernement encourage seulement les groupes d'échange de production, et surtout les contrats conclus avec les autorités locales : livrai*son d'une certaine quantité de* produits agricoles à un prix fixé contre la fourniture de carburant, d'engrais... Le contrôle étatique s'exerce principalement par la fixation des prix, le choix des produits à cultiver et la prise en main du réseau commercial.

La superficie cultivée a toutefois augmenté cette année par rapport à 1976, en particulier au Sud : de 54 % pour la récolte d'hiver-printemps, de 95 % pour celle d'été-automne. Pour les années suivantes, Hanoï prévoit un accroissement important des cultures alimentaires : plus de 50 % pour la récolte d'hiver au Nord. Ainsi, le Vietnam voudrait se suffire à lui-même vers 1980. *Parallèlement, il faudra dévelop*per la production agricole destinée à l'exportation : 1 million d'hectares devront lui être consacrés en 1980.

Utiliser l'armée

Le Vietnam prévoit aussi, dans la mesure de ses moyens, de mécaniser l'agriculture, en partant de provinces modèles comme celle de Thai-Binh au Nord, et de redéployer environ 20 % de la population des plaines côtières et des deltas vers des régions peu *peuplées et peu exploitées, en* particulier les Hauts-Plateaux *(le Monde* du 27 avril 1977).

Une spécialisation régionale rationnelle, la création de bases agro-industrielles au niveau du district, le développement de fermes d'Etat, l'utilisation massive de l'armée dans les travaux d'infrastructure et de production, sont d'autres caractéristiques de la politique agricole que le Vietnam entend suivre pour panser les blessures de la guère et sor*tir du sous-développement. Pour* cela, il dispose de nombreux facteurs favorables qui pourraient faire de ce pays, dont le niveau de vie et de production est encore très arriéré, la puissance économique la plus importante de la région vers la fin du siècle. Il faudra cependant, pour cela, remuer la lourde bureaucratie et l'adapter aux nécessités du développement.

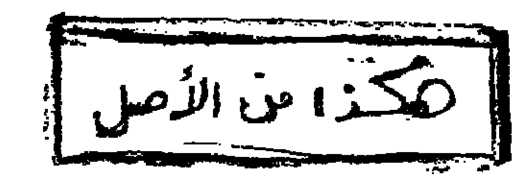
Pour le moment, l'accent est *mis plus que jamais* sur l'extension, pour suppléer à la pénurie de riz, de la culture des tubercules, du maïs et des haricots. En juillet, le général Giap avait déclaré que, « *dans le passé, les troupes mangeaient de la cassave* (sorte de manioc) *à contrecœur. Dans l'avenir, nous devrions bien la préparer et la manger avec plaisir. Bien préparée, la cassave devient appétissante* ».

Pour le général Giap, il faudrait que les Vietnamiens se livrent à une *petite révolution* du vocabulaire. Comme beaucoup de peuples de la région, ils ne disent pas « *manger* », mais « *manger du riz* », cette céréale étant depuis toujours la base [de] leur alimentation. « *Nous* [de]*vrions dire*, a dit le chef de l'a[r]mée, *que nous « prenons* [le] *repas » au lieu de dire que n*[ous] « *mangeons du riz* », *car un re*[pas] *peut consister de riz, de cassa*[ve], *de patates douces ou de haric*[ots]. *Nous devons trouver une expr*[es]*sion qui soit compatible avec* [nos] *efforts pour améliorer l'alime*n*tation et créer un changem*[ent] *psychologique et de nouvel*[les] *habitudes parmi la population* ».

C'est un programme bien a[m]bitieux ! Mais Hanoï estime q[u'il] n'y a pas d'autre choix si [l'on] veut nourrir une population à [la] limite de la sous-alimentation ([les] rations sont actuellement for[te]ment réduites) qui dépasse c[in]quante millions d'habitants [et] devrait atteindre soixante-qui[nze] millions en l'an 2000.

PATRICE DE BEER.





AFFAIRES

[L]es industriels des télécommunications font preuve d'un optimisme prudent

[...]*obablement, notre industrie* [...] *en bonne forme.* » En cette [...] de *langueur*, le propos de [...]c Lauvergeon, président du [...]at des industries téléphoniques et télégraphiques (S.I.T.T.), [...]ginal. Il est vrai que les [...]iels des télécommunica[...]ont aujourd'hui figure de [...]giés, grâce aux très impor[...] programmes d'investisse[...] de l'administration des [...] Pour 1978, le budget des [...] prévoit 25,75 milliards de [...] en autorisations de pro[...]e. Ces commandes per[...]t de créer des emplois dans [...]ession (mille jeunes seront [...]chés d'ici à la fin de [...]), mais aussi *et surtout* [...]outes les P.M.I. qui travail[...]n sous-traitance pour le [...]t.

[...]rofession ne doit pas pour [...] *se bercer d'une douce* [...]le. Les « *grands programmes* » ne durent pas éternelle[...] et il faut d'ores et déjà [...] le *moment* où les com[...]s publiques vont aller [...]sant. Une branche du sec[...]onnaît déjà ce problème : [...]ansmissions.

[...]fort d'équipement des P.T.T. [...]ord porté sur l'amélioration [...] fluidité du trafic qui passait [...]es investissements dans les [...]issions. Depuis un an, c'est, [...]près, *chose faite*. Et l'ad[...]ration révise en baisse ses [...]ions de commandes : pour [...]s matériels, elles vont diminuer de moitié en deux ans. Du coup, la profession « *dégraisse ses effectifs* » (deux mille emplois en *moins* entre 1976 et 1978). Le même phénomène risque de se produire dans la communication au début de la prochaine décennie, quand le retard du réseau français sera rattrapé.

On espère au S.I.T.T. qui l'exportation permettra de compenser cette chute prévisible d'activité sur le marché intérieur. Mais, si les industriels estiment leurs prix compétitifs, ils *souhaitent* cependant une amélioration de leurs marges en France, qui se sont, selon eux, « érodées » au fil des ans. *Cette augmentation des prix* des matériels vendus aux P.T.T. leur permettrait de financer les efforts de recherche et de se présenter en *meilleur* position à l'exportation. Pour les mêmes raisons, le S.I.T.T. s'élève contre l'idée de verser une redevance de 2 % au Trésor *sur* les ventes à l'exportation des matériels qui ont été développés par l'Etat (en l'occurrence le C.N.E.T.). « *Il serait très difficile de distinguer dans les produits exportés ce qui a été effectivement développé sur crédits publics et ce qui revient aux industriels privés. De plus, ce n'est pas le moment de grever nos prix et nos marges quand on nous demande un effort à l'exportation.* » Aussi le S.I.T.T. espère-t-il que cette clause — ancienne — restera, comme par le passé, « inappliquée ».

Le groupe ATO-Chimie va prendre une importante participation dans le capital de Rousselot

Rousselot restera français. Les *négociations qui, à l'instigation des pouvoirs publics, s'étaient engagées* au début du mois d'octobre entre les dirigeants du premier fabricant mondial de *gelatine* et *ceux de la société* ATO Chimie, filiale à 50-50 des groupes Elf Aquitaine et Total, en vue d'empêcher la Société *française des pétroles B.P.* (S.F. B.P.), filiale du groupe britannique British Petroleum, de prendre le contrôle de *l'affaire*, *viennent* d'aboutir à un accord matérialisant l'entrée de la firme chimique à capitaux d'Etat dans *le capital de cette* entreprise *privée*.

Un accord *a priori* assez surprenant dans la mesure où ATO se propose de racheter au prix unitaire de 540 F, 205 000 *actions* Rousselot (34 % du capital), soit la minorité de blocage. Or les *négociations, on le sait, portaient sur* une prise de contrôle à 100 % pour faire échec à la S.F.B.P., qui avait offert 550 F par titre pour une prise de participation de 67 %.

En fait, seule la façon d'habiller cet accord change. Pour mener l'opération à bien, ATO Chimie va procéder en Bourse de Paris à ce que l'on appelle une application, autrement dit se porter acquéreur du bloc de *205 000 titres que lui cédera* la *famille* Rousselot au prix convenu. Suivant la réglementation du marché *financier*, les petits porteurs et les autres actionnaires, à savoir le G.A.N. (9,5 % du capital) et la Caisse des dépôts et consignation (6,2 %), auront la faculté, durant quinze séances, de vendre leurs actions au même prix. ATO pourra donc aussi bien se retrouver possesseur des *34 %* du *capital que de* sa *totalité* (606 900 titres) ou de toutes quantités intermédiaires.

Les dirigeants de la firme *chimique ont, semble-t-il, choisi* ce moyen d'opérer de préférence à l'OPA pour ne pas avoir à sortir une trop grosse somme d'argent.

La minorité de blocage représente, *en effet*, un débours de 110,7 millions de francs et le rachat de la totalité du capital 327,7 millions de francs. ATO est *naturellement* prêt à *racheter* toute quantité d'action égale ou supérieure à celle annoncée.

Cependant, il existe un risque, celui de la voir la S.F.BP surenchérir. *La société, qui, rappelons-le*, avait déposé une OPA à 550 *francs* — qui reste théoriquement valable, — *en* a le droit. Mais ce risque est faible dans la mesure où la S.F.BP ne dispose guère de moyens propres et devrait *faire appel* à sa maison mère, britannique. Un transfert de capitaux devrait avoir lieu, qui serait soumis à l'autorisation du ministère des finances. Il y *a gros* à parier que la Rue de Rivoli se ferait tirer l'oreille.

Clauses particulières

Dans l'immédiat, l'accord conclu *entre les deux parties* reste subordonné à la suppression des clauses particulières figurant dans les statuts de Rousselot, qui *limitent* les *droits de vote* des actionnaires. Ces clauses avaient été introduites avant guerre pour éviter toute mainmise sur le capital *de la société*. Une *assemblée* extraordinaire se tiendra le 25 novembre pour approuver la suppression de ces clauses.

Suspendue *depuis* le 29 juillet *dernier*, la *cotation* des actions Rousselot ne pourra, en tout état de cause, reprendre avant le lundi 28 novembre. C'est donc à partir de cette date qu'ATO pourra lancer son opération, qui sera close le 16 décembre après Bourse. Mais, le verdict ne sera pas connu avant *la fin de l'année*.

ANDRÉ DESSOT.

Le groupe pharmaceutique américain Merck renforce son implantation en France

Afin de renforcer son implantation européenne, la société Merck Sharp and Dohme-Chibret (M.S.D.-Chibret), *filiale française* du puissant groupe pharmaceutique américain Merck and Co., va procéder à de nouveaux investissements en France.

Malgré les incertitudes de toute *sorte, les dirigeants de la firme* se sont en effet résolus à lancer la construction d'un nouveau centre de recherche international *consacré à la pharmacologie et à* la toxicologie. Ce laboratoire sera installé sur la nouvelle plate-forme industrielle que la firme possède à Riom (Puy-de-Dôme) et dont la mise en route doit avoir lieu dans quelques jours. Il coûtera 53 millions de francs. Cent personnes y seront employées, ce qui portera à trois cents les postes nouveaux créés par Merck dans cette région. En ajoutant les 140 *millions dépensés* pour construire cette plate-forme et les 77 millions employés pour *moderniser les plus* anciennes installations de M.S.D.-Chibret, ce sont 270 millions de francs que le groupe américain aura au total investi en France. Une coquette somme comparée aux [illegible] millions d'investissements réalisés en 1976 par toute l'industrie française du médicament.

Elle est à la *mesure* des ambitions du géant américain, fermement décidé à créer en France son deuxième plus grand pôle *industriel européen après celui* installé en Grande-Bretagne, tout en hissant sa filiale française au rang des plus grands fabricants *nationaux de médicaments*. Avec un chiffre d'affaires estimé à 504 millions de francs pour 1977 (+ 33 %), M.S.D.-Chibret se classe actuellement à la sixième *place dans* l'industrie pharmaceutique française (3 % du marché). Les dirigeants de la firme ne se dissimulent pas cependant les risques encourus. « *Nous tablons*, explique le président Jean Chabre, *sur un élargissement de nos marges (3 % après impôts) fortement comprimées ces dernières années, mais aussi sur l'arrivée au pouvoir d'une équipe de modérés en 1978.* » « *Si les réalités politiques et économiques le permettent*, a-t-il ajouté, *nous investirons encore 100 millions de francs dans les prochaines années pour augmenter notre production de principes actifs, construire* des *ateliers spécialisés dans la fabrication de médicaments de haute technologie et créer un centre européen de documentation médicale.* » Des réalités dont les industriels français devraient bien tenir compte, sous peine de voir passer la presque totalité de notre industrie pharmaceutique aux mains de l'étranger. — *A. D.*

CONJONCTURE

PRÉVISIONS « [UN] PEU MIEUX ORIENTÉES » [selo]n la Banque de France

[L'a]ctivité industrielle est res[tée] « *peu soutenue* » au mois [d'oct]obre en France, et le volume [de la] production ne devrait varier [que] « *dans d'étroites limites* » [jusqu']au *début de 1978, estime la* [Banq]ue de France dans sa der[nière] note de conjoncture. Dans [le co]mmerce, contrairement aux [prévis]ions *plutôt* optimistes de la [fin ao]ût, le ralentissement des [vente]s a été « *général* ».

[Dan]s l'industrie, ajoute la [Banqu]e de France, la demande [intéri]eure a continué de fléchir [en oct]obre et les ventes à l'étran[ger so]nt devenues plus difficiles. [Les p]révisions des chefs d'entre[prise] semblent *toutefois* « *un peu [mieux] orientées* » pour les pre[miers] *mois de* 1978.

FORTE BAISSE DES MATIÈRES PREMIÈRES IMPORTÉES

Les prix des matières premières importées par la France ont diminué de *10,8 %* en octobre, par rapport à septembre. L'indice calculé par l'INSEE (base 100 en 1968), qui s'est inscrit à 293,9, accuse également une baisse de 2,5 % *par rapport à octobre* 1976, ce qui n'avait pas été enregistré depuis le début de 1977. Cette tendance pourrait se poursuivre en *novembre*, puisque *l'indice* calculé au 25 octobre est tombé à 290,7.

La baisse est attribuable aux matières premières alimentaires, dont les prix ont diminué en un mois de 18,2 %. Toutefois, par rapport à octobre 1976, une hausse *de 3,8 % subsiste*. En revanche, les prix des matières premières industrielles ont augmenté de *0,8 %* en un mois, mais ont diminué de 9,5 % en un an.

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ Bas	+ Haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
....	4,8560	4,8586	+ 90	+ 120	+ 180	+ 210	+ 590	+ 650
...	4,3770	4,3820	+ 60	+ 90	+ 130	+ 170	+ 450	+ 510
100)	1,9930	1,9960	+ 100	+ 125	+ 170	+ 215	+ 520	+ 580
....	2,1630	2,1660	+ 90	+ 110	+ 180	+ 215	+ 610	+ 670
...	2,0050	2,0075	+ 50	+ 70	+ 80	+ 130	+ 300	+ 350
100)	13,7550	13,7700	+ 180	+ 230	+ 320	+ 470	+ 910	+ 1 195
....	2,2030	2,2060	+ 120	+ 160	+ 250	+ 290	+ 810	+ 865
000)	5,5275	5,5400	— 200	— 100	— 400	— 250	— 1 100	— 800
....	8,8360	8,8460	+ 340	+ 400	+ 660	+ 780	+ 1 710	+ 1 830

TAUX DES EURO-MONNAIES

....	3 1/2	4	3 1/2	4	3 3/4	4 1/4	3 3/4	4 1/4
....	2 1/4	2 3/4	6 1/2	7	7	7 1/2	7 1/2	8
...	5	5 3/4	5 1/4	6	6	6 3/4	6 1/2	7 1/4
....	4	5	6 1/2	7 1/4	7 1/4	7 3/4	8 1/4	8 3/4
....	1/2	3/4	1	1 1/2	2	2 1/2	2 1/4	2 3/4
000)	8	10	11	13	12	15	13	16
....	3 3/4	4 1/4	4 1/4	4 1/2	4 1/2	5 1/4	5 3/4	6 1/4
anç.	11	11 1/2	11 1/2	12 1/4	12	12 3/4	12 1/4	13

[N]ous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire [des d]evises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande [banqu]e de la place.

LES SYNDICATS DU TEXTILE SOUTIENNENT LA COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles (Communautés *européennes*). — *Le comité* syndical européen du textile et de l'habillement, où sont représentées F.O. et la C.F.D.T., a apporté, le 16 novembre, *son appui* à la Commission dans les négociations difficiles qu'elle mène depuis un mois avec une trentaine de pays fournisseurs de la C.E.E. *Alors* que des accords sont pratiquement conclus avec huit pays (Indonésie, Singapour, Macao, Philippines, *Colombie, Uruguay, Pologne* et Taiwan), la réussite de l'opération dépend de l'issue des pourparlers avec Hongkong, l'Inde et la Corée du Sud, *principaux fournisseurs* des Neuf.

Selon le comité syndical du textile, « *la politique ferme dont la Commission fait preuve est susceptible d'apporter quelque garantie aux organisations ouvrières et aux travailleurs* ». Aussi le syndicat demande-t-il aux instances communautaires une fermeté sans faille à l'égard « *d'un certain nombre de pays, gros exportateurs, qui réclament le bénéfice, à tort, du statut des pays en voie de développement* », alors que « *leur compétitivité s'appuie exclusivement sur l'exploitation de la main-d'œuvre* ». — *(Intérim.)*

Le rachat de Préval

UN ACCORD A ÉTÉ SIGNÉ ENTRE PERRIER ET L'U.L.N.

Un nouveau coup de théâtre vient d'intervenir dans ce qui est devenu « *l'affaire Préval* ». Quarante-huit heures après que les *pouvoirs publics eurent demandé* au Crédit agricole de ne pas s'engager dans l'opération de rachat de la branche laitière du groupe Perrier par l'Union laitière normande (U.L.N.) sans avoir les résultats d'une expertise des comptes de Préval, un communiqué publié dans la soirée du 16 novembre *annonce* qu'un accord a été signé le 9 novembre entre le groupe Perrier, l'U.L.N. et les producteurs de Préval.

Cet accord prévoit que Perrier et l'U.L.N. détiendront chacun *30,5 %* du capital de Préval; la Centrale coopérative agricole bretonne en aura 5 % et les producteurs de lit de Préval, qui constitueront une *société* de participation, 34 %. Le communiqué précise que l'U.L.N. « *a accepté que, par la suite, les producteurs de Préval puissent acquérir la majorité du capital* ».

L'annonce de cet accord a *manifestement* surpris les pouvoirs publics, qui avaient clairement marqué leur intention de s'accorder un temps de réflexion, *sans pour autant s'opposer formellement* au schéma qui vient d'être arrêté. Bien des points d'interrogation subsistent : que va *faire l'administration* ? Comment sera financée la participation des vingt-trois mille producteurs de lait de Préval, fort peu organisés ? Le président de Perrier, M. Gustave Leven devait tenir une conférence de presse jeudi 17 novembre.

UNE CENTRALE SOLAIRE EUROPÉENNE

La Commission de la C.E.E. a signé le 15 novembre, à Bruxelles, un contrat pour la construction dans ***le sud de l'Italie — en Calabre —*** **d'une centrale hélio-électrique d'une puissance de 1 mégawatt, pouvant alimenter une agglomération de près** ***de cinq mille habitants.***

La construction de cette centrale, d'un coût de 7 millions d'unités de compte (de l'ordre de 38 millions de francs), sera financée à 50 % par la Communauté sur son budget de recherche *énergie*. Les 50 % restants seront financés par un consortium de firmes européennes, chargé de la construction et composé d'ENEL et ANSALDO (Italie), CETHEL (groupe français réunissant Renault, Saint-Gobain et Heurtey), et enfin de Messerschmidt - Bolkov - Blohm.

Cette centrale sera du type « à *tour* », *c'est-à-dire formée de miroirs* au sol (sur une superficie de 7 000 mètres carrés), concentrant les rayons solaires sur un absorbeur *central monté au sommet d'une tour* de 50 mètres de hauteur. L'eau passant à travers l'absorbeur sera transformée en vapeur qui alimentera une *turbine*. — (A.F.P.)

En Italie

LA VENTE DE COCA-COLA EST INTERDITE POUR DÉFAUT D'ÉTIQUETAGE

Gênes *(A.F.P., A.P., UPI)*. — Un juge génois, M. Mario Sossi, *sur plainte du* responsable municipal de l'hygiène, a ordonné mercredi 16 octobre la saisie des bouteilles de Coca-Cola *sur* le *marché* italien, et interdit leur vente sur tout le territoire de la péninsule, car l'étiquetage des bouteilles n'est pas conforme à la *législation italienne* : *la composition* n'est indiquée que sur la capsule, et non sur la bouteille, comme c'est obligatoire. Ces mesures ne s'appliquent pas *au* Coca-Cola en boîte, qui représente 15 % de son marché italien.

Il reste que les responsables de Coca-Cola en *Italie* estiment que la *décision* de M. Sossi est « *le coup le plus sévère jamais porté contre Coca-Cola dans n'importe quel pays* ».

La *compagnie* a annoncé son intention de faire appel.

Le magistrat génois ne met pas en cause la qualité du produit *(conditionné en Italie dans trente-deux* usines d'embouteillage, qui emploient 5 000 salariés) mais sa rigueur dans l'application de la *législation sur l'étiquetage informatif* rappelle une autre affaire, vieille de trois ans. En avril 1974, un juge du tribunal de Trévise, *M. Francesco La Valle*, avait condamné à sept ans de prison et à un million de lires d'amende M. Enrico Chiari, P.-D.G. des *Huileries Chiari et Forti*, pour avoir commercialisé une huile alimentaire contenant trop de colza sans que les étiquettes en fassent mention.

SOCIAL

LA GÉNÉRALISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le gouvernement précise que le régime général ne supportera pas seul un éventuel déficit de la nouvelle «assurance personnelle»

Les Français qui n'étaient pas encore couverts par un régime de base d'assurance-maladie (1,5 à 2 millions) pourront l'être en 1978. Le conseil des ministres a adopté, mercredi 16 novembre, deux projets de loi qui généralisent la sécurité sociale à tous les Français et qui seront examinés à l'Assemblée nationale dans une quinzaine de jours. Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, qui a présenté à la presse ces deux projets de loi — analysés dans « le Monde » du 11 novembre, — a indiqué que, pour tenir compte en partie des avis des caisses nationales de Sécurité sociale qu'elle avait consultées, elle avait apporté deux modifications aux projets initiaux. La plus importante consiste à préciser que le régime *des salariés ne sera pas seul à supporter l'éventuel* déficit de la nouvelle « assurance personnelle ».

Selon les textes en vigueur, le gouvernement consulte pour avis *les gestionnaires* de la Sécurité sociale avant toute modification législative ; l'esprit de concertation implique la prise en compte par les pouvoirs publics des suggestions et critiques des responsables de la Sécurité sociale. *Trop souvent bafouée* ces dernières années, cette procédure a enfin été appliquée, du moins en partie. Le ministère de la santé et de la Sécurité sociale a accepté de « tenir compte » de « certaines observations » des caisses et, en *conséquence*, a procédé à deux modifications partielles, il est vrai, de ses projets initiaux.

La généralisation de la sécurité sociale qui se concrétisera par la mise en place d'un régime autonome pour le clergé et la *création d'une « assurance personnelle »*, intégrée dans le régime général des salariés, pour tous les autres Français exclus (femmes seules, concubines, certains jeunes et personnes âgées) laissant entendre que l'éventuel *et probable déficit de l'assurance* personnelle serait supportée par le régime général. C'est en grande partie la raison pour laquelle la Caisse nationale d'assurance maladie, consultée par le ministere, n'avait pas approuvé le projet de loi.

« Nous avons tenu compte de cette observation, a déclaré Mme Veil, *et nous avons modifié le projet de loi pour que le solde financier, constaté, positif ou négatif, soit réparti équitablement entre tous les régimes d'assurance obligatoire.* » Deuxième modification : mesurant la critique des syndicats, surtout de la C.G.T., qui reprochait au projet de loi d'annoncer *« une solidarité entre bénéficiaires »* et *« de marquer ainsi le retour au concept d'assurance »* alors que l'objectif de la Sécurité sociale est d'instituer une *« solidarité nationale »*, Mme Veil a accepté d'ôter le terme *« entre bénéficiaires »*.

Ce *« recul partiel »*, comme le note la C.G.T., ne modifie pas *pour autant l'essentiel* des projets gouvernementaux : la généralisation proposée exclut toute obligation d'assurance ; en outre, elle ajoute de nouvelles institutions à la mosaïque déjà existante des régimes d'assurance, alors que *l'objectif des fondateurs de la* Sécurité sociale était de mettre en place un régime unique.

Sur ces points, Mme Veil a confirmé le choix *« libéral et pragmatique »* du gouvernement. *« La généralisation ne veut pas dire unicité »*, a-t-elle déclaré. Et aux critiques qui font état de la complexité accrue d'une législation déjà touffue, le ministre a indiqué : *« Si effectivement les textes sont assez complexes, ils répondent au souci des Français de maintenir des organismes pluralistes qui correspondent aux différentes activités professionnelles. »* Mme Veil a également souligné le *« progrès considérable que représentent* [ces projets de loi] *puisque l'extension de la Sécurité sociale à tous les Français porte sur les catégories de citoyens les plus défavorisés et crée ainsi plus de justice sociale. »*

Le ministre a, d'autre part, annoncé des mesures en faveur des travailleurs indépendants : allégement des cotisations d'assurance-maladie *que versent* les retraités par la création d'un système de décote, alors qu'actuellement les pensionnés ayant un revenu supérieur ne serait-ce que de quelques francs à un plafond de ressources doivent contribuer *au financement de leur régime* : paiement deux fois par an au lieu d'une fois des réajustements de cotisation de non-salariés dont le revenu servant de base à leur calcul s'avère plus élevé que prévu ; création enfin par et pour *les artisans et les commerçants de* régimes complémentaires de retraites qui existent déjà depuis longtemps pour les salariés.

Faut-il pour autant conclure, comme l'a fait Mme Veil (1), que *« nous sommes ainsi très près d'une couverture sociale identique pour tous les Français » ?* Qu'il s'agisse du montant des retraites *ou du niveau des prestations maladie*, il existe encore d'énormes différences entre les Français selon qu'ils sont fonctionnaires, cadres, ouvriers ou commerçants. L'harmonisation des régimes sociaux — autre objectif du gouvernement — *est encore loin d'être réalisée.*

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Interrogée sur la demande du nouveau contrat social d'accroître le contrôle du Parlement sur la Sécurité sociale *(le Monde* du 17 novembre), Mme Veil a répondu que les parlementaires étaient d'ores et déjà amenés à se prononcer sur les problèmes de Sécurité sociale et s'est *« demandé dans quelle mesure il ne s'agissait pas d'un débat théorique »*.

En bref...

● *La direction des établissements André Mure*, spécialisés dans la fabrication d'armatures pour béton armé (20 % de la production française), et qui occupent 435 employés dans leur usine de Marseille, vient d'annoncer qu'elle envisageait cinquante licenciements dans cet établissement. *L'usine fait* partie d'un groupe de sept établissements implantés à Lyon, à Marseille, à Saint-Etiene, à Grenoble, à Nice, à Dijon et à Montpellier, employant environ 1 400 personnes. Les mesures de licenciement *concernent l'ensemble du groupe*, touché par la *crise* qui affecte le bâtiment et les travaux publics. 275 salariés — employés, techniciens, ouvriers et cadres — seraient touchés. Ces mesures interviennent après le blocage total de tous les salaires depuis décembre 1976 et des réductions d'horaire depuis juillet 1977.

● *La C.F.T.C.* se prononcera le 21 novembre sur son éventuelle participation à la journée de grève et d'action *lancée pour le* 1er décembre, par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN. L'organisation syndicale chrétienne, qui avait pris part à la grève générale du 24 mai dernier, consulte actuellement ses militants. Selon M. Bernard, *secrétaire général, la signature* de contrats dans le secteur public a atténué certains mécontentements et la *situation* générale actuelle fait planer le doute sur l'efficacité de la grève du 1er décembre. Toutefois, la décision des syndicalistes chrétiens serait définitivement arrêtée par le congrès confédéral qui doit se tenir du 24 au 27 novembre à Versailles.

LA GRÈVE DES POSTIERS A ÉTÉ PEU SUIVIE

Les mouvements de grève dans les P.T.T. n'ont pas obtenu, le 16 novembre, le succès qu'escomptaient les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et FO. Toutefois, ceux-ci se déclarent satisfaits du nombre de grévistes, compte tenu de la *rapidité avec laquelle leurs mots* d'ordre avaient été lancés.

Le secrétariat d'État aux P.T.T. évalue à 15 % le pourcentage du personnel ayant cessé le travail dans l'ensemble des services et pour la France entière, c'est-à-dire 12 % à Paris et 17 % en province. Celle-ci s'est davantage mobilisée que la région parisienne, *et les agents du tri* postal plus que les préposés.

En raison de l'organisation en brigades des centres de tri et des ambulants, le courrier devrait subir des perturbations jusqu'à la fin de la semaine.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ROUSSELOT - ATO CHIMIE

Un accord est intervenu entre certains actionnaires de Rousselot S. A. et Ato Chimie, filiale commune d'ELF-Aquitaine et Total, sur la cession de 205 000 actions de Rousselot S. A., soit environ 34 % du capital, au prix de 540 F par action, coupon n° 3 et suivants attachés.

Cette cession se fera en Bourse, conformément à la *réglementation* de la Chambre syndicale des agents de change, après que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Rousselot S. A., convoquée pour le 25 novembre, aura approuvé la suppression des clauses particulières des statuts relatives au droit de vote des actionnaires.

Cette prise de participation s'inscrit pour Ato Chimie dans une *politique d'élargissement* de ses activités jusqu'ici principalement centrées sur la pétrochimie lourde. Elle permettra à Rousselot S. A., sous la direction de l'équipe actuelle animée par le président Guy Callou, de poursuivre son développement avec l'appui industriel et financier d'Ato Chimie.

La cotation des actions Rousselot, suspendue depuis plus de trois mois, va reprendre incessamment à la Bourse de Paris. Ato Chimie souhaite voir se maintenir un marché sur les actions Rousselot et se poursuivre la politique financière actuelle favorable aux actionnaires. Dans cet esprit, M. Callou proposera au conseil d'administration, convoqué pour le 25 novembre, la mise en paiement le 9 janvier 1978, sous la forme du coupon n° 3, d'un dividende intérimaire au titre de l'exercice 1977 d'un montant de 17 F assorti d'un avoir fiscal de 8,50 F : au titre de l'exercice *précédent*, le dividende intérimaire avait été de 14 F.

Les résultats prévisionnels du groupe *Rousselot* pour l'exercice 1977 sont les suivants : chiffre d'affaires, 1 300 millions de francs; marge brute d'autofinancement, 124 millions de *francs ; bénéfice*, 42 millions de francs contre 30 millions de francs l'an passé. La société américaine Peter Cooper sera consolidée pour la *première fois en 1977 et est comprise* de ce fait dans les prévisions ci-dessus.

INTERSÉLECTION
SICAV

Le conseil d'administration d'Intersélection a arrêté *les comptes de* l'exercice clos le 30 septembre 1977.

Il proposera à l'assemblée générale des actionnaires de fixer le dividende *global à 6,30 F (5,44 F net) au lieu* de 5,76 F (4,84 F net) au titre de l'exercice précédent. Ce dividende global, rapporté à la valeur liquidative *ex-coupon* au *30 septembre 1977*, déterminerait un rendement annuel de 4,94 %.

Au 30 septembre 1977, la valeur liquidative de l'action s'établissait en légère hausse à *133,09 F* contre 129,82 un an auparavant, après détachement du dividende afférent à l'exercice précédent.

A la même date l'actif net s'élevait à 139,8 millions de francs.

INTERCROISSANCE
SICAV

Le conseil d'administration d'Intercroissance a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1977.

Il proposera à l'assemblée générale des actionnaires de fixer le dividende global à 6,23 F (5,38 F net) au lieu de 5,41 F (4,50 F net) au titre de l'exercice précédent. Ce dividende global, rapporté à la valeur *liquidative* ex-coupon au 30 septembre 1977, déterminerait un rendement annuel de 4,75 % au lieu de 3,96 % l'année dernière.

Au 30 septembre 1977, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 136,53 F contre 141,25 F un an auparavant, soit une *diminution* correspondant sensiblement au montant du *coupon*; net mis en distribution au cours de l'exercice.

A la même date, *l'actif* net s'élevait à 134,3 millions de francs.

LEVER
55, av. George-V, Paris

Le conseil d'administration société a décidé la mise en di tion d'un acompte sur dividen titre de l'exercice 1977.

Cet acompte, d'un monta 10 F (auquel s'ajoutera, da cas prévus par la réglementat vigueur, un impôt payé d'ava *Trésor de 5 F*), sera mis ei ment au siège social, à par mardi 6 décembre 1977, sur p tation des certificats nom *pour estampillage* ou contre du coupon n° 5 pour les tit porteur.

DROUOT - INVESTISSEME

Situation au 30 septembre

L'actif net de la société au tembre 1977 s'élevait à 112 2 francs et son capital était c de 663 265 actions de 100 F, s valeur par action de 169,18 F 156,61 F, le 30 juin 1977.

L'actif de la société au 30 s bre comprenait :

36,6 % de fonds d'Etat et d' tions libellés en fra

15,2 % d'actions et parts de tés françaises ;

14,2 % d'obligations libellé devises ;

31,7 % d'actions et parts de tés étrangères ;

2,3 % de liquidités en ba

A noter que la valeur liqu de l'action au 10 novembre s à 164,82 F après détachemen coupon de 6,20 F.

France Garantie

Situation au 30 septembre 1977

Actif net	F. 1 182 141 867,28
Répartition de l'actif	
. obligations classiques	93,74 %
. obligations indexées	1,46 %
. liquidités et autres éléments de l'actif	4,80 %
Nombre d'actions en circulation	5 544 776
Valeur liquidative	F. 213,20
Dividende net+avoir	F. 16,83
mis en paiement le	21 mars 1977

SOCIETE FRANÇA D'INVESTISSEME en France et à l'étra

Situation au 30 septembre 19

Actif net	F. 36 495 04
Répartition de l'actif net:	
. actions françaises	13
. actions étrangères	43
. *obligations françaises*	35
- classiques	20,61 %
- indexées	9,94 %
- convertibles	5,39 %
. obligations étrangères convertibles	4
. liquidités	3,
Nombre d'actions en circulation:	53
Valeur liquidative:	F. 1
Dividende net — Avoir:	F.
mis en paiement le	9 mai

LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMEN DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE ET DE SU

— Une gestion de patrimoine personnalisée
— Des solutions originales et variées

Le montant global des programmes souscrits auprès de la Ba de l'Indochine et de Suez, au titre des seules valeurs mobilières, les particuliers désireux de bénéficier de la gestion de cette ba d'affaires du groupe Suez, s'élevait, au 30 septembre 1977, à 1 325 000 0

Les avoirs de chaque titulaire sont répartis, après une analyse patrimoine personnalisée, entre les secteurs suivants :

Investissements en valeurs garanties par l'Etat

Conçus pour permettre une croissance régulière grâce à un re garanti important (valorisations globales : + 16,50 % en 1975, + 7, en 1976, comprenant les dividendes bruts dans les deux cas).

Investissements internationaux à caractère immobilier

Bénéficiant des avantages d'un « placement pierre » en vue d'obt une croissance progressive grâce à des plus-values exonérées d'i et des revenus équilibrés (valorisations globales : + 18 % en + 7,61 % en 1976, comprenant les dividendes bruts dans les deux c

Investissements industriels français

Dans des entreprises de moyenne importance choisies pour l fortes perspectives de plus-values (valorisations globales : + 19, en 1975, + 1,42 % en 1976, comprenant les dividendes bruts dans deux cas).

Investissements industriels internationaux

Axés sur la recherche de plus-values importantes à long terme la gestion diversifiée de grandes valeurs internationales sans exc l'éventualité de fluctuations sensibles à court terme (valorisat globales : + 30,19 % en 1975, 16,97 % en 1976, comprenant les divide bruts dans les deux cas).

Investissements industriels américains

Axés principalement sur la recherche à long terme de la croiss en capital grâce à une sélection de grands titres américains (form nouvelle lancée en mars 1977).

Eventuellement assortis de garanties d'assurance, de déductib et d'exonération fiscales, ces programmes permettent désormais d'of des solutions « sur mesure » adaptées à tous les problèmes d'épar et de placement.

Des informations détaillées peuvent être obtenues sur ces p grammes, ainsi que sur toute autre forme de placement, sur rendez-v ou par correspondance, auprès du Groupe Diffusion mobilière, program d'investissement de la Banque d'Indochine et de Suez, à Paris (5, rue de Tilsitt, tél. : 924-49-54, ou dans l'une de ses délégati régionales.

LES MARCHÉS FINANC

LONDRES

NEW-Y

DE PARIS - 16 NOVEMBRE

MARC

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
16 NOVEMBRE

Très légère reprise

La suspension pour 1978 de la [taxa]tion des dividendes versés [pa]r les entreprises n'a pas donné [à] la Bourse le coup de fouet [a]ttendu. Un très léger mouve[me]nt de reprise s'est amorcé mer[cr]edi. Mais, faute d'affaires, il [n'e]st pas parvenu à se développer, [n']touchant qu'un nombre très [re]streint de valeurs (une quaran[ta]ine au plus). Un peu partout, [la] tendance est demeurée assez [ir]régulière et, en clôture, l'indi[ca]teur instantané affichait une [m]aigre hausse de 0,5 %.

Seul fait saillant de la séance : [la] nouvelle avance de Matra, dont [le] cours a, pour la première fois, [cré]vé le plafond des 1 200 F. En [l'e]space de trois jours, le titre a [en]core monté de 12,4 %. A l'in[ve]rse, signalons la baisse un peu [su]périeure à 2 % de P.U.K.

Privé de l'appui étranger et des [or]ganismes de placement collectif, [le] marché manque visiblement de [re]ssort. Malgré l'apparition des [pr]emiers signes d'un retourne[me]nt conjoncturel signalés par le [C].N.P.F., les investisseurs se mé[fie]nt, attendant des preuves plus [ta]ngibles d'une reprise économique. [La] tension observée sur les taux [d']intérêt à court terme, même si [el]le revêt un caractère technique, [n']est pas, il est vrai, de nature à [le]s rassurer. Beaucoup, dans ces [co]nditions, commencent à lorgner [du] côté de Wall Street, où la [ba]isse paraît bien « accrochée ».

Sur les indications de Londres [et] de New-York, l'or a continué [à] baisser, le lingot cédant 260 F [à] 25 490 F (après 25 550 F), et [le] napoléon 0,60 F à 246,80 F [(a]près 247 F). Le marché a été [ce]pendant un peu plus actif, le [vo]lume des transactions passant [de] 6,06 à 7,23 millions de francs.

Aux valeurs étrangères, bonne [te]nue des américaines. Irrégula[ri]té des pétroles internationaux. [R]ecul des mines d'or. Les alle[ma]ndes [d]iversement traitées mais ne se [so]nt quand même guère écartées [d]e leurs niveaux précédents.

COURS DU DOLLAR A TOKYO	18/11	17/11
1 dollar (en yens)	245 40	245 30

LONDRES

Un timide mouvement de reprise s'amorce jeudi à l'ouverture, et peu après les premières transactions, l'indice des industrielles enregistrait une faible hausse de 1,7 point à 488. Irrégularité des pétroles. Stabilité des Fonds d'État. Redressement des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 159 75 contre 160 25

VALEURS	CLOTURE 16/11	COURS 17/11
Beecham	620 ...	621 ...
British Petroleum	980	984 ...
Courtaulds	118 ...	118 ...
De Beers	284 ...	286 ...
Imperial Chemical	365 ..	365 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	188 ...	1-8 .
Shell	574 ...	570 ...
Vickers	191 ...	191 ..
War Loan 3 1/2 %	38 ...	36 ...
*West Driefontein	22 5/8	22 3/4
*Western Holdings	16 1/2	16 5/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIETES

UNILEVER. — Forte diminution du bénéfice net du groupe pour le troisième trimestre, qui revient de 343 millions de florins (résultat du deuxième trimestre) à 302 millions de florins. Par rapport à la période correspondante de 1976, la baisse est de 14 %. De ce fait, le bénéfice net du groupe pour les neuf premiers mois (867 millions de florins) est inférieur de 4 % à celui dégagé le 30 septembre 1976 pour un chiffre d'affaires (30 221 millions de florins) plus élevé de 12 %. Les mauvais résultats du troisième trimestre sont imputés à la faiblesse de la demande en Europe, notamment dans les secteurs des aliments pour animaux, des crèmes glacées et des huiles.

Le dividende intérimaire est porté à 3,4 florins (contre 3,2 florins pour Unilever NV et à 7,64 pence (contre 7,46 pence) pour Unilever Ltd.

LE CARBONE - LORRAINE. — Bénéfice après impôt du premier semestre : 4,26 millions de francs contre 2,59 millions de francs. Malgré le ralentissement d'activité observé durant le troisième trimestre le résultat d'exploitation pour l'exercice entier sera très supérieur à celui de l'an passé (3,69 millions de francs).

J. BOREL INTERNATIONAL. — Le conseil va solliciter l'autorisation de lancer un emprunt convertible en actions d'un montant maximum de 75 millions de francs, dont le produit servira à consolider la situation financière du groupe, qui pourra ainsi mener à son terme le plan de redressement en cours.

NEW-YORK

Ventes bénéficiaires

De nouvelles et importantes ventes bénéficiaires se sont produites mercredi à Wall-Street. Mais elles n'ont pu être aussi facilement absorbées que les jours précédents et l'indice des industrielles s'est établi en clôture à 837,06, soit à 5,72 points au-dessous de son niveau précédent.

L'activité a sensiblement diminué, 24,95 millions de titres ayant changé de mains contre 27,74 millions la veille.

Survenant après la forte et imprévisible hausse des cours enregistrée la semaine dernière, ce repli n'a pas surpris les spécialistes. Mais ces derniers craignent que ce marché ne redevienne très vulnérable, maintenant que les investisseurs paraissent avoir fait le plein des achats. A cet égard, il n'exclut pas que la faible et décevante augmentation de la production industrielle en octobre ait pu, d'une certaine manière, favoriser une augmentation des ventes.

D'où le faible impact causé par la hausse de plusieurs indicateurs économiques.

Sur 1 873 valeurs traitées, 745 ont baissé, 683 ont monté, et 445 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 15-11	COURS 16-11
Alcoa	44 1/4	43 1/2
A.T.T.	61 ...	60 7/8
Boeing	28 5/8	28 3/8
Chase Manhattan Bank	30 1/4	30 1/4
Du Pont de Nemours	121 7/8	120 5/8
Eastman Kodak	54 1/8	52 3/4
Exxon	48 3/8	48 3/8
Ford	45 3/8	44 3/4
General Electric	52 1/4	51 7/8
General Foods	32 5/8	32 3/8
General Motors	68 5/8	66 1/2
Goodyear	17 3/4	17 3/4
I.B.M.	261 ...	257 7/8
I.T.T.	32 1/8	32 1/8
Kennecott	21 1/2	21 ...
Mobil Oil	63 1/8	62 7/8
Pfizer	26 3/4	26 3/4
Schlumberger	78 3/4	78 ...
Texaco	27 1/2	27 1/4
U.A.L. Inc.	18 3/4	18 3/8
Union Carbide	42 5/8	42 1/4
U.S. Steel	30 3/8	29 7/8
Westinghouse	18 1/2	18 1/4
Xerox	49 3/4	49 5/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, Base 100 : 31 déc. 1976.)

	15 nov.	16 nov.
Valeurs françaises	93,2	93,9
Valeurs étrangères	98,5	98,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	62,2	62,3

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 ... %

BOURSE DE PARIS - 16 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16 11	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 866	4 860	4 858
Allemagne (100 DM)	216 400	216 400	215 ..
Belgique (100 F.)	13 778	13 758	13 725
Pays-Bas (100 fl.)	200 440	200 260	199 .
Danemark (100 krd)	79 300	79 220	79 000
Suède (100 krs)	101 490	101 280	101
Norvège (100 k.)	88 850	88 820	88 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 843	8 835	8 850
Italie (1 000 lires)	5 539	5 534	5 550
Suisse (100 fr.)	220 950	220 540	219 .
Autriche (100 sch.)	30 356	30 375	30 050
Espagne (100 pes.)	5 862	5 857	5 700
Portugal (100 esc.)	11 970	11 955	11 500
Canada ($ can. 1)	4 380	4 383	4 345

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/11
Or fin (kilo en barre)	25700	25440 ..
Or fin (kilo en lingot)	25750	25490 ..
Pièce française (20 fr.)	247 40	246 80
Pièce française (10 fr.)	221 50	221 40
Pièce suisse (20 fr.)	225 10	224 90
Union latine (20 fr.)	224 .	228
Souverain	237 60	235 10
Pièce de 20 dollars	1134 80	1138 ..
Pièce de 10 dollars	808 ..	594 ..
Pièce de 5 dollars	367 50	.. ..
Pièce de 50 pesos	1068 50	1065 ..
Pièce de 10 florins	226 50	226 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

Le P.S. et le P.C. présentent chacun un candidat à la présidence contre M. Poher

Les deux mille cinq cents délégués au congrès de l'Association des maires de France réuni à l'Hôtel de Ville de Paris ont voté jeudi 17 novembre, pour élire leur président et leurs instances dirigeantes. La désignation du bureau et du comité directeur ne posait aucun problème, les différentes formations politiques étant convenues d'y laisser la majorité des sièges aux trois partis de l'union de la gauche, pour refléter leurs gains aux municipales.

Le bureau sortant a présenté une liste unique réservant à la gauche 12 sièges sur 21 au sein du nouveau bureau.

L'élection du président de l'Association a donné lieu, en revanche, à diverses manœuvres qui ont notamment fourni une nouvelle illustration de la division de la gauche.

Le P.S. et le P.C. en effet présentent chacun un candidat contre M. Alain Poher, qui a décidé, mercredi soir, de solliciter le renouvellement de son mandat.

Les deux principaux partis de gauche se renvoient mutuellement la responsabilité de l'absence d'une candidature unique mais, soucieux de compter leurs voix pour mesurer leur influence au sein de l'Association, ils paraissent s'accommoder fort bien de cette situation.

Le P.S. avait désigné, mardi dernier, son candidat, M. René Gaillard, maire de Niort, député des Deux-Sèvres. Ce choix a été entériné par l'assemblée générale des maires socialistes qui s'est tenue mercredi après-midi à l'Assemblée nationale, et dont les travaux ont suscité une vive discussion sur la tactique à suivre.

Au nom du secrétariat national, M. Pierre Mauroy, maire de Lille, député du Nord, déplorant que les statuts de l'Association rendent pratiquement impossible l'élection d'un maire de gauche à la présidence, a proposé qu'en cas de deuxième tour de scrutin M. René Gaillard s'efface devant M. Alain Poher, la réélection du président du Sénat pouvant être considérée comme *« un moindre mal »* que l'éventualité de l'élection d'un *« homme nouveau de droite »*. M. Pierre Mauroy a dit qu'il pensait en particulier à M. Jacques Chirac, dont la candidature a été envisagée par les partis de la majorité.

M. René Gaillard, et la plupart des maires socialistes présents, n'ont pas suivi leur secrétariat national dans cette voie. Ils ont fait notamment observer qu'une telle attitude donnerait un argument supplémentaire à ceux qui dénoncent le *« virage à droite »* de leur parti. Les élus socialistes maintiendront donc leur candidat en cas de deuxième tour.

Leur fédération envisage toutefois de rompre avec l'Association des maires de France si ses statuts ne sont pas modifiés à l'occasion du congrès qui suivra les élections législatives. *« Ça ne peut plus continuer ainsi, c'est l'heure de vérité »*, a déclaré M. Pierre Mauroy.

Le P.C. présentait M. Camille Vallin, maire de Givors, nouveau sénateur du Rhône, secrétaire général de la Fédération nationale des élus républicains municipaux, cantonaux et régionaux, qui a soumis, mercredi, au congrès, le *« projet global de réforme démocratique des collectivités locales »* élaboré par l'Association des élus communistes, constituée au mois d'octobre. Si un deuxième tour est nécessaire, le P.C. respectera *« la discipline républicaine »*.

M. Alain Poher, qui explique ses hésitations par des raisons familiales et de santé, a indiqué que, si la gauche avait présenté un candidat unique, il aurait souhaité *« laisser sa chance à l'alternance »*. Le président du Sénat laisse entendre qu'il se représente pour la dernière fois.

Les résultats du premier tour de scrutin devaient être connus jeudi soir. — A. R.

Selon l'agence iranienne Pars

CINQ CENTS ÉTUDIANTS ONT SACCAGÉ DES LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ DE TÉHÉRAN

Téhéran. — Cinq cents étudiants scandant des « slogans anti-iraniens » ont saccagé mercredi 16 novembre des locaux de l'université de Téhéran et incendié plusieurs minibus, annonce l'agence Pars. Ils ont détruit l'intérieur des dortoirs, blessé un garde, puis sont sortis dans les rues et y ont saccagé les vitrines des magasins, ajoute l'agence iranienne.

Des officiels estiment que cette manifestation, de même que celle qui avait eu lieu la veille également à Téhéran, aux abords de l'université technique, et celle organisée à Washington au moment de l'arrivée du chah d'Iran à la Maison Blanche « ont été orchestrées par un centre directeur ». Elles ont pour but de « détacher l'Iran de l'Occident », ajoute Pars.

En Italie l'affaire Sindona rebondit

A LA RECHERCHE D'UNE LISTE PERDUE...

(De notre correspondant.)

Rome. — Un mystérieux document fait couler beaucoup d'encre en Italie depuis quelques jours. Il s'agit d'une liste de cinq cents sociétés ou personnes connues qui auraient fait évader de grosses masses de capitaux par l'intermédiaire du banquier sicilien Sindona, auteur d'un krach financier retentissant. L'argent repassait, semble-t-il, la frontière sous une autre forme et servait aux opérations de M. Sindona, actuellement réfugié aux Etats-Unis.

Ayant eu connaissance du document, un juge a sommé M. Mario Barone, administrateur délégué de la Banco di Roma, de le lui remettre. C'est, en effet, cet important établissement financier à capitaux publics qui renfloua, en 1974, la Banco privata italiana de M. Sindona, lequel exhiba peut-être alors comme garantie la liste des « cinq cents ». M. Barone ayant refusé de s'exécuter, on l'a arrêté en lui passant les menottes selon la coutume locale. Mais, en vertu d'une autre habitude également bien établie, ce personnage important a été relâché au bout de vingt-quatre heures.

La magistrature ne semble pourtant pas avoir obtenu le document en question. Interviewé à New-York, M. Sindona a affirmé que cette liste n'avait jamais existé. Ce n'est pas l'avis de l'hebdomadaire *l'Espresso* qui publie les noms de dizaines de clients présumés. Les députés communistes ont posé, pour leur part, une question écrite au ministre du Trésor, M. Gaetano Stammati. Celui-ci est actuellement « *en visite privée* »... A New-York, précisément. — R. S.

● *M. Raymond Barre*, qui sera candidat aux élections législatives dans la quatrième circonscription du Rhône, s'est rendu en « visite privée » à Lyon, jeudi matin 17 novembre, accompagné de son épouse. Il y a rencontré M. Cabut, président de la chambre des métiers du Rhône, le cardinal Renard et les élus municipaux de la circonscription.

Peugeot signe avec une firme iranienne un important accord de coopération

Les dirigeants de Peugeot devaient signer, ce jeudi 17 novembre, en fin de matinée, à Paris, avec M. Khayami, président du conseil d'administration d'Iran National, en présence de M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, et président de la commission mixte franco-iranienne, un ensemble de contrats pour la fabrication et la distribution, en Iran, de voitures Peugeot.

Iran National, premier constructeur iranien d'automobiles, va fabriquer une berline Peugeot de gamme moyenne, dérivée de la 305 (que la société française vient de lancer sur le marché français). Cette voiture sera équipée du moteur Peykan, produit en Iran.

La production de la 305 iranienne va entraîner un doublement de la capacité des usines d'Iran National de Téhéran. Il est prévu d'ici à trois ans une production de cent mille véhicules par an. L'investissement, entièrement financé par Iran National se monte à 2 milliards de francs français.

Peugeot, outre la licence de la 305, fournira l'ingénierie, l'assistance technique et assurera la formation du personnel. En outre, la firme française livrera, dans un premier temps, près de la moitié des éléments de la 305, à partir de la France (boîtes de vitesse, éléments de carrosserie, etc.). Peu à peu Iran National accroîtra la part des matériels produits sur place.

Il est également prévu qu'une partie de la production de 305 iraniennes pourra être exportée. Toutefois, les modalités pratiques restent à définir la quasi-totalité de la production étant destinée dans l'immédiat au marché intérieur iranien.

Les négociations entre Peugeot et Iran National duraient depuis trois ans. D'autres firmes étaient sur les rangs, notamment Volkswagen. Ce contrat, s'il n'est pas « fabuleux » par son montant puisque la plus grande partie de l'investissement reviendra aux entreprises iraniennes ou étrangères qui construiront et équiperont l'usine, est cependant très important pour la firme française. Il marque sa percée technologique sur un marché fort convoité. L'ingénierie, la formation des personnels, la production des éléments de la 305 exportés vers l'Iran, entraîneront la création de deux mille emplois en France.

LE PAQUEBOT « RENAISSANCE » EST VENDU POUR 31 MILLIONS DE FRANCS

Le paquebot *Renaissance*, qui appartient à la Nouvelle compagnie de paquebots, mais est exploité par la Compagnie de croisières Paquet, a été livré à son acheteur, la société grecque Hellenic Company Overseas Cruise Vessels S.A., le 15 novembre.

Le prix de vente du navire, livré en l'état, est de 31 millions de francs environ.

Premier paquebot français conçu spécialement pour la croisière, construit par les Chantiers de l'Atlantique, *Renaissance* est entré dans la flotte Paquet en mai 1966.

Pour justifier cette vente, on fait observer, chez Paquet, que de nombreux paquebots étrangers, dont les coûts d'exploitation sont très sensiblement inférieurs à ceux des navires français ayant été mis en service au cours des dernières années. *Renaissance*, dont la capacité passagère est réduite, ne pouvait plus être exploité qu'au prix d'un déficit croissant. Toutes dispositions, ajoute-t-on, ont été prises pour que le retrait du navire n'entraîne aucun licenciement de personnel.

NOUVELLES MENACES DE CONFLITS DANS LES TRANSPORTS AÉRIENS

La situation restait, ce jeudi matin, très confuse dans les compagnies de transport aérien, où des mouvements de grève sont en cours ou envisagés.

● A AIR INTER, la grève de quatre jours décidée par les navigants pour protester contre le blocage des rémunérations élevées est très largement suivie ; seuls quelques vols sont assurés. Le mouvement doit prendre fin le vendredi 18 novembre à minuit, mais des rumeurs non confirmées faisaient état le 16 novembre au soir d'une possible reconduction du mouvement. Le personnel était convoqué à une assemblée générale ce jeudi. (Renseignements Paris au 539-25-25.)

● A AIR FRANCE, la moitié environ du personnel du service de réservation centrale à Paris continue de jour en jour, à reconduire la grève, commencée le 14 novembre, cela pour protester contre l'insuffisance des effectifs.

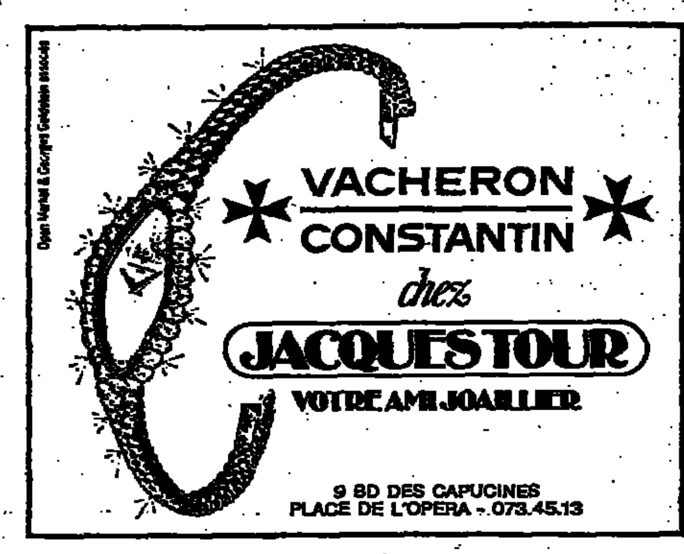
Deux autres mouvements sont envisagés. L'un par les pilotes de ligne. Leur syndicat déclare que les négociations menées avec la direction concernant le blocage des rémunérations élevées sont « insuffisantes », et qu'il ne pourra « accepter [cette situation] sans réagir ». L'autre par les hôtesses et stewards, qui protestent contre les conditions de travail sur certains avions, et envisagent un arrêt de travail pour dimanche prochain. (Renseignements pour Paris au 535-61-61.)

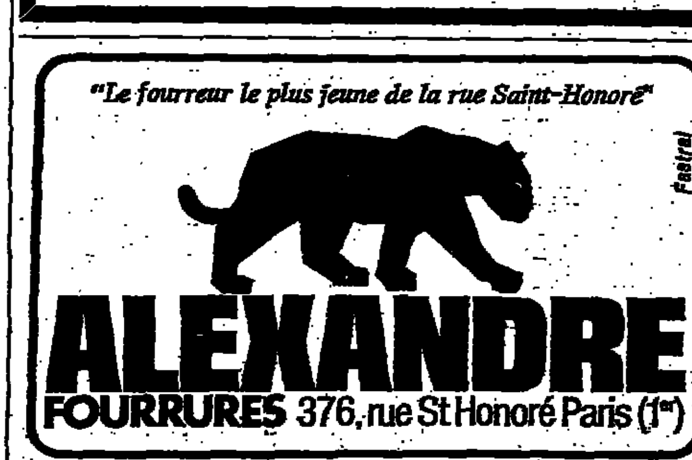
● EN ESPAGNE, enfin, le personnel des aéroports, qui a déjà cessé le travail durant trois jours au cours du week-end dernier, envisage, « en l'absence de nouvelles propositions de l'administration », de se mettre à nouveau en grève le 18 novembre durant vingt-quatre heures.

● *Un dirigeant de l'Union démocratique bretonne*, M. Fanch Morvannou, a rencontré lundi 14 novembre à Saint-Sébastien, en Espagne, un représentant du Polisario et lui a remis un message destiné aux dirigeants du Front, a annoncé mardi, dans un communiqué, cette formation politique bretonne de tendance socialiste. Celle-ci est en effet soucieuse de « *mettre les relations qu'elle entretient avec le Front Polisario au service des familles des prisonniers, au nombre desquels figurent deux Bretons* ».

Le numéro du « Monde » daté 17 novembre 1977 a été tiré à 539 994 exemplaires.











A B C D E F G